



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**24 E 25 DI NOVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**(1<sup>MA</sup> GHJURNATA - 1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**RÉUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**SOMMAIRE**  
**JOURNÉE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10h20**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

- Question n° 2022/O2/068 - Moyens de lutte contre les violences faites aux femmes**, posée par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »  
 Réponse de **Mme Bianca FAZI**, conseillère exécutive **9 et 11**
- Question n° 2022/O2/074 - Gestion des déchets, Site de Ghjuncaghju**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » **13**  
 Réponse de **M. Guy ARMANET**, conseiller exécutif **15**
- Question n° 2022/O2/073 - Les dangers de la divagation animale**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » **18**  
 Réponse de **M. Dominique LIVRELLI**, conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse **20**
- Question n° 2022/O2/064 - Base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies**, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse » **22**  
 Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **24**
- Question n° 2022/O2/069 - Pour une nécessité de cadrer les programmes d'accession à la propriété**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » **26**  
 Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **27**

**Question n° 2022/O2/071 - Marchés sur des compétences internes**, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse » **29**

Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **30**

**Question n° 2022/O2/072 - Réajustement des Obligations de Service Public (OSP) au départ d’Ajaccio**, posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse » **33**

Réponse de **Mme Flora MATTEI**, conseillère exécutive, Présidente de l’Office des Transports de la Corse **34**

**Question n° 2022/O2/070 - Encadrement des dispositifs de primo-accession**, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse » **36**

Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **38**

**Ouverture de la séance à 11H35**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** préside la séance.

**Secrétaire de séance, M. Don Joseph LUCCIONI : appel nominal des conseillers**

**Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l’Assemblée de Corse** **42**

**Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du CE de Corse** **44**

**Prises de paroles :**

M. Jean-Martin MONDOLONI **54**

M. Romain COLONNA **56**

M. Paul-Félix BENEDETTI **57**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **58**

M. Jean-Christophe ANGELINI **60**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **63**

Le Président Gilles SIMEONI **64**

**Suspension de la séance à 12h48**

**Reprise de la séance à 15h11**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 340 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre di u 2022**

**Rapport n° 340 :** Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

**67**

**VOTE**

**67**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica**

**Rapport n° 303 :** Rapport d'orientation sur la politique linguistique

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

**68**

**Prises de paroles :**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**83**

Mme Véronique PIETRI

**83**

M. Paul QUASTANA

**84**

M. Jean-Martin MONDOLONI

**85**

M. Romain COLONNA

**91**

Mme Nadine NIVAGGIONI

**97**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**100**

M. Paul-Félix BENEDETTI

**103**

M. Saveriu LUCIANI

**105**

M. Petru Antone FILIPPI

**111**

Mme Paula MOSCA

**113**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**113**

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif

**116**

**VOTE : prise d'acte**

**119**

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance**

<b>Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023</b>	
<b>Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>120</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/054) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	<b>121</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>121</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>122</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>122</b>
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>122</b>
Mme Nadine NIVAGGIONI	<b>123</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>124</b>
<b>VOTE amendement</b>	<b>125</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>126</b>
<b>Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2022/2023 »</b>	
<b>Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2022/2023 »</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>126</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/055) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	<b>127</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>128</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	<b>128</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>129</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>130</b>

<b>VOTE rapport</b>	<b>130</b>
<b>Raportu n° 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana</b>	
<b>Rapport n° 329 : Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par <b>M. Gilles SIMEONI</b> , Président du Conseil exécutif de Corse	<b>131</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/077) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	<b>131</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>132</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>132</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>132</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>133</b>
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>133</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>134</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>134</b>
<b>DEROGATION temps de travail Secrétariat général</b>	<b>134</b>
<b><u>CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u></b>	
<b>Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale</b>	
<b>Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	<b>136</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/047) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	<b>142</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Charlotte TERRIGHI	<b>143</b>
M. Don Joseph LUCCIONI	<b>146</b>
M. Romain COLONNA	<b>147</b>

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	149
M. Paul-Félix BENEDETTI	149
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	150
M. Paul-Joseph CAITUCCOLI	152
M. Saveriu LUCIANI	154
M. Jean-Martin MONDOLONI	155
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	156
<b>Suspension de la séance à 19h37</b>	
<b>Reprise de la séance à 20h15</b>	
<b>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance</b>	
<b>VOTE rapport</b>	<b>160</b>
<b>Rapport n° 295 : Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle »</b>	
<b>Rapport n° 295 : Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle »</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	161
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/063) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	163
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	163
<b><u>Prises de paroles :</u></b>	
M. Petru Antone FILIPPI	164
M. Paul-Félix BENEDETTI	165
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	165
<b>VOTE rapport</b>	<b>166</b>

<b>Raportu n° 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu</b>	
<b>Rapport n° 316 : Règlement des aides au patrimoine</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	<b>167</b>
Avis de la CECCSES	<b>169</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>169</b>
<b><u>Prises de paroles :</u></b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	<b>169</b>
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>170</b>
Mme Marie-Claude BRANCA	<b>171</b>
Mme Françoise CAMPANA	<b>172</b>
M. Jean BIANCUCCI	<b>173</b>
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	<b>174</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>176</b>

### **SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

<b>Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni economiche concertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere consulare</b>	
<b>Rapport n° 319 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>177</b>
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/040) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	<b>179</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	<b>179</b>
<b><u>Prises de paroles :</u></b>	
Mme Christelle COMBETTE	<b>181</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>183</b>
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC	<b>184</b>
Mme Christelle COMBETTE Amendement n°1 « Un Soffiu Novu »	<b>186</b>
<b>VOTE amendement</b>	<b>187</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>187</b>

**Suspension de la séance à 21h35.**



## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 20.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, se vo site d'accordu, emu da principià sta sessione incu, cume d'abitudine, e dumande à bocca, se vo site pronti.

Prima dumanda hà da esse quella fata da « Fà populu in seme » è ghjè Joseph SAVELLI chì l'hà da pone.

Avete a parolla.

### **QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question orale N°2022/O2/068 déposée par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe « Fà Populu In seme » : moyens de lutte contre les violences faites aux femmes.**

### **M. Joseph SAVELLI**

Mme la Présidente, juste une précision, c'est une question qui devait être posée lors de la précédente session. Elle a été différée, mais elle prend également tout son sens aujourd'hui, nous sommes à la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et elle s'adresse à Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 2 mars 2022, une femme a été poignardée par son compagnon à Bastia. Un article de presse disait alors qu'il s'agissait du premier féminicide en Corse de l'année. Triste phrase, car oui, les féminicides se comptent.

Il y a quelques jours à Aiacciu, une jeune femme de 23 ans a été poignardée mortellement au cou par son conjoint du même âge.

Cet homicide conjugal est donc le 11<sup>ème</sup> en 12 ans en Corse. Elles s'appelaient Joanna, Patricia, Rosette, Beata, Savannah, Kadijah, Jennifer, Julie, Alessandra, Kimberly.

Il y a moins d'un an, la Cullettività di Corsica installait à Bastia son Observatoire territorial des violences faites aux femmes. Cette création venait à

la suite des travaux de la commission sur les problématiques de violence qui s'était saisie de la question, sous la présidence d'Anne-Laure Santucci, et découlait également d'une motion déposée par Pierre Poli en juillet 2018.

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action devait permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène sur le territoire, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes dépende du domaine régalién, la mise en place de cette structure repose donc sur une volonté politique affirmée de notre Collectivité de lutter contre ces violences, d'autant plus qu'il n'existe que 2 observatoires régionaux en France.

Par ailleurs, notre Collectivité s'est déjà fortement mobilisée ces dernières années, notamment à travers la mise à disposition de logements rénovés et meublés à destination des femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants, mais aussi par la création d'un site internet destiné à sensibiliser, informer, communiquer sur la question.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, ne doutant absolument pas de la détermination de notre Collectivité à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pourriez-vous faire un point d'étape sur les actions menées, les premiers pas de l'Observatoire, ainsi que sur les actions et initiatives à venir pour faire face à ce fléau qui n'épargne malheureusement pas la Corse ?

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò cunsigliere.

Qual'hè chì hà da risponde ? Bianca FAZI pè l'Esecutivu.

## **Mme Bianca FAZI**

Madame la Présidente, Caru cunsigliere, Caru amicu.

Je vous remercie pour votre question à laquelle je vais répondre au nom de ma collègue Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA.

Je vous remercie également pour tous ces prénoms prononcés dans l'hémicycle. Aucune de ces femmes ne doivent pas être oubliées. Leurs noms doivent nous rappeler que ce fléau est là, que nous devons tous être engagés. Vi ringraziau di core, o Sgiò Cunsigliere, d'avè sceltu 'ssu sugettu. Parlane quì, ghjè fà sente a voce di tutte quelle ch'ùn la si sentenu micca di parlà.

Comme vous l'avez justement dit, la Collectivité de Corse est déterminée à agir pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Collectivité soutient de manière constante et significative trois structures : le CIDFF2A (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Corse-du-Sud Aiacciu), le CIDFF2B (Bastia) et la CORSAVEM (Association Corse d'Aide aux Victimes d'Infraction et de Médiation pénale).

Par sa contribution financière et son soutien apportés à ces trois acteurs, la Collectivité de Corse soutient entre autres :

- la mise en place d'un Service spécialisé d'Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes (SAVS), qui a notamment pour mission d'accueillir, d'informer les victimes sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches,
- la gestion du numéro vert SOS Violences qui s'adresse aux victimes de violences conjugales en leur offrant un espace de parole et d'écoute,
- la présence d'un référent local violence à destination des femmes victimes de violences au sein du couple
- plusieurs actions telles que la prise en charge, la prévention et la protection en matière de violences conjugales
- la prise en charge psychologique d'enfants témoins de violences conjugales ou eux-mêmes victimes de violences intrafamiliales.

La Collectivité met à disposition des CIDFF des locaux permettant l'accueil de jour des femmes et de leurs enfants. Nous soutenons également des associations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le domaine de la jeunesse, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA accorde beaucoup d'attention à ce sujet, qui est souvent au cœur d'ateliers de prévention.

D'ailleurs, comme elle s'y est engagée auprès d'un collectif de jeunes femmes, elle a souhaité dédier un atelier des prochaines assises de la jeunesse au thème des violences sexuelles, celui-ci aura lieu le 15 décembre prochain.

Vous nous interrogez également concernant les premiers pas de l'Observatoire. Le premier travail de recueil d'informations réalisé par l'Observatoire auprès de ses partenaires permet de confirmer la tendance pressentie. Les premiers travaux et données sont toutefois encore parcellaires et ne sauraient représenter la réalité des violences en Corse. En effet, chaque partenaire a sa propre grille de lecture et certaines femmes peuvent se présenter à plusieurs structures quand d'autres ne se signalant pas, ne sont pas comptabilisées. L'Observatoire a pour projet de faire réaliser une enquête approfondie afin de mesurer les violences dans l'ensemble des cadres de vie : famille, études, travail, couple...

Pour renforcer son action, l'Observatoire tisse son réseau peu à peu auprès des acteurs spécialisés en les rencontrant et en participant aux différents échanges. Il développe des outils de prévention et d'information (page internet sur le site d'isula.corsica, messages sur les réseaux sociaux, les violentomètres traduits en 4 langues et distribués aux associations et autres partenaires, élaboration d'une plaquette "lutte contre les violences conjugales" à destination des pôles territoriaux et sociaux de la CDC). En partenariat avec l'Observatoire de Seine Saint-Denis, l'Observatoire Corse va adapter des outils de communication sur le thème du questionnement systématique et de l'ordonnance de protection.

Deux groupes de travail ont été réunis notamment avec les associations, afin de dégager avec les acteurs de terrain des lignes directrices pour améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous rappelle que notre Collectivité, avec son Observatoire, est partie prenante de la mise en place en partenariat avec l'Etat et la Communauté d'agglomération de Bastia d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie, dédié à ces violences. Nous travaillons à la mise en place d'un dispositif similaire pour Ajaccio.

Par ailleurs, un cycle de formation à destination du personnel de la direction de l'action sociale de proximité va débuter le 28 novembre prochain.

Son objectif est d'améliorer le repérage des victimes de violences, leur accompagnement et leur prise en charge au sein des pôles sociaux.

Enfin, je vous informe qu'une conférence va être proposée aux élus corses le 2 décembre prochain, sur les violences faites aux femmes, afin de les sensibiliser et de les informer sur leurs moyens d'action.

Tous les présidents de groupe ont d'ailleurs reçu cette information et nous comptons sur leur présence.

Spergu chì a mo risposta vi permetterà di vede che no simu impegnati, assai impegnati, cunvinti chì puvemu cambià e cose. Ghjè l'affare di tutti, di a Cullettività, è di a sucetà. Si cambieranu e cose incu l'educazione, incu a parolla più libera, incu l'impegnu di tutti, ghjè u nostru duvere.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

A seconda dumanda à bocca hà da esse fatta da « Avanzemu ».

Saveriu LUCIANI, avete a parolla.

**Question orale N°2022/O2/74 déposée par le groupe « Avanzemu » : gestion des déchets, site de Ghjuncaghju.**

**M. Saveriu LUCIANI**

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Cette question, beaucoup d'entre nous auraient pu la poser à ma place au regard de l'actualité.

Vendredi dernier, pendant que notre assemblée tenait sa session sur la question des dérives mafieuses, le Tribunal Administratif de Bastia annulait partiellement l'arrêté pris le 29 septembre 2020 par le préfet de Haute-Corse.

Cet arrêté fixait les prescriptions techniques, visant essentiellement à annihiler la pollution des eaux, imposées à Oriente Environnement pour l'exploitation du centre de stockage au lieu-dit Finuchjettu.

Pour rappel, ce projet consiste à stocker et enfouir 14 casiers de déchets ménagers et assimilés en mode « bioréacteur », hydrauliquement indépendants et superposés sur deux niveaux, ainsi que quatre casiers de terres amiantifères.

Désormais, sauf appel de l'État et peut-être recours de l'association, tous les feux sont au vert pour la mise en route de ce centre qui devrait stocker ou enfouir annuellement environ 80.000 tonnes, soit pratiquement la moitié de la production insulaire.

Lors de la session de juin dernier, notre groupe avait posé une question sur cette même problématique du traitement des déchets, vous interrogeant sur votre stratégie en la matière - le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse y faisait état des avancées du plan qu'il porte - et vous signifiant également notre ferme opposition à voir le territoire de la plaine rester pour plusieurs décennies encore la poubelle de la Corse.

Car depuis juin, les choses ont évolué : l'arrêté du préfet de Haute-Corse du 30 septembre dernier a donné l'autorisation de prolonger de 15 années, soit jusqu'à 2037, l'exploitation du site de la STOC à Prunelli di Fiumorbu, et donc un stockage supplémentaire estimé à au moins 800.000 tonnes sur la période.

Depuis vendredi dernier, plus rien ne semble faire obstacle à l'exploitation du site de Ghjuncaghju.

La gestion privée a de beaux jours devant elle. Nous souhaitons pourtant, collectivement, une maîtrise publique particulièrement forte dans ce domaine, vœu de plus en plus éloigné de la réalité d'un modèle qui nous est imposé.

Le plan tant attendu sera vraisemblablement voté au mieux à fin 2023. Entre-temps, le 17 décembre 2021, nous avons pourtant voté une motion sur les droits du fleuve Tavignanu, en vain.

Les discours ne rassureront plus personne, à commencer par le collectif Tavignanu Vivu. Le stade de l'inquiétude est largement dépassé. Ce sont deux condamnations qui ont frappé en deux mois l'avenir de tout notre territoire de la plaine.

Comme en juin dernier, nous le répétons : de Ghjuncaghju à Prunelli et de Prunelli à Vighjaneddu, le privé gère et prospère à coups de centaines de milliers de tonnes et d'euros.

Notre groupe, et bien au-delà, réaffirme ici notre opposition totale à des projets qui condamnent la plaine à être a paganaccia.

Notre question, Monsieur le Président, sera celle que se posent beaucoup d'entre nous :

Quelle est votre position par rapport à ces projets ? Ces projets qui sont finalement des opérations en cours de mise en route.

Soutenez-vous les collectifs ou allez-vous laisser l'État et les tribunaux, imposer leur choix contraires aux intérêts du peuple corse ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Qualu hè chì hà da risponde ? U Presidente di l'Uffiziu di l'ambiente. Avete a parolla.

**M. Guy ARMANET**

Madame la Présidente,

Caru Cunsigliu,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda chì, di sicuru, ramenta u scambiu quì, à l'Assemblea di Corsica, u mese di ghjugnu scorsu. Vous avez raison, mi raminteghju chì à a prima quistiona s'intitulava « da u dì à u fà », ùn mi sbagliu micca ?

Ainsi, en préambule à vos interrogations sur le projet de Ghjuncaghju, je ne peux dans un premier temps que paraphraser la réponse déjà apportée, mais qui était d'ores et déjà une réponse forte qui établissait clairement notre position relative aux droits du fleuve Tavignani, clairement exposés dans cette assemblée, et notre volonté d'y préserver la biodiversité tout comme sur l'intégralité de notre île d'ailleurs.

Cette position restait en tout point conforme aux dispositions fixées, collectivement, par délibération n°21/241 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021.

La décision récente du Tribunal Administratif de Bastia, remettant partiellement en cause les prescriptions techniques prévues pour la protection des ressources en eau du fleuve Tavignanu, n'influence et ne remet nullement en cause nos prises de position fermes et définitives à ce sujet.

Mà, ghjè vera chì, forse, ci vole andà un passu più luntanu, da u dì à u fà, ci vole avvicinà si di u terrenu è fà cose ci hè da fà.

Tout ça pour vous dire qu'il y a eu un fait important entre cette question-là, la mise en route de notre plan, et l'acceptation unanime de ce plan qui est dans les méandres administratifs et qui ne va pas tarder à entrer en enquête publique. Toutefois, il y a quand même une variable d'ajustement qui n'est pas neutre ! Nous avons arraché à l'époque, la possibilité de pouvoir exploiter, ou en tous les cas de mettre à la possibilité d'étude un à quatre terrains supplémentaires en Corse, validée par nos soins à l'Assemblée mais également par toutes les instances qui ont eu le dossier entre leurs mains.

Il y a donc une variable d'ajustement non neutre, puisque je vous rappelle que le plan précédent n'en faisait pas état, et que Ghjuncaghju était incontournable.

Aujourd'hui, ces centres de stockage devront couvrir le besoin opérationnel des 175.000 tonnes et la territorialisation souhaitée par l'exécutif nous amène, au moment où je vous parle, à avoir deux sites supplémentaires à l'étude ; des petits centres comme nous l'avions évoqué un certain temps ensemble, de 30.000 tonnes par rapport à la territorialisation.

Je vous confirme, vous avez fait allusion à la fin du plan 2023, mais je rappelle d'ores et déjà que des terrains sont à l'étude, au moment où je vous parle, par le SYVADEC : 1 en Balagne et 1 dans le Grand Sud.

Ça, c'est de la réalité, c'est du concret, ce n'est pas « da u dì à u fà », ghjè « u fà », femu !

Donc, dès leur faisabilité confirmée, nous pourrons créer les conditions d'une acceptation concertée entre les territoires. Vous avez raison de le dire, le fait de répartir la tâche entre les différents territoires va permettre son acceptabilité.

Vous revenez sur la gestion publique des déchets, je rappelle ici avec force, notre implication pour que l'on aille vers une gestion publique des déchets ;

La gestion publique des déchets, aujourd'hui on se pose la question car la force publique a trop souvent été absente et la nature ayant horreur du vide, le privé a pris la place, mais il n'est pas dit que la force publique puisse réinvestir le milieu privé, et je pense chè no simu pronti à francà u passu.

Une gestion efficiente des déchets nécessite de rendre compatibles plusieurs points :



La Programmation Pluriannuelle du SYVADEC avec le Plan Territorial de Gestion des Déchets et la Collectivité de Corse en renforçant des liens institutionnels avec le SYVADEC. Je rappelle que nous étudions, au moment où je vous parle, un rapprochement plus pragmatique de la CdC avec le SYVADEC. J'avais évoqué ici en 3 points la possibilité, soit par le biais d'un syndicat mixte ouvert, soit par le biais de conventionnement, et au moment où je vous parle je me permets de vous dire que nous avons sollicité nos différents partenaires (l'État et le SYVADEC) pour qu'une convention soit signée le plus rapidement possible. C'est-à-dire qu'en début d'année prochaine, la CdC aura un droit de regard sur les investissements qu'elle fournira au SYVADEC.

Notre engagement ne doit pas seulement se limiter au centre de traitement des déchets ultimes, nous avons bien d'autres pans énergétiques, notamment la valorisation, à étudier, et je rappellerai que seule la CdC, et uniquement la CdC, pourra mettre en œuvre la valorisation avec des acteurs privés qu'elle pourra choisir par le biais d'une SEMOP ; ces compétences-là émanent de la CdC et non pas du SYVADEC.

Une solution globale à terme, permettra de répondre aux obligations règlementaires, aux enjeux écologiques qui se dressent devant nous. La valorisation de la biomasse consistant à produire de l'électricité, nous travaillons dessus, prochainement j'espère que nous pourrons présenter à l'Assemblée de Corse un projet d'envergure en termes de biomasse et de cogénération, j'aurai certainement à vous le présenter et nous en débattons devant cette Assemblée.

Eccu caru Cunsigliaru, u travagliu avanza et semu di sicuru pronti à francà u passu, mà da esse attori è no più spettatori.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

A dumanda à bocca chì vene dopu hà da esse fatta da Serena BATTESTINI da « Core in Fronte ».

**Question orale N° 2022/O2/073** déposée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : les dangers de la divagation animale.

**Mme Serena BATTISTINI**

A ringrazià vi.

La question récurrente de la divagation animale met manifestement en relief ce qu'est la Corse assujettie à un système de dépendance et d'abandon : un pays sous développé.

Il fut un temps où les familles, les éleveurs géraient avec intelligence et respect pour autrui, pacage et déplacement animal.

La mutation sociétale, la transformation sociale agro-pastorale en une tout autre structuration économique basée sur la spoliation, la dépendance et la spéculation ont engendré une situation d'incurie et de désinvolture.

L'accaparement, le fractionnement et la division foncières ont eu raison d'une évolution de l'organisation animalière d'élevage.

Des milliers d'animaux sont aujourd'hui recensés. Actuellement ce sont 60.000 animaux divagants dénombrés, 30.000 censés appartenir à des propriétaires et 30.000 présentés comme ensauvagés.

Dans ce contexte, les nuisances engendrées sont multiples (matérielles, environnementales, sanitaires, etc.) et dangereuses : elles sont attentatoires à la vie humaine.

À cet égard, on ne compte plus les répétitions d'accidents de la route ou d'agressions sur les chemins, voire même sur les propriétés des victimes. Les conséquences sont souvent dramatiques, voire fatales pour les personnes impliquées.

Nous saluons d'ailleurs la présence des représentants de l'association « Cambià avà ».

Malgré cet état des lieux, qui n'est malheureusement que trop connu, et malgré la réalité d'un dispositif juridique et pénal du système dominant en vigueur, la question continue de se poser avec acuité.

Elle interpelle les services publics qui ont en charge la garantie des intérêts moraux et matériels du citoyen mais qui dans ce cadre-là, ont laissé place au « lascia corre » et/ou la démission, le dispute à la lâcheté...

Faire du maire le seul responsable de la situation relève de l'irresponsabilité.

Aujourd'hui, l'organisation territoriale de la Corse, régie selon le principe de libre administration des collectivités, avec tout ce que cela suppose en termes de coordination et de synergie des différentes institutions concernées, implique que ce grave problème soit enfin pris à bras le corps, et dans sa globalité.

La force et la pertinence de notre capacité à se saisir du sujet posé, à nous autogérer, aux antipodes des fausses solutions découlant du système de dépendance imposé, doivent nous amener à prendre collectivement les initiatives qui s'imposent.

Il est grand temps d'appliquer enfin et concrètement de nouvelles et audacieuses mesures afin de réduire drastiquement les nuisances sanitaires, culturelles et environnementales, et dangers accidentogènes et mortifères.

Si la mise en fonction du programme "Bolus", en filière bovine, avec enregistrement, identification et traçabilité, paraît comme une des premières réponses à apporter, d'autres initiatives concomitantes sont tout autant attendues.

Compte tenu de la multiplicité des problèmes posés par la divagation, avec l'engagement des institutions et des organismes que cela suppose, notre question est la suivante :

Quelles actions d'envergure à la hauteur de la tâche dévolue comptez-vous prendre dans un court avenir pour mettre enfin un terme à ce qui caractérise de façon aussi caricaturale que gravissime la divagation des animaux ?

Quand comptez-vous faire reconsidérer le poids de la vie humaine au bord des routes, mais aussi dans nos pieve et paesi ?

Quel plan réel de sécurité pourra être enfin mis en œuvre ?

Quelle place de développement entendez-vous enfin donner à l'organisation des animaux d'élevage en Corse ?

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Qualu hè chì hà da risponde pè l'Esecutivu ? Dumenicu LIVRELLI, u Presidente di l'ODARC, avete a parolla.

**M. Dominique LIVRELLI**

Vi ringraziu.

Merci Madame la Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre au niveau des moyens dont je dispose en tant que président de l'ODARC.

L'ODARC, dans le cadre de ses prérogatives, a, depuis 2 ans, agi sans relâche et à plusieurs niveaux pour lutter contre la divagation animale.

Au niveau du terrain, en missionnant une personne au sein de l'Office pour rencontrer les présidents des communautés de communes des 4 zones pilotes déterminées par la Commission Divagation mise en place en Août 2021. La zone du Niolu a principalement été ciblée et prioritairement la commune de Casamacciuli. Des fiches actions ont été élaborées en coopération avec le maire, et ce afin de recenser les problèmes rencontrés (divagation, gestion des retours d'estive, etc.) à l'échelle de micro-territoire de la commune, d'identifier les propriétaires des terrains concernés et de proposer des solutions adaptées. Ce travail, quasi finalisé, sera présenté à la Commission en début d'année et les moyens adéquats mis en œuvre. On peut d'ores et déjà citer l'installation de clôtures béliers périphériques autour de zones stratégiques ou le long de la route, installation de portillons, remise en culture d'anciens jardins, etc.

Au niveau des exploitations, en mettant en place des aides visant à leur structuration :

- Aide à la réforme pour alléger les troupeaux des animaux non productifs et éviter des abandons ;
- Augmentation des taux d'aide à la réalisation des clôtures à 60 % pour un agriculteur aîné et 70 % pour un jeune agriculteur ;
- Mise en œuvre d'un plan d'investissement exceptionnel pour l'acquisition de machines-outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur Fonds de relance européens FEADER EURI ;
- Financement à 80 % des clôtures des parcs de rassemblement en filière porcine dans le cadre du Plan biosécurité.

Comme vous le constatez, ce que j'avais annoncé ici même il y a un an, a été mis en place par l'ODARC assurant ainsi son rôle de structuration des exploitations, voire au-delà, en accompagnant les maires dans la construction de projets de sécurisation et de développement d'activités agricoles sur leurs communes.

La mise en place du Bolus par l'État dans le cadre des aides de la nouvelle PAC devrait également permettre une meilleure gestion sanitaire et une identification sécurisée des troupeaux.

En parallèle, les dispositifs d'accompagnement de la prochaine PAC et notamment l'aide à l'installation sont en cours d'écriture au sein de l'Office. L'objectif est d'y intégrer des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien intégré cette nécessaire maîtrise de son élevage dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'inscrire les nouvelles exploitations d'élevage dans le cercle vertueux qui fait que l'on est éleveur avant d'être transformateur et que la gestion technique et sanitaire de son troupeau dont découle la maîtrise des conditions d'exploitation, est la pierre angulaire à toute production et à toute réussite d'un projet agricole.

Toutefois, toutes les actions énumérées ici visent à résoudre le problème des animaux avec propriétaire et à ne pas reproduire les erreurs du passé. La problématique des animaux sans propriétaire et ensauvagés, désormais en dehors du champ d'intervention agricole, ne pourra être portée par l'ODARC ; nous en avons ni les prérogatives, ni les moyens juridiques, financiers et humains.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi o Sgiò Presidente di l'ODARC.

Avà una dumanda hà da esse fatta da Santa DUVAL, pè « Un soffiu novu ».

Ete a parolla.

**Question orale N° 2022/O2/64 déposée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies.**

**Mme Santa DUVAL**

Monsieur le Président,

Ma question prévue pour la dernière session s'avère pleinement d'actualité cette fois-ci puisque le sujet a été évoqué au Parlement par Michel CASTELLANI.

Elle s'inscrit également dans le sillage de celle posée par notre collègue Xavier LACOMBE en septembre concernant les moyens aériens de luttés contre les incendies.

Vous connaissez notre souci, sûrement partagé sur tous les bancs de cette assemblée, d'assurer une présence permanente de moyens aériens en période estivale afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu est identifié.

Nous savons que la flotte de la Sécurité civile dotée de 11 appareils basés à Nîmes est vieillissante et nécessite un temps de trajet de 1 h 30 environ.

Nous savons que si la Corse disposait sur le territoire insulaire de moyens de lutte aériens, le temps d'intervention serait bien moindre et pourrait être immédiat dès l'identification d'un départ de feu. Ce serait la meilleure garantie contre les propagations d'envergure.

Cela suppose d'engager une discussion avec la Sécurité civile pour qu'en période estivale, des appareils soient stationnés dans l'île. Pour ce faire, un site d'accueil doit être aménagé pour permettre le stationnement des hélicoptères bombardiers d'eau et des canadiens.

L'aérodrome de Tavoria remplit les conditions nécessaires et s'est déjà positionné en ce sens. Il dispose d'une piste de 1 400 mètres revêtue qui s'étend sur 30 mètres de longueur, d'un bureau de piste, d'un bloc technique et de plusieurs aires de stationnement.

A l'inverse des aéroports commerciaux d'Ajaccio, Bastia, Calvi ou Figari, qui sont pris d'assaut en période estivale par une hausse importante du trafic de passagers, Tavoria peut se permettre d'assumer cette activité.

Aviation de loisir, d'affaire, parachutisme... l'aérodrome a connu une progression constante, à l'exception des années 2010 où un souci technique lié aux cuves de carburant a nui à la fréquentation pour des raisons d'approvisionnement ; souci qui depuis a été réglé car Tavarua dispose aujourd'hui de cuves entièrement neuves.

Si l'on s'attache à réaliser les quelques aménagements nécessaires, le site pourrait accueillir durant la saison estivale les moyens aériens de la Sécurité civile détachés en Corse par précaution, prévention et en vue d'une rapidité d'intervention maximale puisque l'ensemble du territoire insulaire est à portée de vol en moins de 20 minutes.

Cette perspective d'implantation saisonnière, souhaitable et espérée, suppose que nous soyons prêts à l'accueillir.

Une motion portée par Pierre POLI est en cours d'examen sur le sujet des moyens de lutte.

Nous vous avons fait part de notre volonté de voir activé le comité de travail prévu dans la motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 puis réitérée en février 2020. Les choses sont en train de se mettre en place avec des premières réunions. Nous souhaitons que la candidature de l'aérodrome de Tavarua soit étudiée sérieusement dans ce cadre visant à déboucher sur des propositions opérationnelles au plus vite.

Il est impératif que la Collectivité soit associée à cette démarche pour que celle-ci aboutisse. Ce qui me conduit à solliciter publiquement votre position et je l'espère votre soutien.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Ghjè u Presidente di l'Esecutivu chì vi hà da risponde.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Votre question vise à intégrer la structure aérodrome de Tavoria dans le dispositif global de lutte contre les incendies. La réflexion et les décisions à prendre dans ce domaine sont au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Je ne reviens pas sur le contexte global, je rappelle simplement qu'après un été compliqué, et grâce à la vigilance, l'engagement mais aussi une part de chance, nous avons pu éviter les feux significatifs, mais malgré cela, il y a eu, fin octobre, un feu catastrophique de 450 hectares dans le Cap Corse, feu qui vient souligner après notamment les incendies de cet été, par exemple en France - je pense notamment aux incendies de Gironde, mais pas seulement - que cette question de la lutte contre les incendies couplée aux problématiques du réchauffement climatique va être un enjeu majeur dans les mois et années à venir.

Tout dépend si nous réfléchissons à moyens constants ou à moyens qui augmentent. En ce qui concerne les moyens constants, je rappelle simplement, pour mémoire, qu'actuellement nous avons une base d'accueil de la Sécurité civile et des moyens de lutte contre les incendies qui rayonnent sur l'ensemble du territoire insulaire et qui est positionnée à Aiacciu. Ces explications je les donne sous le contrôle, bien sûr, de la Présidente du SIS 2A et du Président du SIS 2B, et de l'ex-Président du SIS 2A.

Donc, cette base de sécurité civile accueille en saison estivale dans le cadre de la politique « feux de forêt » au moins deux canadiens et un avion de reconnaissance et assure toute la logistique de ce déploiement.

Nos canadiens sont insuffisants et sont appelés à aller ailleurs en cas de nécessité, à partir d'Aiacciu, et ce positionnement donne satisfaction ; il y a également 3 structures pélicandromes à Aiacciu, Figari et Bastia, et nous avons également travaillé sur la plateforme aéroportuaire de Calvi ; ces structures sont mise en place et gérées par les SIS 2A et 2B, configurées pour assurer une logistique opérationnelle, notamment pour procéder au remplissage en produits retardants ou additifs et également au rinçage des avions.

La logistique est également assurée par des pompiers des SIS 2A et 2B spécialement formés ; nous n'avons noté aucun problème ou conflit d'usage entre l'activité de lutte contre les incendies et le trafic aérien commercial, y compris en période de rush estival.

A ces moyens aériens, s'ajoute un hélicoptère bombardier d'eau qui est loué par l'État et qui est actuellement positionné à Corti.



S'il on devait réfléchir dans le cadre de ces moyens constants, choisir de déplacer les moyens d'une des bases existantes vers l'aérodrome de Tavarìa, cela n'aurait pas de sens, y compris au point de vue de l'efficacité opérationnelle puisque cela excentrerait un certain nombre de moyens.

Par contre, il y a toute une réflexion qui est menée à la fois pour consolider et élargir l'existant.

Consolider l'existant, ce sont notamment les garanties obtenues par le Député Michel Castellani à travers un amendement qui a été voté ;

L'élargir, c'est toute la problématique du renforcement général de la flotte aérienne au plan français, vous savez, c'est un engagement qu'a pris le Président Macron, et s'assurer qu'une partie de cette flotte sera affectée à la Corse, mais pas seulement, c'est également la réflexion sur une flotte européenne et notamment des moyens mutualisés avec la Sardaigne, c'est l'amendement du Député Jean-Félix Acquaviva, mais aussi des moyens mutualisés avec la Toscane, question évoquée par Michel Castellani et par l'ensemble de nos parlementaires, et au-delà de ça, réfléchir à implanter de façon pérenne, une base en Corse, sur le modèle de l'expérience de 2009 qui avait conduit à positionner pendant tout l'été des moyens mutualisés avec à la fois les équipages opérationnels et la maintenance ; moyens basés à Poretta et ayant permis d'intervenir non seulement sur des feux dans l'Extrême Sud (à Conca) mais également sur les feux en Sardaigne voire en Grèce ou au Portugal et de ce côté-là je vous renvoie à la carte que j'avais produite à l'occasion de mon intervention de juillet.

On voit bien que la Corse, de par sa position centrale au cœur de la Méditerranée occidentale peut permettre d'intervenir de façon opérationnelle efficace non seulement dans le sud de la France, mais également en Italie, dans les îles méditerranéennes voire en Espagne ou au Maghreb.

Si l'on arrive à emporter la décision, on intégrera l'aérodrome de Tavarìa dans ce dispositif global. Les groupes de travail sont en place. Je vous renvoie à l'analyse sur la construction du dispositif, à ce qui sera porté et défendu notamment par les deux SIS et également les moyens de la sécurité civile qui ont la compétence technique ; en tous cas, la volonté politique est de permettre d'avoir des moyens à la hauteur de ces enjeux et que si cela est faisable techniquement que l'aérodrome de Tavarìa et l'ensemble de la région sur laquelle il rayonne de façon naturelle soit totalement préservé, sécurisé, et impliqué dans ce dispositif !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avà ci hà da esse una dumanda di Mme BRANCA per « Core in Fronte ».

Avete a parolla.

**Question orale N° 2022/O2/69 déposée par Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : pour une nécessité de cadrer les programmes d'accession à la propriété.**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò Presidenti,

Le 23 juillet dernier, Core in Fronte dénonçait une tentative de spéculation à Casalabriva mettant ainsi en évidence les faiblesses et dysfonctionnements du programme de primo accession à la propriété mis en place par la municipalité.

Le 27 juillet lors du conseil d'administration de l'Office Foncier, dont vous êtes le président, tous les membres présents se sont accordés à dire qu'il était indispensable de tirer la leçon de l'exemple de Casalabriva et d'aider les maires désireux de créer un programme d'accession à la propriété, en établissant un cahier des charges sans faille afin d'éviter les tentatives de spéculation et les pressions sur les maires. Nous avons aussi évoqué la possibilité pour la CDC de créer ses propres programmes d'accession à la propriété. Une réunion avec les agents administratifs de l'Office et les élus siégeant au CA devait être mise en place les jours suivants pour s'atteler à la création de ce cahier des charges.

Eramu tutti pronti, tutti mutivati, aspittavamu i nosci cunvucazioni.

E da tandu... Aspitemu sempri... I sittimani sò diventati mesi... è aspitemu...

Parchì aspittà tantu ? Si capisci bè ch'Ì stu documentu saria un attrezzu indispinsevuli :

Pà aiutà a ghjenti di i nosci loca -più particularmenti i ghjovani- à duvintà pruprietari ;

Pà luttà contr'à u spussessu è a speculazioni ch'ì ci arruvinani ;

Pà fà calà i prezza di i tarrena è di i casi.

Ùn ci puddemu parmetta di metta da cantu un attrezza di stu genaru. Avemu bisognu di tutti l'arnesi pussibuli pà middurà a situazioni immobiliaria è l'avvena di a noscia ghjuventù annant' à noscia tarra.

Diciareti sicuramenti chì ci sò monda prublemi urgenti è chi ùn si pò fà tuttu à tempu. Noi dimmu, ghjust' à puntu, chì à pettu d'aspittà è di tralascià, tuttu duventa urgenti. È si sa indù si finisci quandu si ghjunghji troppu tardi à l'urgenzi di u spidali.

Ò sgiò presidenti, a femu quandu sta riunioni ? Chì bisognu ci n'hè saria...

Vi ringraziu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Ghjè u Presidente chì hà da risponde.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Iè di sicuru, aghju da risponde di manera chjara. « A femu quandu ? » A femu, vi prupongu, prima di e vacanze di Natale, sapete, u prossimu cunsigliu d'amministrazione.

A vostra quistione hè di primura per tutte è tutti, micca solu pè u vostru gruppu, micca solu per l'esecutivu ; hè stata dinù appughjata da a nostra cullega Madama Pieri è ci hè a vulintà, micca solu à l'internu di l'Uffiziu Fundariu ma, mi si pare, à u livellu di a nostra Assemblea, di u nostru cunsigliu esecutivu, di fà di 'ssa lotta contr' à a speculazione è di l'accessu à a tarra è à l'alloghju una priurità assoluta. Hè vera chì ci sò parecchie urgenze, ma quessa custi mi pare a prima è forse a più impurtante, à u livellu puliticu glubale.

Dunque di sicuru emu da fà issa riunione. Tengu quantunque à rammintà chì, quand'ella tocca direttamente à e scelte di a Cullettività, emu digià messu in ballu (forse ch'ellu si pò migliorà) un quaternu è regule chì permettenu o chì imponenu à e cumune chì volenu benefizià di un aiutu di a Cullettività d'esse in una dimarchja chì sia assicurata à u livellu ghjuridicu. Vogliu rammintà chì emu oghje in u quatu di u regulamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a pussibilità d'aiutà, ch'ella sia ind' a custruzione o inde u rinnovu, sin' à 80 % e cumune chì volenu favurizà l'accessu à a pruprietà di i residenti, ind' u rispettu di u quatu custituziunale. Chì dinù per tutte e case chì sò tralasciate aiutemu finanzialmente e cumune à recuperalle. È chì dunque emu assicuratu u passu di 'ssa parte quì à u livellu ghjuridicu.

Avà, ci vole à fà listessa inde u quattru di l'azzione è di l'intervenzione di l'Uffiziu fundariu, ma ùn hè micca tutt'à fattu listessa, perchè custi ùn tocca micca direttamente à noi. Rammentu chì quand'ellu intervene l'Uffiziu, intervene in aiutu per purtà un prugettu chì ferma quellu di a cumuna. Dunque u nostru scopu inde 'ssu quattru quì hè di prupone à e cumune in cor'di l'azzione cun elle, ind'u rispettu di e so scelte, d'esse d'accordu per schisà u generu di prublema chì s'hè pussutu incuntrà, per esempiu di vene à aiutà di manera impurtante un prugramma è chì dopu ùn sia micca abbastanza inquatratu à u livellu ghjuridicu è chì iss' affare custi, à parte da una dimarchja di virtù, sbocchi nant'à spussessi ch'ùn ci cunvenenu micca.

Dunque ci vole à fà issa riunione, sò prontu à falla. Sò ch'è vo avete a vulintà, sò ch'è vo avete l'idee à u livellu ghjuridicu. Rammentu dinù chì emu pigliatu issa decisione quandu s'hè trattatu d'aiutà una cumuna ind'una operazione impurtantissima, a cumuna di Munticellu, ind'un locu, a Balagna, induve a speculazione immobiliare face disgrasti maiò è chì dunque vuliamu chì 'ssa operazione fussi veramente esemplaria. Ci eranu dinù i prublemi d'urbanisimu putenziali nant'à i terreni. Ci hè l'affare di a strada nova chì duvia esse fatta è chì duvemu regulà cun tutte e cumune cuncernate, hè privista dinù una riunione.

Nant'à l'affare di l'inquatramentu ghjuridicu è di a pruposta di l'Uffiziu à e cumune chì ci anu da sullicità d'esse in un quattru ghjuridicu securizatu, femu sta riunione è femu chì à partesi da oghje tutti l'aiuti chì anu da intervene ind'u quattru di i prugrammi di l'Uffiziu Fundariu sianu cocustruiti cù e cumune è permettinu di sbuccà nant'à operazione chì cunveninu à a nostra vulintà d'assicurà u passu nant'à u fattu di rinfurzà l'accessu di i Corsi, di i giovani è ancu di quelli chì sò menu giovani, à a pruprietà è à a tarra.

A ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A dumanda chì vene avà hà da esse fatta per « Un soffiu novu », da  
Chantal PEDINIELLI

Avete a parolla.

**Question orale N° 2022/O2/71** déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : marchés sur des compétences internes

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, Mmes et MM. Chers collègues, ma question porte en effet sur les marchés publics sur des compétences internes.

En ma qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres, j'ai accès aux marchés divers et variés qui sont passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui a marqué le début de la Collectivité de Corse.

Au fil du temps, je crains de voir se confirmer une tendance qui m'inquiète et me conduit à vous interroger, à savoir le recours croissant à des prestataires extérieurs privés pour des missions jusque-là exercées en interne, par les agents qui en ont les compétences avec des moyens matériels qui sont à notre disposition. Je pense principalement aux travaux d'entretien des routes.

À titre d'exemple, il y a quelques jours, dans ma région Sarténais-Valinco, une entreprise de Haute-Corse effectuait, sur marché public, le traçage au sol, les fameuses bandes blanches. Lorsque je sais, pour avoir siégé au Conseil départemental de la Corse-du-Sud que les agents basés à Sartène le faisaient auparavant et que le matériel nécessaire avait été acquis par le département et appartient donc désormais à la région. C'est un exemple parmi tant d'autres mais qui vraiment m'interpelle. Et je crois même, pour en avoir discuté avec d'autres élus, que ce constat interpelle aussi au-delà des bancs de l'opposition.

M. le Président, j'ai entendu tout à l'heure M. ARMANET dire que le privé ne doit pas prendre le pas sur le public, et c'est de cela dont je parle aujourd'hui.

Cette problématique n'est pas anodine. C'est une question budgétaire bien sûr puisque l'on est en droit de se demander pourquoi payer en externe ce que l'on peut réaliser en interne, mais c'est aussi une question de personnel. Nous savons tous que la fusion a laissé des traces, que le personnel a connu des périodes compliquées et que le décharger de ses prérogatives n'est pas de nature à favoriser la confiance et la responsabilité.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Président, pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter pour nous rassurer. Ce sujet semble toucher principalement les opérations routières.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

U Presidente vi hà da risponde.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Conseillère,

Vaste sujet... Il y a une part d'inquiétude réelle dans votre question et je la partage, il y a une part de difficulté qu'il faut surmonter, et il y a aussi une part de fantasme, dans la mesure où l'on entend beaucoup dire que nous ferions trop le choix de prestataires extérieurs notamment dans le domaine routier.

Je tiens donc à dire aujourd'hui, y compris pour tordre le cou à cette rumeur, c'est que la volonté politique du Président du Conseil exécutif que je suis, du Conseil exécutif de façon générale, et plus généralement de la Collectivité de Corse est de faire en régie tout ce que nous sommes capables de faire, et de recourir le moins possible aux prestataires extérieurs, pas seulement pour des raisons budgétaires, mais pour des raisons aussi philosophiques ; la CdC a des compétences et sa vocation est de les exercer pleinement, et les investissements et l'entretien du réseau routier font partie de ce cœur de compétence.

Concernant les travaux d'entretien auxquels vous faites référence (maintien en bon état du marquage au sol horizontal, réparation des glissières de sécurité), il s'agit de travaux assurés à titre principal par les services « travaux et logistique » au sein des directions d'exploitation routière Cismonte et Pumonte.

A l'occasion de la fusion, nous avons réfléchi, il y a eu des difficultés, il en subsiste certaines, y compris en termes de sous-effectifs dans des catégories A, B et C, mais beaucoup en A et beaucoup en C. Il y a par exemple, vous le savez, et cela explique notamment le déséquilibre de l'investissement entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, il y a aujourd'hui, s'il on regarde les années qui viennent de s'écouler -sous l'oreille attentive de Vanina BORROMEI et tout aussi attentive de Flora MATTEI- un déséquilibre très important avec un investissement routier qui est plus conséquent dans le Sud que dans le Nord.

Ce n'est pas une volonté politique partisane de ma part, de la part du Conseil exécutif, de favoriser le Sud par rapport au Nord, c'est une logique d'équité qui m'a conduit à choisir que 80 % du PEI qui restaient à affecter, le soit à Ajaccio et sur le Grand Ajaccio pour combler le retard, puisqu'en 2002 et 2015 il n'y avait pas eu 1 € du PEI consacré aux infrastructures sur Ajaccio et le Grand Ajaccio. Il restait 100 M€ qui étaient à la disposition du Conseil exécutif ; sur les 100 M€, nous avons mis 80 M€ sur Ajaccio et cela permet les opérations qui sont en train de sortir, que ce soit sur la Rocade ou encore au rond-point dit Socordis, etc. Je referme la parenthèse.

Donc, logique d'équité. Je ne suis pas satisfait. Par exemple, il y a un déséquilibre important en investissement entre le Sud et le Nord, la vocation c'est d'investir de façon équitable. Ce déséquilibre est la conséquence de ce que les services de l'investissement dans le Sud sont mieux armés, d'un point de vue des catégories A, que dans le Nord. Cela veut dire aussi qu'il faut réfléchir et que les organisations que l'on avait choisies au moment de la fusion de garder un service Pumonte et un service Cismonte, par exemple dans le domaine de l'investissement, doivent être remises en cause à mon avis - il faut en discuter - car l'investissement doit être planifié, pensé, et exécuté au niveau de la Corse tout entière ! Que l'on soit dans une logique qui reste Pumonte et Cismonte pour l'entretien, c'est encore autre chose car il faut une réactivité. Donc vous voyez, nous avons conscience de ces difficultés.

Sur la capacité à faire en régie, c'est une priorité aussi ; professionnalisation des corps de métier de l'encadrement intermédiaire, chefs de secteurs et chefs d'équipes, harmonisation des pratiques avec des formations techniques pour mettre les agents au même niveau, poursuite de la mise en œuvre des centres d'exploitations, poursuite de l'informatisation de la régie en témoigne. Le parc matériel a été largement renouvelé, voire renforcé.

Nous avons aussi des difficultés, notamment en matière de ressources humaines, notamment en catégorie C. Il y a eu par exemple des départs à la retraite, des longues maladies, que l'on essaye de compenser par le recrutement interne. Vous le savez aussi nous avons sorti des postes à de nombreuses reprises en interne, je suis obligé de revenir devant vous quelquefois pour proposer des postes dans le cadre d'une gestion qui n'est pas encore suffisamment prévisionnelle, mais ça va l'être dans quelques mois, et donc nous essayons de répondre à ces difficultés.

Enfin, il y a aussi un problème d'efficacité, il y a des endroits où nous devons monter en efficacité dans la régie. Cela passe par la motivation des équipes etc. Nous ne pouvons pas par exemple avoir 5 jours de travail si c'est la régie et 3 jours de travail si c'est une entreprise privée, ce n'est pas systématique, mais cela

peut arriver ; là aussi il y a un problème de motivation interne et d'animation, et cela passe par l'implication à tous les niveaux de la chaîne de responsabilité.

Ces problèmes sont donc complexes.

Je rappelle aussi qu'on a passé des accords-cadres qui doivent nous permettre d'avoir précisément un cadre juridique sécurisé, pour intervenir de façon ponctuelle lorsque la régie ne permet pas de répondre aux besoins.

Nous avons des problèmes internes, mais s'il on n'arrive pas à répondre, ce sont les usagers et les territoires qui en souffrent, notamment dans le domaine de l'entretien ; on a donc passé des accords-cadres et je veille, il est difficile d'avoir la visibilité, à ce que chaque fois que cela est possible, ce soit fait en régie et que le recours à l'accord-cadre ne soit que l'ultima ratio qui permet de répondre à un besoin et une attente des usagers.

Donc, voilà le cadre politique et administratif qui est fixé, il y a des améliorations à faire, mais je tenais à vous rassurer à travers votre question, à rassurer aussi l'ensemble des fonctionnaires d'abord, et l'ensemble des Corses ensuite pour dire que oui, nous avons vocation à conserver en régie tout ce qui est notre cœur de métier, à le faire et à bien le faire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi per ste risposte.

Tutte e dumande avà sò di « Un soffiu novu ».

Quella chì vene avà hà da esse fatta da Christelle COMBETTE.



**Question orale N° 2022/O2/72 déposée par Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : réajustement des OSP aériennes au départ d’Ajaccio.**

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Mme la Conseillère exécutive.

Après la séquence maritime de cette fin d’année, nous aurons dans plusieurs mois à nous pencher sur le renouvellement des OSP aériennes reliant les 4 aéroports de l’île aux deux du bord à bord et à celui de Paris Orly.

J’anticipe cette échéance en vous sensibilisant à mon tour à la situation de la destination ajaccienne.

M. le Président, vous avez été destinataire, si je ne m’abuse, d’un courrier détaillé du Président de la CCI de Corse qui vous a exposé en détail, pour chacune des trois lignes, les évolutions nécessaires, relayé par un courrier du Maire d’Ajaccio et Président de la Communauté d’agglomérations du Pays ajaccien.

Les statistiques liées à l’activité de l’aéroport Napoléon Bonaparte sont formelles et les perspectives très favorables. Après une crise sanitaire inédite qui a impacté fortement le recours au transport aérien, malgré le tassement qui en a découlé en termes de fréquentation touristique et de trafic, la destination ajaccienne a su maintenir la barre. L’aéroport d’Ajaccio représente 38 % des parts de marché du ciel corse, accueille annuellement environ 1,5 million de passagers et constitue la 11<sup>ème</sup> plateforme nationale.

La baisse du tarif résident entré en vigueur en 2020 permettant d’accéder à Nice et Marseille dès 100 €, et à Paris pour 200 €, a eu un impact favorable sur les rotations des insulaires, sachant que la CAPA est d’un point de vue démographique le bassin de vie le plus peuplé de Corse.

Par ailleurs, d’un point de vue touristique, l’attractivité estivale de la destination n’est plus à démontrer avec près d’un million de nuitées constatées en 2022. Environ 800 000 passagers maritimes et 1,5 million passagers aériens.

Au-delà de cette période estivale, le travail de valorisation et de promotion des Offices de tourisme du bassin ajaccien et notamment celui du Pays ajaccien, dont je peux vous parler avec précision, contribue à l’attractivité de notre territoire tout au long de l’année avec l’organisation d’une offre événementielle

attrayante. Il incombe donc à la Collectivité de Corse d'accompagner cette dynamique.

Une des clefs principales de cette attractivité passe par l'amélioration de la desserte publique et donc par l'augmentation des capacités d'offre en sièges, des fréquences de rotations, des amplitudes horaires, etc.

Les élus du territoire, à commencer par la Présidente de l'Office intercommunal que je suis, mais aussi la représentation consulaire, et l'ensemble de la population ont besoin de visibilité.

Ce qui me conduit aujourd'hui à vous interpeler publiquement pour savoir si vous souscrivez à l'idée de renforcer les obligations de service public au départ d'Ajaccio et à destination de Nice, Marseille et Paris.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Qualu hè chì risponde ? A Presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Le constat est très clair, pour le « Pays Ajaccien », on enregistre un bon taux de fréquentation sur son infrastructure aéroportuaire. C'est un bon signal post Covid, vu le contexte que nous avons connu. Les excellents résultats de trafic enregistrés à l'aéroport Napoléon Bonaparte classe cet aéroport à la « 11<sup>ème</sup> place nationale » des plateformes aéroportuaires avec près de 1,5 million de passagers par an.

Ces résultats, garantissant les retombées économiques importantes aux acteurs dynamiques du tissu socioéconomique de la microrégion ajaccienne, doivent s'inscrire dans une réflexion élargie et coordonnée : la Collectivité et son Office des transports se doivent d'avoir une vision globale de la desserte de la Corse pour valoriser toutes les infrastructures aéroportuaires insulaires dans un cadre conventionné, avec une qualité et un périmètre de desserte, qui sont pour l'heure uniques en Europe ! D'ailleurs, nous sommes en train de travailler à la Collectivité à l'élaboration du schéma aéroportuaire, coordonné avec les chambres consulaires et autres acteurs des transports, avec un développement

stratégique et harmonieux qui équilibrera à plus ou moins court terme, la desserte de toutes les microrégions de notre île.

Concernant particulièrement le service public, l'objet de votre question, le périmètre de la desserte aérienne est à l'heure actuelle dimensionné en intégrant les quatre aéroports insulaires (Santa Catalina, Figari, Bastia et Aiacciu) qui desservent quotidiennement de, et vers les 3 aéroports continentaux de Nice, Marseille pour le bord à bord d'une part et puis de Paris (Orly), et tout au long d'une année calendaire à destination de tous les Corses.

J'insiste donc sur le fait, et c'est très important de le souligner, que la DSP n'est pas là pour augmenter l'offre commerciale mais pour couvrir un besoin de service public que nous voulons couvrir intégralement, tous les jours de l'année, à destination de tous les Corses et sur les 4 plateformes aéroportuaires.

Nous en sommes au renouvellement en ce moment même, de ce service public aérien qui devrait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Et à l'heure où nous parlons, une procédure phasée, encadrée juridiquement tant au niveau du droit interne que du droit communautaire, a débuté dès le mois de juillet 2022, par des études, donc un diagnostic des perspectives, un benchmark qui in fine, constitue finalement un test de marché, test de marché, qui pourra ainsi constituer un besoin de service public. Donc, c'est un test de marché qui est à destination de tous les usagers et de tous les professionnels du secteur des transports, pour caractériser correctement ce besoin de service public.

Donc à ce stade, l'idée n'est pas de chiffrer un surplus ou des sièges supplémentaires pour accompagner un développement touristique, tout dynamique soit-il, et toutes les bonnes initiatives sont correctes et bonnes à prendre, mais bien s'appuyer sur l'établissement d'un besoin de service public pour dimensionner justement la desserte efficace et compétitive pour tous les Corses, et de de toutes les microrégions.

Seules les conclusions et les analyses de ces études pourront nous éclairer sur les pistes d'amélioration éventuelle globale de l'accès à ces tracés aériens.

Attention, cela ne doit pas nous exonérer non plus de réduire notre empreinte carbone car vous le savez, les vols les plus écologiques sont les vols qui sont avec un taux de remplissage le plus optimisé, donc le plus maximisé. Donc, il faut aussi que nous travaillions sur ces données-là. Et, cerise sur le gâteau, je vous le disais, l'office des transports, la Collectivité de Corse, l'ensemble des services sont en ordre de marche, forcément pour assurer leur mission de pérennisation de service public, avec la complémentarité que nous avons avec

l'Agence du tourisme, avec la CCI et avec le dialogue permanent que nous avons entre les compagnies Air-Corsica et Air-France pour justement proposer une offre de service commercial adossé à un service public particulièrement fort pour la Corse et pour tous les Corses.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, signora Presidente.

Alora, l'ultima dumanda a bocca, hà da esse fatta da Annette PIERI per « Un soffiu novu ».

**Question n° 2022/O2/070** déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : Encadrement des dispositifs de primo-accession

**Mme Marie-Anne PIERI**

Madame la Présidente, merci Monsieur le Président. L'objet de ma question orale portera sur l'encadrement des dispositifs de primo-accession.

Ce mois-ci, il était initialement prévu qu'une délégation insulaire évoque à Beauvau, la question de l'urbanisme, du foncier et du logement, un atelier très important sur lequel notre groupe s'est toujours beaucoup mobilisé et a beaucoup travaillé.

Sur ce dossier, on s'égare souvent sur des propositions un peu irréalistes, contre-productives, je pense notamment au statut de résident, alors qu'il y a des outils à droit constant, notamment le BRS, dont je vous en parle depuis 2017, date à laquelle je suis rentrée dans cette Assemblée.

Je voulais savoir si la Collectivité de Corse avait mobilisé au niveau du BRS, je sais que certaines communes de Corse, comme Porto-Vecchio, comme Pietrosella, l'ont mobilisé.

Ensuite, je voudrais vous parler du règlement des aides en faveur de l'habitat qui a été voté en septembre 2019, « Una casa per tutti ». On entend favoriser les lotissements communaux. On se souvient que le premier pilier du dispositif, visait à renforcer l'aide aux communes, c'est-à-dire les communes qui envisagent de faire des lotissements, qui envisagent de faire des logements pour l'accession à la propriété pour les primo-accédants.

Je me rappelle qu'à l'époque, Monsieur le Président, je vous avais sensibilisé et je vous avais dit : il serait peut-être souhaitable de faire une articulation avec l'Office foncier. A l'avant dernier conseil d'administration de l'Office foncier qui était très intéressant et très riche, les débats étaient très riches, je vous avais interpellé et j'avais évoqué la possibilité d'une commune qui m'avait sollicitée pour faire un lotissement et qui me demandait de faire un cadrage du cahier des charges pour éviter justement les effets d'aubaine et la spéculation.

Aujourd'hui, l'office foncier est sollicité par beaucoup de collectivités pour faire le portage dans le cadre justement de lotissements, dans le cadre de constructions pour les primo-accédants. Et, je me pose la question de savoir pourquoi ne pas imposer un cahier des charges bien contraint, sans que ce soit une usine à gaz, un cahier des charges contraint aux collectivités pour éviter justement les effets d'aubaine et les dérives.

Alors je me permets, sans prétention, de vous proposer quelques idées du cahier des charges. Par exemple, en matière de vente : une interdiction de vendre pendant 15 ans ; en matière d'apport à une société : interdiction de vendre le bien apporté pendant 15 ans ; en matière de donation par exemple, s'il y a une donation de la pleine propriété, le donataire qui bénéficie de la donation et dont le bien a fait l'objet d'un achat dans le cadre encadré, devra poursuivre l'engagement pendant le délai imparti, tel que stipulé dans le cahier des charges. Si demain vous avez, par exemple, une donation en démembrement, vous avez donc l'usufruitier qui pourra poursuivre l'engagement, tel que précisé dans le cahier de charges dans son acte d'achat, mais également, il faut que cet engagement soit aussi fort pour le donataire qui bénéficie du démembrement de propriété. Ensuite, il y a des cas, je dirais de force majeure.

En matière de déménagement, la Collectivité, dans le cas du cahier des charges, pourrait prévoir, par exemple, un pacte de préférence pour la collectivité qui est instrumentée, qui a vendu le bien. Ça existe dans le code civil, c'est l'article 1123, alinéa 1 du code civil.

En matière de divorce, j'égraine un peu, en matière de divorce, quand vous avez un rachat, en fait, par l'un des époux, le cahier des charges pourrait se continuer et doit se continuer par l'époux qui rachète. Si c'est une vente à un tiers, à ce moment-là, un pacte de préférence par la collectivité qui a instrumenté.

En matière successorale, si c'est un copartageant ou un licitant qui devient titulaire du bien, le cahier des charges doit continuer entre les mains de ce titulaire. Si c'est la vente à un tiers, un pacte de préférence. Après on peut envisager aussi de la fiscalité, mais il ne faut pas que ça devienne dissuasif pour les personnes qui vont acheter.

Après, je pense que ce contrôle de l'Office foncier ne doit pas s'arrêter à la simple rédaction d'un cahier des charges. Il faut également, une fois que le maire a fait son acte de cession, que l'acte a été publié à la conservation des hypothèques pour l'opposabilité aux tiers, que le maire de la commune envoie à l'Office foncier l'expédition de l'acte pour que nous puissions vérifier que le cahier des charges a bien été respecté point par point.

Après, il serait souhaitable, Monsieur le Président, que les maires qui ont des projets, petits ou importants, viennent présenter eux-mêmes leurs projets. Ce n'est pas le rôle de la directrice de l'Office de porter ça...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir terminer, ça fait 5 minutes, vous aviez 2 minutes. Merci.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, excusez-moi, moi, je vais terminer.

Donc, Monsieur le Président, êtes-vous prêt à valider le principe de ce cahier des charges ? Je me suis entretenue avec la directrice de l'Office, nous sommes prêts à travailler. Je sais qu'au niveau de l'Office et les membres de tous bords, sont prêts à travailler pour rédiger un cahier des charges ? Je vous remercie. Excusez-moi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci donc, c'est le Président qui va vous répondre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour votre question/propositions, « question » au singulier et « propositions », au pluriel.

Sur le principe bien sûr, mais ça vous surprendra pas, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que la proposition d'un statut de résident soit irréaliste ou contreproductive. Je pense qu'il faut continuer à la porter, cela passe par une révision constitutionnelle, à supposer que les conditions politiques soient créées pour avancer sur ce statut. Et donc, on sait aussi que vu l'intensité de la spéculation immobilière et des phénomènes de dépossessions qui sont désormais objectivés, le temps que l'on ait, éventuellement, un statut de résident, il risquerait de ne plus rien garantir ou empêcher.

Donc, dans un souci de pragmatisme, il est évident que, pour ce qui nous concerne, sans renoncer en rien à continuer à porter avec force et opiniâtreté la revendication d'un statut de résident, revendication à dimension constitutionnelle avec tout ce que cela implique d'aléatoire et d'incertain, il est évident que nous devons nous mobiliser pour, à droit constitutionnel constant, croiser toutes les mesures et tous les dispositifs qui permettront de freiner, et si possible d'empêcher la spéculation immobilière.

Nous n'allons pas énumérer tous les dispositifs aujourd'hui, mais je pense qu'ils sont nombreux, certains existent et sont à améliorer, d'autres sont certainement à créer, et je pense qu'il faut que l'on essaye de créer aussi le consensus le plus large possible autour de ces mesures-là, parce que nous avons tous conscience que la situation actuelle est objectivement génératrice d'une violence économique, sociale, culturelle extrême et qu'il faut donc en sortir.

Ceci étant dit, plusieurs niveaux, par exemple : le bail réel solidaire, oui vous l'aviez porté, en tout cas vous aviez attiré à plusieurs reprises lors de vos interventions en session notre attention collective sur le caractère efficace de cette mesure ; l'Office public de l'habitat de la Corse s'est positionné pour avoir l'agrément en tant que bailleur solidaire et pouvoir porter des opérations de ce type et nous allons bien sûr essayer de l'obtenir le plus vite possible et de le faire.

De la même façon, la Collectivité de Corse a été sollicitée par certaines communes pour entrer dans le Conseil d'administration des structures qui portent le bail réel solidaire, et nous allons le faire.

Donc de ce côté-là, oui une volonté d'avancer.

Ensuite deux niveaux différents. Le niveau du cahier des charges pour les dispositifs de la Collectivité de Corse, bien évidemment, nous sommes preneurs de vos suggestions pour les améliorer et les sécuriser, et le regard de la professionnelle du droit que vous êtes est, à cet égard, précieux.

Même chose pour l'Office foncier, je l'ai dit en répondant à Marie-Paule BRANCA, il faudrait que l'on tienne une réunion avant Noël, pour discuter ensemble, y compris avec les maires. Je vous fais remarquer que les maires sont invités à venir porter et défendre leurs projets, et je pense que c'est bien qu'ils soient là, et nous le ferons aussi souvent que possible.

Ensuite, nous avons des rendez-vous importants, je comptais en parler tout à l'heure, et je termine, à droit constitutionnel constant, il ne vous a pas échappé que les parlementaires de la Corse, notamment les députés nationalistes, mais pas seulement, ont porté des revendications d'amélioration de la fiscalité

pour qu'elle devienne plus dissuasive, notamment par rapport aux opérations de spéculation.

Alors, je ne reviens pas sur le débat en cours, j'espère qu'il aboutira, j'ouvre une parenthèse et je pense qu'il n'aurait pas été sérieux ni honnête de ne pas le dire, moi je pense que nous avons besoin de la convergence de toutes nos forces politiques et, je regrette publiquement, sans vouloir faire de polémique, que le Sénateur PANUNZI, c'est son choix, je le respecte mais je le regrette, ait choisi d'affaiblir une démarche qui allait passer, alors qu'elle avait été votée à l'Assemblée Nationale, qu'elle pouvait passer au Sénat, d'autant que le groupe « les Républicains » y était globalement favorable. Par une manœuvre en séance, le Sénateur PANUNZI a déconstruit le vote unanime de son groupe. Et, l'amendement porté par le député ACQUAVIVA pour renforcer notamment la fiscalisation des opérations spéculatives et pour renforcer la fiscalité globale de lutte contre la spéculation, qui avait été voté à l'Assemblée Nationale, n'est pas passé au Sénat à deux voix près, alors que nous avons fait preuve de pragmatisme dans la mesure où il nous a été fait remarquer à l'Assemblée Nationale, par le Gouvernement, qui sur le principe avait appuyé la mesure, que la cantonner à la Corse risquait de la rendre inconstitutionnelle. Le Sénateur PARIGI au Sénat a élargi le dispositif en proposant qu'il soit applicable à l'ensemble des zones tendues de France ; il avait le soutien de l'ensemble des sénateurs concernés par le champ d'application élargi ; et malheureusement nous avons perdu pour deux voix.

En conséquence de cela, comme nous allons être dans le cadre de l'application de l'article 49.3, il risque d'y avoir un problème d'intégration du dispositif dans la loi. Donc je le regrette. Le Sénateur PANUNZI a certainement ses raisons, mais je pense que nous avons manqué là une occasion significative.

Je termine, je crois qu'il faut renforcer la fiscalité, pour qu'elle soit dissuasive, je reprends l'exemple que j'avais pris et développé devant le congrès des maires de Corse-du-Sud. Tous les mois me parviennent des déclarations d'intention d'aliéner sur des espaces naturels sensibles où je n'exerce pas le droit de préemption parce que nous n'avons pas les moyens financiers de le faire. Il y a des opérations, y compris sur des biens immobiliers, par exemple des biens immobiliers inachevés qui sont vendus à des prix considérables de plusieurs millions d'euros. La fiscalité actuelle fait que, sur une opération de 5 M€, la commune a perçu 70.000 euros et la Collectivité 280.000 euros ! Moi je pense que l'on ne peut pas rester comme ça, et que si l'on renforce la fiscalité, elle doit être dissuasive, et que si quelqu'un veut vendre, il faut qu'il y ait un prélèvement au bénéfice des collectivités, pas seulement de la Collectivité de Corse, y compris de la commune.



Et, on revient sur le problème ; un moment donné nous allons être obligés de caper les dispositifs, nous sommes sollicités, on ne peut plus suivre budgétairement. Lorsqu'on a des demandes des écoles ou de groupes scolaires, à concurrence de 10 ou 15 M€ ; si demain vous avez une fiscalité de ce type-là, la commune va avoir les moyens de porter une large part d'autofinancement, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui.

Je termine, je suis d'accord, nous mettons en place le groupe de travail, pour renforcer les dispositifs actuels de la Collectivité, je me tourne vers le Président de la commission législative et règlementaire, que ce soit dans le cadre de la discussion avec Paris, si elle reprend dans de bonnes conditions, ou que ce soit dans le cadre politique normal, nous avons besoin d'affiner nos positions, de les muscler au plan technique et si possible de les porter ensemble.

Le Conseil exécutif se tient à la disposition de l'Assemblée et notamment de sa commission législative et règlementaire, pour examiner toutes les façons d'améliorer et de renforcer nos propositions en la matière.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Emu compiu a partita cunsacrata à e dumanda a bocca. Què ghje fatta.

Allora avà ci hà da esse l'appelu, hà da esse fattu pà u nostru secretariu di seanza, Don-Joseph LUCCIONI.

**M. Don-Joseph LUCCIONI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La séance est ouverte à 11 h 35.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Oghje ùn sarraghju tantu longa chi mi site stati à sente parechje volte a settimana scorsa. Mà vultendu da l'isula e Baleare è da Bruxelles induve eru per pè u cumitatu di i rughjoni, vogliu sparte incù voi a manera di fà a pulitica di sta ghjente. Un parlu micca di i so diritti custituziunale più alti chì i nostri, di l'istituzione è tutti l'arnesi ghjuridici chi li permettenu di mette in ballu e pulitiche pubbliche addatate à e so specificità. Vi vogliu parlà propiu di a so manera di fà a pulitica...

The political conduct cume li dicenu l'anglosassoni...

À l'isule Baleare, induve aghju scontru u Presidente di u parlamentu è a Presidente di u governu, di sicuru cum'è in ogni locu, ci sò parechji partiti è ideologie chi si cuntrastanu. Mà, u so scopu ghjè cumunu : difende e Baleare inde a singularità di e so isule, a so lingua (u catalanu), a so ecunomia (soprattuttu turistica). Pocu l'impremenu s'ella vene ghjente d'altrò. Ciò chi vale sò e cumpetenze. U capitale umanu. L'integrazione, acrescita è u prugressu... Arricuratevi chi u Lehendakari dicia anch'ellu cusì. Lingua, ecunomia, integrazione... è fà spampillulà l'identità di u so populu per stu mondu...

Allora, sta ghjente, d'orizzonti varii ma di scopu cumunu, si mette d'accunsentu trà elle, per difende l'interessi superiori di a so terra, di u so populu, ancu puru s'elle ci sò baruffe pulitiche.

In Bruxelles, ch'ellu sippia à u parlamentu aurupeu ò dinù à u cumitatu di e regione... Un travagliu tremende hè fattu à prò di a chjarificazione di u sistema puliticu è a pedagogia in giru à e pulitiche messe in ballu !

Si mette in ballu dinò a cunfarenza annantu à l'avvene di l'auropa, parechje arnesi di demucrazia diretta è partecipativa, tanti evenimenti per fà cunnosce è capì u travagliu di i deputati, di a cumissione, di u cunsigliu mà soprattuttu integrà i cittadini in u prucessu di decisione.

Allora di pettu a ste sperienze, in quantu riguarda a nostra pratica, indè a nostra cullettività, noi à chi ne simu ?

Noi simu tutti d'accordu per difende "l'interessi materiali è murali di a Corsica è di u so populu", articulu 1mu di u nostru rigulamentu internu.

Travagliemu in cumissione per què, in cunferenza di i presidenti dinò, è po' dopu ?

Dopu ancu puru se no simu d'accordu caschemu spessu in la trappula di a pulitichella, induve ognunu cerca u so intaressu o quellu di u so partitu invece di travaglià à l'interessu supranu... allora truvemu sempre à di, è u populu ùn ci capisce piu nulla.

Noi simu d'accusentu in l'emicicliu mà ci azzufemu à mumentu chè no simu fora. Perché chì senza azzuffu, mi pare, in Corsica ùn sapemu fà pulitica. E lasciate vene l'ora di trattà documenti strategichi cum'è u PADDUC par asempiu o altri affari.

Noi rendemu ogni mese un umaghju à i morti, parlemu di miseria, di malani, pronti à diffende à l'altri, mà ch'ellu ùn ci fussi nimu per parlà di sta zitella di 23 anni chi hè stata tomba da u so cumpagnu u 14 d'ottobre scorsu, qui in Aiacciu !

Noi avemu vulsutu un Assemblea di a ghjuventù, eppuru ghjè un crepacore di vede quantu l'eletti so pochi à seguità i so dibattiti propiu interessanti ! A nostra indiatura purtroppu hè à prò di a ghjuventù, è ci tocca à stà la à sente.

Aghju u piacè oghje di riceve in st'Assemblea, a classe di terza di u culleghju Maria De Peretti di purtivechju chì travaglia annantu à i lochi di puteri è di demucrazia.

Allora de volte eiu mi dumandu... se noi altri - eletti di stu populu - ùn averiamu u duvere di travaglià cambià a nostra manera di fà pulitica per sbuccà nant'à suluzione più custruttive, più intelligente, è mette in accordu e nostre faccende incu e nostre dichiarazione. E quessa indè l'interessu di i nostri figlioli cum'è l'avemu fatta a settimana scorsa durante u nostru dibattitu annantu à a mafia.

Chi ... arricurdate vi ! Veneri scorsu, à ci hà detta un vechju militante è puliticu corsu, Dumenicu Bucchini : simu pochi, a terra hè cumprata da furesteri, a lingua sparisce, a miseria cresce quante e drogue è e malfate, a viulenza hè pronta à sbuccià...

Care è cari eletti, discitemu ci !

Duie timpeste sò passate st'ultimi mesi... Una pulitica è suciale, l'altra climatica è d'altre malurosamente affacheranu à u purtellu.

U nostru duveru hè di travaglià tutti insemi per truvà suluzione pulitiche è dà capu à ste difficultà. Incù u dibattitu democraticu, senza metteci sempre d'accunsentu, mà incù a voglia di truvà almenu un cunsensu.

A sulidarità è a gestione di a crisa ùn sò sole in tempu di timpesta. Ghjè prima ch'ellu ci vole à riflette.

A ringrazià vi.

O sgiò Presidente, aveta a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Je voulais saluer à mon tour les collégiens de Purtivechju, mais ils sont déjà partis, l'heure de la récréation a sonnée. Alors, je les salue à distance ainsi que leurs professeurs, comme je salue bien sûr l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui pour assister à nos débats.

Effectivement, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, avant de dire quelques mots, je vais me livrer à un exercice, malheureusement triste mais nécessaire, c'est celui qui consiste à rendre hommage à des personnes ou personnalités disparues.

D'abord, parler d'agents de la Collectivité qui nous ont quittés lors des dernières semaines. Monsieur Jean-Jacques ABRAINI, que beaucoup d'entre vous ont connu, qui était DGA lors de la mandature 2010-2015, qui avait pris sa retraite, je tiens bien sûr à saluer sa mémoire et à assurer sa famille de notre compassion.

Il y a eu ensuite, malheureusement, là encore, Monsieur Paul BARAZZA, agent de la Collectivité de Corse, parti trop jeune après avoir longuement combattu la maladie et, ce décès est d'autant plus douloureux que nombre de membres de sa famille proche sont également des agents de la Collectivité de Corse. Nous les assurons de notre présence et de notre soutien.

Et enfin, me tournant vers Norbert PANCRAZI qui me l'a annoncé ce matin, nous avons eu la douleur d'apprendre que Monsieur Claude POLIFRONI, chef du service informatique et qui était membre de l'inspection générale avant de partir à la retraite, nous a quittés ces dernières heures, après avoir courageusement combattu contre la maladie. Beaucoup d'entre vous l'ont connu et apprécié. C'était

un fonctionnaire irréprochable, un homme attachant, un militant engagé notamment de la culture et de la langue corses, particulièrement attaché à sa région du Rustinu, il faisait notamment partie du groupe « Core di Rustinu ». Tiniu dunque à rende umagiu à Claude POLIFRONI, è à di publicamente quantu ci avia aiutati à mette in ballu i servizii infurmatichi di a Cullettività di Corsica nova, dopu à a fusione particularmente.

En ce qui concerne les personnalités insulaires, je veux avoir un mot pour Charles SANSONETTI de Venaco, le père de Charlie SANSONETTI, Corse, arménien, Michel SAVELLI et les autres Venacais l'ont bien connu, qui était un artiste, qui a traversé le siècle avec une grande joie de vivre.

Et puis enfin sur les personnalités politiques, là aussi je pense que cette session ne peut pas commencer sans que ne soit évoquée la mémoire d'abord de Mathieu CERVONI, l'ancien maire de Castifao, que nous avons toutes et tous connus, appréciés avec lequel nous avons souvent travaillé et qui était un homme d'ouverture d'esprit, attaché à son village, défenseur de la ruralité et de la montagne, il s'est battu lui aussi contre la maladie qui l'a finalement emporté. Bien sûr, nous assurons son épouse, son fils et l'ensemble de sa famille, de notre soutien.

Et enfin, j'ai appris malheureusement là aussi ce matin, peut-être comme vous, le décès de Fanfan VENDASI, qui était une personnalité marquante de la vie politique insulaire, qui était un chef d'entreprise visionnaire, un homme politique engagé, tout le monde sait que nous n'avons pas les mêmes idées, mais j'ai eu l'occasion de le connaître, de l'apprécier, nos familles étaient liées, notamment par la vie bastiaise. Et donc je tenais aujourd'hui, en notre nom à toutes et à tous, à lui rendre hommage.

Voilà ce que je voulais dire pour évoquer la mémoire de ces personnes trop tôt disparues.

Quelques mots de politique pour rendre compte à l'Assemblée de Corse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus et également Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif puisque le calendrier a fait que nous n'avons pas eu le temps de nous réunir, vous rendre compte donc à vous, élus de la Corse, des échanges que j'ai eus avant-hier avec Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et de l'outre-mer d'abord, et avec Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Madame Yaël BRAUN-PIVET.

En ce qui concerne l'entretien avec Gérald DARMANIN, donc il s'est tenu au ministère de l'Intérieur, une durée de 45 minutes. Je vous avais fait part de ce que j'allais solliciter cet entretien dès le lendemain du 27 septembre, date de

la décision d'infirmer la remise en liberté conditionnelle de Pierre ALESSANDRI. Il me semblait nécessaire à l'époque, de reprendre langue, en suite d'ailleurs de la suspension de la session de l'Assemblée de Corse que nous avons décidée ensemble après avoir voté un texte à l'unanimité, il me paraissait important que nous puissions et que je puisse exposer de vive voix au Ministre en charge du dossier Corse et du processus, ce qu'étaient nos interrogations et nos inquiétudes.

Cette volonté de le rencontrer, je l'ai trouvée encore plus nécessaire et légitime eu égard à ce qui s'est passé depuis plusieurs semaines et eu égard à la situation de blocage dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Donc, nous nous sommes entretenus, je vous le disais, pendant 45 minutes. J'ai également décliné poliment l'invitation à déjeuner avec un certain nombre de maires qui ont été conviés à l'occasion du salon des maires qui se tient cette semaine à Paris. Donc le ministre m'a indiqué qu'il avait invité les maires et qu'il avait également invité à ce déjeuner, au titre du protocole républicain, les parlementaires de la Corse.

Donc bien sûr, c'est une initiative qui relève de la décision du ministre et il n'est pas question pour moi ni de la critiquer, ni de la commenter, mais j'ai considéré que ma présence n'était pas opportune à ce déjeuner dans la mesure où elle aurait pu laisser penser, de bonne ou de mauvaise foi, qu'il y avait une sorte de délégation informelle de la Corse, n'incluant pas les élus de l'Assemblée de Corse, qui était dans un cadre de discussions parallèles ou complémentaires du processus qui a été engagé.

Donc, je l'ai expliqué au Ministre. Et, pour ces raisons, j'ai décidé de ne pas répondre favorablement à cette invitation à déjeuner, je sais que les maires ont pu échanger avec le Ministre, les parlementaires également, je l'ai su comme vous par les retours médiatiques ou personnels que j'ai pu avoir, mais je n'étais pas présent.

Par contre, dans le cadre de la discussion que j'ai eue avec le Ministre de l'Intérieur, je lui ai parlé de la situation politique actuelle et je lui ai dit que, en ce qui me concerne, en ce qui concerne le Conseil exécutif et la majorité territoriale, notre volonté est inchangée, elle est celle de poursuivre le processus, mais surtout de le réussir, de réussir le processus qui vise à permettre la construction d'une solution politique globale, qui nous permette de tourner définitivement la page d'un demi-siècle de logique de conflit pour inscrire les relations entre l'État et la Corse dans une nouvelle perspective. Cette volonté de construire une solution politique et de la mettre en œuvre, elle est en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, inchangée.

Par contre, ce que j'ai dit également au Ministre, c'est qu'actuellement il y a une situation de blocage qu'il convient de lever. Je me suis référé pour se faire au texte de la résolution que nous avons votée ensemble, et notamment la résolution votée lors de la session du mois d'octobre.

Il me semble qu'il y a aujourd'hui trois catégories de difficultés, qu'il appartient à titre principal au gouvernement et à l'Etat de lever.

Première difficulté : celle relative à la situation des prisonniers politiques.

Deuxième difficulté ou inquiétude : donner des signes publics forts de la volonté du gouvernement et de l'État de placer ce processus au bon niveau d'enjeu. C'est une question que nous nous posons, nous nationalistes, mais je crois que beaucoup de Corses se posent, y-a-t'il toujours la volonté politique affirmée du côté de l'État d'être dans la construction d'une solution politique à la hauteur des enjeux ?

Et, troisième niveau de difficulté, c'est celui d'un certain nombre de dossiers stratégiques qui ont bien avancés, qui relèvent du processus, mais qui pourraient aussi bien ne pas en relever dans la mesure où ils font partie des relations, j'allais dire de droit commun entre la Collectivité de Corse et l'État, mais qui sont des dossiers stratégiques qui doivent aujourd'hui connaître une conclusion positive.

Alors rapidement et pour que vous ayez tous les éléments d'informations, que nous nous sommes nous dits, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, avec le Ministre sur ces différents points ?

Première point, la question que nous nous qualifions : la question des prisonniers politiques. Il me semble qu'il y a, là encore, trois sous-questions.

Premièrement et de façon évidente, la situation carcérale de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI. Je ne reviens pas sur ce que nous avons déjà dit et écrit, je l'ai répété, réexpliqué au Ministre, qui m'a rappelé le principe de séparation des pouvoirs et le refus du gouvernement de s'immiscer de quelque façon que ce soit, dans une décision qui relève, ce sont les mots du Ministre et c'est la position du gouvernement, de la seule autorité judiciaire. J'ai dit que nous avons entendu ce principe constitutionnel et que nous n'entendions pas demander au gouvernement de le remettre en cause de quelque façon que ce soit. Par contre, j'ai rappelé au ministre ce que sont les termes de la résolution qui a été votée ici à l'unanimité, et qui a été votée en des termes identiques ou quasi identiques par des dizaines de maires et de présidents d'intercommunalités.

Donc, je lui ai rappelé ce qu'était cette résolution et notamment je lui ai dit la chose suivante : nous considérons que ce sont aujourd'hui les maintiens en détention de Pierre ALESSANDRI et d'Alain FERRANDI qui sont et peuvent être générateurs d'un trouble à l'ordre public et non leur accès à un régime de semi-liberté. Et cette affirmation partagée me semble-t-il par l'ensemble de la société Corse, j'ai demandé au Ministre et au gouvernement si elle était également partagée par le gouvernement et par l'État. Il me semble que le gouvernement et l'État peuvent faire savoir, selon les modalités qui leur appartiennent, qu'ils considèrent que cette analyse est également la leur et qu'ils peuvent le faire sans porter atteinte, en quelques mesures que ce soit, à l'indépendance de la justice.

Donc il appartiendra au Ministre, éventuellement au gouvernement et en tout cas à l'Etat, de se positionner, y compris par rapport à un certain nombre de demandes afférentes, je pense notamment au fait que le trouble à l'ordre public évoqué par les juges a pu notamment s'apprécier sur la base d'un document policier dont nous avons dit les uns et les autres, qu'il ne reflétait pas la réalité de la situation en Corse. Nous ne demandons pas des documents policiers ou administratifs de complaisance. Nous demandons des documents notamment policiers ou administratifs, qui restituent la réalité de ce qu'est la situation aujourd'hui en Corse. Et la réalité de la situation aujourd'hui en Corse, c'est également ce qui n'a jamais été dit dans ces documents jusqu'à aujourd'hui, qu'il y a un retour à la paix publique, qu'il y a eu un renoncement présenté comme définitif des principales organisations clandestines, à l'action clandestine armée, et qu'il y a également et j'allais dire, surtout parce que cela nous concerne directement, une volonté des élus de la Corse, dans la diversité de leurs appartenances politiques et de leurs convictions, de construire un chemin qui soit celui de la paix et de la démocratie. Et que, dès lors que cette aspiration est partagée par l'ensemble des élus de la Corse, elle est également partagée par la totalité du peuple Corse.

Cet élément me paraît essentiel. J'espère qu'il sera pris en compte et exprimé par le gouvernement selon les modalités qu'il lui appartiendra de faire savoir.

J'ai également abordé la question, mais nous l'avions fait déjà en mars dernier, au moment de l'ouverture du processus, du Fijait et de la question des amendes des dommages et intérêts. Ces questions-là ont vocation à être abordées et discutées de façon apaisée. Je crois que nous avons eu l'occasion de dire ensemble, par exemple concernant le Fijait, que c'est un instrument qui a été conçu pour la lutte contre l'islamisme radical et que, dès lors qu'il y a en Corse un retour durable et définitif à la paix civile et à la démocratie, il n'y a pas de raison de traiter des anciens prisonniers politiques corses, les personnes qui ont été condamnées au nom d'un engagement jugé illégal, mais un engagement dont vous



connaissez les uns et les autres, les ressorts, un engagement qui n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec l'islamisme radical, il n'y a pas de raison de traiter les condamnés Corses comme on traite les condamnés islamistes radicaux.

De la même façon, la question des suites pécuniaires des différentes années de violence que nous avons connues, doit être traitée comme cela a été le cas dans tous les processus politiques.

Donc, cela je l'ai réaffirmé et je pense que ces questions ont vocation à être abordées avec l'ensemble des élus de la Corse.

De la même façon, j'ai répercuté notre inquiétude et notre volonté de voir régler les situations pénales individuelles dans le respect de l'indépendance de la justice, mais avec une volonté politique de sortir de la logique de conflit.

Et enfin, j'ai relayé auprès du Ministre la demande des différentes associations de prisonniers, d'avoir un interlocuteur gouvernemental. Ça, c'est ce qui concerne la partie « prisonniers politiques ».

Deuxième partie : la question du bon niveau de processus. J'ai parlé en mon nom, j'ai parlé au nom de la majorité territoriale, je pense effectivement qu'il y a des signes à donner à travers des mots et à travers des actes de ce que la volonté de se situer au bon niveau politique pour ce processus, et celle du gouvernement, et celle de l'État.

Troisième et dernier niveau et je termine, je l'ai abordé avec le Ministre Gérald DARMANIN, qui est la porte d'entrée pour la Corse auprès du gouvernement C'est ainsi qu'il a posé les choses, certains des points que j'ai abordés avec lui relèvent peut-être d'autres portefeuilles ministérielles, mais je souhaite que l'on nous désigne clairement les interlocuteurs et surtout je pense qu'il faut que le gouvernement se positionne clairement en faveur non pas des décisions de la majorité territoriale, mais en faveur des décisions pour la Corse sur lesquelles, me semble-t-il, il y a des consensus qui sont des consensus extrêmement larges.

Exemple des dossiers que j'ai évoqués, vous aviez parlé tout à l'heure, Madame la Présidente, dans votre discours, de la façon de concevoir l'action publique, notamment dans d'autres îles et territoires autonomes européens. Le premier dossier que j'ai abordé, c'est le dossier de la DSP maritime, et demain de la DSP aérienne. Nous pouvons, et je parle sous votre contrôle, Madame la Présidente, sous le contrôle des autres élus qui connaissent bien la matière européenne, nous pouvons être aussi précis techniquement et juridiquement que possible, aussi en thèse au plan politique avec tout le corpus doctrinal de la Commission européenne, si nos position, dès lors qu'elles sont légitimes, ne sont

pas appuyées et relayées par notre État de rattachement, elles risquent de ne pas être entendues par la Commission Européenne. On n'est pas seulement dans un discours technique, dans un discours juridique, dans un discours d'orthodoxie, je considère que dans la DSP maritime aujourd'hui, nous avons fait beaucoup plus que n'importe quel autre territoire européen, et notamment n'importe quel autre territoire insulaire européen.

Aujourd'hui, c'est un problème de décision politique. Et, dans ce jeu-là, nous avons besoin du soutien sans réserve du gouvernement dès lors que nos positions sont claires juridiquement, qu'elles sont claires économiquement et qu'elles sont claires politiquement.

Premier exemple, la DSP maritime. Nous avons eu, dans le cadre des dernières négociations, des échanges avec la Commission européenne, ils ne sont pas tout à fait terminés. Le gouvernement et le SGAE, la représentation française à l'Europe, ont été à nos côtés. Le ministre Clément BEAUNE, auquel je tiens à rendre publiquement hommage, a été présent, y compris personnellement dans ces discussions, j'attends du gouvernement qu'il continue à expliquer avec nous que la position que nous avons est une position qui est conforme à l'application du droit européen et qui est conforme à ce qu'il fallait faire. Premier point. Et, nous aurons la même démarche pour sécuriser le service public aérien qui est tout aussi essentiel à la Corse, avec là encore, des enjeux sociaux qui sont des enjeux majeurs.

Deuxième dossier dans lequel le gouvernement peut donner des signes positifs à très bref délai, c'est le dossier de la lutte contre la spéculation. Il y a des lois de finances qui vont être votées, il y a des dispositifs qui vont être votés. Il y a la possibilité non pas d'accéder à toutes nos demandes, c'est un autre débat, il y a la possibilité aujourd'hui de montrer qu'il y a une volonté politique gouvernementale d'accompagner la demande unanime de la Corse de renforcement des dispositifs qui permettent d'atténuer les effets de la spéculation.

Et, dans ce cadre-là, j'ai cité tout à l'heure ce que je considère être une initiative politiquement critiquable, du sénateur PANUNZI. Je pense que les quatre députés de la Corse, dans ce domaine-là, sont sur la même position et j'espère que le gouvernement aura la volonté politique, dans le cadre des débats parlementaires et des décisions à venir, de renforcer les dispositifs contre la spéculation.

Troisième niveau, le PTIC et au-delà du PTIC, les infrastructures. Il y a des communes et intercommunalités qui attendent la mise en œuvre des pré-engagements, j'ai dit qu'il était hors de question de revenir sur ces pré-engagements qui ont été conclus avec les communes et intercommunalités, même

s'ils l'ont été selon une méthode que je considère regrettable, mais on ne va pas revenir sur ce qui a été contractualisé, on n'opposera pas les communes et les intercommunalités avec la Collectivité de Corse, nous serons sur le même tempo et sur la même longueur d'onde. Il y a besoin aujourd'hui d'avancer. Je rappelle que 3 ans, 4 ans, près de 4 ans, après la décision de mettre en œuvre un PTIC, il n'y a pas eu le moindre euro de l'État investi dans le cadre de ce dispositif, il n'y a pas eu le moindre euro investi dans l'économie Corse ou dans les infrastructures. Et, nous avons besoin d'une mise à niveau stratégique des infrastructures de la Collectivité de Corse.

Donc, dans la discussion avec le préfet, avec le gouvernement, je pense que nous pouvons beaucoup avancer dans les prochaines semaines.

Avant-dernier point, l'énergie. Là aussi, vous avez vu qu'il y a du positif et il y a du négatif. Sur l'énergie, je ne reviens pas sur l'accord qui a été pris au plus haut niveau, cosigné avec François de Rugy à l'époque et validé par le Premier ministre. On a une vision qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique à 2050. On a la nécessité de mettre un terme à l'exploitation du Vaziu, pour mettre un terme à l'exploitation du Vaziu, on a la nécessité de construire la nouvelle centrale du Ricantu. Elle a été redimensionnée à la baisse, cette nouvelle centrale du Ricantu, de 250 mégawatts à 112 mégawatts par rapport à notre engagement commun, validé par le gouvernement, de monter en puissance le plus fortement possible sur les énergies nouvelles renouvelables et sur la maîtrise de l'énergie, vous le savez.

Il y a également la crainte d'un black-out énergétique, d'où la nécessité aussi de sécuriser SACOI. Nous avons aujourd'hui la position de l'État, qui est maître d'ouvrage dans l'appel d'offres qui a été lancé, selon laquelle l'énergie de transition ne pourra pas être le gaz. Cette énergie de transition elle est indispensable parce qu'on ne peut pas faire monter suffisamment en puissance la maîtrise de l'énergie, les énergies nouvelles renouvelables, pour nous passer d'une énergie de transition. Elle devait être le gaz, ça avait été voté à l'unanimité moins une voix dans la PPE. Si nous devons sortir de cette énergie de transition, on veut des garanties écologiques, environnementales, économiques. Ça passe par une révision de la PPE, ça passe par un débat. L'AUE a fait une étude, y compris sur l'impact en termes environnemental et de santé publique des bio liquides, la question de l'approvisionnement qui doit être européen et qui ne doit pas contribuer à la déforestation, etc.

Mais ce ne sont pas les seules conditions. Il y a également la question, dès lors qu'on revient sur un choix qui avait été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ou presque, dès lors qu'on revient sur un engagement contractualisé dans le cas de la PPE, il va y avoir un coût évité de l'investissement

du gaz, si on va sur cette solution, d'environ 7 à 800 M€, puisqu'on ne ferait pas, je parle au conditionnel, la barge à Lucciana, on ne ferait pas la structure gravitaire en approvisionnement en gaz dans le golfe d'Ajaccio.

Nous, on est prêts à envisager cette solution, pourquoi ? On est prêt à l'envisager parce que c'est la raison qui nous le fait dire, si demain on repart sur un appel d'offres au gaz qui reste infructueux dans 2 ou 3 ans, ça veut dire qu'on continue avec le Vaziu et, ça veut dire qu'on risque à chaque instant le black-out énergétique.

Donc on a besoin d'une discussion technique et on a besoin d'une discussion publique et, on l'a dit depuis des mois au gouvernement, publique dans le cadre du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, instance consultative, avec les Corses et au sein de cette Assemblée.

Mais il faut l'avoir avec tous les éléments, dès lors qu'éventuellement, on n'investit pas pour le gaz, on économise environ 800 M€. Il faut évaluer les coûts en fonctionnement du gaz ou du bio liquide. Et ça va encore laisser un différentiel de 6 ou 700 M€. 6 ou 700 M€ qui étaient contractuellement dus à la Corse.

Donc, nous ce que nous disons depuis le début, si on se situe dans une discussion où on fait évoluer l'énergie de transition, il faut que ces 6 ou 700 M€ soient contractualisés avec la Corse et qu'ils viennent soutenir la montée en puissance des énergies nouvelles renouvelables, on veut être le plus haut possible et le plus vite possible.

Et deuxièmement, la maîtrise de l'énergie, notamment avec la lutte contre la précarité énergétique, ça passe par la rénovation des logements sociaux, vous le savez, ça passe par la rénovation énergétique des collèges et bâtiments d'enseignement. Vous savez que là on passe 2 programmes, c'est 15 M€, on en a 40 en tout à faire.

Et troisièmement, ça passe aussi, je l'ai dit, sur la montée en puissance dans tous les niveaux de l'énergie nouvelle renouvelable.

Ces discussions-là, elles sont mûres. Nous, on a avancé nos arguments, on a besoin aujourd'hui d'une réponse de l'État et on a besoin d'une réponse le plus vite possible.

Donc, ce que j'ai dit au Ministre DARMANIN, c'est que sur ces différents points, nous attendions dans les semaines à venir, dans les jours à venir, des éclaircissements et décisions de la part du gouvernement.

Un dernier point, plus social, sociétal, sociologique, politique aussi. Nous avons eu la semaine dernière, une session exemplaire sur l'analyse des dérives mafieuses et la lutte contre les dérives mafieuses. La Collectivité de Corse est prête à prendre sa part. Nous avons un travail important qui nous attend, à l'État aussi d'accepter de venir discuter avec nous, devant les élus de la Corse et de dire ce que sont ses intentions en la matière.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus de la Corse, ce que je voulais vous dire de mes entretiens avec le Ministre de l'Intérieur, j'aurai l'occasion de répondre à vos questions s'il y a des points qui vous semblent mérités éclaircissement.

Je termine en disant que j'ai également passé une heure avec la Présidente de l'Assemblée nationale. Là aussi, les agendas se sont accélérés. Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, votre homologue m'a indiqué qu'elle aurait souhaité vous voir, vous avant. Mais écoutez, il vaut mieux tenir que courir. Moi, j'étais content de pouvoir rencontrer la Présidente de l'Assemblée nationale. Je l'ai félicitée en notre nom à toutes et à tous, elle est la première femme à être au perchoir. J'ai fait remarquer, avec un petit sourire, que la Corse avait devancé de quelques mois.

Mais au-delà de ces symboles forts, je pense que la Présidente de l'Assemblée nationale avait la volonté à travers ce premier entretien qui sera suivi d'autres, avec les élus de la Corse, de s'informer directement auprès des élus et auprès des Corses de façon générale, de la réalité de la situation. Et, je pense que dans le contexte politique d'ensemble des mois à venir qui, je l'espère, sera celui de la paix, de la démocratie et du dialogue, et d'un dialogue réel, je pense que l'Assemblée nationale a un rôle important à jouer et, j'espère que la Présidente de l'Assemblée nationale aura la volonté de s'impliquer et d'impliquer l'institution qu'elle préside dans le dialogue à venir.

Un dernier point, j'ai bien sûr évoqué avec elle sur le principe, la commission d'enquête qui vient d'être instituée à l'unanimité sur les circonstances de l'assassinat d'Yvan COLONNA. Et j'ai dit que là aussi, notre exigence de vérité et de justice était toujours aussi forte et toujours aussi ardente. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci Monsieur le Président. Il y a une demande de parole de Jean-Martin MONDOLONI. Normalement on n'intervient pas après le discours, mais je vous passe la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, je sais bien, Madame la Présidente, c'est la raison pour laquelle je souhaiterais, non pas faire entorse, mais faire remarquer qu'il serait bon de prévoir lorsqu'il y a des prises de position de portée très politique, que l'on prévoit systématiquement, peut-être en Conférence des présidents ou alors en commission organisationnelle, que l'on puisse donner à chaque groupe 2, 3, 5 minutes de réaction pour que l'opinion ne soit pas seulement éclairée par la vision qu'offre la majorité, mais qu'elle soit aussi éclairée par la diversité des opinions, en réaction à ce qui vient d'être dit. Donc, vous l'avez compris, je demande très formellement que nous puissions réagir aux propos du Président et à la fidélité avec laquelle il a relaté sa rencontre avec la Présidente de l'Assemblée nationale et avec le ministre, un petit échange de 5 minutes par groupe si vous en étiez d'accord, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors moi sur le fond, ça ne me gêne pas, sur la forme, je considère que l'on ne respecte pas notre règlement intérieur, mais surtout il y a des jeunes-là qui nous attendent. Voilà la difficulté, c'est ça aussi, et c'est très important.

Donc 5 minutes par groupe, ça fait 20 minutes. Voilà, donc moi je suis d'accord pour que vous interveniez 3 minutes chaque, qu'au total ça nous fasse 15 minutes maximum parce que sinon on n'y arrive pas. Voilà, merci.

Donc, je demande à tout le monde de se policer en la matière, pour ceux qui veulent intervenir, l'intervention n'est pas une obligation non plus. Donc allez-y, vous avez 3 minutes si vous voulez vous exprimer.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je demande à mes collègues de déclencher donc un chronomètre très rapidement.

Monsieur le Président, d'abord, vous avez eu la courtoisie d'appeler les présidents de groupes avant de vous exprimer et je trouve, que d'un point de vue de de la forme, ça vous ressemble.

Sur le fond, il faut que l'opinion soit éclairée sur ce qui nous rassemble et, ça fait écho d'ailleurs avec vos propos, Madame la Présidente, nous, nous ne serons jamais dans la quête obsessionnelle du consensus. En revanche, là où je vous rejoins, c'est que lorsque nous montons à Paris, il faut absolument que nous ayons des lignes partagées. Quelles sont les lignes partagées, rapidement pour l'opinion et sur quoi on diverge. On l'a dit, on le répète, si c'était à refaire

concernant, premièrement l'affaire des prisonniers dits politiques, on l'aurait peut-être dit avec nos mots, mais le fond de l'affaire n'y change rien. Nous, ce qu'on a dit et ce qu'on répète, c'est qu'on ne pourra pas s'exonérer de poser cette question, parce qu'humainement c'est une question à laquelle on ne peut pas rester insensibles et parce que de toute façon, ne pas en parler, c'est faire comme si elle n'existait pas et comme si on n'avait pas un sujet qui allait polluer et intoxiquer le processus.

Deuxièmement, et c'est peut-être ce qui nous distingue dans l'hémicycle, c'est que certains en font un préalable pour discuter. Nous on considère qu'il faut réactiver les discussions avec Beauvau le plus tôt possible, pour une raison simple, c'est parce que si problème il y a, c'est à ce niveau-là qu'il doit être réglé. Ce n'est pas entre nous qu'on va le régler ce problème, c'est en discutant avec Paris.

Deuxième raison, il y a d'autres problématiques qui sont moins prioritaires au regard de certains, mais qui depuis le rang duquel je m'exprime, qui sont aussi prioritaires, il y a des problématiques techniques qui jouent sur ce que beaucoup de nos concitoyens considèrent être urgent et prioritaire (l'eau, l'assainissement, les déchets). C'èmu da ritruvà da quì à qualchi mesi senza acqua, il va bien falloir qu'on en parle à un moment donné.

Pour conclure, Madame la Présidente, je n'ai qu'un repère aujourd'hui dans l'histoire contemporaine de processus dit historique, c'est le Reconciliation Act en Afrique du sud. En 1995, quand ils ont voté, Nelson MANDELA a été libéré tout de suite, mais il y avait des membres de l'ANC qui ont croupi longtemps en prison, ils n'ont pas été libérés tout de suite et pourtant le processus a avancé. Ce n'est qu'à terme que tout le monde y a trouvé son compte. Je pense qu'on devrait s'inspirer, toute chose relative par ailleurs très modestement, de ce qui s'est passé ailleurs.

Donc, nous, ce qu'on demande c'est de créer les conditions d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble en reprenant le plus vite possible les échanges avec le ministère.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Romain COLONNA.

## **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Messieurs et Mesdames les conseillers exécutifs et conseillers territoriaux,

A nom du groupe « Fà populu in seme », nous voulions d'abord vous remercier pour cette prise de parole et cette information. Vous nous savez depuis le début extrêmement préoccupés par la situation sociale, culturelle, par la situation des prisonniers politiques et plus globalement par la situation politique en Corse.

Nous, nous n'avons depuis le départ de cette histoire et depuis, sans grandiloquence, je le dis, mais depuis les 50 ans de lutte qui précèdent ce débat-là, nous n'avons qu'une seule boussole, c'est celle de la démocratie et celle du mandat conféré par les urnes et par le peuple corse.

Ce mandat nous obligeait et nous oblige encore actuellement au nom de la défense des intérêts moraux et matériels du peuple corse, vous l'avez dit Madame la Présidente, à régler ce conflit-là. Nous sommes, pour beaucoup d'entre nous, pas plus mais pas moins que d'autres, entrés en politique et entrés dans cet hémicycle parce que nous étions animés par une foi militante inébranlable qui voulait voir la Corse prospérer d'un point de vue économique, protégée d'un point de vue écologique, développée d'un point de vue culturel avec tous les enfants de cette terre, libres et pas en train de croupir dans les geôles parisiennes.

Nous l'avons dit depuis plusieurs jours, plusieurs semaines et plusieurs mois, le temps est venu de la discussion. Il était aussi de notre devoir, de notre responsabilité, de nous faire l'écho d'un certain nombre de mots qui traversent la société, les associations, les familles des prisonniers. Il me semble, Monsieur le Président de l'exécutif, qu'avec votre prise de contact renouvelée vous avez su défendre la voix de cette Assemblée, la voix de la Collectivité de Corse.

Nous avons dit précédemment que nous attendions des gestes de la part de l'Etat, il me semble que de notre côté, nous avons su trouver le bon niveau démocratique pour faire un certain nombre de gestes. Bien évidemment, ces gestes-là doivent se concrétiser, mais il ne s'agit pas pour nous une seule seconde d'abandonner l'avenir de la Corse, mais comme le disait précédemment l'un de mes collègues, de créer toutes les conditions pour que l'on puisse sortir par le haut



de cette situation-là avec le même niveau d'exigence, de vérité et de justice. Il me semble que vous avez pris le chemin. Nous vous accompagnerons dans vos choix évidemment.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On n'avait pas prévu de parler, mais on répond à l'invitation de Jean-Martin très volontiers !

J'admets la pluralité, les contradictions, les confrontations. Maintenant, moi je suis dans la recherche du consensus. Je pense ici faire partie de ceux qui viennent du plus loin, lorsqu'on essaye de remettre la balle au centre et de faire un match amical.

Il y a le Président qui nous fait part de sa rencontre programmée avec le ministre de l'intérieur, dans un cadre non protocolaire. Je considère qu'aujourd'hui, mon groupe est dans une situation qui est toujours bloquée par rapport aux discussions parisiennes. Je suis en attente d'éclaircissements. Ça a été sous-entendu dans ce que nous dit le Président de la Collectivité de Corse qu'il lui semble qu'il y a des bonnes intentions. J'attends des actes, j'attends entre autres du ministère de l'intérieur une note officielle qui annule la note du renseignement intérieur fallacieuse qui explique que le trouble à l'ordre public, c'est la libération. La libération, c'est la fête, c'est la joie, ce n'est pas le trouble à l'ordre public. C'est une réalité, il faut l'écrire, il faut le produire. J'attends qu'il reçoive les familles et les avocats pour leur donner une position humaine, tout en sachant qu'il y a une séparation très forte entre le pouvoir politique et l'exécutif judiciaire. On n'attend pas de l'interférence, mais on n'attend pas des ingérences défavorables comme il y en a eu avec cette note circonstanciée.

Je sais qu'il y a des rumeurs de visite du ministre prochainement en Corse. Je dirai que cette visite, elle est bienvenue si elle est accompagnée d'un message. Le message doit être factuel, il ne peut pas être que dans l'holographie politique. Il appartient à chacun de mesurer la validité d'un message.

Je considère qu'aujourd'hui, il y a des présomptions de bonnes intentions. Il faut les concrétiser et il nous appartient collectivement d'avoir une action dynamique et positive pour que le cycle vers lequel nous sommes en train

de glisser soit politiquement gérable. J'en appelle à la raison de tous, j'en appelle à ce que chacun d'entre nous prenne des postures politiques réelles, fondées, sincères quel que soit le fond de nos idées, en sachant qu'il nous appartient de solutionner un problème qui est enraciné en Corse depuis 50 ans et qu'il serait dommage de chercher des prétextes et des arguties alors que notre coeur est dans la vérité, dans le bon sens, il est dans la rationalité.

J'espère qu'il y aura des messages clairs. Familialement, j'ai reçu un mauvais message, il y a deux jours. Je le dis franchement, lorsqu'on convoque mon neveu pour une audition de l'IGPN et que le procureur d'Ajaccio veut le mettre en garde à vue, je me demande, c'est de l'inconscience, de la manipulation ou de la folie ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Josepha avait demandé la parole et puis, Jean-Christophe ANGELINI.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

On vient d'avoir un compte rendu rapide, un échange effectivement non protocolaire entre le Président du Conseil exécutif et le ministre de l'intérieur.

Pour notre part, la situation est toujours bloquée aujourd'hui et elle est en l'état de la délibération, la résolution qui a été prise dans cette Assemblée en octobre dernier. Effectivement, il faut aujourd'hui que la question des prisonniers politiques, que la question de leur libération soit posée.

Mais je viens largement à la question de niveau que je ramène à chaque fois depuis le début dans cette Assemblée, depuis le début de ce cycle de discussions. S'il y a un processus historique, ce qui n'est pas le cas pour l'heure, si on donne une dimension historique, cette question-là, elle est amenée. Si c'est un cycle de discussions, on est dans autre chose. Mais il faut qu'on se le dise.

Je le dis de manière très tranquille, aujourd'hui on sait que, Jean-Martin martin a dit « cette question nous paralyse », mais on sait aujourd'hui aussi que ce n'est pas la question d'être paralysants, c'est une question de fond. Soit on prend une dimension historique dans toutes ses dimensions, soit on répond à une approche sectorielle par la mise en oeuvre d'un cycle de discussions. Il faut qu'on se dise les choses clairement.

J'en viens rapidement, puisque vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, à la question plus large de la manière d'aborder ce processus qui est, vous l'aurez compris, pour moi, bloqué, en l'attente d'actes et non pas de paroles ou de gestes qui pourraient être interprétés comme, d'actes clairs, la question aussi dans la manière d'aborder dans ce processus, la question des lignes rouges. Vous évoquez par exemple de manière très pratique la question de la spéculation. Aujourd'hui, on sait que si on évacue la question de fond qui est celle du statut de résident et qu'on ne vient pas la poser, on sait très bien, parce que nous en avons fait déjà la démonstration ici il y a quelques années, on sait très bien qu'on va diluer par des mesures sectorielles et techniques, une question de fond et toutes les mesures techniques que nous pourrions prendre pour utiles qu'elles soient et pour certaines qui risquent de devenir contreproductives, si on ne pose pas le socle du statut de résident, un exemple concret. Et ça, pour l'instant, c'est bloqué par les lignes rouges.

Pareil pour la question de la coofficialité. Mais je m'arrête, on en discutera dans le dossier de la langue cet après-midi.

Attention donc, et je termine, vous avez fait le catalogue de gestes qui pourraient être ceux de l'Etat, d'accord. Pour moi, ce ne sont pas des gestes qui s'inscrivent dans le cycle de discussions et encore moins dans un processus historique. Là, on est dans une approche sectorielle de la question qui reste fondamentalement importante, et vous avez cité des dossiers d'importance, mais ça relève d'un travail courant des élus de la Corse, pour beaucoup à droit constant. C'est très important, mais pour moi, ce nombre de gestes-là, pour multipliés qu'ils soient, ne sont pas d'un niveau d'un cycle historique. Ils sont d'un niveau de travail des élus de la Corse au quotidien.

Nous-mêmes, ne nivelons pas les choses même si elles sont d'importance, attention ! On n'est pas dans un cycle de discussions.

Donc, je terminerai en disant quid, et je reviens à ma question orale posée le mois dernier, quid du projet opposable de la Corse pour être, non pas dans un consensus mou, vous savez que moi non plus, je ne suis pas très adepte, mais pour dire ce que nous allons défendre ensemble, et je crois qu'on nous aurons des choses à défendre ensemble, et ce que peut-être avec certains, notamment avec la droite, nous défendrons de manière séparée.

Ma pà què, ci voli à impegnà si quì è purtà un travagliu di fondu annantu à u prugettu di a Corsica ; un prugettu chì ghjè da mette di pettu à quellu di u Governu francesu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La parole est à Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues,

Notre groupe n'avait pas prévu de s'exprimer. On a manqué entre nous d'espace de concertation. Mais néanmoins, sur ce qui a été dit et qu'on est en mesure de développer d'une même voix et d'un même élan, ça m'inspire au nom de « Avanzemu », des choses sur la forme, des choses sur le fond.

Sur la forme, il faut, puisqu'on rentre a priori dans une séquence qui va être ponctuée par des rendez-vous parisiens, corses, etc. et il est encore question d'une visite au mois de décembre et pourquoi pas, de nouveaux rendez-vous qui interviendront, et c'est normal, que la majorité et le Président de l'exécutif et d'autres soient reçus, etc., il faut qu'on arrête une méthode. Je n'ai pas de religion à ce stade, mais que notre Assemblée ne voit pas s'inviter de manière un peu désordonnée et impromptue, ce sujet-là alors même que l'on sait qu'il va nous occuper pendant des mois, voire davantage.

Je n'ai pas à ce stade de propositions précises, mais simplement une volonté de débattre dans le cadre que vous nous proposerez, des conditions de conduite, des discussions avec Paris, et en même temps de restitution devant cette Assemblée.

Si, pour être plus précis encore, entre la fin des questions orales et le début de nos travaux, s'intercale systématiquement une séquence plus ou moins longue, plus ou moins organisée, je pense qu'on va perdre en efficacité, alors même qu'on est très regardés sur un certain nombre de sujets. On en reparlera, c'est un appel au débat, Madame le Présidente, et à la définition d'une méthode.

Deuxièmement et toujours sur la méthode, ça regarde moins notre hémicycle, mais c'est quand même important, j'ai fait partie des maires, il y en a d'autres dans cette salle, qui ont été reçus l'autre jour pour échanger, en marge du

salon Place Beauvau, alors même, Monsieur le Président, que vous étiez reçu un peu auparavant.

Je comprends et je veux y voir la volonté de la part de l'Etat de garder intact l'espoir d'un processus politique qui puisse se déployer et donner lieu le moment venu à des résultats.

Même en même temps, tantôt en marge du salon, tantôt en aparté, tantôt ici, tantôt ailleurs, et je rejoins un peu Jean-Martin et là pour le coup vous n'êtes pas le moins du monde en cause, ça ne garantit pas la pleine diversité de l'expression de nos convictions. Il faut qu'à un moment donné, pour que les choses soient entendues et fonctionnent, on instille ou on installe une unité de lieu et de temps et que les réunions qui ont pu être organisée jusqu'ici selon certaines modalités, soient consacrées en leur principe.

On aura l'occasion d'en reparler, mais c'est moins encore une fois, à la Corse qu'à l'Etat, avec beaucoup d'humilité, ou au Gouvernement, ou aux gens avec lesquels on a engagé des discussions, que pourrait s'adresser ce propos. Il faut qu'on nous propose une vision et une ingénierie du dialogue qui soit plus phasée et plus équilibrée.

Sur le fond, terminé sur 2 choses. Paul-Félix l'a dit, les nationalistes se sont exprimés lorsqu'il a été question de distinguer l'indépendance du pouvoir judiciaire et de s'en prévaloir pour ne pas introduire le sort de Pierre ALESSANDRI et d'Alain FERRANDI et de l'ensemble des prisonniers politiques, dans les discussions en cours.

On sait tous et notamment ceux qui sont issus dans la diversité de ces positions de notre famille politique à quel point ce propos trouve très vite ses limites dans la réalité corse. Donc, l'idée ça n'est pas de refaire le monde, moins encore le droit, mais de dire qu'il y aura une décision le 15 décembre.

Je ne sais pas s'il faut l'aborder en ces termes, si c'est adroit, si c'est élégant, si c'est habile, si on ne va pas se servir de ce propos ou d'autres encore pour l'identifier à une forme de pression, ou bien si à l'inverse il sera entendu comme celui d'un groupe qui parmi d'autres demande que ce jour-là, dans le respect des pouvoirs, de leur indépendance réelle ou supposée, puisse intervenir une décision de paix. On sait tous, et vous en avez parlé hier et tant mieux, que cette décision est très attendue par la Corse.

La séquence est compliquée parce que si Monsieur DARMANIN vient et pourquoi pas, et que quelques jours avant ou après, on a une décision qui arrive, ça peut très vite être le meilleur : Pierre ALESSANDRI qui sort, Alain FERRANDI qui s'apprête à sortir un peu plus tard peut-être et un dialogue qui reprend. C'est un cas de figure et dieu sait que pour notre part, on le souhaite de toutes nos forces et qu'il n'y aura en l'occurrence ni posture, ni combinaison, ni jeu partisan. On y adhère sincèrement et avec la même sincérité, on fera tout pour que ça arrive.

Je n'ose pas poser l'autre cas de figure et à ce stade, je ne le poserai pas.

Donc, travaillons collectivement dans l'équilibre des pouvoirs tels qu'ils existent et dans l'état du rapport de force à cela.

Je termine sur un mot. Vous avez raison, Président, de relier les sujets qui nous occupent aux discussions avec l'Etat. Je dirai pour ma part et avec beaucoup d'humilité, attention et jusqu'à un certain point.

Vous en avez cité deux : la DSP maritime et en creux la PPE dont notre Assemblée aurait gagné à ce qu'ils aient été examinés avant la session de décembre. Je comprends vos contraintes, je sais « l'abondement » de la DCT au titre de l'envolée des prix du carburant, Madame la Présidente, pas de problèmes.

Sauf que si les choses cheminent, elles cheminent et elles emportent dans leur globalité les dossiers qui sont aujourd'hui en difficulté pour des facteurs qui sont aussi exogènes. Si nous devrions rencontrer des difficultés, attention à ne pas tout encapsuler dans les discussions en cours, et à ne pas compromettre les dossiers structurants, y compris ceux sur lesquels on ait en compétence avancé, très avancé.

Je le dis en conclusion de ce propos qui regarde les relations entre la Corse et Paris et donc, moins l'état des dossiers en cours, que sur ces 2 sujets-là au moins, on a besoin d'une visibilité à court terme. Avant de savoir à quelle sauce, pour le dire un peu trivialement, Paris ou l'Europe voudrons-nous manger, ce que nous, dans ces 2 secteurs-là au moins, nous voulons clairement. Ensuite, on vous soutiendra, s'il faut monter à Bruxelles ou ailleurs, sur ces sujets-là ou sur d'autres, pour demander ce qui est notre droit.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Tous les groupes se sont exprimés suite aux informations qui ont été livrées par le Président.

Je souhaiterais de manière rapide dire qu'évidemment, appartenant à la majorité territoriale, sur le plan et des enjeux, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été évoqué, mais je reste persuadée que tout le monde partage les mêmes ambitions pour notre île et son peuple.

Premièrement, objectif de paix, la paix passe par la vérité et la justice, c'est évident.

Ensuite, un développement maîtrisé, ça paraît évident aussi comme objectif, mais bien évidemment, ça passe également par des accords avec l'Etat sur un certain nombre de dossiers structurels et un transfert de compétences.

Troisièmement, la question de l'identité et de la langue, je me tourne vers Josepha, notre identité en Europe et en Méditerranée dont la défense ne me semble pas du tout être incompatible avec l'insertion au sein de la République.

Pour reprendre les questions de méthode, on ne va pas faire du discours de la méthode ce matin, ce n'est pas le moment, ni le lieu. Mais en tout cas, je pense qu'en conférence des présidents, nous pouvons traiter de ce sujet et développer une méthodologie, peut-être et je me tourne aussi vers l'exécutif, telle que nous l'avons développée pour l'analyse des dérives mafieuses, sauf que là, nous serions qu'entre présidents ou leurs représentants, et travailler de manière régulière toutes les semaines sur ce sujet-là, avec la commission des compétences législatives et règlementaires. Cela nous permettrait de partager toutes les semaines des points, des propositions, des idées sur ce sujet ô combien important.

Quoiqu'il en soit, c'est du travail qui nous attend et je crois qu'il faut vraiment être dans cette perspective.

Pour le reste, je vous renvoie à mes discours devant l'Assemblée di a ghjuventù, non pas que je souhaite m'auto citer, de la semaine dernière et tout à l'heure au sein de cet hémicycle en début de session.

Je me tourne vers le Président, est-ce que vous voulez à nouveau intervenir ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Un mot, Madame la Présidente, avec votre autorisation, pour remercier les intervenantes et intervenants.

Je pense qu'on prend tous la mesure de l'importance des moments et des semaines à venir.

Quelques précisions.

Premièrement, ce n'est pas une visite non protocolaire, c'était une visite officielle, donc protocolaire. J'ai rencontré le ministre, j'ai tenu à vous le faire savoir avant, je tiens à vous faire part de l'entretien après. Je suis allé dans le cadre de mes fonctions et de ce qui me semble être ma responsabilité, notamment lui expliquer ce qu'était notre état d'esprit en m'adossant à la résolution qui avait votée. Ça, ç'est la première chose.

Ensuite, il y a 3 niveaux qui pour moi sont indissociables, même si je ne les confonds pas, notamment pour répondre à Josepha GIACOMETTI et Jean-Christophe ANGELINI. Mais je salue les prises de parole de façon générale et dire aussi que sur la forme et sur le fond, je suis totalement en accord avec les prises des positions des différents intervenants nationalistes.

Dire quoi ? Il me semble qu'on est tous d'accord, y compris avec les réserves apportées par Jean-Martin et la réaffirmation qu'on n'a pas vocation à être d'accord sur tout. On a vocation à être d'accord sur l'essentiel, je l'espère, pour permettre au processus de repartir et d'aboutir au bon niveau.

Premièrement, il y a la question des prisonniers politiques. Dans cette question, il y a plusieurs aspects. Il y en a un qui est déterminant avec un rendez-vous qui nous attend le 15. Comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, on pèse nos mots parce qu'on sait très bien qu'ils peuvent toujours être interprétés, y compris par celles et ceux qui sont des faiseurs de guerre ailleurs qu'ici. On sait qu'il y a des faiseurs de guerre. Donc, on pèse nos mots, mais on sait que ce rendez-vous du 15, il est essentiel avec une exigence de justice et d'application du droit que nous avons eu l'occasion de préciser. Je pense que tout le monde a compris que nous respectons le principe d'indépendance de la justice, mais qu'il y a des choses que le Gouvernement et l'Etat peuvent et doivent faire pour permettre l'application du droit dans cette affaire concernant Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI.



Il y a ensuite les autres dimensions, je les ai évoquées, elles sont importantes pour nous et j'ai rappelé au ministre, qu'à notre sens, elles avaient vocation à être abordées. On ne peut pas penser une solution politique globale en laissant en dehors du champ de la discussion et de la décision, la question des prisonniers politique. C'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, c'est effectivement le bon niveau du processus. Il a été écrit que ce processus avait une vocation historique. Une vocation, ce n'est pas forcément une réalité. Qu'est-ce qu'il faut pour que ce processus soit réellement un processus historique ? Nous avons eu l'occasion de le dire et de le préciser, je pense que le Gouvernement et l'Etat doivent également, y compris par leurs mots mais pas seulement par leurs mots, par leurs actes aussi, démontrer qu'il y a la volonté d'être à un niveau historique. Cette volonté, aujourd'hui elle n'est pas acquise, elle n'est pas démontrée par l'Etat et je pense qu'il faut qu'il le fasse.

Troisième et dernier niveau, je m'adresse très directement à Josepha et à Jean-Christophe, je ne confonds pas la DSP maritime, l'énergie, les mesures qui vont être votées ou pas au Parlement sur la spéculation immobilière, les infrastructures, bien sûr que ce sont des choses qui pourraient et qui devraient exister même en dehors du processus.

Mais si on est dans une perspective historique, le minimum minimorum, c'est bien dans les semaines à venir, de montrer qu'on a un Etat et un Gouvernement qui ne sont pas en opposition avec les décisions prises par l'Assemblée de Corse, mais qu'ils les accompagnent a fortiori dans des domaines stratégiques. C'est ça, me semble-t-il, qu'on peut légitimement attendre de l'Etat sans préjuger, quand il y a d'autres niveaux d'intervention européens, etc., mais que si l'Etat veut vraiment se situer dans une perspective historique, qu'il le démontre et qu'il le dise. Ça passe notamment par des gestes dans des dossiers stratégiques qui sont aujourd'hui à maturité dans lesquels nous avons déjà une position majoritaire et quelquefois unanime et où nous allons la construire dans d'autres secteurs.

Mais, on peut le faire rapidement et à mon avis, ce sont des signes à envoyer, qui seront des signes positifs qui permettront de nous convaincre que la volonté que nous, élus de la Corse, dans la diversité de nos convictions, nous avons exprimé et réaffirmé d'avoir un processus historique qui nous permettront, tous ces signes-là, dans les 3 domaines, de considérer que le bon niveau est atteint

pour avoir la conviction que l'on peut avancer, sans avoir l'impression d'être grugés, trompés ou emmenés sur des chemins de traverse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Après ce débat relatif au point que vous avez présenté dans les relations avec l'Etat, je pense qu'on peut lever la séance.

On reprendra cet après-midi. Merci.

A 14 h 30.

**La séance est suspendue à 12 h 50. Elle reprend à 15 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sè vo site pronti, emu à ripiglià essa sessione è per principià, v'aghju da dumandà u vostru accunsentu nant' à u prucessu verbale di a sessione di u mese d'ottobre.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 340 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre di u 2022**

**Rapport n° 340** : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì hà qualcosa à dì ? Sè v'avete rimarche ? Nò ?

U mettu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ghjè à prò ? Quale hè ch'un vote micca ?

**(PV Aduttatu)**

À ringrazià vi.

Mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu perchè chì avà, avemu trè raporti, ancu quattru, nant' à a pulitica di a lingua.

Avete a parolla.

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica**

**Rapport n° 303** : Rapport d'orientation sur la politique linguistique

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, cari eletti, cari cullegghi, mi tocca dunque à prisintà quattru raporti chì cuncernanu a lingua corsa, micca solu a pulitica di a lingua, ma dinù, in tutti i casi a vulariamu cusì, una pulitica linguistica chì ferma forse à custruisce è à mette in ballu di a Cullettività di Corsica.

Frà mezu sti quattru raporti, ci n'hè unu d'un modu novu dettu raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica è ghjè essu primu raportu chì v'aghju da prisintà avà à nome di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Prima, dicieraghju ma a sapete è a sapemu digià chì a lingua hè propiu, micca sola una primura maiò, ma dinù una priurità, pensu, assoluta, à u livellu puliticu, culturale, sucietale perchè a lingua face populu di sicuru è ùn hè micca solu un elementu custitutivu di a nostra identità, trà mezi à i seculi, ma hè dinù essa lingua o valaria à esse di più in più è di megliu in megliu un attrazzu attempu di cuesione di a sucetà, un attrazzu d'integrazione pè quelle chì ghjunghjenu quì è ch'hanu a vucazione à divintà corsi ancu elli, un attrazzu dinù d'apertura è, a spergu, a vidimu in tutti i casi cusì, un attrazzu di prumuzione professionale è suciale.

Prima, indè a mio presentazione, vulariu à ringrazià tutti l'eletti trà mezu à e mandature chì si sò impegnati à prò di a lingua, vulariu à ringrazià dinù tutti l'attori chì hanu fattu tantu è tantu dipoi tant'anni pè ch'ella possi campà è sparghesi a nostra lingua.

Avaraghju dinù di sicuru una parolla un pocu più particolare pè a direzione « lingua corsa » di a Cullettività di Corsica, piazzata sottu à l'autorità è a cumpetenza di l'instanchevule Bernard FERRARI chì mi piace quì à salutà à nome vostru.

Allora, qualchi parolle prima, nantu à a metudulugia.

Le rapport d'orientation est un nouveau type de rapport, vous le savez, dont nous avons convenu, Madame la Présidente, le principe lors de discussions, y compris dans le cadre d'une conférence des présidents.

Ce nouveau mode de travail entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse est au confluent de plusieurs enjeux importants.

Le premier de ces enjeux, c'est dans l'esprit du rapport de Wanda MASTOR et notamment de sa partie consacrée à des institutions plus efficaces et un renforcement démocratique. Nous avons affirmé ensemble la volonté d'une coopération et d'une articulation plus forte entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. La volonté, c'est d'être dans un équilibre des pouvoirs et un travail partagé entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Le deuxième enjeu, au-delà de ce cette volonté d'une coopération et d'une articulation renforcée entre l'organe exécutif et l'organe délibératif, la volonté d'impliquer plus fortement et plus largement les instances consultatives de la Collectivité de Corse, notamment le CESEC mais aussi, bien évidemment, la Chambre des territoires et l'Assemblea di a giuventù et au-delà des instances consultatives, d'impliquer chaque fois que possible, la société corse toute entière dans les travaux de notre Collectivité.

L'institution d'un rapport dit d'orientation, d'une méthodologie de rapport dit d'orientation répond donc à cette double aspiration. Pourquoi ? Parce que nous avons tiré les leçons de ce que la procédure de droit commun, celle qui est prévue par les textes, laisse souvent un sentiment d'incomplétude, d'inachevé et quelquefois même de frustrations à l'ensemble des acteurs du processus décisionnel, qu'il s'agisse de l'Assemblée de Corse, instance principale, des instances consultatives ou même du Conseil exécutif. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, que prévoit le droit commun qui organise les travaux de notre Assemblée aux termes de la loi ? Il prévoit que le Conseil exécutif prépare et propose des rapports avec un projet de délibération ; ces rapports sont introduits dans le circuit de travail de l'Assemblée. En général, sont saisies, une quinzaine de jours avant la session, les instances consultatives, les différentes commissions de l'Assemblée. C'est dans ce cadre très réduit d'un point de vue chronologique et d'un point de vue de la réalité du contenu du travail, que le rapport préparé souvent unilatéralement par le Conseil exécutif arrive devant l'Assemblée de Corse qui en débat et qui, éventuellement, peut choisir de modifier ou d'amender la délibération proposée dans le cadre des travaux de l'Assemblée de Corse.

Bien sûr cela fonctionne, mais quelquefois, il y a un déficit de consultation, d'échange et ça a été souvent constaté aussi bien par l'Assemblée de Corse que par le Conseil exécutif, dans des dossiers qui sont des dossiers stratégiques, il y a besoin qu'en amont de cette phase finale de la procédure, nous puissions réfléchir séparément et ensemble.

C'est par rapport à ce constat et à cette exigence que nous avons conceptualisé, d'ailleurs également présents à ces travaux de réflexion préliminaires aussi bien le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, notamment Norbert PANCRAZI, que le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, Serge TOMI et leurs équipes, pour essayer de s'inspirer de ce qui avait été fait avant et essayer de systématiser une nouvelle façon de travailler.

On se rappelle par exemple que lors de la mandature 2010-2015, le Président GIACOBBI avait demandé à Pierre CHAUBON de travailler dans le cadre de la commission éponyme qui s'était appelée « commission CHAUBON », qu'il y avait eu ensuite un rapport de cette commission qui avait été débattu et qui avait débouché sur une délibération. C'est une modalité possible qui n'est pas systématisée par notre règlement intérieur, mais à laquelle nous réfléchissons.

En complément de cette façon de travailler, nous avons souhaité mettre en place la procédure dite du rapport d'orientation. Le rapport d'orientation, quel est-il ? C'est un rapport général qui pose les enjeux, qui ouvre des pistes de travail et qui est présenté une première fois devant l'Assemblée de Corse. Cette première fois, c'est le moment d'aujourd'hui. Il devait avoir lieu lors de la session précédente. Pour des raisons que vous connaissez, nous n'avons pas pu évoquer tous les dossiers, et donc le rapport a été renvoyé à aujourd'hui.

Ce rapport a simplement pour vocation d'introduire la discussion parlementaire.

A partir de la présentation d'aujourd'hui et d'un premier débat général devant l'Assemblée de Corse, ce rapport va être distribué, d'abord et bien sûr à l'Assemblée de Corse, également aux instances consultatives, mais également dans le cadre de modalités de travail dont nous aurons à convenir ensemble, il va être soumis à l'amélioration par la discussion et le débat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Donc, à partir du débat d'aujourd'hui, de ce débat d'orientation général, s'ouvre un cycle de travail qui a vocation à durer entre 3 et 6 mois et qui doit nous permettre de travailler, de valider ou d'invalider un certain nombre de propositions

et de scenarii, éventuellement de recueillir de nouvelles idées aux fins qu'à la fin de ce cycle de travail qui impliquera notamment et au premier chef, l'Assemblée de Corse, notamment par exemple par le biais des commissions qui la constituent, il y aura éventuellement, si l'Assemblée le décide et la Présidente de l'Assemblée de Corse aura aussi un rôle d'animation et d'impulsion de ce côté-là, un rapport de propositions de l'Assemblée de Corse transmis au Conseil exécutif qui recueillera également les avis des instances consultatives, qui aura également consulté l'ensemble des acteurs, ensemble ou séparément, nous le ferons, à mon avis, plutôt ensemble.

Et puis, il y aura un nouveau rapport enrichi de ce travail de 4 mois qui reprendra le cycle normal, avec un rapport de propositions du Conseil exécutif, un projet de délibération et bien entendu, à nouveau une présentation, y compris devant les commissions puisque le projet de délibération qui sera ainsi soumis, sera en quelque sorte en amont de ce moment-là, nourri et amélioré par les 4 mois de travail que nous allons faire et accomplir ensemble.

Puis, il y aura le travail législatif proprement dit, éventuellement par voie d'amendements aux termes du débat décisionnel.

Donc, une nouvelle méthodologie qui doit nous permettre notamment dans des secteurs complexes et/ou importants de travailler en prenant soin d'essayer de construire une analyse avec les regards croisés de l'ensemble des instances de la Collectivité de Corse et des acteurs.

C'est la première fois que cette nouvelle méthode de travail est mise en œuvre. Il nous a semblé important que cette première fois soit consacrée à un rapport d'orientation sur la question de la langue corse.

Pourquoi ce choix de la langue corse pour thème du premier rapport d'orientation ? Pour au moins 3 raisons.

Première raison, une raison symbolique. La langue corse, ce n'est pas la langue du Conseil exécutif ou la langue des nationalistes. La langue corse, elle appartient à tous les Corses, à toutes celles et tous ceux qui souhaitent la comprendre, la parler, l'écrire, la faire vivre. Donc, cette méthode qui a vocation à impliquer l'ensemble des acteurs, il nous semble que symboliquement il était important que nous puissions l'appliquer pour la première fois à une réflexion et à des décisions sur la langue.

Deuxième raison, sur le plan politique, nous disions ce matin que nous n'étions pas là pour rechercher des consensus à tout prix, mais ça ne veut pas dire que lorsqu'il y a une possibilité de consensus, nous devons la fuir ou la refuser. Je ne sais pas s'il peut y avoir un consensus global sur la question de la langue, mais je pense qu'il peut y avoir un consensus très large. J'en veux pour preuve là encore, la délibération importante qui avait été votée lors de la mandature 2010-2015, avec un vote de la majorité de l'époque portée par Paul GIACOBBI, avec un vote d'élus de droite, avec un vote des nationalistes, et une délibération qui notamment avait entériné le principe de coofficialité. Ça montre que, y compris sur une notion qui reste chargée politiquement, il y avait eu possibilité de construire à l'époque un consensus.

Est-ce que ce consensus sur la coofficialité et cette unanimité nous pourrions le reconduire aujourd'hui ? Je l'espère et je pense que cela est un objectif raisonnable. Nos travaux et nos échanges nous le diront.

Mais s'il ne devait pas y avoir de consensus sur la coofficialité, je pense que nous pouvons en trouver beaucoup sur d'autres points puisqu'au plan politique, nous avons les uns et les autres pris des positions qui sont claires, nous avons la volonté partagée de chercher à promouvoir la langue corse et à améliorer les mesures qui concourent à cet objectif.

Dernière raison pour laquelle nous avons choisi la langue corse comme premier terrain d'expérimentation du rapport d'orientation, sur le plan opérationnel, nous serons tous d'accord pour dire que beaucoup a été fait par le secteur associatif, beaucoup, sans doute pas assez a été fait dans le domaine politique, en tout cas je le pose comme une évidence au seuil de ce débat, je pense que nous avons un besoin absolu de renforcer qualitativement et quantitativement les politiques publiques en faveur de la langue. C'est une politique publique, politique linguistique bien sûr pour les nationalistes que nous sommes dans la majorité et dans l'opposition, ça fait partie de notre ADN politique. Je pense que ça fait partie aussi de l'ADN politique d'autres familles qui sont tout aussi attachées que nous à la langue, même si nous pouvons diverger sur un certain nombre de propositions.

Ce que je dis, et c'est une analyse me semble-t-il objective y compris adossée à des constats scientifiques qui ont été faits en amont d'aujourd'hui à travers des travaux universitaires, mais également à travers l'étude sociolinguistique commandée par la Collectivité de Corse qui permet de s'adosser



à des données objectives récentes, la langue corse, les Corses y sont très majoritairement attachés.

Deuxièmement, il y a à l'évidence un décalage entre l'affirmation qui est souvent faite « oui, je parle corse, oui je sais parler corse, oui je comprends le corse » et la réalité, c'est-à-dire qu'on souhaite parler corse, on souhaite écrire, on souhaite lire, mais souvent ça ne s'adosse pas à une véritable maîtrise de la langue.

Troisièmement, il faut revoir les cadres de transmission puisque, alors qu'auparavant et c'est souvent un argument de celles et ceux qui n'étaient pas convaincus par, par exemple, les arguments de la nécessité d'une politique publique de la langue, a sapemu, à spessu s'hè intesu « eiu, u corsu, ùn l'aghju micca imparatu à a scola, l'aghju imparatu in casa, u corsu, ùn s'impara micca à a scola », etc.

Indè i tempi, era vera perchè indè i tempi, indè i famiglie si parlava corsu. Oghje, indè i famiglie, u custattu hè chì ùn si parla più corsu è chì sò solu 3 % di quelli chì parlanu corsu chì l'hanu imparatu in casa. Què ghjè a realtà scientifica di a situazione di a nostra lingua.

Dunque vale à dì chì sè indè i famiglie ùn si parla più corsu, sè à a scola si parla pocu è micca corsu è sè indè a sucetà ùn ci hè micca un interessu à parlà corsu, ùn ci hè micca bisognu di grande studie pè capisce chì sè ùn cambiemu micca l'indiatu glubale, da quì à qualche anni, qualche decine d'anni à u più, ùn ci sarà più lingua corsa.

Ramentu chì u studiu sociolinguisticu accoppiatu à u nostru raportu ramenta chì in Corsica oghje sò à pocu pressu 100 000 locutori di lingua corsa è chì a parta à più impurtante di si locutori sò ghjente anziane chì disgraziatamente hanu à parte da quì à pocu. U più tarde pussibile di sicuru !

Dunque, per me, essu custattu ci deve cunduce à avè una cuscenza chjara chì ci vole à fà di più è ci vole à fà megliu. Quandu dicu què, ùn hè micca una critica di ciò chì hè statu fattu sine à oghje, postu chì una parta di ciò chì hè statu fattu sine à oghje, simu noi chì l'emu fattu o ch'ùn l'emu micca fattu.

Je pense que si nous ne changeons pas de braquet, nous n'arriverons pas aux objectifs qui sont les nôtres.

Donc, ce rapport d'orientation, il a pour ambition et pour objectif de passer d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique et la

nuance n'est pas que sémantique. Il y a aujourd'hui une vraie politique de la langue, il y a des efforts importants qui sont faits en faveur de la langue. Passer d'une politique de la langue à une vraie politique linguistique, ça veut dire que la Collectivité de Corse qui est l'institution qui a aujourd'hui un rôle de locomotive en Corse, s'empare de ce sujet et en fait un objectif central de ces politiques publiques, avec une vision stratégique globale et une vision qui s'adosse aussi à un effort collectif qui va très au-delà de la Collectivité de Corse, qui a vocation à être partagée par l'ensemble des institutions et à irriguer l'ensemble du corps social. L'idée, c'est de faire que chaque nouveau locuteur ou chaque locuteur actuel devienne à son tour, le plus rapidement possible et le plus efficacement possible, un transmetteur de la langue corse pour démultiplier les effets positifs et atteindre les effets de seuil qui nous permettront de considérer que nos objectifs de rayonnement de la langue sont atteints.

Voilà donc ce que je voulais vous dire à titre d'introduction.

Je ne reviens pas sur les détails du rapport, je crois qu'aujourd'hui, nous devons avoir une discussion générale.

Vous dire que le calendrier qui est envisagé, présentation aujourd'hui, travaux pendant 3 ou 4 mois, mais c'est un petit peu la même chose, même si la matière est totalement différente, que la discussion que nous avons eue sur les dérives mafieuses. Nous avons beaucoup d'urgences, nous avons beaucoup de dossiers, il faut vraiment se doter d'une procédure et d'un calendrier et se doter des moyens de les respecter.

L'idée, c'est de consulter l'ensemble des acteurs, de travailler main dans la main entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et l'ensemble des institutions et d'arriver dans 4 ou 5 mois avec un rapport du Conseil exécutif, nourri des avis de l'Assemblée de Corse, des instances consultatives et des contributions des acteurs, assises de la langue ou pas, à voir ensemble, et d'arriver avec un rapport qui nous permette avant l'été de sortir avec une délibération opérationnelle, des choix budgétaires, des choix organisationnels, des objectifs, des procédures d'évaluation qui nous permettent de nous hisser collectivement à la hauteur des enjeux.

Pour terminer cette présentation, d'abord : parce que ce rapport a vocation à prendre date, il a forcément une dimension historique dans la présentation qui n'a pas vocation à être exhaustive. Mais je crois qu'on ne peut pas penser la politique linguistique d'aujourd'hui et de demain, si on ne remet pas

en perspective ce combat dans ce qu'il représente et dans ce qu'il a représenté dans l'histoire de cette île et notamment dans l'histoire contemporaine.

C'est aussi, bien sûr, pour nous, une façon de rendre hommage à des générations de militantes et de militants politiques souvent, mais également culturels, et quelquefois les militants culturels n'avaient pas d'engagement politique ou n'avaient forcément un engagement nationaliste. Dire aussi que cette langue, si elle n'a pas totalement disparu, c'est parce qu'il y a eu des femmes des hommes qui se sont battus, qui l'ont portée à bout de bras pendant des décennies, dans un contexte qui était un contexte politique et institutionnel fondamentalement hostile.

Je crois que ça, il fallait le dire parce qu'au moment aussi ou peut-être, et je l'espère, nous allons discuter y compris dans le cadre du processus, s'il repart, y compris expliquer pourquoi nous, nous sommes, je parle de nous, majorité, nationalisés et d'autres, nous sommes en faveur de la coofficialité, c'est parce qu'aussi, ce travail qui a été mené, y compris le travail scientifique, démontre qu'une langue en situation minoritaire ou en situation de diglossie, ne peut pas survivre sans une reconnaissance statutaire. Ça, ce n'est pas une affirmation seulement politique, c'est une affirmation scientifique. C'est important parce que ce n'est pas acquis non plus, y compris dans la discussion avec les gens qui ne sont pas convaincus par nos arguments.

Derrière ça, il y a aussi à mon avis, des réponses opérationnelles à opposer à des questions qui sont légitimes où on nous dit par exemple « mais quid des fonctionnaires qui arrivent en Corse qui ne parlent pas corse, comment ça se passe si vous avez la coofficialité, comment fait-on ? ». Donc, je pense que ces problèmes-là, il faut les objectiver pour pouvoir apporter des réponses.

Le constat de ce qui s'est passé, c'est que la question linguistique a toujours été un enjeu central pour la société corse depuis des décennies et qu'elle le reste aujourd'hui.

Un rappel aussi pour dire que depuis 1982, il y a à la fois un processus global qui est un processus de sacralisation de la langue française qui s'est incarné notamment dans la constitutionnalisation de l'article 1<sup>er</sup> quand le français, la langue de la République, à l'époque, cet article a été expliqué par ces promoteurs comme une volonté de lutter contre les avancées de l'anglais, on se rend compte qu'en fait, un de ses effets principaux a été, nolens volens, de rendre beaucoup plus mal aisé l'enseignement des langues dites régionales.

Je ne reviens pas sur cette présentation politique, juridique. Je rappelle quand même de ce qu'il y a eu des combats qui ont été menés dès 1982, 1983, à l'époque, c'était Michel CASTELLANI qui était le benjamin de la première Assemblée de Corse, désormais député, qui avait porté une délibération. Il y a eu des délibérations importantes en 1988 notamment. Il y a eu, bien sûr, le plan 2020, le travail qu'a fait Pierre GHIONGA, le travail qu'a fait Saveriu LUCIANI. Je ne reviens pas sur tout ce qui s'est passé pendant ces années-là, c'est rappelé dans le rapport.

Aujourd'hui, quelle est la situation actuelle ?

Je vais quand même vous donner un chiffre qui permet de mesurer l'engagement de Bernard FERRARI et de ses équipes et le chemin qu'il nous reste à parcourir pour avoir des moyens permettant d'avoir une politique linguistique. Aujourd'hui, le service de la langue corse, ce sont 14 personnes à la Collectivité de Corse sur 4400 agents et fonctionnaires. Je crois que ce ratio permet de démythifier lorsqu'on dit que les nationalistes sont dans des demandes déraisonnables ou que le corse est partout, etc., nous avons 14 agents sur 4400.

Les crédits de paiement sur les actions directement vers les acteurs de la langue, ils étaient de 1 million en 2010, ils étaient de 2,5 millions en 2015 et ils sont en 2022 de 3,5 millions. C'est évident que si on regarde en pourcentage, ça fait une augmentation de 1 à 3 par rapport à 2010, on est passé de 1 à 2 par rapport à 2015, mais on reste dans des échelles qui sont extrêmement faibles.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que quelquefois, les autorisations d'engagements que nous inscrivons au budget ne sont pas totalement consommées. On a donc aussi besoin de dynamiser l'ensemble des acteurs de la langue sur le terrain pour qu'ils puissent consommer les crédits budgétaires, y compris si nous faisons le choix politique de les renforcer.

Vous avez dans le rapport un bilan qui est également aussi en partie, un bilan critique des différents dispositifs, le plan « lingua 2020 », avec ses fiches action, avec ses initiatives et ses innovations qui ont été importantes, avec un certain nombre d'insuffisances.

Le CPER, nous en parlerons certainement dans le débat aujourd'hui et nous en parlerons dans le travail, il y a des points importants sur lesquels on a avancé, le plan de formation des enseignants du premier degré. Il faut aller aujourd'hui vers un plan de formation des enseignants du deuxième degré. On a une nécessité absolue, c'est celle d'avoir accès aux véritables chiffres et à une

véritable politique d'évaluation de cette politique de formation, ce qui n'existe pas pour l'instant.

Nous avons également l'ensemble de nos dispositifs pour l'animation sociale et sociétale avec notamment, y compris dans le cadre des années qui viennent de s'écouler, des dispositifs innovants. Je pense, parce que c'est un peu le dispositif emblématique, au dispositif « case di a lingua » qui a été généralisé sur l'ensemble des territoires de l'île, qui s'appuie sur une sorte de certification de la démarche, qui fait confiance aux acteurs, qui propose une approche innovante, moderne, interactive de l'enseignement de la langue corse, non pas seulement comme objet d'apprentissage, mais comme instrument dans tous les domaines de la vie.

Je ne reviens pas dans la présentation dans le cadre de ce rapport d'orientations sur l'état des lieux.

Que pourraient être les nouveaux piliers de la politique linguistique dont nous aurons à débattre et que, je l'espère, nous aurons à décider à mettre ensemble ?

Pour moi, ces piliers s'organisent, c'est en tout cas la proposition du Conseil exécutif, autour de deux axes complémentaires. D'abord, la réaffirmation de l'objectif de coofficialité en droit, la coofficialité des jurés. Je pense qu'il faut continuer, dans le cadre des discussions avec l'Etat et dans le cadre de notre action européenne et internationale, à dire que la langue corse a vocation à avoir un statut et qu'elle a vocation à devenir la langue officielle de l'île de Corse, en Corse, à parité avec le français. Donc, la coofficialité entre le corse et le français reste à mon avis un objectif qui est un objectif indispensable parce qu'il est démontré scientifiquement que sans statut d'officialité, une langue minorée ne peut pas survivre et ne peut pas vivre. Donc, cet objectif, ce n'est pas un a priori idéologique, c'est une nécessité opérationnelle.

A côté de ça, c'est un peu la même problématique que celle du statut de résident ce matin. Si on se contente d'attendre d'avoir gain de cause sur le statut de coofficialité sans doper de façon très efficace notre pratique et la place de la langue corse dans tous les secteurs de la vie collective, y compris si nous arrivons à un statut d'officialité, nous risquons d'obtenir un statut d'officialité pour une langue qui sera morte. Vous vous rappelez que s'il n'y a pas de survie pour une langue minorée sans statut, il peut y avoir des langues avec statut sans pratique sociale. Je pense par exemple au gaélique en Irlande, en tout cas sans pratique

sociale généralisée. Donc, nous, notre objectif c'est bien que la langue corse... Oui, mais le gaélique n'est pas aujourd'hui la langue d'usage de la plupart des Irlandais.

Nous, notre objectif, en tout cas, l'objectif que nous vous proposons de partager, c'est de faire que la langue corse redevienne de façon naturelle la langue d'usage de tous les Corses et de toutes celles et tous ceux qui vivent ici et qui ont vocation à partager le présent et l'avenir de ce pays. Et ça, dans tous les actes de la vie collective, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée.

Pour le faire, nous proposons donc la mise en cause, et c'est la 2ème facette de la proposition, une coofficialité en droit à obtenir et une mise en œuvre en fait d'une coofficialité, c'est-à-dire d'une pratique généralisée de la langue corse, et ça, ça ne dépend pas que de nous, mais ça dépend aussi et quelquefois surtout de nous.

Donc je pense que là comme ailleurs, il y a une part de combat politique, démocratique, à mener dans le rapport à l'État, mais il y a aussi une part de responsabilité et de dynamisation qui nous incombe à nous en tant qu'élus, en tant que citoyens et en tant que Corses.

Sur la mise en œuvre de la coofficialité, de facto, trois aspects principaux, je les cite pour mémoire, on y reviendra dans le cadre du débat : d'abord, renforcer la place de la langue Corse dans le système éducatif ; ensuite réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social ; et enfin, créer une nouvelle dynamique, y compris institutionnelle, en faveur de la langue.

Sur le renforcement de la place de la langue corse dans le système éducatif :

Premièrement, il y a un outil important du système éducatif, c'est le CPER. Vous savez que ce qui est proposé, c'est de doubler les crédits du CPER pour la prochaine génération de CPER entré en vigueur, c'est-à-dire celui qui va entrer en vigueur d'ici le début de l'année 2023. On passerait d'environ 17 M€ de crédits à près de 34 M€, avec la Collectivité de Corse qui augmenterait jusqu'à doubler la part de son implication budgétaire et financière.

Il y a le renforcement de la place de la langue corse dans le cadre de l'enseignement public, avec à la fois la volonté de généraliser les filières bilingues, mais également de constitutionnaliser l'enseignement immersif. Vous avez dans ce rapport une étude européenne qui démontre, exemple à l'appui, que les territoires ou nations sans État où la politique linguistique porte ses fruits et où la langue redevient de façon naturelle un vecteur d'échanges sociaux, sont les

systèmes dans lesquels le système éducatif repose sur une pratique immersive de la langue. Donc, la pratique immersive de la langue, pour nous, est un objectif important et, bien évidemment, il ne s'agit pas ici d'opposer, mais de réconcilier l'immersif dans le public et l'immersif dans le secteur associatif.

L'immersif dans le public, nous avons vocation à le généraliser partout et nous savons que là où il a été mis en œuvre, il fonctionne et il fonctionne bien.

Une des questions, c'est : comment on fait pour le généraliser et comment on fait pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la chaîne d'enseignement dans l'immersif ou plus généralement, de façon plus globale, dans le système éducatif ? La continuité entre tous les cycles, je n'y reviens pas, on a des débats que nous connaissons et que nous aurons à avoir dans le cadre de nos travaux préparatoires à la délibération finale.

Il y a aujourd'hui aussi en Corse, à l'initiative de l'Association Scola Corsa, des initiatives qui sont prises sur le terrain et certaines communes ont mis en œuvre, je pense notamment à Bastia, à Biguglia, à Sarrola Carcopinu et il y a également d'autres communes qui tapent à la porte, des initiatives d'immersion, d'écoles immersives associatives qui fonctionnent bien.

On sait aussi qu'il y a une crainte qui a été exprimée, y compris par des militants de la langue : c'est que ce secteur associatif ne vienne en quelque sorte servir de bonne conscience à une non-avancée de l'immersif dans l'éducatif, ou viennent concurrencer les moyens d'enseignement de l'éducatif public. Je crois que ce n'est absolument pas comme ça qu'il faut voir les choses. Pour moi, l'enseignement associatif immersif a un rôle d'abord qui démontre, y compris en France, son efficacité ; ensuite, il a un rôle de stimulus, d'aiguillon et bien sûr, les recrutements doivent se faire sans affaiblir l'enseignement public qui, pour nous, est l'enseignement qui garde la place centrale dans le système éducatif global.

Donc, premier pilier, le renforcement de la place de la langue corse dans le système éducatif.

Deuxième pilier de cette nouvelle politique linguistique, réinscrire la langue corse comme langue naturelle dans l'espace social.

Allora, aghju iniziatu a mo presentazione in lingua corsa, à spessu parlemu corsu ind'è st'emiciculu. Stamane a Presidente hà fattu u so discorsu in corsu. Pensu chè duvimu fà u sforzu pè creà e cundizione pè chì à u livellu istituzionale prima, ma micca sola, a lingua corsa diventi o diventi dinù una lingua d'usu logicu è naturale.

È su travagliu custì, ùn hè micca solu u travagliu di a Cullettività di Corsica, mà sarà dinù u travagliu di l'agenzii è uffizii, di tutti l'organismi, de e cumune, s'elle a volenu, di l'intercommunalità, di e camere cunsulare, di i centri di furmazione, è di tutti i centri di furmazione.

Piazza di a lingua corsa ind'è l'institutione, di sicuru, piazza di a lingua corsa ind'è e media è ind'è u numericu. Nous avons mis en place un plan média « lingua corsa » qui permet de soutenir l'ensemble des acteurs insulaires de tous les médias. Nous avons vocation à le renforcer, y compris puisqu'il y avait une question orale, il y a des radios associatives, nous les invitons à se positionner sur la pratique de la langue corse qui leur permettra de bénéficier du soutien de la Collectivité de Corse.

Nous devons également renforcer le soutien aux acteurs et aux territoires : les acteurs institutionnels et non institutionnels. Et puis, il y a bien sûr la nécessité de redonner à la langue Corse une utilité économique. Ce travail-là, c'est le travail de l'intégration de la langue corse dans le champ de la vie économique et sociale, dans le champ des entreprises, dans le champ des administrations.

Il faut que nous pensions, y compris à droit constitutionnel constant, une façon d'inciter à la langue corse. Je trouve, comme nous toutes et nous tous je pense, totalement aberrant qu'aujourd'hui il soit légalement possible de flécher un recrutement dans le secteur privé ou dans le secteur public en imposant la maîtrise de la langue anglaise pour un poste donné et qu'il soit inconstitutionnel de demander la maîtrise de la langue corse. Je ne vois pas en quoi il est moins légitime de demander pour un opérateur administratif ou dans le secteur privé de maîtriser la langue corse, parce que ses clients parlent corse. Pourquoi on ne pourrait pas demander la maîtrise de la langue corse, par exemple, mais pas seulement dans le domaine social ou à chaque fois qu'il y a une interface avec des locuteurs corsophones.

Donc, nous devons réfléchir et nous devons réussir à inclure cette valorisation de la langue corse dans les parcours professionnels.

Un dernier mot, enfin.

Il y a une réflexion qui est engagée : comment faire mieux en termes de renforcement administratif et budgétaire ?

On peut augmenter les budgets, à condition qu'ils soient consommés. On ne pourra pas les augmenter de façon indéfinie, donc une des pistes de travail sur laquelle nous travaillons, c'est la question de la, et le terme est un peu barbare, c'est un des acteurs langue corse, « la glotoconditionnalité ».



Pierre GHIONGA rappelle souvent qu'il tient beaucoup à l'éco-conditionnalité dans les aides ; moi, je pense qu'il faut que nous réfléchissions à intégrer dans nos dispositifs, notamment de soutien aux associations et à toutes les associations, des incitations à l'implication dans la généralisation de la langue corse.

Je prends un exemple sur lequel nous avons travaillé et qui permet d'avoir une sorte d'économie circulaire de la langue : le sport.

Le sport aujourd'hui, les critères, bien sûr, sont objectifs, vous le savez : mettons qu'un club sportif peut avoir un maximum de subventions de 100, on ne pourra pas faire 100 et 20 en plus pour la langue souvent. Donc une des suggestions, c'est de dire qu'il y a un maximum théorique de 100 et puis sur ces 100, il y a une réserve de performance qui est consacrée à la langue corse, c'est-à-dire que si demain, le club s'implique dans la généralisation de la langue, il prend des éducateurs, il travaille avec « A Casa di a lingua » du territoire, il contribue à mettre en place le glossaire de l'adaptation de toutes les règles, etc., il a des éducateurs qui sont capables de mener un entraînement en langue corse, il fait vivre la langue corse de façon naturelle dans son activité, eh bien, il a accès à cette réserve budgétaire de performance.

Donc, c'est une des pistes qui doit nous permettre aussi de mettre en pratique la conviction selon laquelle la langue corse ne peut pas être sauvée uniquement par les professionnels de la langue. Quel que soit le dévouement des enseignants de langue corse, quel que soit le dévouement des acteurs investis dans le domaine de la langue, si nous n'allons pas chercher l'ensemble des acteurs de la société corse pour leur permettre, y compris à travers des formations adaptées à travers des dispositifs incitatifs, de devenir à leur tour des transmetteurs, nous n'y arriverons pas parce que le temps de l'érosion va plus vite actuellement que le temps de la transmission. Donc, il faut reprendre la main sur le temps et il faut faire que le temps de la transmission de la langue corse dépasse le temps de l'érosion, qui est aujourd'hui un temps qui menace jusqu'à la survie de cette langue.

Troisième et dernier volet, comment dynamiser au plan institutionnel la langue ?

Pour rappel, avant la fusion, dans l'organisation administrative, la langue corse était rattachée directement au directeur général des services. C'était une façon de dire que la langue corse avait vocation à irriguer l'ensemble des directions générales adjointes et l'ensemble de notre administration.

Aujourd'hui, elle est une direction rattachée dans la culture et le patrimoine. Je pense qu'il faut, y compris dans le cadre du nouvel organigramme, réfléchir à cette place de la langue dans notre organisation interne.

Mais la réflexion va bien au-delà. Est-ce que la langue corse, et je réponds notamment à une question orale qui m'avait été posée par le groupe « Core in Fronte », est-ce que la langue corse aujourd'hui doit être simplement pensée, définie, mise en œuvre par le Conseil exécutif ? À l'évidence non.

Est-ce que si demain nous réinstallions une commission de la langue, comme nous l'avions lors de la précédente mandature, cette commission de la langue au sein de l'Assemblée pourrait à elle seule penser et mettre en œuvre la politique de la langue ? Je pense que non.

Est-ce que nous pouvons et nous devons réfléchir à une nouvelle organisation ? C'est la proposition que je vous fais. On a souvent pensé à un office de la langue. On est dans un temps de complexité administrative, il y a des avantages, il peut y avoir des inconvénients.

U Cunsigliu di a lingua corsa institué et qui pour l'instant est quasiment en sommeil, est-ce que nous avons vocation à le réinvestir, à repenser ses attributions et pouvons-nous imaginer une construction institutionnelle et politique qui soit à la fois agile, réactive, qui ne soit pas bureaucratique mais qui permette d'avoir une instance, office ou cunsigliu di a lingua, qui soit une sorte de Parlement de la langue corse, qui permette au Conseil exécutif, à l'Assemblée de Corse et dans une certaine mesure, aux acteurs de la langue d'avoir une instance partagée dans laquelle nous réfléchissons ensemble et nous prenons des décisions qui ensuite sont mises en application par le Conseil exécutif dans le cadre des prérogatives qui lui sont reconnues par la loi.

Voilà donc brièvement présentés les axes principaux sur lesquels le Conseil exécutif propose à l'Assemblée de Corse et aux instances consultatives, et à l'ensemble des acteurs de réfléchir de façon très opérationnelle, très approfondie, pour que nous puissions construire ce consensus qui est indispensable pour que nous puissions passer d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique. Et pour faire, et c'est l'engagement que nous avons pris devant les Corses et un engagement, je crois que nous pouvons porter ensemble, il faut à mon sens que cette mandature, qui va durer encore normalement 6 ans, soit une mandature pendant laquelle il y ait un véritable choc positif en faveur de la langue. Il faut qu'il y ait un électrochoc en faveur de cette langue corse, non seulement venue de la Collectivité de Corse ou de l'Assemblée, mais dans toute la société, pour que les 6 ans à venir soient des années de réappropriation, de reconquête, de respiration et de réinvestissement de la langue

dans tous les espaces de notre vie individuelle et collective, de façon attractive et naturelle.

Je termine en disant que c'est une chance extraordinaire d'avoir une langue et chaque fois qu'une langue disparaît, c'est une partie du patrimoine de l'humanité qui disparaît.

Notre langue, c'est notre histoire, c'est notre mémoire collective, c'est notre relation à la terre, c'est notre relation au monde, c'est ce qui nous constitue à la fois comme peuple et comme partie prenante de l'humanité. Nous avons la chance de l'avoir encore, faisons ensemble que nous puissions dire à la fin de cette mandature « non seulement nous l'avons, mais nous l'avons sauvée, nous l'avons renforcée et nous allons la partager ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque l'ete capita bè, ghjè un novu modu di Präsentation di i rapporti è di fà circulà u travagliu, e pruposte di l'Esecutivu, e pruposte d'orientazione generale di l'Esecutivu versu l'Assemblea.

Ci pò esse di sicuru un primu dibattitu è dopu, ci duverà à vede cume anderemu à travaglià noi, membri di l'Assemblea di Corsica, nant'à su sugettu impurtantissimu da un puntu di vistu suciale, culturale è simbolicu, è puliticu di sicuru.

Dunque, ava a parolla hè à chì a dumanda.

Ete a parolla Véronique, pè « Core in Fronte ».

### **Mme Véronique PIETRI**

A ringrazià vi.

Eccu, Sgiò Presidenti, u studiu nant'à a situazione di a lingua tantu bramatu da noi è u vostru raportu d'orientazioni riccu da studià.

L'eti dettu, ci hè un'urgenza à agiscia.

Hè postu u quadru di travagliu, hè detta a necessità d'ottene un statutu di cuufficialità da mette ind'è a discussione incu u Statu, ben sicura.

A lingua hè di tutti i ghjorni, hè paisana, mà deve essa ancu istituzionali. L'eti dettu ind'è u raportu, persa a lingua, persi u populu è diciaraghju persa l'anima.

A nostra rivindicazione hè di ramintà chì nant'à sa terra ci hè una sola cumunità di drittu : hè u populu corsu è a so lingua chì deve essa a prima.

Ci vole à essa più fermi incu u Statu à traversu l'Educazione naziunale è a so assenza di vera pulitica linguistica chì hà cuntribuitu à indibuliscià la dipoi anni è anni, fendu creda chì tuttu va bè è ghjuchandu incu i sciffri di i statistichi.

Allora, piglemu u putteru di l'insignamenti di a nostra lingua è mittimu in ballu un'educazione paisana, mà dinò femi nostra a lingua ind'è a vita di tutti ghjorni.

E ghjustu dui parolle pà di vi chè no semi pronti à travaglià.

Eccu. A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Paul QUASTANA dinò per « Core in Fronte », avete a parolla.

**M. Paul QUASTANA**

A ringrazià vi.

O Sgiò Presidenti,

Un sogu micca un spicialistu di a lingua corsa, mà v'aghju intesu di innanzu « u corsu s'imparava in casa » è avà hè compia. Hè compia è ci vo di sapè la.

E u problema parte da quì.

Comu si passa ind'è u mondu sana quande una creatura nasci ? A mettenu ind'è un viculu, hè inturniata, senti parlà in tornu d'ella è sentiva parlà u corsu. E quandu u prima ghjornu ch'edda pigliava a parolla, un annu o un annu è mezu dopu, hè dighjà imprignatatu, t'hà tuttu à mente : a musicalità, i parolle, u vucabulariu è tuttu.

Oghje ùn hè più u casu.

Per contu meu, a ripetu, ci sò quì chì sò spicialisti, eiu nò, per contu meu, ùn si pò più imparà à scola, ci vò di cummencià à la crèche. Un avemu micca bisognu di prufessori agrigati dans la crèche, basta à mette unipoche di parsons anziane, pagà li s'eddu ci vò di pagà li, è chì appena natu una creatura sintissi parlà u corsu, et pas besoin d'universitaires ! Scusetemi.

Bien. Aghju compiù. Un aghju micca da allungà mi annantu, mà osinò ùn a salvaremu micca, perchè u ziteddu chì ghjè impregnata di u francese, quande eddu hà a ghjunghe a scola, in 6<sup>ma</sup> o ancu innanzu, hà da traduce mot à mot. Vous voulez des exemples ? No, emu da esse à a risa, si je commence à donner des exemples.

E u corsu, ùn hè micca u francese traduttu mot à mot. U corsu hè una lingua propiu chì t'hà a so andatura, chì t'hà i so sprissioni, chì t'hà di tuttu è pudriu dà centu cinquanta mille esempi, mà m'aghju da firmà quì.

Merci.

**(Applaudissements dans l'hémicycle)**

**Le Président Gilles SIMEONI**

Ca devient dangereux, vous vous faites applaudir par la droite...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon, allora Paul, più ciucciaghje è menu università, emu capitu...

Qualu hè chì vole piglià a parolla dopu a Paul QUASTANA ?

Jean-Martin MONDOLONI, avete a parolla.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vais essayer d'expliquer pourquoi nous avons, en tout cas certains d'entre nous, applaudi spontanément, pas pour faire la chasse aux sorcières aux universitaires, autant rassurer tout le monde... En même temps, il y a des anecdotes sur la crèche et je vais y revenir.

D'abord commencer, Monsieur le Président, par dire que chaque mandature a eu sa grand-messe sur la langue corse et c'est révélateur de l'intérêt qu'on porte à la langue : avant vous Paul GIACOBBI et Pierre GHIONGA, avant Paul GIACOBBI, et je me rappelle la façon dont Antoine GIORGI s'était aussi emparé de ce sujet et d'autres avant eux. Ça veut dire que ça traverse les individus,

les mandatures et que très tôt, malgré certaines résistances dogmatiques, malgré certaines postures, chacun a eu à cœur, en tout cas c'est le fait générationnel que j'ai connu, de faire de la Corse un objet politique et de ne plus en faire un sujet politique, parce que je crois que ça touche à quelque chose d'essentiel.

Dans votre sondage, on dit, il y a, je crois, 98 % des gens qui sont fiers de parler corse, 97 % ; moi je fais partie des 3 % qui ne sont pas fiers de parler corse, parce qu'on est fières des défis qu'on s'est lancés. Le corse, j'ai eu le privilège, la chance de le recevoir un héritage, je n'ai aucune fierté en tirer, pas plus que d'être Corse d'ailleurs. Je me sens Corse et je crois que parler corse, c'est tout simplement consubstantiel de ce que je suis. Il n'y a pas de motifs d'orgueil à en tirer.

Et si on va un peu plus loin, et je rejoins Paul QUASTANA en partie là-dessus, si d'autres comme moi peuvent être animés de ce sentiment, c'est parce que ça touche à quelque chose d'essentiel ; ça touche à la vie.

Une excellente expérience, Paul, c'est Frédéric II qui est roi de Prusse, qui règne donc sur l'empire germano-russe à l'époque, et qui était polyglotte, il parlait 6 langues. Il s'intéressait aux langues et il avait une énigme qu'il n'arrivait pas à résoudre, c'était des problèmes de riches à l'époque, il voulait savoir quelle était la langue originelle. Alors il fait une expérience avec les nounous qu'il dépêche dans son ce Royaume et il prend 6 nourrissons, et il dit aux nounous « vous n'allez pas leur parler, vous allez les nourrir, vous allez leur donner à boire, vous allez leur donner à manger, mais il ne faut surtout pas leur parler parce que je veux voir aux termes de cette expérience, quelle langue vont parler les nourrissons ». Les nourrissons sont morts, parce qu'on meurt de ne pas parler parce que la langue, c'est un objet de vie et sans verser dans l'anthropologie, la bouche n'a pas été inventée pour parler, hein, l'australopithèque ne parlait pas. La bouche a été inventée pour déglutir au départ et ce n'est qu'au néolithique, lorsque l'individu devient sédentaire et nomade, qu'il a besoin d'échanger et que l'articulation de la mâchoire s'organise pour produire des sons, puis des langages, puis des langues.

C'est donc un objet ? Extrêmement vivant la langue, ça participe de la vie. C'est la raison pour laquelle les uns et les autres sont parfois animés de passion lorsqu'ils parlent de ce sujet, parce qu'on est sur un sujet essentiel. Et donc, on est d'autant plus préoccupé lorsqu'il y a des menaces de disparition.

La langue corse est-elle menacée de disparition ? J'ai toujours des réflexes scientifiques, Madame la Présidente, je le suis davantage depuis quelques jours, donc je renvoie à certaines bibliographies et il y a, je crois, un ouvrage qui fait référence, c'est l'Atlas de l'Unesco sur les langues qui sont en danger. Bon, il

y a des polémiques sur les chiffres, mais on compte entre 5 et 7 000 langues dans le monde et il y en a 50 qui disparaissent chaque année, ça fait une tous les 15 jours.

La langue corse n'est pas, au regard de cet Atlas, aujourd'hui menacée comme une langue directement touchée par les syndromes de la disparition. Elle est ce qu'on appelle « en voie d'archaïsation ». Et là aussi, ça touche à quelque chose d'essentiel.

Moi je considère qu'elle est en voie d'archaïsation, pourquoi ? Parce que la langue Corse, Paul, chì i nostri anziani parlavanu, celle langue, elle part d'une société qui a disparu. Elle était d'abord en phase...

La langue corse, elle parlait d'abord d'une société agropastorale. Et si la langue est en déclin, c'est que quelque part elle refuse de parler d'une société qui est en déclin. La langue corse ne sait pas parler des parkings, elle ne sait pas parler des centres commerciaux, elle ne sait pas parler des hamburgers, elle ne sait pas parler des ravages de la mondialisation que nous voulons.

Alors, y a-t-il une fatalité à cela ? Non, moi je crois en effet qu'il y a eu des efforts et qu'il n'y a pas de fatalité.

Et comment, très rapidement, on sauve des langues. Qu'est-ce que dit cet Atlas ? Il dit aussi quels sont les ingrédients, quelles sont, sinon les recettes, en tout cas les grands motifs de réconciliation d'un territoire avec sa langue.

#### I. Savoir dépasser le sentiment d'humiliation.

Pourquoi ? Parce que lorsqu'il y a une langue dominante et une langue dominée, la langue dominée véhicule un sentiment d'humiliation, et c'est tout l'effort, et il faut rendre hommage à ceux qui ont animé le Riacquistu dans les années 70, que d'avoir réactivé, sur la base de ces principes ou de ces réflexes d'humiliation, quelque chose qui était dormant. Donc ce pari-là était réussi, donc c'est à mettre à l'actif de ceux qui, pessimistes, pensent que la langue va disparaître.

On sauve une langue en étant conscient qu'il y a une corrélation, hélas ou non, directe entre la capacité de la sauvegarder et la prospérité d'un territoire. C'est dur comme constat. Mais les langues qui ont été sauvées dans le monde, on parle souvent d'Israël, on pourrait parler du Paraguay, on pourrait parler de la Bolivie et d'autres territoires, ce sont des territoires ou des micro-territoires sur lesquels la prospérité économique, au sens large (il y aurait beaucoup à dire sur les indicateurs de la prospérité), plus une région est prospère, alors tout ça avec évidemment à l'esprit ce qui se passe en Catalogne, mais c'est presque le contre-

exemple, c'est presque trop frappant comme exemple, parce qu'il en devient presque complexe : on est sur des taux de croissance à 2 chiffres, ce sont 7 millions de locuteurs, ce sont des milliers de familles qui ont entretenu le lien générationnel.

C'est le 2ème principe, la prospérité économique.

Le 3ème principe, c'est le rôle de la puissance publique qui permet de sauvegarder des langues.

Est-ce que l'État a été au rendez-vous ? L'est-il suffisamment ? Peut-il mieux faire ? Certainement. C'est à la fois celui qui, dans l'histoire, est responsable de la langue, parce que l'histoire, elle est têtue, on ne peut pas faire comme si l'Abbé Grégoire ne remettait pas un rapport à la convention en indiquant, je cite, qu'il fallait et c'est le titre du rapport, anéantir les patois pour rendre plus fort le principe de l'universalité de la langue française. Ça a existé, on part de là. On part d'un pays qui est crispé sur ces sujets, qui joue dans la cour de la Moldavie et de l'Azerbaïdjan et qui ne signe pas la Charte des langues minoritaires. On part de ça, on est dans cet environnement-là qui est complexe.

Mais sauf que, jusqu'à il y a quelques années, il y a des motifs de satisfaction encore. Jusqu'à il y a quelques années, seul l'état prenait sa part de l'effort. Dans les micro-territoires qu'on connaît sur le territoire français, l'Alsace, l'Occitanie, Pays basque et d'autres, vous avez dans le camembert 3 parts inégales de l'effort : vous avez la part de l'État, c'est ce qui est présent chez nous, mais à 100 % ou presque, vous avez la part de l'associatif et la part de l'enseignement confessionnel. Il n'y a pas d'enseignement confessionnel en langue corse chez nous et il y a, et c'est heureux, ça fait partie des motifs de satisfaction et d'optimisme, une part croissante, embryonnaire en tout cas, de l'associatif.

Autre motif de satisfaction qui va nous conduire à être un peu optimistes. En plus du Riacquistu, il y a ce qu'on appelle, pardon Paul, c'est un peu universitaire, ils appellent ça les universitaires « le déplacement du barycentre diglossique ». Ça veut dire quoi en gros ? Ça veut dire que quand il y a diglossie, quand il y a une langue dominante et une langue dominée, la langue dominante, elle occupe le secteur du prestige, l'économie, la science et puis la langue dominée, c'est la langue du cœur, a lingua di u pane, a lingua di u core.

Eh bien, petit à petit, le corse a investi certains champs, comme la littérature. Tous les ans, au mois de septembre, vous avez une littérature abondante en langue corse, ça veut dire qu'il y a plus qu'un éveil, il y a plus qu'une relance, il y a une prise de conscience du fait qu'on peut investir ces champs. Est-ce suffisant ? Non. Et on y arrive à une condition, Monsieur le Président, qui est



nécessaire, mais qui n'est pas suffisante, c'est l'alchimie des 4 secteurs qui fait qu'on peut sauver des langues dans le monde.

La coofficialité : alors moi, à titre personnel et je crois que vous connaissez mes positions, et elles sont, Madame la Présidente, pour le coup implacables et très documentées du point de vue scientifique, on sauve des langues dans le monde en pratiquant la coofficialité.

C'est quoi la coofficialité ? C'est poursuivre l'effort de la puissance publique. La puissance publique, elle met beaucoup d'efforts, elle fait beaucoup d'efforts pour que les jeunes scolaires apprennent le corse. Mais si ces jeunes scolaires n'ont pas la possibilité d'investir dans le champ social ces compétences, si on circonscrit ces compétences à la cour de récréation, puis quand ils sortent acheter un pain au chocolat, quand ils vont dans une administration ou quand ils se rendent dans ce qui fait la journée privée d'un scolaire, ils n'arrivent pas à réinvestir cet apprentissage. Il y a une part manquante.

Et oui, la coofficialité - la coofficialité - c'est une condition nécessaire.

C'est ce qui nous rassemblera. En tout cas, moi, c'est ce qui, du plus fort de mes convictions me rattache à cette idée.

Le problème qui devient politique, c'est quand certains considèrent que c'est un attribut de souveraineté. Moi, je ne veux pas que ce soit un sujet politique la coofficialité. Je veux qu'on en reste à la condition nécessaire de sauvegarde d'un patrimoine, dont je ne comprends pas encore, en tant que patrimoine immatériel, qu'on se pose encore la question de la sauvegarde. Dans le monde, on sauve des églises, on sauve des baleines, on sauve des cathédrales, on sauve des jardins, et encore certains se poseraient la question de ce qui est consubstantiel de ce que nous sommes.

Cette question-là aujourd'hui, à la limite, elle devrait être dépassée.

En un mot et très rapidement, quelle est la part manquante de ce rapport ? Mais ce n'est même pas la part manquante, puisque j'ai bien compris la méthodologie qui reste ouverte et qui nous appelle à réfléchir sur un certain nombre de pistes.

Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels j'aimerais, universitaires ou pas, que l'on se penche. On ne parle jamais assez du syndrome de l'interlocuteur idéal et de la peur de parler corse qui fait beaucoup plus de ravages, beaucoup plus ou bien autant de ravages que la chape institutionnelle qui empêcherait de parler corse. Je veux dire par là qu'un jeune adolescent qui rentre en classe de 6<sup>ème</sup> et à qui on donne la LV1 anglais, il n'a pas peur de se tromper

en anglais et l'adolescent, qui aujourd'hui est en face de la nécessité, ou en tout cas de la jonction sociale, de parler corse, il est hanté par cette peur. Je pense qu'on a à réfléchir, en tout cas du point de vue universitaire ou dans je ne sais quel cénacle, sur ce sujet-là.

Deuxième sujet qui n'est jamais posé : pourquoi les gens parlent-ils corse ? Comment on est animé du désir des langues ? A brama di parlà corsu. Je crois qu'on a décrété ça pour mettre en œuvre des mécanismes non pas obligatoires, mais incitatifs, même si vous avez compris que sur la dimension institutionnelle, nous étions en phase.

Enfin, la part manquante, mais ça, c'est itératif dans mon propos, et je le réclame depuis des années, mais je continue à le faire parce que je me demande si je suis bien compris sur ce sujet qui est le sujet de l'évaluation.

Vous répétez à l'envi, Monsieur le Président, que vous avez mis en gros trois fois plus de moyens que par le passé, mais vous pouvez mettre 4, 5, 10 fois plus de moyens. Moi, ce qui m'intéresse, c'est quand un individu rentre dans Una casa di a lingua, dans Praticalingua, dans Scola corsa, à quel niveau de langue il rentre et à quel niveau de langue il sort ? Et cette logique d'évaluation, elle n'a pas une vocation inquisitrice, elle n'est pas là pour semer le doute ou mettre l'index sur ce qui irait bien ou sur ce qui n'irait pas.

Je vais vous dire mieux, moi, si j'étais nationaliste, je pousserais le sujet un peu plus loin : est-ce que vous savez comment fonctionne l'Office français de l'immigration ? Comment on est naturalisé français ? Vous arrivez sur le territoire, vous êtes réfugié et puis vous demandez la nationalité française ou un titre de séjour. Bref, vous voulez la nationalité française, vous rentrez dans un organisme de formation et on vous détecte A1 ; A1 c'est « Bijour », « Bossoir »... C'est ce niveau-là ! Et étant observateur à titre professionnel d'un organisme de formation, d'un organisme de formation qui dispense ce type de formation et ayant reçu du reste la visite de Monsieur le Préfet de Haute-Corse qui s'est rendu sur site, c'est ce qu'on a observé, avec cet accent-là. C'est un accent pakistanais, c'est un accent marocain, c'est un accent indonésien, c'est un accent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Ces gens qui veulent obtenir la naturalisation, ils ne peuvent pas sortir de là tant qu'ils n'ont pas le niveau B1, ça veut bien dire que l'organisme de formation, il prend les gens à un niveau et il a obligation à la fois de former, mais de valider en sortie un niveau. Je ne vois pas ce qui nous interdit de rentrer dans cette pratique-là, qui est une pratique d'évaluation et de compte-rendu que vous devez, au-delà des chiffres qu'on avance.

Vous savez, moi, on m'a pris qu'en matière d'argent public, quand on parle à l'opinion, il y a 3 chiffres qu'ils connaissent : le prix de la baguette, c'est 1€ ; u prezzu di a vittura, 20 000 € ; u prezzu d'un appartamente, je n'irai pas jusqu'à citer des prix parce que chaque mois qui passe, je me trompe.

Mais qu'on ait mis 1 M€, 10 M€ ou 30 M€, c'est sûrement louable, ça permet de faire un peu de musclette dans l'opinion pour montrer, et on ne doute pas évidemment de l'effort financier, il ne manquerait plus que ça, que vous particulièrement avez fait dans ce domaine.

Mais ce dont on voudrait ne plus douter, c'est que cet effort de puissance publique débouche sur une logique de résultat qui n'est certainement pas attentatoire à vos convictions, que nous partageons, qui sont celles qui touchent encore une fois à la sauvegarde de la langue et quelque part à sauver un peu de ce que nous sommes.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Romain COLONNA hà da piglia a parolla pè u so gruppu « Fà populu insemi ».

**M. Romain COLONNA**

A ringrazià vi, Signore Presidente.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, à ringrazià vi pè a presentazione di u raportu.

J'avais oublié, Cher Paul, l'espace d'un instant que nous nous étions fréquentés sur les bords de l'université et que tu étais universitaire toi aussi. Mais en économie, faut-il le rappeler.

Trêve de plaisanteries, je voudrais, si vous le permettez, revenir au début de ce rapport.

Vous avez, Monsieur le Président, fait une longue présentation écrite dans le rapport d'un point de vue historique et vous citez, dans votre rapport, deux illustres personnages de la Révolution française, dont un vient d'être à nouveau cité, et vous citez notamment le rapport Barère ; rapport remis au Comité de salut public sur les idiomes, le 27 janvier 1794.

Alors, je ne boude pas mon plaisir dans cette Assemblée de vous lire quelques extraits, puisqu'ils nous concernent, nous autres Corses, directement.

Barère s'exprime ainsi, il dit :

*« Amis ardents de la liberté, un autre département mérite d'attirer vos regards, le département de Corse ». Et il ajoute, « Quand un perfide Paoli et des administrateurs fédéralistes ne les égarent pas, les Corses sont des citoyens français. Mais depuis 4 ans de Révolution française, ils ignorent nos lois.*

*Pascal Paoli se sert puissamment de la langue italienne pour pervertir l'esprit public, pour égérer le peuple, pour grossir son parti, etc., etc. ».*

Il dit *« le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand (l'alsacien) ; la contre-révolution parle l'italien (le corse) ; et le fanatisme parle le Basque ».*

Il ajoute, *« Cassons ces instruments de dommages et d'erreurs.*

*Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous ».* Janvier 1794.

Quelques mois plus tard, un autre rapport qui a été cité, qui est cité dans le rapport est celui de l'Abbé Grégoire. Alors, il faut rappeler que ces deux personnages, Barère et Grégoire et les 2 rapports qu'ils remettent sont parmi les deux rapports les plus importants du corpus révolutionnaire français, qui viennent structurer deux siècles de politique linguistique.

Le rapport Grégoire a été intitulé *« Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser la langue française ».*

Alors, me direz-vous, pourquoi commencer un rapport prospectif sur la langue corse par quelque chose qui relève du passé, d'il y a à peu près 230 années ? Mais simplement parce que j'ai eu la chance, en tant qu'universitaire cette fois, de rencontrer, d'écouter, en tant qu'observateur attentif, tout un certain nombre de discours. Et je voudrais vous lire une phrase du 2 octobre 2017 :

*« Parce qu'il en est ainsi, la France est un pays qui porte l'universalité dans ses gènes »,* elle a été prononcée par le Président Emmanuel MACRON et le Président Emmanuel MACRON a prononcé ce type de phrase-là, en mettant en avant l'universalité ou le caractère prétendument universel de la France et de la langue française à de très nombreuses reprises.

Et je voulais très modestement commencer par ce rappel historique, simplement pour vous dire que bien sûr, il y a des nuances à apporter, je ne voudrais pas caricaturer mon propos, mais ce qu'il y a eu il y a 230 ans devant la commission de la Convention national, le Comité de salut public, ou ce que peut dire le Président Emmanuel MACRON 230 années plus tard relèvent de la même logique, de la même idéologie, qui est ce que l'on a appelé plus tard « l'idéologie du monolinguisme » ; idéologie du monolinguisme d'État et cette idéologie-là consiste en un fait qui est relativement simple à comprendre, c'est que les citoyens français ne devaient et doivent parler français, mais ne devaient et ne doivent parler que français sur le territoire de France. Et vous avez là une idéologie mortifère.

Allora, chì ci vole à fà pà impettà si à quella ideulugia di u monolinguisimu ?

A contu nostru, è hè stata detta ind'è u raportu, hè stata detta ind'è a prisentazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, a nostra andatura deve arrimbà si nant'à 2 pilastri maiò, cumplementarii è senza ierarchia trà l'unu è l'altru.

U primu pilastru, ghjè quellu di cunsiderà i Corsi cume cittadini è di cunsiderà chì i Corsi cum'elli anu u dirittu à u permessu di cunduce quand'elli ani 18 anni, cum'elli annu dirittu di votu quand'elli ani 18 anni, perch'elli sò cittadini, di cunsiderà i Corsi aldilà di a semplice rivendicazione « populu corsu, una lingua, un populu, una tarra », di cunsiderà i Corsi ind'i so diritti è in un dirittu à a lingua, è di cunsiderà chì a lingua deve esse un dirittu di cittadinanza, u dirittu di u cittadinu, le droit du citoyen, la langue du citoyen.

È su dirittu in tantu ca cittadinu vene cumplettatu, sustinutu, puntillatu da u duvere di l'istituzione. D'una parte, avemu u dirittu di u cittadinu è da l'atra parte, avemu e stituzione chì sò simplicemente sottumesse à quellu dirittu.

È u dirittu di u cittadinu è u duvere di e stituzione, in pulitica linguistica hà un nome : si chjama l'ufficialità.

Ùn sò micca esattamente d'accunsentu incu ciò chì hè statu detta nanzu da M. MONDOLONI, ma pocu imprema, à contu nostru a cuufficialità ùn va micca aldilà, si pò precisà di sicuru.

U dirittu di u cittadinu è unicamente u dirittu di u cittadinu à fà valè, hè u duvere di e stituzione per accumpagnà u dirittu di u cittadinu.

È à tutti quelli chì dicenu, è à spessu senza cattiva voluntà, mà à tutti quelli chì dicenu « ma noi semu à prò di una sucietà bilingua, mà senza

cuufficialità perchè ghjè un affare puliticu », v'aghju da piglià un esempiu semplice à capì.

Pigliemu 2 persone, 2 persone in Corsica è li dicemu « vi tocca à ghjunghje partandu da a Corsica à u listessu tempu à New York ». A una persona, li date una barca è à quill'altra persona li dite « avete u dirittu d'andà à New York in aviò, mà vi tocca à ghjunghje à u listessu puntu ».

Una sucietà bilingua senza a cuufficialità, ghjè esattamente què, è noi, ciò chè no vulemu, simpliciamente, senza cunfusione alcuna, senza nica tutti i dirittu di u francese, ùn hè mai di caccià un dirittu à u francese. Ùn truvarete micca una persona quì, nant'à sta parte di i banchi, chì venenu quì in s'emiciculu, pà di « vulemu fà a guerra à u francese o caccià i diritti à u francese ».

Vulemu di simpliciamente chè no vulemu dà diritti in più à i cittadini di Corsica è à a lingua corsa.

Què ghjè u primu pilastru, quellu di u statutu ghjuridicu.

È vulia di chì, è l'aghju detta stamane in d'altre cundizione, chì noi, in tutti i casi « Fà populu in seme », mà l'inseme di a famiglia naziunalista in tutti i casi, mà sò statu cuntentu di sente dinò u gruppu di dritta à prò di a cuufficialità. Emu ricevutu qualchì mese fà un mandattu puliticu pè fà valè sa pusizione in quantu à a cuufficialità. A femu valè oghje in s'emiciculu, ghjè nurmale, mà vulia di dinò chì sa pusizione quì, emu ricevutu u mandatu da u populu corsu pè fà la valè in Parigi.

È chì ùn pudemu micca accittà d'entre in un prucessu di discussione pulitica, dicendu ci ciò chì face u nostru core, à nostra identita, ciò chì si custituisce cume populu, è di « di què ùn n'hè parlemu micca ». Noi, anderemu in Parigi quandu e discussione averanu riprese incu stu puntu di rivendicazione.

Quandu dicu què, ùn dicu micca ch'ella da sorte, ùn ci vole micca à sbaglià a ghjente, ùn dicu micca ch'ella da sorte un statutu di cuufficialità à a fine di a discussione, mà noi emu ricevutu un mandatu puliticu di fà valè sa pusizione, è a faremu valè, è apreremu a discussione in giru à u statutu ghjuridicu di a lingua corsa è di i Corsi chì ghjè u primu pilastru di a pulitica chè no vulemu fà.

U secondu pilastru ghjè ci chì e stituzione di Corsica, è a prima a Cullettività di Corsica, ponu fà in i mesi à vene. E d'apressu à mè, quandu dicu « in i mesi à vene », ci vò à riflette à a nostra pulitica sicondu 3 temporalità sfarente.

A prima temporalità, ghjè formulà unipochi d'uggettivu, cume u raportu c'invita à fà la, ind'è e simane à vene è indè e mese à vene. Chì vulemu pà i prossimi mesi quì in termini di pulitica linguistica.

Dopu, ci hà da vulè interrugà ci in termini di pulitica linguistica nant'à ciò chè no vulemu à a fine di a mandatura. O Sgiò Presidente, avete dettu chì ci ferma à pocu pressu 5 o 6 anni.

E in fine, ciò che no vulemu à long'andà cume prugettu di sucietà pà i zitelli è pè l'avvene d'issu paese.

Què ghjè u primu puntu impurtante di u travagliu di u secondu pilastru chì ci aspettà in termine d'oggettivi. Ghjè viramente di fà differenza trà u cortu, u mezu è u long'andà, simplicemente perchè i mezi chè, secondu e differente temporalità, anu da cambià.

U secondu puntu, è vurria insiste à nome di u gruppu, ne avete parlatu ind'è a vostra presentazione, mà ci vurria insiste, ghjè nant'à a governanza.

Hè stata fatta una manza d'affari dipoi unipochi d'anni, ùn ci voltu micca. A l'ultima mandatura, Saveriu, sò stati fatti affari. L'ultime mandature dinò. Ùn ghjunghjemu micca noi dicendu « emu da fà a rivoluzione, sapemu tuttu meiu chè l'altri », manc'appa.

Mà ci hè un affare induve cullettivamente ci hè statu una « dibulezza », l'emu da chjama cusì, ghjè à u livellu di a spartera d'infurmazione, di a presa di decisione, di a dimucratizzazione di a presa di decisione, è, ciò chè chjamu eu a governanza quì. E ùn si pò micca, in tantu chè naziunalisti, accitta chì l'affari di u turisimu fussini parlate, intrattenute, discutate incu u cunsigliu di l'amministrazione, incu u rapresentante di i professionali, l'associi, i pulitichi, ecc., chì l'affari di i trasporti ch'ella fussi listessa.

E chì l'affari di a lingua chì forse oghje ch'hè oghje, pà via di a debulezza ind'è a sucietà, ghjè l'affare dipoi unipochi d'anni apparisci cume forse l'affare u più cunsenzuale, o unu di l'affare u più cunsenzuale, è chì ùn ci fussi icca un cambiamente impurtante di governanza à u livellu di a presa di decisione. Ciò chè no pudemu chjamà quì una forma di demucratizzazione di u dibattitu in giru à a lingua. Què ghjè u secondu puntu impurtante.

U terzu puntu, l'avete detta, è vurria salutà à nome di u gruppu dinò u serviziu di a lingua corsa, u so direttore, Bernard, è l'insieme di l'impiegati, dicendu, mà l'ete detta propiu bè O Sgiò Presidente, chì, s'ellu ci n'hè altri quì ch'ascoltanu, salute à tutti, dicendu chè a pulitica chè no vulemu mette in piazza,

l'uggettivi chè no vulemu tucca, incu u cunstatu attuale di u serviziu lingua corsa, ùn a puderemu micca fà.

Dunque ùn ci vole micca non più intrappulà ci mettendu in ballu un'ambizione ch'emu da sparte tutti nant'à si banchi, è ùn piglià micca in contu u serviziu di a lingua corsa è a so evoluzione pussibile.

E compiu dicendu, chì a nostra pulitica di a lingua, in modu generale, puru se l'affare po apparisce oghje cume appena teoricu o filosoficu ; si deve arrimbà omancu nan'à trè andature.

Aghju prisintatu, rinfurzà, diffuse i dui pilastri, a cuufficialità d'una banda è una pulitica interna di un'antra banda.

Vurria di chì ci tocca cullettivamente à cunsiderà in modu definitivu a lingua corsa cume un bè cullettivu, cume un bè cumunu è cume un serviziu publicu.

A lingua corsa deve esse, oghje chì ghjè oghjè, in u 2022, à partesi da oghje più ch'ella hè stata sin'avà cunsiderata cume un serviziu publicu.

Un serviziu publicu ci porta, cume l'aghju dettu appena nanzu, quand'ellu si face un pezzu di strada in tale paese, ùn si face micca un pezzu di strada pà una parte di a popolazione ; quand'ellu si face un tariffe residente, ùn si face micca pè un aparte di a popolazione.

A lingua corse deve esse cunsiderata cume issu serviziu publicu.

E dinò, è compiu nant'à què, avè in core, esse persuase di a nostra capacità pulitica à mudificà u sistema. L'avemu dettu parechje volte, quande un sistema ùn cunvene micca à un populu, ùn tocca micca à u populu di cambià, tocca à u sistema di cambià.

Dunque, ci tocca à integrà ind'è a nostra riflessione pè i mesi à vene a nostra pussibilità di cambià u sistema. Se parlate d'educazione, di sicuru si puderia parlà d'altru affare. Mà ghjustu, nant'à l'educazione, vurria salutà in modu sinceru tuttu u travagliu di tutti l'attori educativi, di l'associi, di tutti i professori, ecc. Mà à un mumentu datu, se u sistema ùn cunvene micca, ci tocca à mudificà lu ; è què dinò hà da entre in ballu sottupongu ind'è a discussione dumane incu Pariggi, di chì sistema educativu vulemu pà a Corsica di dumane.

E in fine, cunsiderà a lingua corsa cume pone un attu assolute di libertà, perchè noi, ciò chè no vulemu, pà i zitelli di Corsica di dumane, ch'elli appinu a scelta di u so avvene, ch'elli appinu a scelta di e so lingua, ch'elli appinu a scelta



di e so culture è di a so evoluzione. E e pulitiche, soprattutte da e pulitiche rivoluzionare francese sottu à u tarrone, e pulitiche chì sò state messe in balle sin'avà, ùn permettenu micca à i zitelli corsi di fà a scelta di e so lingue.

Dunque, noi, ciò chè no vulemu, ghjè di mette tuttu ciò ch'ellu hè pussibile in ballu pè i zitelli di Corsica, perch'elli ùn fussini micca privi di a so libertà di sceglia a so lingua più tardi. Eppo batteremi pà elli pà fà la, è ch'elli possinu sceglie a lingua corsa quand'elli volenu.

A ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, O Sgiò cunsigliere.

Qualu hè chì vole piglià a parolla altru ? Nimu ?

Nadine NIVAGGIONI, pè « Fà populu insieme ».

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Allora, à pocu pressu, oghje, ci sò 24 000 zitelli, da a scola materna à u CM2, chì sò scularisati.

Annant'à si 24 000, ci n'hè à pocu pressu appena di più di 13 000 chì sò ind'è e scole « standard », dunque chì facenu 3 ore di corse a settimane.

Eppò ci n'hè à pocu pressu dunque appena di più di 10 000 chì sò ind'è e scole bilingue è unipochi chì sò ind'è e scole immersive.

E scole bilingue, vole dì à pocu pressu 50 % di u tempu di scola tutte e settimane, è quelle immersive, sò à pocu pressu à 80 %. E à capu di tant'anni, ci semu accorti chì, à traversu tutti i sforzi chì sò fatti, hè un travagliu tamantu da l'insegnanti, da i cunsiglieri pedagogiche, da tutte e squadre, e ben chì disgraziatamente a scola ùn pruce micca locutore, o pocu, o pochissimi.

E dunque, emu dettu chì aviamu sceltu tant'anni fà, 40 anni fà, a strategia di passà per a scola. Mà oghje ci accurghjimu chì l'affare ùn ci porte micca i risultati aspettati è ci semu detti « emu da fà cum'elli anu fattu d'altri accantu à noi », l'Occitani, i Baschi, l'Alsassiani, è ci simu impegnati dappoi parechje anni digià, eppò c'era statu una rumpitura, eppò emu ripigliatu un'annu fà « Scola corsa », dunque un insegnamentu immersivu assuciativu. E sò à pocu pressu 60 zitelli.

Allora, capite bè ch' 13 000 o 10 000 d'una parte è 60 d'un antra, ùn ci hè manc' appena un risicu di cuncurrenza, manc' appena. Mà ghjè un antru sistema chè no pruvemu oghje per vede s'ellu hè pussibile, à traversu una pedagogia sferente, è micca solamente una pedagogia sferente, ghjè un sistema educativu sfarente. E ciò ch' cambia, hè ghjè ch' ci hè a scola, ci hè u tempu di scola à 100 %, ci hè u tempu nanz' à a scola, a matina, quandu i zitelli sò lasciati da i parenti à a guarderia, è sin' à a sera à a guarderia.

Eppò ciò chè cambia dinù, ghjè l'impegnu di i parenti, perchè ch' ind'è un sistema educativu, i parenti sò impegnati ind'è a scola, micca ind'è u sistema propiu pedagogicu, mà in tutte l'attività annesse. E pè u zitellu, ghjè un affare impurtante. E postu ch'elli ci sò quì assai insegnanti, a sanu bè, hè stata detta tantu volte, on a tous entendu « les parents ont baissé les bras ».

E ben, custì, i parenti s'impegnanu è facenu ch' u zitellu sia fieru di l'interessu di i so parenti pè u so travagliu, è què ghjè un affarone.

Dunque, vedite bè, manc' appena cuncurrenza, mà sistemi educativi sfarenti ch'ellu ci vole à pruvà.

Allora, u scopu di sicuru è ch'ellu ci ne sia di più. Perchè ch' ne ce vole di più ? Perchè ch' a nostra debulezza, ghjè u cullegiu, eppò ancu di più u liceu. E, à traversu Scola corsa, u scopu hè di ghjunghje à un cullegiu immersivu, perchè ch' ci simu avvistu, è l'Occitani si sò avvisti ch' quandu ci sò i licei, perchè ch' tutti l'anni ci hè un classamentu, una classifica di i licei, e ben ci simu avvisti ch' quandu ci sò dui licei vicini, unu standard è unu immersivu, associativu, i risultati sò assai boni, postu ch' emu vistu ch' i nostri ..... sortenu annant' à i primi.

Dunque, vole di ch' ùn simu manc' appena in cuncurrenza, mà ch'ellu ci hè una stimolazione ; una stimolazione ch' face ch' i risultati sò boni.

Eccu perchè, nanzi, aghju ritenutu ch' ghjè un raportu ch' prupone di più. Iè ghjè un raportu ch' prupone di più, è assai di più, perchè ch' sin' à quì, annantu à tutte e pruposte ch' sò state fatte, sò state fatte à traversu l'istituzionalisazione di a lingua. E custì, date a pussibilità à u populu d'organizà si. Ghjè u populu ch' hà da piglià in contu l'organizzazione di a lingua, à traversu l'associi, à traversu Scola corsa, è dumane forse perchè micca un'antra scola, ùn si sa. Eppò à traversu dinù e case di a lingua. E quì dinù si vede ch' ci hè un educazione pupulare ch' ghjè pruposta. Sò furmatori ch' sortenu di u populu, pigliemu u casu di una casa di a lingua, cù Praticalingua per esempiu, postu chè oghje sapete chè ghjè un'associu ch' face un travaglione annant' à parecchi siti, i furmatori sò musicante chè vo scuntrate tutti i ghjorni in carrughju, chè vo cunniscite, ùn sò micca furmatori surtite di e scole di cantu classiche o di

l'Educazione naziunale, eccetera, ch'anu fattu un parcorsu, nò, manc' appena. Sò ghjente chì sortenu di u populu. È què, hè tutta a sferenza.

Stu raportu quì, ci dà l'urientazione, è speru ch'em'à sfruttà assai sta via quì, ghjè chì ghjè u populu chì incaricheghja, chì piglia in contu u so propriu spannamentu. È què, ghjè un'affarone.

Eiu, vogliu insiste dinù annant'à e ciucciaghje, di sicuru chì ghjè impurtante dinù chì nanz'à a scola, i zitelli, l'avete dettu nanzu, chì se zitelli, sti ciucci sianu inquadrati dumane, educati, chì i locutori corsi si n'occupinu, è l'aspettu intergenerazionale hè impurtante.

Allora, eiu ùn socu micca, postu chè u zitellu, quale sò i so spazii ? Ghjè a scola, ghjè u marcuri è u sabbatu, tutte l'attività artistiche è spurtive. Dunque avemu e case di a lingua, ma ghjè vera chì ci vole forse inventà di listessa manera chè e case di a lingua, postu chè hè ind'è e case di a lingua chì si face, sti canti, ci sò attività immersive, ma piuttosto artistiche. E forse chì ci vole inventà, ùn so micca, i stati di a lingua, o ùn sò micca, l'equipe di a lingua, ma in lu duminiu di u sportu chè lu ci sia qualcosa chì t'hà u listessu scopu. Perchè stu spaziu di u sportu, hè forse u vettore, dopu à l'attività artistiche, musicale, tutte ciò chè vo vulete, induve i zitteli si trovanu u più, u marcuri, u sabbatu è a dumenica.

Perchè chì ci vole avè in mente, quandu aghju principiatu a me intervenzione cù l'orarii, l'occitani anu fattu un studiu chì mette in ballu, mette in avanti u fatti chì un zitellu chì face a so scolarità ind'è una scole immersiva, assuciativa, annant'à un'annu, stu tempu passatu, purtante ci si pare à noi ch'ellu sia assai, ùn raprisenta nant'à un'annu, chè 11 % di u so tempu, ghjè pocu.

Vole di chè stu tempu di 11 %, ci vole aghjustà lu incù tutte l'attività, e pussibilità d'attività ch'ellu pò fà u zitellu, è l'attività sò in effettu, ind'è e scole di a lingua, ma forse in u spaziu di u sportu, è forse dumane, in i spazii numerichi, ùn sò micca, ci vuleria à riflette à què.

Ma dunque, ghjè propriu un'orientazione in tutt'i casi, chì per a prima volta alleggerisce l'Educazione naziunale, chè ùn hà da micca sempre da purtà tutta a respunsabilità di a scola. Oghje ghjè a respunsabilità di a sucietà attraversu à l'associi è attraversu l'educazione popolare.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi assai. Qual'hè chì vole parlà ? Josepha GIACOMETTI.

Josepha, andate puru.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

A ringrazià vi.

Allora semu in un dibattitu oghjè chì ghjè impurtante, ghjè un dibattitu nantu à a lingua, ma dinò nantu à un raportu chì ci hè prupostu.

Allora, nantu a à lingua, di sicuru fate un riassuntu in stu raportu di tuttu ciò chì hè statu fattu è purtatu, è di sicuru, dite chì a quistione di a lingua in Corsica ghjè stata una quistione di lotte numerose. Allora, di sicura chì a lingua, per certi, ùn deve micca esse un ugettu puliticu, ma di pettu à noi, è certi l'anu ramintatu, ghjè ghjustu, hè statu, un'arnesu è un'arma pulitica d'unifurmizzazione di una vulintà di purtà una pulitica monolingua, è chì, di pettu à què, da salvà, ci vulia dinò, d'una certa manera, piglià l'arme da difendeci. È dunque, ci hè statu una rivendicazione pulitica in giru à a lingua, è chì, di sicuru, ùn hè micca una vulintà d'intrappulà a lingua è di mettela in un spaziu cunfiscatu chì serebbe un spaziu puliticu istituziunale è chì serebbe aldilà di què, una lingua di un solu partitu, ùn ci hè mai statu sta vulintà, è oghjè di sicuru chì stu puntu di vistu hè passatu.

Mà in su riassuntu storicu, ci sò stati qualchì mancanze ind'è a storia di a nostra lingua, puderia ramintà u Capes in 91 è a lotta da ottene a monovalenza di u Capes. Ci sò stati quantunque qualchì mancanze, ma ùn la dicu micca per fà li nutà, ma dinò nant' à ciò chì hà fattu l'impegnu di l'Università di Corsica, perchè dicu què ? A dicu postu ch'avete ammintatu a mettudulugia è a necessità di sorte a lingua di st'istituzione è di falle sparte in a sucietà, ci vulerà di sicuru a pianificazione linguistica, avete dettu « passà da una pulitica linguistica à una pianificazione linguistica » ; a pianificazione linguistica hè esse dinò in capacità di cuurdinà tutte l'attore di a lingua, di ùn sminticà ne unu solu, è di metteli in ballu, da ch'elli fussinu tutti à prò di sta pianificazione linguistica, a cuurdinazione di l'attore è ùn ci vulerà micca sminticà ne unu solu.

Allora, qualchì affari dinò nant' à a quistione di l'insignamentu.

Aghju intensu dinò di i dui spazii ammintati chì sò quelli di l'assuciative è quelli di u publicu.

Prima, vuleria chjarificà dinò qualcosa.

Una lingua s'elabureghja à a scola. Una lingua si pensa, si fà cresce i so spazii d'impiegu à a scola. Ùn ci hè micca lingua chì sarebbe solu di case è una lingua chì sarebbe quella di tutti i spazii. Què ùn hè micca vera, ùn hè micca vera per a lingua corsa, ùn hè micca vera per l'altre lingue.

Ci era un pueta chì dicia : « naturale sò i ronchi, è u più bellu roncu, hè un paru di roncu », un pueta famosu in corsu di a nostra lingua dicia què.

A nostra lingua, di sicuru, vene di u nostru fondu, di a nostra vita, di una parta di a nostra essenza. Ma a nostra lingua, cum'è tutte e lingue, s'elabureghja, s'accrescia è s'arricchiscia in i spazii novi. Quandu hè dettu chì a nostra lingua ùn parla micca di a nostra mudernità, parlerebbe d'una sucietà è serebbe arradicata à una sucietà di a tradizione, tradiziunale. Postu chè a nostra lingua, l'emu lacata de e volte di pettu à una pulitica à e porte di sti spazii quì, a nostra lingua porta a capacità, cum'è tutte è lingue di u mondu in sè, di parlà di tuttu, di parlà di tuttu, hè in capacità di parlà di tuttu, di d i a nostra mudernità, di diu nostru presente, di u nostru avvene. A capacità a porta in sè, tocca à noi à purtà la in tutti i spazii ch'elli li permette nu d'elaburà si è di campà. Quessu hè per u postu di a lingua.

Nant'à l'insignamentu publicu è assuciativu, per mè, di sicuru ch'elli vanu à paghju, s'ellu hè statu sceltu qualchì anni fà, qualchì decini d'anni fà, u spaziu publicu, ghjera dinò per fà entre a lingua cù u so linguaghju, cù u so sistemu pedagogicu da à pena fà busgià u sistemu educativu publicu, è quessa ferma sempre da fà. Fà entre a lingua ind'è u spaziu di l'insignamentu publicu, ghjè fà entre a so pedagogia, ghjè fà entre e so pratiche, ghjè fà entre a so cultura, è dà li à tutti è per tutti. È quesse, duvemu cuntinuà à purtale.

È per quessu avemu l'arnesi dinò, è ci veneraghju. È di sicuru, l'assuciativu, per fà un'uchjata postu chì sò d'accunsentu cù ellu da parechje affare incu ciò ch'elu hà dettu Paul QUASTANA, ramentu chì ci sò certi ciucciaghje chè cumencianu à apre, è una à e porte d'Aiacciu ch'aprerà l'annu chì vene, è chì di sicuru chì i zitelli si devenu mette in un bagnu linguistu à u più prestu. È u mondu assuciativu deve esse da a nostra cullettività accumpagnatu, rinfurzatu è ancu dà li i mezi. Ma ci vole à dà i mezi à i dui da fà busgià u sistemu educativu in u so insemi, publicu è assuciativu. Un ci tagliemu micca una ghjamba, publicu è assuciativu, di sicura, ci vole à metta, diceraghju di modu appena praticu, ci vole à metta u pacchettu veramentu nant'à i dui spazii, senza ùn lintà nunda. È quì, aghju da vena nant'à i nostri mezi.

La Collectivité de Corse élabore, arrête et définie telle que le dispose la loi de 2002, la carte des formations. J'avais saisi en mon temps, à plusieurs reprises, la Rectrice Benetti, pour pouvoir assister et pour pouvoir véritablement être en pleine possession de notre politique sur le contrôle de la carte des formations. Nous avons les moyens et nous devons les mettre en œuvre et, je l'avais réclamé, et la dernière année, nos services ont pu assister enfin à une réunion, soit par la mise à disposition des moyens du Rectorat, soit en assistant en réunion, au contrôle, parce que moi, quand j'entends un recteur qui dit

tranquillemeut : « rentrée normale », et « on n'a ouvert aucune classe d'immersion dans le public », là, nous avons la possibilité de le rappeler à l'ordre et de demander des comptes. Et il faut que nous le fassions également dans le public. Je crois que c'est important de dire que nous avons des moyens, que nous devons les mettre en œuvre. Et chaque année, lorsque j'intervenais pour présenter le rapport de la carte des formations, je le rappelais. Quessu, ghjè un mezu per noi d'incalcà u puntu è di cuntrullà ciò ch'elli facenu in u publicu postu chè no mettimu i mezi. È cum'è noi devimu mette i mezi d'accumpagnà l'apertura in l'assuciativa d'imersione nove.

Attinzione dinù, nant'à e nostre rivendicazione, avemu fattu nostra a generalizzazione, attinzione ! Generalizzazione di u bè, ma noi stemu nant'à l'ubligazione, è ùn hè micca listessa affare. Ùn ci vole micca pocu à pocu, andà versu a generalizzazione di u bilinguismu è sminticà l'ubligazione postu chè i testi dinò danu sta pussibilità, i testi di legge ci danu sta pussibilità. Dumandemu l'ubligazione di a nostra lingua.

Dopu, nant'à i mezi chè n'avemu in st'Assemblea quì, lors du vote du Corsican business Act de l'ADEC, je posais une question sur la commande publique, que notre Collectivité devait inclure une clause d'éco-corso-conditionnalité. On m'a répondu alors, « c'est déjà assez difficile pour les entreprises de répondre aux appels d'offres ». O ghjente, ci vole à spiegà ciò chè noi dumandemu à l'altri è ci vole veramente andà, ci vole accumpagnà l'intrapresi, ramentà ciò chè n'aviamu fattu in accunsentu cù l'organismu di furmazione, cù l'intrapresi in a carta di furmazione prufeziunale, aviamu messu l'ubligazione di furmazione in accunsentu cu tutti l'organismi di furmazione. Eramu stati attaccati da u cuntrollu di legalità, u Prefettu avia attaccatu a deliberazione ch'avia prisentatu nant'à què. Ci vole à mette in tutti i nostri cartulari, l'ubligazione di furmazione in lingua corsa. È ciò chè voi ramintavate per u regulamentu chì dà una bunificazione, u Presidente di u cunsigliu esecutivu a ramintavate, in e regulamente di a nostra assemblea, una bunificazione per a lingua corsa. Avia cuminciatu à falla in u regulamentu di a cultura chì ghjera statu vutatu quì, è di sicuru chì ci vole à stendellu veramente in tutti i cartulari di a nostra cullettività.

Allora, compiu quì, mà avemu qualchì mezi chè ùn purtemu micca. Ci vole à mette in piazza una cuufficialità di fatti. Di sicuru accumpagneraghju stu raportu, di sicuru chì seraghju nant'à sta pianificazione linguistica sistematica postu chì ci vole dinò à purtà u spaziu di l'imersione in u spaziu di a scola, ci vole à fà lu esce in u suciale è in a sucietà. È per quessu dinò, avemu i mezi in a nostra pulitica di purtà li di più è di fà cresce i spazii linguisti in a sucietà, osinò ci mettimu in una trappula di sicuru.

Allora mettimu in attu una cuufficialità di fatti, ùn'aspettendu u statutu chì di sicuru, a sapemu chì lu ci vole, da inizià un attu puliticu ch'ellu siaviramente un opera cullettiva, è avemu un travaglione à fà.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, normalamente 4 minute in francese sò 4 minute in lingua corsa, micca 8 ! A ringrazià vi.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla? Paul-Félix BENEDETTI per « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

L'aghju da fà à a corta, mà vulia fà u rimprovu, chì ùn ci era micca a tradizione, ma hè ghjunta tardu, allora, aghju da ringrazià vi. A socu ci hè statu un grossu straziu, à postu ch'ùn sò chè 14, è tandu Presidente, ùn socu micca d'accunsentu cù i vostri pruposti. Eiu ùn piddu micca cum'è un beddu, musciàchi cù mettimu u corsu davanti per fà u parè di a noscia pulitica. 14 ghjenti chì sò quì in postu nant'à 4 000 pà a nostra lingua, ghjè una cattivezza.

È dopu, incù i resultati di l'investimenti, sott'à GIACOBBI, emu principiatu in 2009 à un milionu ; 2015 : 2,8 milioni, guasi una moltiplicazione da trè. Da voi, da 2016 à avà, 6 anni dinò, 2,8 milioni, 3,1 milioni, 300 000 di più. Allora podasse chì hè difficiule di truvà e logiche d'investimente, di fà e pruposte finanziarie, ma ghjè una traduzione di una vulintà pulitica, l'omi è i soldi, è ci vole i dui à tempu.

Oghje, u cartulare di l'insignamentu hè di l'andatura di u parlà corsu, di u mondu oghjincu, face pinsà chè a lingua hè più à sparì chè à sparghje. Ci sò oghje, à u principiu di a scularità di i minò, un zitellu nant'à dui chì hà, nant'à l'indicazione di l'insignamentu naziunale francese, un'educazione bislingua, dopu ùn ci n'hè più chè unu nant'à quattru à u sicundariu, è quandu ghjunghjimu à u liceu, ùn ci n'hè guasi più, ci n'hè centu nant'à tutti i miliarda di liceani, nant'à u vosciu cartularu, 10 à u principiu di a prima è 0 à u nivellu di u baccu. Invece in cumparazione, u paese Bascu, in Euskadia, sò 95 % quandu sò à a scola di i minori, è ci hè una cuntinuità, è oghje, à a surtita dà a scola, di u liceu, ci hè un ghjuvanottu o una ghjuvanotta nant'à dui chì parla una lingua chè più bè difficiule à imparà chè u corsu, à fianc'à u catalanu o à u castiglianu chì sò linguì latini puri. Vò dì chè noi, simu in u fiascu maiò.

Allora, a misura hè pulitica. Oghje, u corsu in u stradò, in casa, ùn ci hè più nimu chì u parla. S'ellu ùn s'impara micca à a furzera, nimu l'impararà.

Allora eiu, ùn la socu micca sè t'avemu a vunlità, ma t'avemu l'ubligazione d'avè una prugrammazione pà fà amparà u corsu, ci hè l'educazione, ci sò e regule, ci hè a Francia, chè a vunlità di fà sparisce ì so minorità, ì so "patois" cumè si dice, l'affare hà cuminciatu cù François 1<sup>er</sup> è hà cuntinuat u sottu à a rivoluzione, è soprattuttu, sott' à a terza repubblica, cù Jules Ferry è cù i so insignanti più maiò, è soprattuttu l'ispettore generale Barrere, ch'avìa fattu i grossi discorsi è i grossi publicazioni, soprattuttu quandu ci hè stata l'espunzione universale di Parigi, in u 1878, hè tandu chì s'hè missa in piazza tutta a teuria francese di l'educazione à u primariu pà via d'institutori. E noi, hè in su sensu quì ch'emu avutu a noscia francisata è chì hè statu u principiu di a morta di a noscia lingua.

Ma, eiu dicu chè noi, à a Cullittività, duvemu circà misure pà impone un insegnamentu alternativu. Bè sicuru, hè fattu quandu ci hè l'aiuta, à scola corsa è l'altri, ma dinò podasse cù a messe in ricrutamente di ghjente chì parlanu corsu, in a vita di tutti i ghjorni, di mettelu à fiancu à i zitelli, per fà, par esempiu, surtiti accumpagnati è altri affari, par chì un omu parlessi u corsu à ziteddi chì ùn lu cunnoscu micca.

Dopu, quandu voi pinseti chì ci vole di metta, ùn la socu micca si ci vole di « a glotocundizionalità » o a « caneddacundizionalità » per l'aiutu, podassi, ma ùn hè micca què chì ci hà da furzà, perchè si dumane c'indirizzimu à i spurtivi, dumandemu di ghjucà, ùn dumandemu micca di parlà. Bè sicuru chè s'eddu ci hè un educatore chì parla corsu per fà tutti i so spiegazione è tutt'a mutivazione di u cumpurtamentu spurtivu, hè megliu, ma ùn hè micca què chì à da fà purtà una lingua da induva hè, da induva deve esse.

Allora Presidente, eiu speru chì ci sarà omi di più.

Simpliciamenti si noi quì, à a Cullettività, ci mittimu à traducia tutti l'atti chè no femu, ci hè a piazza per impiegà dece persone, perchè ci sò scritti per nunda. Allora, à postu ch'elli ci sò scritti per nunda, hè meddu à fà qualchì traduzioni.

Allora, vi dicu, ci vole à pruvà perchè per u mumentu, ùn risichemu nunda perchè semu in traccia di fiascà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qual'hè chì vole piglià a parolla tornà ? Saveriu LUCIANI.



## M. Saveriu LUCIANI

A ringrazià vi.

U francese dice « il est trop tard pour désespérer », ùn sò micca se hè troppu tardi per addisperà ci, u fatti chì stà chè ùn si pò micca per oghje, a dicu à tutti, per sapè s'ellu ci vole à amparà u corsu, s'ellu ci vole à parlà u corsu ò s'ellu ci vole à salvà u corsu. Quessu ghjè un discorsu chè n'aviami noi, 50 anni fà, un tempu si chjamava, è si hè chjamatu dopu, U riacquistu. Un tempu, ghjerami tutti per u più, per quelli chè u parlavanu, s'avergugniavani è quelli chè ùn parlavanu micca, ci accusiani di parlà lu. Ghjera cusì tantu, ghjera un mondu indù ùn ci era micca sta vulintà popolare di tramandà una lingua, a lingua di i nostri babboni.

Mi ricordu bè chì i nostri zii, i nostri babbi dinò, à l'epica, diciani : ùn aghju mai amparatu à parlà corsu, u corsu, ci vole à parlà lu in casa, chì manere sò di fà i scemi in carrughju per dumandà à a ghjente di parlà corsu.

Perchè chì per elli, u corsu, ùn pudia micca morre, u parlaiani tutti i ghjorni, è s'hè passata cusì. È, à un mumentu datu, ci hè statu, mi ricordu, 44 anni fà, quandu eru à a scola nurmale, sò ghjuntu ind'è una scola quì, corsu Grandval, è aghju amparatu una canzone in corsu à i zitelli ch'elli ùn sentiani mai, a sentianu forse in carrughju o in certi lochi, è ancu, tandu, ci era assai Corsi, ancu in carrughju, ancu in Aiacciu. E m'anu guardatu è anu dettu « quessu, ghjè un scemu, ghjè un originale ». Emu amparatu « a fiera di San Francè », chì ghjera à a moda tandu, ùn ci era micca tante canzone zitelline, sò state fatte dopu, m'arricordu in u 1979 cù « Festa zitellina », per ciò chì cunnoscenu quì u repertoriu di u Riacquistu.

Dunque, ci simu trovi à impone, micca tutti, ma parechji, à impone u corsu à a scolà, criticati da l'eletti, tandu Jean-Martin, l'hà detta prima, ghjera per ellu un fattu di i naziunalisti, in u 1982, 1983 ghjeramu naziunalisti, perchè faciamu u corsu à a scola.

Ind'è i cunsiglii di scola, m'arricordu, ci rimpruvaini di fà u corsu à a scola. L'emu fattu. L'emu fattu è emu cuntinuat. E Josepha parlava di u Capes, u Capes hè statu in u 1988, certi si ricordanu a negoziazione di 1988, a seconda vittoria di Mitterrand, è Jospin hè ghjuntu à l'Assemblea di Corsica, annuncià a creazione di u Capes.

U Capes in 90, l'emu impeditu perchè ghjera bivalente, emu occupatu u retturatu, emu durmitu à u retturatu, mi pare tandu, è ci hè statu un Capes monovalente in 91.

Facciu un bellu saltu, per ghjunghje in u 2016, à u ministeru, ci era u Presidente SIMEONI mi pare, eramu parechji, ci era a ghjente di i gruppi di dritta, è emu dumandatu l'aggregazione, è à tempu l'aggregazione, emu dumandatu, mi ricordu, perchè ghjera interessante di ricurdà lu, emu dumandatu l'immersione in tantu chè prova, è emu dumandatu dinò un grande pianu di furmazione per l'insignante. L'emu avutu.

Rifacciu un passu in daretu, perchè ghjè interessante, Romain hà parlatu di Barrere, si hè parlatu di u Prete Grégoire, eiu parlaraghju di a scola ubligatoria à a fine di u seculu 19.

A scola obligatoria quì, hè stata per caccià fore di Corsica u talianu chì ghjera a lingua scritta di i corsi, ùn suppartavanu micca chì quì ci era un bislinguismu suciale, un corsu parlatu cù l'appoghju, s'arribavanu à un talianu scrittu, chì ghjera a lingua di Paoli in tempu d'indipendenza è chì hè stata a lingua di i corsi finalmente à a prima guerra mondiale, parlu di u scrittu. I nutarii, par esempiu, pigliate i ceppi di i nutarii, ghjera un usu più chè spartu.

Un antru passu in daretu, ci sò chì si ricordanu, Andria FAZI, quandu ci sò e prime discussione, a prima cuntrastata quì à l'Assemblea, nantu à u corsu, Andria FAZI, pigliu à testimoniu unipochi d'eletti, quì dice : mà se noi perdimu u corsu, tandu u Presidente si n'arricordu, cume emu à fà per parlà incu i nostri morti ?

Dicu quessu perchè, hè falata, cum'è a saetta, u fattu di dè : finalmente, ùn hè micca sola una disciplina sculare, ùn hè micca un sognu sucietale, ce n'est pas un saucisson, avec des tranches, quandu vo parlate di lingua, parlate di qualcosu chì v'aldilà di e parole, di i sugetti, di i complimenti, di e verbe, parlate di u silenziu, di i sguardi, di a gesta di l'anticu, di a ghjente chì si capisce senza parlà, parlate di qualcosa chì si chjama a cultura, a civilisazione, u populu. Simu eredi di un populu di pastore, è a un mumentu datu, pudemu pensa cum'è Jean-Martin, ghjè un populu di pastore, dunque parlemu chè pastore, dunque l'evoluzione, u prugressu, la Sécurité sociale... No, u corsu à un mumentu datu, è ci hè qualchissia chì possu amintà quì, chì ghjera un gran'pueta, cunsiglieru pedagogicu, chì ci hà astradata, Ghjuvan Teramu ROCCHI, ci era Pasquale OTTAVI chì hà travagliatu cun noi, Bernard, ci era Patrick SALVATORINI, è ghjeramu in stagiù, 83, 84, è ci hà dettu : o zitelli, andateci puru, u corsu, pò dè tuttu. E ne simu quì, 40 anni dopu, a vi dicu, u corsu pò dè tuttu.

S'è ùn pò dè tuttu, ùn socu micca quì per dè à u Statu francese, a unepochi chì ùn ci credanu micca, chè ci vole insignà u corsu, ci vole a salvà lu, ghjè cusì, simu nant'à una strada, in duve ùn ci hè più marghja in daretu. On est en marche avant, ùn avete più a pussibilità, è hè megliu cusì, di fà un passu in daretu. Simu

quì, forse u chjameremu da quì à 10 anni u « riacquistu 2 », « riacquistu 3 », ùn socu micca. In tutti i casi, simu cunviti chì ci hè una vulintà popolare d'avanzà.

Allora, nant' à st' affare quì, puderemu piglià u pianu è spizzigà lu cusì, è dì : ci vole à dì chè... Eiu aghju i sciffri, mi cacceti i sciffri, i sciffri sò quessi, sò quelli ch' aghju avutu eiu di ferraghju 2021, sò i sciffri ch' avete in u raportu. Ciò chì mi dispiace, hè chè ùn avemu micca i sciffri di l' ultima rientrata, perchè quand' è vo fatte un pianu, hè megliu à avè u più pussibile elementi, diciaraghju, i più freschi pussibile, mà quessu ghjè guasi un detagliu...

Nant' à u restu, 3 o 4 punti.

Aghju capitu b chì stu documentu, ghjè un documentu chì hà da esse travagliatu. C' inviterete forse à travaglià cù voi nant' à l' elaborazione di certi punti. Eiu, ùn sò micca quì per dì, Josepha l' hà ammentata, certi anu ammentati i scoli assuciativi, pubbliche ; eiu socu militante di a scola publica, è tandu ùn ci era chè sta scelta quì, l' emu scelta in 84 di manera pulitica, u movimentu puliticu naziunale avia sceltu d' investe indè a scola publica, è sta scola publica, faraghju un passu in daretu, pone a famosa questione di l' immersione.

L' immersione, signora Presidente, noi à un mumentu datu, ci hè statu in 96, a creazione, in tutti casi a messa in anda, di e filiere cusì dette bilingue. Quì dinò ci sarà assai affare à dì nant' à a qualità, nant' à a quantità, nant' à a valutazione, sò affare, n' hè parleremu forse dumane incu a muzione, perchè sapete bè ch' emu cunnisciutu dipoi millai di zitelli chì seguitanu st' insegnamentu, ma emu listessa struttura amministrativa è ispezzione chè n' aviamu tanti anni fà.

On fait un rallye avec une 2 CV. On manque singulièrement d'évaluation et d'encadrement dans le primaire et dans le secondaire. Alors on est dans le déclaratif.

Vì pigliu quì per esempiu e scole dette bilingue à parità, ci hè, mi pare, 170 scole chì sò à parità urarie. Hè quessa a realtà, è d' apressu à mè, quì dinò, ci vole à caccià ne unepoche, lachemu corre.

L' idea di st' orientazione, eiu l' aspettava quantunque, serà una critica, a piglierete bè quantunque, dipoi 150 ghjorni, aspettavu quantunque ch' ella sia fatta appenuccia più in furia, omancu annu, à st' epica quì, avaria utu omanu u spettru o l' incultura di qualcosa.

Ghjustu unepoche di rimarche, averemu forse l' uccasione di parlà ne in cummissione di travagliu, ce que l' on appelle en français « le vivier » aujourd'hui est en crise. Le vivier est en crise pour des raisons évidentes, c'est parce que quand

un enseignement ne fonctionne pas ou fonctionne mal, et il ne peut pas produire des corsophones par objectif sur du papier A4, c'est clair et net.

Deuxièmement, il y a aussi le fait qu'il y a dans le rapport à l'État, de mon point de vue, des faiblesses. On ne peut pas, et moi j'en ai fait l'expérience à l'époque où j'étais en face, c'est qu'il y avait un rapport de force qui s'était institué de manière très claire avec l'État, notamment au travers de la convention de 2016 que vous citez, et qui est, à mon avis, à réactualiser et carrément à renforcer. Cette convention nous permettait en tout cas de demander des comptes à l'État. Or, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, on ne contrôle rien. La carte scolaire, c'est eux. Or la carte scolaire, c'est nous aussi. Quand l'an dernier on ferme une classe de CM2 bilingue à Corte, on est obligé de monter en CDEN, je prends à témoin Paola MOSCA qui était le jour avec moi, pour mettre la pression sur le DASEN, pour lui dire : maintenant vous allez arrêter. Sauf qu'à l'origine, à la source de cette discussion, on aurait dû avoir une bilatérale, alors à travers ce qu'on appelait nous à l'époque : article 11 de la Convention 2016, le Conseil académique territorial, autrement dit le CAT, qui était donc l'organe de cogestion de langue corse dans le système éducatif.

Et là-dessus, je pense qu'il y a une lacune, où en tous les cas, il n'a pas forcément fonctionné et je pense que depuis l'époque, il n'a pas dû fonctionner.

C'était une manière aussi de dire sur le court terme, comment on met la pression à l'État, en tous les cas, au niveau du recteur. Josepha disait, la rentrée ce n'est pas un problème, il n'y a plus d'ouverture de section bilingue dans le secondaire et de l'immersif dans le primaire.

Bon, à part ça, tout va bien. Sauf o zitelli, emu persu un annu omancu, è ancu ! E cum'è dicia u vechju, un annu, in quell'epica, ùn era nunda, un annu oghje, ghjè un seculu, le temps n'est plus le même à l'époque di u populu di i pastori è oghje ghjornu.

Donc c'est important de vous dire qu'il va falloir remettre en place cette relation à l'État, qui soit la relation de négociation.

Je passerai sur la coofficialité, vous avez compris que là-dessus on est plus que d'accord, c'est l'objectif. Je rappelle quand même que le Pays basque, la Catalogne ou le Pays de Galles, où je suis allé aussi, ça m'est arrivé d'aller dans ces pays-là, ont des statuts quand même d'autonomie très forte et que donc c'est aussi plus facile. Quand on prend un dictionnaire, qu'on ouvre le dictionnaire qu'on voit population, au-dessus il y a écrit « langue officielle » et langue officielle, il y en a deux. Chez nous, quand vous regardez « langue officielle », il y a écrit français.

Donc c'est important aussi de vous dire que la question de la langue n'est pas donc une tranche de saucisson, mais c'est une question qui est éminemment politique en termes de revendication.

Donc, l'État doit comprendre, y compris cet hiver, qu'on ne peut pas traiter de manière conjoncturelle, de manière sectorielle, des points qui sont des points fondamentaux de la lutte de libération de ce peuple, entamée il y a 50 ans.

Pour le reste, je ne parlerai plus de vivier, je ne parlerai pas de concours unique, on en parlera demain avec la motion, j'évoquais quelque chose dans la motion, qui va peut-être aussi être important pour nous, ici, c'est le fait que l'enseignement bilingue ou immersif depuis 40, 50 ans, parce que ça fait 40 ans, 50 ans que ça existe de manière plus ou moins construite, n'est pas reconnu en tant que tel, ni dans le primaire, ni dans le secondaire. Nous on dit, c'est un détail, mais c'est un détail qui a son importance, parce que c'est à la fois une reconnaissance plus, je dirais, statutaire que financière. Il faut, comme un enseignement spécialisé, avoir une indemnité spécifique pour l'enseignant qui s'implique à parité, je dis bien à parité, et c'est là qu'il va falloir qu'on ait des contrôles et des inspections et des encadrements beaucoup plus costauds. Il faut donc que ces enseignant-là soient reconnus.

Donc ça c'est aussi un point qui me semble fondamental et, c'est en même temps un objet de reconnaissance.

Pour le reste, on a évoqué la généralisation, je crois que c'est le maître mot, je prends le cas de Ghisunaccia pour être un peu égocentrique, Ghisunaccia on avait une filière standard et une filière bilingue. Chaque année, les élus que nous sommes, étaient sollicités par les familles pour aller au bilingue parce que c'était mieux. Donc, on avait les blancs et les autres, je caricature. Qu'est ce qu'on a fait ? On est monté au rectorat direct, sans passer par l'Assemblée, puisqu'on n'y était pas encore, on a dit au recteur : nous, on veut une offre unique qui est bilingue. Et, nous avons eu une école primaire et une école maternelle qui aujourd'hui sont exclusivement, pour le primaire bilingue et pour la maternelle immersive. Alors, immersive, bien sûr, on dira à 80 %, mais celui qui me dit que dans une école immersive, on fait 100 % de corse, je l'attends à sortie, et je lui explique. Il y a forcément de par le corps social, de par la capacité qu'ont les enfants, une part, même de 5 ou 10 % de français qui rentre dans la classe. Je l'ai vu, je l'ai constaté.

Et, en grande section de maternelle, vous aurez la même chose, pourquoi ? Parce que vous avez l'apprentissage des phonèmes et l'apprentissage de la lecture du français qui seront obligatoirement aussi à mettre en perspective.

Je terminerai, sur des petites histoires. Je terminerai sur un document sympathique, c'est un document de l'académie de Bordeaux, du 28 juin 2022 : ouverture de 3 sections immersives en langue basque pour la rentrée 2022. Donc on est dans un système éducatif public. Et, ce qui m'a interpellé, ce n'est pas les maternelles, les maternelles de Barcus ou de Larrau, que je ne connais pas, mais de l'école publique d'Yrissarry où, cette année, l'immersif public entre à l'élémentaire. C'est-à-dire qu'on est aujourd'hui quelque peu, nous, un peu en retard. En tous les cas, vous dire que ce qui est possible dans les Pyrénées-Atlantiques, dans l'académie de Bordeaux, est à mon avis possible ici.

Donc, c'est pour ça que je dis qu'il faut absolument que le rapport à l'État soit beaucoup plus fort en termes de revendication, de ce qu'il est aujourd'hui, en tous les cas ce qu'il est de manière temporaire, je dis bien.

Pour le reste, je dirai pour terminer, même s'il y a tellement de choses à dire, mais on dira peut-être demain soir, lors de la présentation de la motion, il y a quand même quelque chose qu'il faut dire à Paris, et qu'on avait déjà dit à Paris à l'époque, y compris à Jospin, y compris à Blanquer, nous l'avons dit ensemble à Blanquer, je crois que c'était il y a 2 ans, 3 ans, quand nous étions montés le voir, on est dans un pays où finalement le facultatif et l'optionnel restent aujourd'hui la voie conseillée et la voie normale. Sauf que si la langue est optionnelle et facultative, le peuple aussi est facultatif et optionnel. Et ça, nous, on ne peut pas l'accepter.

Et deuxièmement, on leur a dit : finalement, ce que vous proposez, y compris avec la réforme du lycée, parce qu'on pourrait parler de la réforme des collèges et lycées, et les fameuses spécialités, c'est que votre monolingue finalement, parce que c'est du monolingue d'Etat avec un article 75-1 qui nous permet quelque peu, alors que nous avons un article 7 et la loi de 2002 qui pourraient faire beaucoup plus, on nous impose un monolingue d'Etat, nous qui voulons simplement, au travers du bi-plurilinguisme, finalement, ce que nous voulons, c'est quelque chose d'assez simple, c'est la démocratie linguistique parce que la démocratie linguistique, c'est la première garantie de la survie d'un peuple.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Prima Petr'Antone.

## **M. Petr'Antone FILIPPI**

A ringrazià vi, signora Presidente.

Aghju da cumincià ghjustu parlandu cum'è parlu quandu attaccu un corsu à un attellu cù a ghjente chì vene à amparà u corsu.

A rispunsabilità di u statu attuale di a lingua, ùn hè di nimu individualmente, custì è indè u populu corsu, ùn ci sò micca i rispunsevuli di u statu attuale di a lingua. D'accordu ? Eramu in un cuntestu, è forse certi Corsi, perchè l'avianu dettu chì i so figlioli s'elli parlavanu u corsu, ùn truverianu micca un travagliu, chì forse cum'è dicia Saveriu LUCIANI nanzu, forse ùn si rendianu micca contu chì a lingua corsa pudia sparisce. Sò passate per sta strada quì è anu appena fattu una rumpitura di a tramandera, mà ùn eranu micca elli e rispunsevule.

Oghje, l'affari sò quantunque à pena in traccia di cambià, appena dinò perchè a lingua si perde, chì a ghjente si n'avede, è l'inchiesta a dice, ci ni rendimu contu tutti i ghjorni. Mà, pensu chì l'altra volta un aderente d'unu di e case di a lingua m'hà dettu, eiu, duie affari chè i me parente ùn m'anu micca amparatu, ghjè à fà a cucina è à parlà corsu.

Hà dettu : ùn'aghju micca pussutu dì à a mo moglia « hai da fà sempre tù a cucina, perchè ùn aghju micca amparatu ». Allora, aghju amparatu à cucinà. È hà dettu : avà, à i me figlioli, ùn possu micca dì, ùn vi aghju micca parlà corsu, perchè ùn l'aghju micca amparatu, è dunque l'ampargu, è vene in sta casa di a lingua, cum'è parechje persone.

Pensu chè lu ci sò trè livelli.

Ben sicura, ci sò e neguzazione cù u statu, perchè a cuufficialità, d'altri l'anu detta, ferma u nosru ogettivu. Puntu è bastà, ùn ci hè micca discussione nant'à stu puntu.

Mà ci sò dui altri livelli. Disgià, ci hè tuttu ciò ch'ella pò fà a Cullettività oghje. Dunque a cuufficialità di fattu.

E dopu, ci hè grazia à ciò ch'ella pò fà a Cullettività, a chjama dinò à stu populu. A chjama à stu populu per dà forza à a dinamica chè noi vulimu mette in piazza.

Allora u populu, ci simu dighjà noi, l'eletti, i militante, l'eletti quì perchè chè avemu un dovere d'esemplarità, ùn pudemu micca dì : ci vole à salvà a lingua, è quandu ci hè una scola bilingua à u minimu, o una scola imersiva accantu, ùn micca mette ci i nostri figlioli. Un pudemu micca dì, ci vole à salvà a

lingua, ùn pudemu micca esse sempre noi, ogni tantu, à passà à beie un caffè o a beie un colpu ind'è una casa di a lingua chì hè vicina, perchè chè ghjustamente, simu eletti, avemu un dovere d'esemplarità è una capacità mediatica chè forse, u populu ùn hà micca sempre.

Ste case di a lingua, ne parlu appena perchè ghjè qualcosa chè cunnoscu abbastanza, dapoi ch'elli so state messe in piazza, sò dighjà lochi d'indentificazione. Eiu, m'avvecu di un'affare, è què ghjè una storia vera, una persone chè cunnoscu dapoi forse 15 anni, ùn aviamu mai parlatu u corsu trà di noi, forse perchè ùn si era micca identificatu cum'è corsofoni. L'aghju vistu una volta in sta casa di a lingua, hà un corsu magnificu, ùn la sapia micca, è oghje, ùn ci parlemu mai più in francese, parlemu sempre in corsu. 15 anni, senza sapè chè sta persona parlava corsu.

Dopu, ci hè un'antra affare, a case di a lingua ghjè dinò a leia suciale. Eiu pensu, per contu meiu, chì ancu parlavamu a simana scorsa di e derive maffiose, pensu chì pensà chì pudemu sorte di sta situazione senza a leia suciale, ghjè un sbagliu maiò. È a lingua, ghjè un puntu maiò di a leia suciale. E què, ghjè impurtante di dì la.

Ghjè una manera à pena di fà vultà appinuccia e nostre piazze di paese, chì ghjeranu un locu di leia suciale.

Ghjè una manera duve sta cumunità strinta, perchè chì a cumunità strinta, ghjè dinò un arnese per luttà contra isse derive maffiose, sta manerà di lascià à pena tuttu andassi in u male.

È po, ghjè dinò un locu, ch'ellu sia d'altronde è case di a lingua o l'associi chì travaglianu cù elle, ghjè dinò un locu d'esempiu virtuosu per a ghjuventù, è dinò una manera di mustrà chì ci sò altri affari à fà chè di lascià si ingannà ind'è ste manere di fà, perchè chì l'oziu hè madre di tutti i vizii.

È ne vengu, dopu à avè parlatu di u populu, à a forma di u raportu, chè ghjè dinò u fondu, fatta fina, è vuleria salutà u Presidente di l'esecutivu per sta manera di funziunà, sta manera nova di u raportu d'urientazione. Eiu, pensu chè ghjè a più bella manera di fà participà a demucrazia è di fà participà u populu, cù l'attore, cù tutti l'eletti perchè chì a lingua, è hè stata digià detta nentr'à st'emiciculu, ùn hè micca a lingua, nè di magiurità territoriale, ne mancu di i soli naziunalisti, ghjè a lingua di tutti i corsi è di tutti quelli chì volenu appartene à su populu.

Eiu pensu chì pudemu esse ottimisti, perchè pensu chì ci hè una intelligenza cullettiva in particolare cù sta manera di travaglià, tutti in seme, di prupone un prughettu cumunu per una lingua chì ghjè di tutti.



È vuleria finisce dicendu chì ci vuleria sorte dinò di a manera di dì : u sforzu di parlà a lingua. Un pensu micca ch'ellu hè un sforzu, in tutt'e case, chì ci vole à dì ch'ellu hè un sforzu di parlà a lingua, perchè quandu vo parlate a lingua cù qualchissia, quandu voi amparate a lingua à un zitellu, chè voi u mandate in una struttura chì li permette d'amparà a lingua, ùn li fate micca fà un sforzu, ùn fate micca un sforzu, li fate un rigalu, vi fate un rigalu, è pensu chè li rigalete un tesoru maiò. Eccu !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, per ste belle parolle. Paola MOSCA.

**Mme Paola MOSCA**

A ringrazià vi.

A tarra, u populu, a lingua, i puntelli di ciò chè no simu, chì ci anu purtate quì. Eiu, volu ringrazià vi quì tutte i maestre, i militante, l'associi, i parenti è i zitelli chì dipoi anni è anni, si sò impegnati per fà apre e scole bilingue, per mantene le aparte è per fà le campà.

Dans le système éducatif, la langue corse doit être le socle, la base, le tronc commun de l'enseignement dans les écoles et les établissements de Corse, dans l'optique de sa généralisation et de l'obligation qui en découle.

Dans une société en perte d'identité, l'école a vocation à créer les conditions pour que les enfants de cette terre, développent un sentiment d'appartenance et cette appartenance passe par le partage de valeurs communes autour de la culture et de la langue.

Au-delà des différentes actions, initiatives accompagnées financièrement par la Collectivité de Corse, « a festa di a lingua », « e case di a lingua », etc., qui ont vocation à renforcer le développement et l'usage de la langue, il est important et nécessaire, à mon sens, de développer l'ouverture et la généralisation des classes et écoles immersives publiques. A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Altre dumande ?

Se voi mi permettite, vuleria dì 2 parolle.

Prima per felicità u travagliu di u cunsigliu esecutive, di u so Presidente, di tutta a so squadra, e di i servizii, u serviziu di a lingua, di sicura.

Duie parolle dinò per di, cum'è Paola, tuttu a nostra fiertà di pudè parlà sta lingua è d'avè dinò una pensata per tutte ste ghjente chì durante anni è anni, anu travagliatu assai, senza libre, senza nunda, avianu pocu affare, pocu materiale pedagogicu, eiu pensu, face un pezzettu chè sò stata in scola in Corti, è avia una maestra, ghjè sempre a mo maestra, Mado ZUCCARELLI, chì ella scrive e so libre è e so metode per pudè amparà. In Corti, ci era, v'arricurdate, a legione, è ci eranu i zitelli di i ligiunarii chè eranu in scola, à e Purette.

Dunque sò situazione, ghjè cusì dinò in Calvi per esempiu, ùn ci sò micca chè i figlioli di I stazionali, ch'ùn venenu chè l'estate è chì dopu si stanu quì. E ghjè nurmale, ghjè cusì, ghjente ghjunghjenu è ci vole amparà a lingua.

Dunque, à ringrazià à tutti quelli chì anu principiatu stu travagliu maiò, di riacquistu, cù pochi affari è pochi soldi è assai pacenza.

Allora, una lingua, di sicuru, ghjè una ricchezza, Romain l'hà detta, ma una ricchezza, de e volte, si piglia è si dà, allora chè a lingua ùn caccia nunda à nimu. Quando vo parlate corsu, hè ciò ch'aghju dettu à u Prefettu, quando vo parlate corsu, ùn cacciate nunda à u francese. Quando vo parlate inglese, ùn cacciate nunda à u corsu, è più parlate lingue, è più site in capacità di pudè parlà cù tuttu u mondu è ind'è tutti i lochi di a terra. E po avete una pratica assai più faciule, è què hè detta, è scientificamente pruvata da Claude Hagège, è tanti linguisti famosi.

Eiu vuleria, sè no pudemu, prima femu appena dinò un prucessu appena in furia di u sistemu publicu, cum'è l'hà detta Saveriu, ghjè vera chè ci era pocu affare è anc'assai chè à un mumentu datu ci hè statu u sistemu publicu chì hà pussutu, chì hà permessu di salvà qualcosa perchè se ùn ci era statu nunda, cosa ci serebbe oghje dinò, ghjè vera. Ùn ci serebbe più tant'affare. Eiu mi ricordu di tutta quessa squadra di a scola nurmale d'Aiacciu, chì hà travagliatu tantu, chì di sicuru era impegnata ind'è u riacquistu, ma chì hà travagliatu assai sta seconda generazione di u riacquistu, chì hà fattu assai ind'è e scole bislingue, chì ùn eranu mancu bislingue prima, è po dopu bislingue, per fà chì i nostri zitelli avessinu qualchi ori di corsu à u principiu, è ancu dinò à u liceu, à u collegiu.

Dunque, à ringrazià li di sicuru. Eppò a pruduttività di un sistemu publicu, ùn si calculeghje micca dinò à un risultatu forse cù i sciffri, ci hè altri affari chì conta, perchè s'è entremu in sti dibattiti, s'è vo guardate certi materie chè so insignati in Francia, nant'à tuttu u territoriu francese, è tuttu u sistemu di l'Educazione nazionale francese, v'aghju à di una affare, avete pinsere à fà vi, a vi dicu, in certe materie chè sò ne corsu, cose ch'elli chjamanu e lingue regionale.

Dunque attenzione à su tipu di dibattitu. Eiu pensu chè u grande travagliu hè statu fattu. Di sicuru, ci sò i punti debuli, ma dinò ci sò punti pusitivi, è u sistemu forse ùn marchja più, ma ùn hè micca a colpa di i professori, di sicuru, è di l'institutori u sistemu ùn funziona più, ma ci hè certamente affare à piglià è à mudificà.

Eiu, vulerebbe fà un puntu rapidu nant'à a rilazione trà lingua, pratica di a lingua è ecunomia. Jean-Martin n'hà parlatu, di sicuru, chì u francese hè statu a lingua di u pane, quandu una ecunomia ghjè forte, a lingua ghjè forte. U più bellu esempiu ind'è u mondu, è quellu di l'inglese, ancu puru avà à Bruxelles, tuttu u mondu cuntinueghja à parlà inglese, allora chì sò usciti di l'Europa, sò spruposti.

Dunque una lingua hè forte, perchè l'ecunomia hè forte, ma noi, a nostra ecunomia ùn hè micca stata forte, perchè anu fattu di manera ch'ella sippia debule. Dunque a lingua, hè debule è ghjè nurmale.

Emu da esse ind'è una situazione, pensu o sgiò Presidente, ind'è è cummissione, di pudè trattà ancu di stu prublemu quì, in fine ùn hè micca un prublemu, ghjè una problematica, perchè chì a nostra riflessione nant'à l'ecunomia di a Corsica, u rinforzamentu è l'autunomia è a perfermenza di a nostra ecunomia, passa dinò per u rinforzamentu di a nostra lingua, è quessu mi pare un puntu abbastanza impurtante.

Ci hè dinò un puntu chì mi pare impurtantissimu, è Petr'Antò ne hà parlatu di manera forse bè, logica, ghjè a relazione cù l'integrazione di a ghjente. Iè, l'uffiziu naziunale francese di l'emigrazione, hà fattu a demustrazione chè quandu ci hè una identità di un paese, un paese d'accolta, l'identità è a cultura sò forte, ci hè una identificazione di e ghjente chì ghunghje à sta lingua è à stu prugettu, postu chì ghjè un prugettu culturale. È quessu ghjè impurtantissimu.

È vi vogliu dì chì i ghjovani di l'Assemblea di a Giuventù anu fattu sta relazione, anu travagliatu nant'à stu suggeru, è ci hè un zitellu chì vene di l'immigrazione, è ùn hè micca un piccatu di dì què, u vogliu mette in valore, di sicuru, è chì hà fattu l'altru ghjornu una dumanda à bocca à u Presidente di l'esecutivu nant'à a nuzione di populu corsu è tuttu in corsu ! E tuttu in corsu ! E ghjera propiu un mumentu forte, è chì ghjè passatu cusì, lindu, lindu è magnificu. E v'hà tazzatu, in più di què. Dunque ci era a forma è u fondu, è u Presidente si hè pigliatu un bellu « scud » à listessu tempu, in lingua inglese di sicuru.

Dunque per compie, Presidente, vuleria sapè, è forse averemu bisognu di una riunione di a cunferenza di e presidente, per vede appena cum'è noi avà, ind'è sta manera di fà, pudemu travaglià insemi, è prima di sicuru, ind'è e nostre

cummissione, è chì cummissione anu à travaglià annant' à stu suggestu, postu chì ghjè un suggestu veramente multidimensiunale è trasversale à tutte e cummissione di a nostra Assemblea.

Ultima rimarca, si vo vulete chè i zitelli dinò parlessinu u corsu, i nostri figlioli, è quelli chì ghjunghjenu, ùn ci vole più, secondu à mè, secondu à mo parè, à rimpruvarà sempre à a ghjente quandu ùn parlanu micca u corsu o quandu u stropianu, cum'è facciu eiu qualche volte quandu falgu quà ghjò à parlà a matina, chè ghjè a prima affare impurtantissima, Petr'Antò l'hà detta, è a dicu perchè chì a ghjente sta à sente. Sè no ci sbagliemu, ci sbagliemu. Quant' à mè, sè no pigliemu tutti i nostri discorsi in francese, ùn ci sò micca sbagli in francese ? Femu a scumessa, se vo vulete è cuntrullemu.

Dunque, ci vole veramente à esse appena tulerante cù sta ghjente chì da per sè, ùn parlanu micca corsu allora chì tutti u capiscenu. Eiu sò sicuru chè ind'è st'emiciclu tuttu u mondu capisce, tuttu u mondu, quessa ghjè vera ind'è tuttu l'emiciculu è l'amministrazione dinò. Eccu !

Spergu dinò chè l'Assemblea di a Giuventù serà assuciata à stu travagliu, mi pare nurmale, è pudemu avè dinò azzione di stu puntu di vistu.

A ringrazià vi.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Eiu ciò chè vi vogliu dì, prima ringrazià vi di sicuru per a qualità di e prese di parolle.

Pensu chì su dibattitu hà mustratu ch'ellu ci hè un'attesa forte di tuttu u mondu, di tutti l'eletti è spergu è pensu dinò di a sucetà corsa sana, sana.

Vogliu ringrazià à tutte è à tutti, di chì, di sicuru, hè un mumentu dinò d'imuzione perchè si hè trattatu di u passatu, di una lotta linguistica è culturale chì vene da luntanu. Hè stata purtata da tante è tante generazione, di sicuru ci sò e mancanze inde u raportu, ma pudaremu currege ciò chè ci vole à cambià, aghjustà ciò chè ci vole à aghjustà. Ma hè stata detta, a vogliu ripete, a lingua hè di tutti è s'ella hè viva oghje, hè grazia à tutti quelli chì si sò impignati pè fà ch'ella posse campà. Pè ssa ghjente custì, certi sò stati citati, Bianca ùn ci era micca, Saveriu hà parlatu di Andria FAZI, ma tant'altri. Inde u raportu, m'era scurdatu per esempiu di cità l'ADECEC è u travagliu ch'elli anu fattu, u cullettivu di Mighè LECCIA è tante, è tante mosse, iniziative, lotte chì ci vularà à ramintà dinò perchè sò u suvu chì ci hà da permette oghje, spergu, di ricoglie i frutti di stu travagliu.

Dunque, aghju veramente assai emuzione.

È pò in più, indè e prese di parolle, vinimu tutti quì cù a nostra storia, à tempu cumuna è persunale. Quandu aghju intesu parlà à Véronique per esempiu, una generazione di giovani, di militanti chè no cunniscimu à pena più giovani chè noi, Paul-Félix, eramu studenti cù d'altri quì, chì sò vinuti dopu. Emu fattu esse manifestazione pè a cuufficialità. Scurdassi di u CAPES in 91, allora chè ghjera à pena u core di u nostru impègnu di sindacalistu, hè un pocu paradussale.

Dopu, Paul QUASTANA chì faci parte cù Jean, per esempiu, di ghjente di una generazione à pena più anziana, Rumanu COLONNA, ci sò e ciucciaghje ma ci sò dinù l'universitarie ch'hanu fattu tantu è tantu, è Paul n'hè unu dinù, è a Presidenta di l'Assemblea di Corsica, ci hà ramintatu a leia trà a lingua è l'ecunomia perchè hè vera chì, pè risponde à Jean-Martin, di sicuru chì ci vole à mantene è trasmette essu patrimoniu linguisticu accoppiatu à una civilisazione agrupasturale chì, di più in più, disgraziatamente hà da sparisce ma chì circhemu à mantene. Ghjè dinù tuttu u travagliu chè no femu per avè una agricoltura viva. Spergu chì dumanu ci saranu l'agricultori, donne è omi chì pudaranu parlà corsu è parlà di un'attività à l'usu corsu di pastore ò d'agricoltore cum'ella se fatta annanzu, ma dinù di mudernità.

Pensu chì e lingue d'oghje chì sò parlate da tanti è tanti populi, sti populi custi chì parlanu di modu naturale di u numericu, di a cunquesta spaziala è di u restu, duie seculi fà, eranu populi di agricoltore come noi, eranu populi ch'ùnavianu micca tuttu què. A so lingua hà cambiatu è integratu u cambiamentu di u mondu mudernu. Pensu cume voi chì si pò dì tuttu è pinsà tuttu in corsu. Rintengu dinù l'estru pueticu di Saveriu chì ci hà ramintatu ch'una lingua, ùn hè micca solu e so parolle, sò dinù e so silenzi, i so gesti è a so manera d'esse. Què, ci vole à mantenellu. Veramentu, pensu ch'ella hè una stonda impurtante.

Nadine, di sicuru... Una parolla forse un pocu più, Paola, Cervione hè un locu indù ellu s'hè fattu assai per a lingua, vogliu avè una parolla forse un pocu più particolare pè Petr'Antone FILIPPI perchè riprisinteghja una generazione di giovani militanti è militante è chì dinù, hanu purtatu essu prugettu di case di a lingua chì per me hè veramente un esempiu forte di ciò chì ci vole à fà. Si uni pochi di voi ùn hanu ancu avutu l'occasione d'andà indè una casa di a lingua, ch'ella sia praticalingua ò altrò, v'invitu veramente à andacci, andacci perchè truvarete custi ghjente benevulenti chì ghjunghjenu di tutte e generazioni, di tutte l'origine è chì facenu u sforzu di parlà corsu, cuntendu per esempiu essa trappula è su blucchimu maiò, essi fattori psicologichi chè no avemu parlatu, chì à spessu

ghjenti chì u parlanu à pena, ùn volenu micca parlà perchè hanu a paura d'inciampà ò di sbagliassi. Ci vole à francà u passu inde e scole di praticalingua, di e case di a lingue, si parla corsa di modu naturale, chè vo siate bislingu ò chè vo cumencite à amparà u corsu. Què ghjè qualcosa d'impurtante.

Di vede par esempiu, l'aghju vista eiu, è pensu chè quandu voi vedarete què, sarete più ottimistu chè pessimistu, ghjente chì sò ghjunghjiticci è chì dicenu, « noi vulemu amparà u corsu perchè pinsemu ch'ell'hè un fattore essenziale di a nostre integrazione ind'essa sucetà ».

Dunque, grazia à Petr'Antone, hè à pena di essu soffiu di speranza chì hè intrutu inde l'emiciclu.

Compiu dicendu, pensu veramente chi essa metudulugia nova ci deve permette di sbuccà nant'à travagliu è decisione di qualità, n'emu bisognu.

En français, dans le texte, on dit « un choc de progression linguistique », je pense qu'on en a besoin et en même temps, on est en attente, mais si elle est souvent informulée de façon intuitive, on sait qu'on n'en fait pas assez. On sait que tout ça ne va pas, y compris dans les trois niveaux, la discussion avec l'Etat, c'est une évidence ; les politiques publiques, je m'adresse à Paul-Félix, quand j'ai parlé de 14 fonctionnaires, ça n'était pas pour m'en réjouir, c'était plutôt pour m'en affliger et pour dire qu'à l'évidence, on a aujourd'hui une administration qui est à l'image d'une politique publique qui n'a pas la place qu'elle doit avoir. Il ne suffit pas d'augmenter les recrutements, l'augmentation des recrutements doit être la traduction d'une politique publique linguistique qui prend toute sa place. De la même façon, l'augmentation des crédits budgétaires doit être le reflet d'un dynamisme qui est un dynamisme beaucoup plus important.

J'ai beaucoup d'espoir dans ce cycle de travail qui s'ouvre. Nous allons en discuter ensemble pour savoir comment être le plus efficace possible. Pour répondre à votre interrogation, je pense que vous me tendiez la perche, bien sûr que l'Assemblea di a giuventù va être pleinement impliquée, bien sûr que le CESEC qui a déjà travaillé sur le rapport va être pleinement impliqué, bien sûr que nous allons aller voir l'ensemble des acteurs sur le terrain pour nous enrichir de leur contribution, de leur expérience, de leurs propositions. Si on fait ça, d'appressu à mè da quì à qualchi mesi, emu da vultà incù un raportu chì sarà statu arricchitu, nutritu da tutte e nostre sperienze è d'a nostra vultà cumuna. Pensu ch'avaremu i mezi d'andà à tempu inde u niguziatu incù u Statu chì ci deve permette di sbuccà nantu à un statutu per a lingua, quessa hè u scoppiu maiò. Ùn

s'agisce micca d'impone a nostra pusizione, ma sapete dinù chì ghjè à u core di a nostra visione di a lingua è dinù chì l'emu sempre detta ancu davanti à l'elettore chì ci hanu datu essu mandatu. Emu à circa à cunvince nant'à l'affare di a cuufficialità è i d'u statutu. Cuntinueremu à difende sta rivendicazione chì hè centrale. Ma à tempu è incù a listessa forza è cù u listessu ottimisimu, emu à rinforzà a nostra pulitica linguistica, emu fà ch'elli sipianu ancu di più è megliu impignati tutti l'attore pè sbuccà veramente nant'à una sparghjera naturale di a nostra lingua inde tutti i spazii di a nostra sucetà senza scurdassi chì ci hè una dumanda forta di i Corsi ch'un campanu micca in Corsica, Corsi di a diaspora, d'esse assuciati inde essa mossa cullettiva à prò di a nostra lingua è dunque di a nostra cultura è di u nostru esse cullettivu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ùn ci hè micca votu, ci vole unicamente piglià attu di stu raportu chì ghjè prupostu à l'Assemblea di Corsica.

**L'ASSEMBLEA PREND ACTE.**

Avà, emu da mette in ballu tutta a metudulugia pè travaglià inde e nostre cummissione. Vi feremu una pruposta, ci addunisceremu incù i presidente, in cunferenze di i presidente.

Passemu l'altri raporti ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est intéressant d'avoir là les trois rapports qui nous permettent de mettre en œuvre budgétairement un certain nombre d'actions en faveur d'acteurs de la langue. C'est intéressant parce que ça balaie le spectre, y compris de l'immersion, des nouvelles initiatives, mais également le soutien aux centres d'immersion linguistique, centres publics, donc.

Je vous propose le rapport n° 275.

**Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023**

**Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ùn rivengu micca nant'à e qualità di l'insignamentu immersivu. Inde u raportu generale, ci hè un'inchiesta aurupea chì face a dimustrazione di i risultati pusitivi. Simu intese nantu à u fattu chì a nostra strategia hè glubale è cerca à tempu à rinforzà l'immersivu inde u settore publicu è à accumpagnà l'immersivu assuciativu chì hè natu è s'hè arradicatu incù un bilanciù prisintatu da l'associu Scola Corsa pè l'annata scorsa 2021/2022.

L'aghju detta, ci sò dui siti in Bastia è Biguglia è pò dinù ci n'hà da esse un in più inde a cumuna di Sarrula è Carcupinu.

Da ramintà chì circhemu à uttene da u Statu a pussibilità d'accurtà u tempu necessariu pè avè a cuntrattualizzazione incù u Statu chì pò passà à un annu. Hè una misuria derogatoria chì hè stata messa in ballu in cuntinente, inde e regione chè hanu messu in opera l'insignamente immersivu assuciativu.

Secundu puntu impurtante, l'aghju dettu ma tengu à ripetela, emu tinutu da l'associu di e regione di Francia ch'ellu ci sipia inde u libru biancu di a decentralizzazione, hè statu prupostu à e candidate à e presidenziale, chì serà dunque ripigliatu inde u quadru di e discussione incù l'attuale presidente di a Ripublica, l'associu di e regione di Francia hà vutatu à l'unanimità à favore d'una cunstituzionalisazione di l'insignamentu immersivu prifirendu chì l'articulu 2 di a cunstituzione dica chì a Republica sustegne l'insignamentu di e lingue dettu regiunale cumpresu incù u sustegnu à l'insignamentu immersivu. Què ghjè un travagliu à mez'andà s'ellu ci hè dumane una mudificazione di a cunstituzione.

Inde l'annessa à u raportu, avete a spiegazione di a pruposta chì hè fatta d'accurdà nantu à u prugettu glubale di basa di 600 000 euro, a somma di 338 000 euro à a Scola corsa pè a so attività di l'annu chì corre avà.

Si essu raportu hè vutatu di a vostra Assemblea, cercaremu à fà passà issu finanziamentu subitu, subitu nanzi à chjusura di i conti pè l'annu chì corre perchè chì di sicuru, l'Associu hà bisognu di i soldi pè funziunà.



Ci hè dinù un amendamentu cù una pruposta di mudifiche tecniche, articulu 4, scambià l'accontu, micca 40 000 ma 170 000 euro chì saranu sott'à cundizione di u votu favurevule di a vostra Assemblea, saranu versati subitu, subitu quand'ella sarà zifrata a cunvenzione.

Dopu, una mudifica nantu à a resiliazione eventuale di u cuntratu. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci sò i raporti di e cummissione ; raportu di a cummissione di l'educazione.

**Mme Muriel FAGNI**

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse.

Mme Frédérique DENSARI a souligné l'importance de ce rapport pour la langue corse. Elle s'est également interrogée sur d'éventuelles prémisses laissant supposer que les contractualisations avec l'Education nationale pourraient intervenir dans un avenir proche.

Les services ont rappelé que lors de la 1<sup>ère</sup> convention 2021/2022, deux contractualisations avaient été annoncées, mais qu'elles n'avaient pas été actées. Ils ont également précisé que les négociations pour les contractualisations se déroulaient au sein de l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF) au niveau national. Ils ont spécifié qu'un nombre de postes était défini pour toutes les langues, au sein duquel, des postes pour la Corse étaient prévus.

Mme Véronique PIETRI a exprimé le parfait accord de son groupe avec ce rapport, estimant que dans l'attente d'éventuelles contractualisations, le rôle de la CDC était de pallier ce manque, surtout en cette période de recul de la prise en compte des langues minoritaires et des expériences d'immersion.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné qu'il ne fallait pas opposer l'immersif associatif à l'immersif public, au moment où l'immersif dans son ensemble avait été choisi par la Collectivité comme moyen privilégié de diffusion de la langue, à l'école et dans la société, pour une société bilingue, même l'immersif était aujourd'hui battu en brèche sur le plan juridique.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation de « Core in Fronte » et « Un Soffiu Novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu favurevule di a cummissione di e finanze dinù. Quale hè chì vole piglià a parolla nantu à stu raportu ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Simu d'accunsentu, ùn ci simu micca prununciati quandu ci era a cummissione, ma tengu à salutà a crescita di i mezi chì passani di 80 000 à più di 300 000.

Virificà sì, nantu à a misura chì hè privista, ùn ci sò micca dighjà i 40 000 euro da a fine d'annata di u 22 à postu chè li 80 000 sò stati dati pà l'annata 21/22. Dopu, di vede s'eddu ùn ci sò micca bisogni in invistimenti pà fà chì e scole siani à ugualità incù l'altre scole di u publicu francesu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Ghjustu una dumanda. Hè stata menta pà u Presidente, l'agarimentu, in francesu « l'agrément », hè quantunque qualcosa chì mi pare impurtante perchè sò duie anni avà, a siconda annata ch'elle sò in piazza è hè logica, mi ricordu à pena di ciò chè dicianu i (inaudible), u più ghjera 5 anni ma ci era a pussibilità d'accurtà l'affare, di taglià è d'avè un agarimentu à 3 anni. Vugliu sapè simpliciamente ciò chè hè statu ricusu, comu dicia (inaudible) Maître Sollacaro à l'époque, c'est du florentin, mi parsi d'avè lettu una lettera di u rettore, di u prifettu, cù u ricusu, ghjustu à puntu, di a dumanda chè vo avete fatta, hè pè sapè s'eddu ci hè oghje una discussione è s'eddu ci hè una discussione chì piglià capu bonu, diciaraghju cusì ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? No.

Duie parolle pè salutà dinù u travagliu ch'hè fattu da Scola Corsa dapoi tant'anni di sicuru. Di tutta manera, ghjè una ricchezza d'avè parechji sistemi dinù. Sò d'accordu cù Nadine Nivaggioni, ùn hè micca una cuncurrenza, sò manere di fà sferente, ma u scoppu maiò ghjè u listessu di sicuru. E metude pedagogiche sò sferente, è più ci hè offerta pedagogica è megliu hè. Essela puru ch'elli ci fussin parechji sistemi effettivi è chì producenu risultati. Ghjè propiu bè.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ghjustu una parolla pè dì chì simu à l'iniziu di issa sperimentazione postu chì forse avete à cucia a messa in ballu oghje, ùn serà micca forse a listessa da quì à parechji anni postu chì simu in una bedda cucia alternativa è pruvemu pareghji mezi pedagogichi.

Pensu chè pè rinfurzà tuttu l'insignamentu immersivu assuciativu, avemu bisognu di mette in piazza una cellula d'ingegneria pedagogica. Ghjè impurtante mi si pare per andà più in furia, l'emu dettu. S'ellu ci hè à un momentu dattu in l'Educazione naziunale u fattu chì di menu in menu ci sipii ghjente chì volenu fà issu mistieru, ghjè perchè chì ùn hè micca abbastanza pagatu, a sapemu, ma ghjè dinò perchè chì à un momentu dattu, ci hè statu una stanchezza, un mancu forse di dinamismu. Emu vistu chì in i paese aurpei di u nordu avete a cucia, hè assai più avanzata, è forse chì ci vole à ispirassi di tutti issi travagli, ci vole à fà chì a nostra bedda cucia, ancu ella, sia impegnativa è ch'ella appia una originalità, una specificità per andà più in furia.

Solu una affare pè divvi chì invitu l'eletti di issa Assemblea à andà à veda sse scole è eta da veda chì ci hè qualcosa chì ùn avemu micca l'abitudine di sente.

À capu di qualchi mesi, i zitelli in trà di elli, è ghjè a prima volta perchè chì andate puru in e scole, s'ellu ùn ci hè micca a lingua casana quallà, i zitelli in trà di elli, parlanu u corsu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Presidente, avete a parolla.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Primu me sò scurdatu di presentà vi l'avisu di u CESEC, ghjè impurtante. Ci hè un sustegnu di principiu à l'insignamentu immersivu. U CESEC saluta u successu è l'azione di Scola Corsa. Pensa ch'ellu ci vole à sustene l'azione di l'immersivu associativu ma à tempu, prima ramenta chì s'ellu si sviluppeghja assai s'associu, ci saranu difficoltà pè fà cresce i finanziamenti.

Secondamente, ramenta dinù chì l'immersivu deve cuncernà dinù di sicuru l'insignamentu publicu. Ùn possu chè esse d'accordu incù sti due rimarche.

Terzu puntu, dumanda, ellu, u CESEC, una mudifica di l'articulu 2 di a costituzione, è n'aghju parlatu.

Pè risponde à Paul-Félix Benedetti, 40 000 € sò stati pagati, ma ghjera a convenzione per annu. Dumandanu un accontu più impurtante, ma ùn mudifichighja micca a somma glubale di i 338 000 €. Què hè u primu puntu.

Secondu puntu pè risponde à Saveriu Luciani, per u mumentu, a pusizione di u Prefettu è di u Statu hè di ricusà a derogazione. Dunque ci vularà à cuntinuà à argumentà postu chì ramentu chì a cuntrattualizzazione incù u Statu permette à e spese d'esse rimbursate è prese in carica da u Statu. Hè un inghjocu impurtante.

Pè risponde à Nadine, pensu chì inde u quadru di u travagliu ch'emu da inizià nant'à u raportu glubale, averemu l'occasione di riflette dinù à una ingeneria.

Tengu à rammentà chì ci hè una cultura pulitica, forte inde a nostra famiglia pulitica chì ghjè l'attaccamentu à l'insignamentu publicu è issa cultura cuntinueghja à esiste, ma pensu chì ùn ci hè micca cuntradizzioni di fondu nant'à ssa cultura è issa vulintà di sempre rinfurzà in qualità è quantitativamente l'insignamentu di u corsu inde un publicu è di sustene l'associi chì si battenu è s'impegnanu pè a sparghjera di a lingua corsa.

Un ultimu puntu, vulia fà parte à l'Assemblea di un ricordu persunale postu chì si dicia annanzu chì ùn si ne facia micca abbastanza inde u sistemu educativu, ma a nostra generazione à noi, eiu sò intrutu à a scola, pensu, ùn mi n'arricordu micca quandu sò intrutu à a scola, ùn sò micca ricordi troppu bonni, ma diceremu indè l'annate 70 è aghju passatu u mo Bascigliè in l'84. Eiu, d'à a

scola materna à u Bascigliè, ùn aghju mai intesu una parolla di corsu, ùn aghju mai avutu una ora di corsu ne nant' à a lingua corsa, ne nant' à a storia di a Corsica, cacciata una eccezzione, hè pè quessa chè tengu à dilla. Aghju fattu a maiò parte d' a me scolarità inde e scole pubbliche, aghju fattu una parte à a scola Jeanne d' Arc, una scola privata sottu à cuntrattu. Ci era Battì Manfrulli è Paul Filippi chì forse ci stanu à sente, unu professoru d' inglese è rugbyman, Battì Manfrulli, è cantadore, Saveriu a sà, è Paul Filippi, professore di francese chì pigliavanu nantu à u so tempu persunale, a sera, da 6 ore à 7 ore, tutt' u mondu era partutu, tutt' a scola era spenta, ùn ci era più lume fora di u terzu pianu indù ci era ssu corsu di corsu. Ghjè a sola annata chì, una ora per simana, emu avutu un corsu di corsu. Per u restu, ùn s' hè mai intesu una parolla di corsu à a scola, mai, è ùn s' hè mai sappiutu à a scola, per a mo generazione, ch' ellu ci era una storia di issu paese.

Dunque pensu quantunque, ancu se ùn emu micca vintu, chì emu avanzatu è chì emu da cuntinuà à fà ancu megliu per e generazione d' oghje, pè quelle chì venanu.

**M. Hyacinthe VANNI** (assure la présidence de la séance)

À ringrazià vi.

Ci hè un amendamentu di l' esecutivu. Se vo vulete presentà lu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je l'ai présenté, l' amendement, dans le rapport.

C' est une modification, au lieu de 40 000 euros d' acompte, 170 000 versés à la signature de la convention, et une modification de l' article 12 consacré à la résiliation de la convention. Il y avait une coquille, il était marqué association corsa, en fait c' est l' association « Scola corsa ». Donc, deux erreurs matérielles corrigées par voie d' amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Dunque, emu da mette à u votu l' amendamentu.

Quale hè chì hè in favore ? Quale hè chì s' astene ? Quale hè chì hè contru ? Quale hè ch' ùn partecipeghja micca ?

**Aduttatu à l' unanimità.**

Aghju da mette à u votu u raportu amendatu.

Quale hè chi hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè chì hè contru ? Quale hè ch'un particepighja micca ?

**Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Pudemu passà à u raportu 292.

**Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti  
« CASA DI A LINGUA 2022/2023 »**

**Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets  
« CASA DI A LINGUA 2022/2023 »**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A chjama à prughjetti Casa di a lingua 2022/2023, sapete chè emu auvratu dipoi u 2019 ss'arnese di sviluppu di a lingua corsa incù i scopi di mette in anda l'iniziativi d'immersione di lingua corsa di qualità è fà ch'elle urginu ss'iniziative, sustene è valurisà ogne attività in immersione in lingua corsa, permette un'offerta immersiva diversa, innuvativa è adatta à ogni publicu, favurisce una mudellizzazione di i mezi à traversu à a nascita ò a cunsolidazione di una reta d'attore dinamiche. Infine, rende accessibile ste pratiche immersive à u publicu u più numarosu è u più largu pussibile nantu à tuttu u territoriu isulanu.

Avete inde u raportu u bilanciu di i casi di a lingua pè u periodu di u 2019/2022, 8 cunvenzione, 10 case.

Pè issa terza chjama à prugetti, sò nove i purtatore di prugetti à essesi manifestati in previsionu di 11 case.

Truvarete u tavulinu nantu à iss'attore, ADECEC, AFLOKKAT Aiacciu, PRATICALINGUA Bastia, Piaghja ; Corti, Lisula, Capicorsu, Pian' d'Avretu.

Avete e dumande incù tuttu u raportu d'attività è i prugetti, dinu a cunvenzione pruposta à u votu di a vostra Assemblea.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Ci hè un raportu di a cummissione suciale. Signora FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

À ringrazià vi.

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse.

Mme Catherine COGNETTI s'est interrogée sur le coût que représentait l'ensemble des « casi di a lingua ». D'autre part elle a appelé de ses vœux une plus large diffusion afin que des intercommunalités puissent se positionner sur ce projet.

Les services ont souligné que l'appel à projet avait été très largement diffusé, sur tous les canaux possibles (journaux, réseaux sociaux, sites, etc.). Ils ont aussi signifié que dans certaines régions, le tissu associatif était assez faible. Le montant total était de 790 000 euros avec une intervention de la CDC plafonnée à 80 000 euros et à 70 % du coût.

Mme Catherine COGNETTI a souligné la mise en place de structures pouvant accueillir les jeunes, notamment dans la communauté de communes Pascale Paoli et à Morosaglia. Elle s'est interrogée sur la possibilité d'adosser une casa di a lingua à ce type de structure.

Les services ont précisé qu'il était tout à fait possible de rattacher ces structures à une casa déjà existante. La condition sine qua non étant de mettre en œuvre des activités en immersion.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur les modalités d'évaluation et l'usage des ressources des « casi », ainsi que sur l'éventuelle formation des agents de la CDC.

Les services ont précisé qu'une personne était dédiée à l'évaluation et que le projet était de récupérer l'ensemble des ressources produites par les « casa » afin de les mettre en ligne, à disposition, évidemment des agents de la

CDC, sur la base du volontariat, en interne, mais aussi du grand public. Ils ont précisé qu'actuellement la formation proposée aux agents, était assurée par le CNFPT, avec un module de 96 heures, ce qui était insuffisant.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné le travail important que représentait la création de dix « casi di lingua », qui accueillent environ 1 000 personnes et qui sont une avancée dans la « corsophonisation » de l'espace public. Cependant, il a regretté que certaines microrégions ne bénéficiaient pas d'une « casa » et il a estimé que le public restait peu nombreux au regard de la population de la Corse. Au terme de ces remarques, il a jugé indispensable de parvenir à la coofficialité de la langue corse.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation de « Core in Fronte » et de « Un Soffiu Novu ».

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze chì ghjè favurevule.

Quale hè chì vò piglià a parolla ? Nadine.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Vogliu ringrazià tutte e strutture assuciative chì facenu campà e case di a lingua nant'à tuttu u territoriu, avà sò di più in più numerose. Ghjè statu à principiu una mossa cittadina è militante, sò sempre militante ma avà, sò aiutati di a Cullettività à un livellu abbastanza altu. Ci sò dinù tutte l'entrate, ci hè dinù una parta chì hè pagata da l'aderente chì permette di fà campà dinù e case è l'associi. Ma ciò chì hè una campa, ghjè chì si trovani in ssi loghi, ghjente chì sò ghjunghjiticci, chì sò ghjunte pocu fà è chì volenu amparà u corsu, ci sò ghjente chì hanu a vergogna di parlà à un mumentu dattu, piglianu a decizione d'andà à amparà è di andà nentre à s'attelli immersivi è chì, à pocu à pocu, facenu progressi tamanti. È pò ci sò ghjente chì amastranu propiu bè a lingua corsa. Ghjè issu mischju chì faci chì oghje, ghjè una vera ricchezza, i furmatori s'impegnanu assai, sò ghjente chì avà hanu un travagliu spessu, ci hè una professionalizzazione di isse



ghjente è ghjé bè. Si vede chì, in finu di contu, ancu l'associ permettenu di dà un travagliu à a ghjente.

Pè tutte isse ragiò, ghjè propiu una ricchezza, ghjè propiu una riescita è a pudemu dì, u Presidente di l'esecutivu ci hà permessu di sbuccà nant'à issa riescita incù i finanziamenti ch'ellu hà permessu.

L'aghju dettu nanzu, ghjè ciò chè no chjamemu una educazione popolare, ghjè a tramandera chì parte da a ghjente, a ghjente chì sò pè certi, pastori è à tempu cantadori è facenu amparà i zitelli, chì sò pè d'altri, artisti è musicanti. Ci hè tutta issa varietà di cumpetenze chì si ritrovanu quì è chì permettenu issa trasmissione.

Dunque, ci hè un inghjocu identitariu, c'hè un inghjocu democraticu postu chì parte di a basa, parte tuttu di u populu è ghjè una apertura annantu à l'Europa è annantu à u mondu postu chì u scopu dinù ghjè u plurilinguismu, micca solu, fà chì a Corsica dapii l'esempiu annantu à una apertura versu l'altre lingue dinù.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Ci hè qualchissia d'altru chì vole a parolla ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Filiciteghju i servizii è soprattuttu, tutti i militenti associativi chì permettani avà d'apre una dicina di casa di e lingue.

Aghju quantunque un rigrettu di veda chì c'hè una logica economica è chì ci sò sucietà privata, ancu s'elli sò Corsi, chì si pusisuneghjani nantu à u nosciu riacquistu, hè un travaddu di militenti. Ma dinò, a sogu chì a natura si caccia quandu c'hè u viotu è in u rughjonu aiaccinu, ùn c'hè micca un associu, ùn c'hè micca una attività culturala pè u mumentu chì permette di vede esce una vuluntà di militenti associativi è culturali comu ci hè in altrò.

Forse cambiarà è podassi chì u privatu musciarà ch'eddu hè à u livellu di ciò chè no aspittemu. Per avà, ùn la sogu micca è aghju un dubitu parchì a sogu chè ciò ch'emu straziatu pè purtà a noscia rivendicazione culturale, tutti i sforzi

chì sò stati fatti è ùn hè micca dumane pè vede aparì una logica di u soldu ancu nantu à a furmazione di a noscia lingua è di u bilinguismu.

Allora, ci vole di rifletta è ci vole di survillà, ma pà avà, accumpagnu tutte e case, ancu quidda d'Aiacciu è aspettu e case di i territori.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bislingui ! À ringrazià vi.

Ci hè d'altri persone chì volenu piglià a parolla ? Ùn ni vegu micca.

Tengu à dì quantunque chì Petr'Antone FILIPPI hè surtitu perchè face partita di l'assuciazione, ùn piglia micca parte à i nostri scambii è ùn vuterà micca.

Dogu a parolla à l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ch'ellu ci ne sia centu case di e lingue è di a lingua è di sicuru, ci vole à esse indè una logica di prufittu, una logica di spartera è di furmazione.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Aghju da mette à u votu stu cartularu impurtentissimu.

Quale hè ch'hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Pudemu passà à un cartularu, u 329.

**Raportu n<sup>u</sup> 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana**

**Rapport n<sup>o</sup> 329 : Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A sapete chì ci sò 4 centri, 3 in Cismonte è 1 in Pumonte, Bastia-Campanari, Loretu di Casinca, Savaghju-Vivariu, et un en Corse-du-Sud, le centre d'immersion linguistique de Bastelica et que nous avons le projet d'en ouvrir d'autres, notamment dans des villages et régions de l'intérieur.

Sur ce point précis, il s'agit de conventionner avec l'AD PEP qui est la gestionnaire du centre et de faire l'avance de la totalité du montant de la convention dans la mesure où normalement, les centres d'enseignement immersifs sont intégrés dans le CPER avec un financement pour moitié de l'Etat et de la Collectivité. Mais comme nous n'avons pas encore finalisé le nouveau contrat de plan Etat/Région, il est nécessaire que nous fassions l'avance des fonds pour que le centre et son gestionnaire puissent continuer à fonctionner normalement.

Un avis du CESEC qui souligne l'intérêt de ces structures pour le développement de la langue corse. Il soutient et apprécie le fait que la Collectivité de Corse fasse l'avance de fonds dans ce cas précis dans la mesure où le nouveau CPER n'a pas encore été finalisé. Il nous invite à augmenter le montant de la subvention, eu égard à l'inflation. Il recommande une réflexion plus stratégique notamment pour que ces centres puissent ouvrir vers des publics non scolaires. Ça pourra faire l'objet là aussi de nos débats et de nos travaux dans le cadre de la phase ouverte par la présentation du rapport d'orientation.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

C'hè un raportu di a cummissione suciale.

**Mme Muriel FAGNI**

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue Corse

M. Don Joseph LUCCIONI s'est interrogé sur « *l'horizon* » prévisible pour la signature du CPER.

M. Bernard FERRARI a estimé qu'aucun obstacle n'empêchait la signature du CPER, au plus tard début 2023.

Il a souligné que pour la Collectivité de Corse, le CPER s'inscrivait dans une démarche à long terme, s'agissant des moyens alloués à la langue corse, notamment pour le volet sociétal, pour son usage et pour son développement.

Pour l'Etat, la démarche demeurerait plus « classique », néanmoins la création d'un nouveau centre d'immersion avait été actée, ainsi que la création de deux ETP sur un centre de long séjour ainsi qu'un centre à la journée à Ajaccio.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Absence du groupe « Avanzemu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Monsieur le Président.

Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est une situation diglossique, nous venons de le vivre.

Depuis 3 rapports, nous n'avons collectivement parlé que corse ou presque tant qu'il s'est agi de parler d'orientation, de politique linguistique, d'apprentissage, di e case di e lingue, nous avons notre corps défendant parlé corse.

Le Président, à son corps défendant, il n'a pas fait exprès, dès qu'il s'est agi de financement, de stratégie, le réflexe a été de faire investir ce champ disciplinaire par la langue française.

Pour préciser ma pensée, je n'ai jamais dit que « a lingua corsa ghjera a lingua di u pastore ». Je suis convaincu que la langue corse peut investir tous les domaines, y compris les plus prestigieux.

Je vous invite donc, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, ou Madame la Présidente, à travers Hyacinthe qui ne manquera pas de le relayer, d'organiser non pas des sessions, mais des demi-journées exclusives qui couvrent l'ensemble, le spectre de tous les rapports. Nous verrons bien, si de façon exemplaire, nous sommes en capacité de délivrer à l'opinion l'idée selon laquelle, en effet et j'en suis convaincu, nous pouvons parler de langue corse en corse, mais aussi de tous les secteurs de compétences que le législateur nous a octroyés.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Pè contu meiu, socu d'accunsentu. Serà un corsu paisanu è di i pastori.

Iè, Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Jean-Martin, hà a raghjò, ma eiu priferghu un Corsu chì parla un esperanto di corsu chì un Francesu chì parla bè. A ti dicu francu, eiu rigrettu di micca avè abbastanza vergogna di parlà francesu. Quandu si parla di a noscia lingua è di a noscia cultura, ùn possu micca fà altrimenti chè di parlà ciò chè ma amparata à mo nascità.

**M. Hyacinthe VANNI**

Eccu.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

O Sgiò Presidente, possu risponde à Paul-Félix in corsu ?

Simplicemente pè di li chì, bella intesa, pudemu esse d'accunsentu in francese è ùn pudemu esse micca in tantu in tantu in disaccunsentu parlandu corsu.

**M. Hyacinthe VANNI**

O Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Eiu sò tuttu à fattu favurevule à urganisà tempi inde i nostre sessione cunsacrati à a pratica di a lingua corsa di modu naturale pè parlà di tuttu. Quandu di si parla di risparmià e baiocche parlaremu corsu, è quandu si trattarà di mette 1 milione d'euro cumu l'emu messe quì, si parla francese.

Ma per esse seriu, di sicuru ci vole à circa à parlà di tuttu in ligua corsa. Per u restu pensu chì, ancu puru si ùn emu micca parlatu chè corsu, ma ùn hè micca u scopru, pensu chì ci vole à parlà di manera naturale à tempu è quand'ella ci vene, corsu, è quand'ella ci vene, francese.

Ma pensu dinù chì oghje, d'avè parlatu corsu tutti quante no simu di modu spudicu è naturale pè parlà di a nostra lingua è dopu, è forse dumane, ancu pè parlà d'altre affare, è fà dinù a dimunstrazione appagiata chì a nostra lingua hè una lingua viva è ch'ella pò ghjuvà à parlà di tuttu incu i Corsi, hè qualcosa d'impurtante. Sò felice chè no siamu tutti d'accunsentu nant'à su puntu quì.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Dunque, aghju da mette à u votu stu raportu.

Quale hè ch'hè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Emu à dumandà **a derogazione à l'ore di travagliu di i funzunarii** perch'elli possinu esse remuneratu cum'ellu ci vole. O Sgiò Presidente, pensu chè vo siete d'accunsentu.

L'aghju da mette à u vote di l'Assemblea.

Quale hè ch'hè **in favore ? Tuttu u mondu.**

À ringrazià vi. Pudemu cuntinuà al dilà di l'ore nurmale.

Je vais revenir un petit peu au français.

Je demande à l'exécutif si c'est la culture ou l'administration générale qu'elle souhaite faire passer en priorité.

Dunque, femu passà a cultura cù u cartularu 254. Avete a parolla, Signora Cunsigliera.

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale**

**Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale**

**Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi, Presidente.

Chers conseillers et chères conseillères, le rapport que je présente aujourd'hui, s'inscrit dans une volonté de rapprochement avec la Catalogne et une volonté de mettre en oeuvre une politique de coopération européenne sur un volet culturel et patrimonial entre la Corse et la Catalogne.

Pourquoi la Catalogne ? D'abord, parce que nous partageons de fortes aspirations, aussi bien sur le plan politique, culturel que linguistique et patrimonial. Nous considérons donc qu'il était important d'aboutir et de vous présenter notre volonté d'intensifier notre politique de coopération et d'échanges interculturels avec le monde méditerranéen.

Ce rapport s'inscrit également dans la continuité d'initiatives prises par l'Assemblée de Corse, qu'il s'agisse d'IMEDOC ou bien la création du Conseil permanent Corso/Sarde, plus récemment la visite du chef du gouvernement Lehendakari, du Pays basque.

Cette volonté de rapprochement a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion, du moins d'une rencontre avec la ministre catalane Natàlia Garriga en décembre dernier, pour nous permettre d'échanger à ce sujet et de confirmer les liens d'amitié et de solidarité qui existent entre nos peuples, cette volonté d'acter une coopération culturelle.

A ce stade, je tiens également à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une coopération institutionnelle dans le sens où il n'y a pas d'accord ou de protocole qui vous est proposé. Il est proposé au contraire d'avoir une démarche un petit peu inverse, c'est-à-dire de partir des acteurs culturels du terrain, mais également des outils culturels, patrimoniaux, éducatif, sportifs également que nous avons à notre



disposition et que nous pouvons mobiliser pour essayer de nous ré-ancrer dans le bassin méditerranéen.

Nous participons par ailleurs à différents programmes européens, notamment sur le volet patrimonial, comme le programme GRITACCESS (Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible) ou ITINERA ROMANICA+ qui sont des actions conjointes à la fois de protection, de promotion et de valorisation du patrimoine qui nous permet donc de considérer qu'il y a une véritable plus-value à continuer à développer des politiques européennes.

Ce projet de rapprochement, pourquoi il intervient aussi dans un moment important ? Vous savez que la Collectivité de Corse est partie prenante du projet Bastia Corsica 2028 en tant que capitale européenne de la culture. A ce titre, la Collectivité de Corse s'engage dans cette démarche d'échanges à vocation sur culturelle avec les pays européens. Il était donc important également que la Collectivité de Corse montre des gages et montre son souhait de rejoindre l'Europe et d'avoir des partenariats avec des pays extérieurs.

Nous souhaitons encourager, développer et maintenir des liens privilégiés et durables entre la Corse et différents pays, territoires et régions méditerranéennes. Aujourd'hui, il s'agit de la Catalogne, mais vous verrez dans certaines actions, plus précisément d'autres régions et d'autres territoires ou pays peuvent être concernés par cette coopération qui a vocation à s'étendre, l'idée n'étant pas de s'arrêter à la Catalogne, mais bien de proposer des coopérations futures qui pourraient s'amplifier.

Nous avons développé ce rapport autour de la mobilisation de 2 outils. D'abord, les outils propres de la Collectivité de Corse, mais également en encourageant le tissu associatif et en utilisant divers dispositifs de notre institution.

Très brièvement, je vais citer les secteurs qui ont été identifiés, tout en vous précisant qu'il s'agit à ce stade d'un premier tour d'horizon des possibilités que nous avons eues de proposer des actions en faveur de cette coopération, mais qu'il sera possible que d'autres actions émergent de la part d'acteurs culturels qui nous feraient remonter des travaux ou des projets qui iraient dans ce sens, et également de la part de nos outils qui, soit tendraient à évoluer, à s'amplifier ou à différer, mais l'idée étant bien de cibler un certain nombre de secteurs.

Le premier secteur que nous avons identifié est celui du livre et de la lecture publique. Il faut savoir que nous avons démarré une politique autour de la

mise en valeur de nos éditeurs de la lecture publique de manière générale. La Collectivité de Corse a d'ailleurs repris une politique de présence dans des salons qui nous semblent importants comme celui de Blois, d'Angoulême et à la rentrée prochaine, celui de Bruxelles. Vous avez également suivi très récemment à Paris la tenue du salon des éditeurs corses qui a été également un succès.

Donc, la volonté de montrer, ça a été dit d'ailleurs ce matin par Jean-Martin MONDOLONI, effectivement le foisonnement et l'importance aussi de se remparer de la question du livre, de l'écriture et de la lecture publique. La Catalogne, vous le savez, à ce titre, le 23 avril, le jour de la Sant Jordi, organise une fête véritablement dédiée au livre, l'idée étant de proposer que des auteurs corses ou des éditeurs puissent participer, à travers la cellule de promotion du livre et de la lecture publique de la Collectivité, à la San Jordi ou inversement, que des acteurs catalans puissent se rendre en Corse à cette période.

Nous proposons également de thématiser les journées historiographiques. De quoi s'agit-il ? Depuis deux ans, la Collectivité de Corse organise des journées historiographiques qui ont vocation à réinterroger l'histoire et à faire converger des échanges entre historiens. Deux éditions déjà, l'idée étant de thématiser autour de la Catalogne, des relations entre la Corse, le Royaume d'Aragon corse, la monarchie espagnole, mais également plus largement d'avoir un débat sur la question de l'identité ou bien justement ce mélange, ce comparatif entre Corses, Catalans et autres peuples du monde méditerranéen.

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, c'est un secteur sur lequel nous avons déjà commencé à avancer, notamment à travers des initiatives qui ont déjà vu le jour à travers des acteurs associatifs, mais également certains festivals de cinéma qui se sont emparés de cette thématique.

Pour ce qui nous concerne directement, vous savez que la cinémathèque de Corse de manière très naturelle est déjà orientée vers des thématiques corso-euro-méditerranéenne, mais l'idée serait effectivement de nous rapprocher notamment de la Filmoteca de Catalunya qui est donc l'équivalent de notre cinémathèque de Corse mais dans des proportions beaucoup plus importantes, l'idée, également, d'entrer dans des perspectives d'échanges entre l'Italie, la Sardaigne, le Maghreb, la France, mais également la Catalogne.

Je vous parlais des festivals de cinéma, effectivement en 2022, certains ont déjà mis à l'honneur la Catalogne, notamment le festival Latinita ou encore le festival de Lama qui également avait un film catalan présent, Arte à Mare

également, l'idée n'étant pas uniquement, et ça je tiens à le préciser parce que ça a été l'occasion d'échanges avec le CESEC ou en commission, de tinter la Corse de Catalogne en faisant uniquement venir des acteurs catalans en Corse. L'idée est véritablement de créer des échanges et d'avoir également la possibilité d'exporter une partie de notre production culturelle, notamment la production audiovisuelle qui, aujourd'hui est reconnue, fait émerger des talents importants et donc, nous avons de grandes chances qu'au-delà de pouvoir avoir des films catalans qui soient présents dans certains de ces festivals, l'idée serait surtout que des films et des artistes corses puissent participer à des festivals de cinéma qui ont lieu en Catalogne.

Dans le domaine du spectacle vivant, deux propositions principales. La première qui est principalement à l'attention des artistes ou du moins des acteurs culturels, l'idée étant de proposer un appel à projets pour favoriser la création d'une œuvre artistique transfrontalière à travers le traitement de sujet sociétal fort en langue corse et décliné évidemment en langue catalane, en langue basque ou en tout autre langue qui ferait partie, donc de cet appel à projet.

Nous en parlions lors de la session dernière, la session spéciale sur la mafia, la question de la drogue est revenue, la question de la jeunesse, la question évidemment de nos politiques culturelles et finalement, de la manière dont nos politiques éducatives et culturelles pouvaient contribuer à diminuer cet attrait finalement parfois que l'on voit vers l'argent facile, ou du moins vers des pans de notre société qui ne nous semblent pas bons. Et à ce titre-là, nous considérons que cet appel à projets, en traitant ou en proposant que ces thèmes-là soient emparés ou du moins que les acteurs culturels s'en emparent, nous considérons donc que ça pourra être bénéfique et rentrer pleinement dans les orientations qui ont été présentées lors de la « session mafia ».

Alors, le centre d'art polyphonique propose quant à lui, donc à Sartè, à travers le dispositif « Appoghju », d'organiser des résidences d'artistes corses et catalanes et que, à l'issue de ces résidences, pourraient être mise en place, à partir de 2023, une création qui symbolise et matérialise ce lien corso-catalan à travers un projet artistique conçu comme une fresque invitant à découvrir les cultures et l'excursion de cette œuvre aurait vocation donc à être présentée dans diverses provinces de Catalogne, et évidemment en Corse.

Pour terminer sur la partie des outils et de la mobilisation des outils, également le FRAC, le Fonds régional d'art contemporain : vous savez que chaque année, le Fonds régional d'art contemporain réalise en tout cas un certain nombre

d'acquisitions d'œuvres et il se trouve que la collection du FRAC compte un nombre assez important d'artistes catalans.

Donc, nous proposons deux choses : à la fois nous proposons une expo, puisque vous savez que nous faisons entre environ 4 expositions temporaires par an, donc l'idée serait que l'une d'elles soit consacrée à cela ; et une autre proposition serait également qu'un artiste, Jordi Colomer, dont nous disposons 3 œuvres dans notre collection propose une création qui aurait une dimension éducative, invitant des jeunes artistes ou étudiants catalans et corses à se rencontrer, à vivre une expérience de création qui serait encadrée donc par cet artiste-là et où donc cette œuvre commune pourrait ensuite être présentée aussi bien en Corse qu'en Catalogne.

Je tiens également à souligner que certaines initiatives et notamment les services de la direction du patrimoine ont mené une réflexion, puisque vous savez également que chaque année, nous organisons une ou deux expositions temporaires au Musée de la Corse, pour que, effectivement, le musée de la Corse puisse accueillir une exposition temporaire dédiée justement à nos liens avec la Catalogne, au Royaume d'Aragon et également proposer un partenariat avec le musée ethnologique de Barcelone, notamment en prévision, vous le savez, de la restructuration de la galerie principale du musée. Et le musée ethnologique de Barcelone pour cela est une grande source d'inspiration pour nous.

Le montant prévisionnel total donc, je préfère le signaler à ce stade puisqu'il y avait une série d'incompréhensions liées, je pense, à la manière dont le rapport a été rédigé, le montant total de ces actions sur le volet culturel et patrimonial s'élève à 435 000 €. Et je tiens à également à souligner, puisque ça a été aussi également l'objet de questions, qu'il s'agit de budgets nouvellement créés, de budgets supplémentaires et que ceux-ci n'enlèveront rien à ce que les acteurs culturels bénéficient, ou du moins ont comme subvention pour répondre à leurs projets de création ou pour faire vivre évidemment leurs structures culturelles ou patrimoniales.

Deux domaines également dans lesquels nous vous proposons d'intervenir ou d'être moteur dans cette coopération que nous avons souhaité impulser. Celui de l'éducation, où comme vous le savez, à travers la dotation Paese, nous aidons à financer des projets de déplacements scolaires dans différents régions et pays d'Europe, et donc l'idée serait de proposer, notamment pour le 2nd degré, d'impulser une dynamique de coopération avec la Catalogne et de prévoir, pour le 1er degré, un appel à projets qui serait spécifique. Et là, les crédits donc seraient prévus au programme « Éducation 2nd degré EPLE ».

Enfin, vous savez que chaque année nous organisons, en ce qui concerne la culture scientifique et technique, nous organisons chaque année, notamment en partenariat avec l'académie, la préfecture, l'association A Rinascita et l'Università di Corsica, les trophées scientifiques de Corse et donc chaque année, des élèves du primaire, du lycée ou des collégiens viennent de différents pays européens. Et donc, il y a une partie du concours qui est une sorte de concours euro-méditerranéen et donc l'idée serait que cette année (en 2022, il y avait eu la participation du Liban et du Maroc) ou dans les années à venir, les établissements de Catalogne puissent participer à ce projet.

Pour ce qui concerne le domaine sportif, je salue la présidente du CSJC qui effectivement nous a fait part depuis la labellisation « grand INSEP » de la capacité du CSJC donc de répondre aux exigences de sport de haut niveau à l'échelle insulaire, mais aussi de pouvoir rayonner au niveau méditerranéen et européen en recevant un certain nombre d'équipes. Et donc c'est le cas, puisque l'an dernier, un séminaire avec 6 centres de performance français et étrangers sont venus et notamment le centre de performance de San Cugat en Catalogne et donc, il est d'ores et déjà prévu que des stagiaires catalans viennent d'ici la fin de l'année et donc que nous aussi, nous puissions coopérer avec eux.

Terminer en vous disant également que ces actions ont vocation, pour partie, vous l'avez compris, à être réalisées en propre à travers nos différents outils que nous avons voulu mobiliser autour de la création de cette impulsion de coopération avec un pays ami, je dirai, au sein du bassin méditerranéen et que les actions menées auront également vocation à être renforcées à travers le tissu associatif dont nous aurons besoin à nos côtés, pour développer l'idée de ce partenariat.

Ce projet vise à poser les premières pierres d'une politique active d'échanges culturels, patrimoniaux, éducatifs entre la Corse et la Catalogne. Il répond également à une réflexion que nous menons également avec le CESEC autour de la création d'un outil ou du moins d'un service de promotion qui permettrait véritablement la structuration d'une aide de la Collectivité de Corse en faveur de la promotion de la culture corse à l'extérieur. Et donc, ce premier projet de coopération a vocation finalement à tester également notre capacité à pouvoir tisser des liens sur le long terme, notamment en créant des partenariats transversaux au sein de l'espace méditerranéen.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Ci hè un raportu di a cummissione suciale, avete a parolla.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

**Ce rapport a été présenté par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive**

**Mme Muriel FAGNI** a souligné l'intérêt d'un projet qui, demain, pouvait s'élargir à d'autres domaines que celui de la culture et du patrimoine et à d'autres partenaires que la Catalogne.

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA** a félicité Mme la conseillère exécutive pour la qualité et l'ambition du projet présenté. Par ailleurs, elle s'est interrogée sur la contribution du CAP de Sartène au projet

**Pour les services, M. Jean-Marc JONCA** a précisé que le projet visait en premier lieu à réunir les artistes afin de susciter des échanges à travers la création et la composition.

Il a souligné que quatre différents spectacles étaient prévus avec pour objectif la découverte des différents territoires de Corse et de Catalogne.

Ces quatre représentations étant réunies par une dramaturgie commune. Le CAP intervenant également comme lieu de résidence et de création.

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA** a également demandé des précisions sur les lieux de représentations et sur l'usage de la langue corse.

**M. Jean-Marc JONCA** a précisé qu'il serait créé au CAP et présenté dans quatre structures en Corse et en Catalogne.

Concernant la partie linguistique, comme pour la partie composition, l'objectif était de favoriser les confluences artistiques.

**Mme Danielle ANTONINI**, prolongeant les propos de Mme la conseillère exécutive, a rappelé que le CSJC, dans la volonté de se développer, avait obtenu pour les 7 ans à venir, l'accréditation ERASMUS PLUS et accueilli depuis 2021, un séminaire avec 6 centres de la performance à la fois français et étrangers, dont celui de Catalogne, séminaire organisé sur le thème de l'accompagnement de l'athlète de haut niveau. Elle a souligné que ce séminaire s'était prolongé par des échanges de formateurs entre le CSJC et son partenaire catalan.

**M. Don Joseph LUCCIONI** a souligné l'ambition et la qualité du projet, conformes aux engagements pris par la majorité territoriale. Il a estimé que le projet était riche de plusieurs dimensions en soulignant qu'à titre personnel, il appréciait particulièrement la dimension éducative. Il a également soulevé que ce schéma valait aussi par la mobilisation des ressources internes à la CDC.

**Mme Antonia LUCIANI** a remercié l'ensemble de ses services pour leur travail et leur créativité.

**La commission a émis un avis favorable.**

**Non-participation de « Core in Fronte » et de « Un Soffiu Novu ».  
Absence du groupe Avanzemu**

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Ci hèn dinò un avisu di a cummissione di e finanze.

**Brouhaha.**

Eiu aghju un avisu favurevule.

Qualu hèn chì vole chjappà a parolla ? Signora, ete a parolla.

**Mme Charlotte TERRIGHI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, mes Chers collègues,

Alors, rapport 254, « coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale ». À la lecture de ce titre, on se dit enfin un rapport qui va nous faire nous envoler vers les cimes de l'universalisme, qui va nous faire réviser nos humanités, qui va nous enrichir de la diversité de l'autre, de tous les autres, et nous ramener aux fondamentaux de l'enseignement, ceux de l'échange culturel dans son sens le plus noble et le plus large.

Et puis, crac boum hue, revoici le joujou extraordinaire qui ressurgit, vous savez celui qui reste tapi dans tous les recoins de cette assemblée, prêt à bondir à toutes les occasions : les aspirations émancipatrices, le but politique encore et toujours en ligne de mire, l'enfermement institutionnel, obsession permanente.

Quel dommage, le sujet aurait pu être d'une portée, d'une grandeur qui aurait pu mettre la Corse sur le chemin de l'excellence et peut-être voir surgir quelques Picasso, Dali, Miro ou Gaudi, et nous ouvrir sur la pluralité des cultures, des idées, des pensées et leur expression qui se retrouvent dans toutes les représentations de l'art.

Dans votre rapport 315, présenté en commission permanente, vous avez exposé un véritable projet de coopération transfrontalière avec utilisation de fonds européens et où la sémantique reste sur le seul terrain culturel et patrimonial. Un rapport enthousiasmant.

Aussi n'est-il pas illégitime pour nous de se demander pourquoi une telle différence de ton quand il s'agit de la Catalogne ? Et ce n'est pas le choix de la Catalogne qui nous dérange aux lieux culturels, une terre riche de sa longue histoire d'accueil de familles venues d'ailleurs et notamment de 50 000 Français arrivés entre le 16<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle, qui enrichissent aujourd'hui les plus de 7 000 000 de Catalans de ce brassage humain, qui en font un territoire où l'identité est multiple, élective et volontaire.

Sommes-nous sur cette voie sur cette île ?

Ce qui nous interpelle, c'est que vous pensez devoir légitimer votre choix, outre la volonté de souveraineté, par une histoire commune que vous laissez entendre comme glorieuse. Ce n'est pas ce que nous avons retenu de nos lectures, certes anciennes, sur cette période aragonaise.

Les Aragonais ne se sont-ils pas servis de la Corse, reléguée loin derrière la Sardaigne et la Sicile, pour asseoir leur suprématie sur Gênes ?

N'est-ce pas eux qui se sont servis de l'ambition personnelle de quelques nobliaux locaux pour créer un parti à leur service, faisant à leur place le travail de conquête avec parmi eux Vincentellu d'Istria, celui-là même qui finira en preux chevalier sur un rond-point bigugliais, lui qui n'était qu'un batailleur, un écumeur des mers au service de rois étrangers, inféodant ainsi sa terre.

Je crois même me souvenir, lorsqu'il fut érigé par feu l'ancienne municipalité, que certains de vos amis politiques locaux s'étaient indignés, jurant qu'ils le retireraient. Notre vice-roi fut l'alibi de rois conquérants, aujourd'hui on dirait colonisateur, pour finir des siècles plus tard coulé dans le bronze pour être l'alibi d'un rapport à vocation culturelle. Quand le destin vous tient...

Mais restons positifs. C'est censé être inspirant une coopération culturelle, alors que proposez-vous ? Cinéma, échanges littéraires, chants, voyages, etc., une véritable liste à la Prévert et à bien y regarder, on se croirait sur



le site du ministère de la culture. Et si tel est le cas, c'est bien de s'inspirer d'un pays dit ami, surtout quand il a une vieille tradition d'échanges culturelles et sûrement la meilleure d'Europe.

Toutes vos propositions sont chiffrées, à l'exception de l'éducation. Vous nous précisez aujourd'hui que c'est un total de 435 000 € ; effectivement, à la lecture, ça pouvait laisser quelques doutes, mais comme ce n'est qu'un prévisionnel, on peut penser qu'on ira bien plus loin.

Alors, comme c'est un programme transfrontalier, on s'est dit qu'on allait nous parler de fonds européens, INTERREG ou autres, que nenni ! Rien sur le financement ! Alors, peut-être que la Catalogne va nous faire un don, parce qu'elle est riche elle, même très très riche, l'île pauvre du Mare Nostrum.

Et si tout cela va se terminer par une paghjella sur un tempo de flamenco, alors on pourra retenir que cette majorité, à coups de 435 000 € aura fait avancer les affaires de la Corse.

Et quid des associations très actives déjà, telle que « D'una ribba à l'altra », qui ont déjà mené pas mal d'actions sur les échanges corso-catalans, notamment avec en ligne de mire le multilinguisme ?

Alors vous nous promettez une suite, avec notamment la Sardaigne qui, à tous les coups, et en sœur méditerranéenne, se justifiera sûrement par le partage de la tête de Maure ou érigera Alghero en partenaire privilégié puisqu'on y parle catalan. Et ainsi, la boucle sera bouclée.

Et peut-être que, avant la fin de cette mandature, aurez-vous des envies d'Europe et qu'en souvenir du bon Roi Théodore, vous allez nous proposer une reprise de Wagner, en remplaçant bien sûr les cuivres par des cornemuses écossaises. Il ne faudrait quand même pas perdre de but l'objectif final. Et peut-être qu'on pourrait même l'appeler « God save Corsica ».

Mais bon, Madame la Conseillère, nous allons laisser rangée la partition de la dérision pour vous dire, c'est de l'humour, pour vous dire avec beaucoup plus de sérieux, oui, pour mieux connaître l'autre, oui pour mieux s'enrichir d'autres savoir-faire, oui à la multiculturalité, oui pour des projets communs avec d'autres pays, d'autres régions, oui pour faire de Bastia une capitale européenne de la culture, oui à l'ambition d'illuminer cet hémicycle des lumières de l'esprit.

Mais non, définitivement non aux choix à connotation politique, non à l'enfermement idéologique !

Nous voulons continuer à écrire ÉCHANGES CULTURELS, en lettres majuscules, et ne pas les enfermer dans des motivations minuscules qui rétrécissent les horizons. Et parce que nous papillonons déjà dans la sphère des sept arts qui ont le pouvoir merveilleux d'abolir les frontières et pour vous faire un petit clin d'œil en final sympathique, nous vous disons, en catalan bien sûr, moltes gràcies !

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Se pudete spegne u vostru micro... A ringrazià vi.

Don Ghjiseppu hà dumandatu a parolla, a li demu.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

A ringrazià vi, Signori sgiò presidenti.

Je suis un peu surpris, je pensais que vu la teneur et le registre des débats qu'on a eus en commission de la culture, il y aurait unanimité sur ce rapport, ou du moins pas un tel propos passionné, Chère collègue.

Je ne vais pas me livrer un cours d'histoire, a storia d'issu paesi, l'hà dittu u Presidenti nanzu, parechje generazioni di ghjovani corsi, ùn l'anu micca ricevutu comu insegnamentu, l'ani ricercati pà via di u Riacquistu, pà via di a so vulintà, di a so brama militanti è culturali.

A me generazioni non più, fore di l'iniziativa vulintaria d'unipochi di prufessori di corsu è di storia, ùn hà micca un insegnamenti di a storia, mais je laisse la dimension historique de côté.

Donc surpris. Les propos que... Je suis né à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, mais parler de paghjella sur un ton un petit peu folklorique, je ne pensais pas qu'on en arriverait encore là en 2022.

Vous nous reprochez et vous reprochez à l'exécutif, Chère collègue, un choix à connotation politique, i pulitichi piglianu i decisioni pulitichi, u Governu mandatatu da u populu corsu piglia decisioni pulitichi, conformément à l'engagement qui a été pris devant des dizaines de milliers de Corses et conformément à la volonté populaire.

Et enfin, ministère de la Culture, oui, pour nous nationalistes, vous êtes une ministre de la culture, è su cunsigliu esecutivu hè un governu naziunali.

Volonté émancipatrice, je pense que, quelle que soit la position qu'on occupe sur les bancs de cet hémicycle, je me tourne vers Core in Fronte, vers Josépha GIACOMETTI, versu Avanzemu, Fà populu insemi, l'Esecutivu, Un soffiu novu, et quelles que soient les idées des uns et des autres, il y a le respect des positions, la diversité politique et puis il y a l'émancipation individuelle et collective, et la volonté émancipatrice, je pense, quelle qu'en soit la forme, autonomie pour certains, indépendance pour d'autres, ou autodétermination, la volonté émancipatrice, c'est une valeur universelle de l'individu au peuple.

Et parciò chì mi permettu di rispondà vi, Cara cullega, in corsu è in francese.

**M. Hyacinthe VANNI**

Rumanu COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Monsieur le Président.

Mon collègue, Don Joseph LUCCIONI, a dit qu'il était surpris, permettez-moi de dire que moi, je suis choqué par les propos que je viens d'entendre. Je respecte, comme à toutes mes prises de parole, chaque fois, tous les propos des arguments contraires. Mais là, j'ai juste l'impression que quand on veut tuer le chien, on dit simplement qu'il a la gale, et c'est ce à quoi vous vous êtes livré. Encore une fois, j'insiste, je respecte.

On a eu la présentation de la part d'une conseillère exécutive d'une grande qualité, d'une grande qualité transversale, essayant d'aller chercher aux confins de ce qu'il était possible de faire en termes de coopération, tout ce qu'on pouvait développer. Nous avons eu la démonstration de ce qu'il était possible d'attendre en retour, ce qu'il était possible modestement depuis la Corse de donner. Et on a assisté finalement à un plaidoyer au prétexte d'une prétendue idéologie qui aurait été distillée à travers ce rapport.

Nous avons déjà pris, cette Assemblée, des positions très politiques en faveur de la Catalogne. De ce côté-là, en tout cas de l'hémicycle, nous réaffirmons notre totale solidarité avec la lutte du peuple catalan et avec tous les peuples qui sont en lutte pour leur liberté. Sauf à venir dire dans cet hémicycle, mais alors qu'on se dise les choses très clairement, très clairement, que l'indépendantisme est un délit d'opinion, que la démocratie est un délit d'opinion, je signale juste mais je ne voulais pas aller sur ce terrain-là, parce que ce n'est pas l'objet du rapport, qu'il y a encore 700 maires aujourd'hui en Catalogne qui sont inquiétés par la justice, qu'il y a des gens qui ont fait de la prison, qu'il y a encore un président

catalan qui est en exil avec ses filles et sa femme et encore pour de longues années, nous n'avons jamais évoqué cette question-là parce que justement nous ne voulions pas qu'il y ait de parallèles fallacieux qui soient faits.

Nous avons axé, la conseillère exécutive, essentiellement son propos sur un échange culturel et on vient nous faire un délit d'opinion pour justifier peut-être, je ne sais pas, un non-vote. Moi, je dois dire que depuis plusieurs années que je siége dans cet hémicycle, c'est peut-être la première fois que je vois un biais de de cette ampleur.

Je voudrais, juste pour terminer, vous dire, Madame la Conseillère exécutive, nous avons bien retenu 2 choses : d'une part, que ça s'inscrivait dans une politique internationale et la Corse, jusqu'à présent, ne s'est sans doute pas suffisamment peut être positionnée au niveau de l'international. Vous présentez aujourd'hui la Catalogne, il y a d'autres destinations, qu'elles soient frappées ou non par le sceau de l'idéologie, ce n'est pas le cas ici, ça ne sera pas le cas demain. Nous avons bien compris cette volonté importante qui était la vôtre, celle du Conseil exécutif et celle de la majorité, de marquer le pas important au niveau de de l'international et nous sommes heureux que, aujourd'hui, ça se fasse avec la Catalogne.

Dire aussi, et nous avons bien compris le second volet de votre intervention, qu'il y allait avoir des retombées culturelles, bien évidemment, associatives, économiques pour la Corse, pour les acteurs culturels.

Je voudrais terminer mon intervention comme un clin d'œil à votre rapport, pour vous dire qu'au début du mois de novembre, à Gérone, il y a eu un festival de cinéma international de Gérone, dans lequel ont été présentés 3 films, 2 courts métrages et un documentaire corses.

Le premier « In festa », d'Hélène GUIDICELLI ; le second « Arabacciu », d'Alexandre OPPECINI ; et le troisième, un film que nous connaissons bien, « Edmond SIMEONI, l'esprit militant » de Pierre-Antoine BERETTI.

Moi, je suis très heureux et très fier que ces trois films de jeunes réalisateurs et moins jeunes corses aient puis être présentés au Festival international de Gérone.

Je dirais simplement que je le serai encore plus si demain la Collectivité de Corse puisse être un partenaire institutionnel à la traduction, puisque ces films ont été traduits, à l'accompagnement et à l'échange.

Donc, bravo pour votre rapport !

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Éveline.

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Madame la Conseillère exécutive, moi je vais être beaucoup plus brève.

Je vais dépassionner un petit peu, parce que c'est un projet ambitieux et concret que vous nous avez présenté et qui inscrit la Corse dans son environnement, favorise son rapport à la Méditerranée et l'ouvre sur l'Europe.

Au-delà de sa dimension culturelle et historique, ce projet intègre également une dimension linguistique, éducative et sportive.

Vous mobilisez aussi les structures internes de la Collectivité de Corse et vous permettez ainsi au Centre d'art polyphonique de créer un projet artistique. Et ensuite, vous lui donnez la possibilité de se produire sur une scène européenne.

Ce projet fait également écho à la candidature de Bastia, Capitale européenne de la culture. Elle permet donc à la Corse d'affirmer son identité en Méditerranée.

C'est pour ça que nous vous en remercions, Madame la Conseillère.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un projet important qui, à mon sens, est un projet d'ambition.

De rayonner sur la Méditerranée, c'est une très bonne chose, mais il faut que ce soit, je pense, dans un cadre sagittal homogène. La Méditerranée, bien entendu, elle a un côté occidental, mais elle a aussi un côté oriental. Et dans ce cadre-là, moi, j'aurais aimé un canevas prospectif des relations et des échanges culturels qu'on voudrait mener à travers ce mare nostrum qui nous a façonnés sur des millénaires.

Ensuite, pour ce qui est plus précisément d'un échange culturel, qui retrace par exemple et qui fait référence à Vincentellu d'Istria et le Royaume

d'Aragon. Il faut faire attention, il faut avoir une lecture objective de l'histoire. Les Aragonais, ils ont massacré le Principado de Barcelone.

Pour le milieu historique politique indépendantiste catalan, parler des rois d'Aragon, c'est comme pour nous parler de Marbeuf. Donc il faut regarder avec une lecture globale, bien que, chez nous, l'appui des Aragon sur Vincentellu d'Istria, il a été fait pour s'opposer à la domination génoise. Mais les mêmes Génois qui se sont appuyés sur les Français pour aller reprendre le Roussillon.

Donc l'histoire, elle est globale, surtout en Méditerranée. Et dans ce cadre-là, moi, une somme de 450 000 €, je la trouve abondante dans la mesure où elle n'est pas ciblée.

Et après, ce qui me fait avoir un avis positif, mais un petit repli, c'est lorsque je lis le rapport du CESEC où ils disent que les acteurs culturels qui rayonnent, qu'ils connaissent, n'ont pas été associés et ils demandent à ce qu'ils soient associés.

Donc moi, je voudrais qu'on se revoie dans quelques temps sur un programme bien plus établi et que je puisse lire par, je dirais, les voix de la sagesse ou par les murmures, que ceux qui pensent devoir être associés sont associés.

C'est pour cela que, sur ce rapport-là, nous, on s'abstiendra. Tout en considérant que c'est quelque chose de très positif et de très porteur pour la Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Josépha, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Oui, quelques mots.

J'allais avoir une approche critique, critique pas négative, mais dans le sens large du sens critique, sur ce rapport, mais avant je ne peux pas laisser passer certaines choses, parce que, eu, di sente cert'affari in s'assemblea qui, c'est un droit, Madame, vous en usez et j'userai du mien, mais de considérer encore que vivre pleinement son identité est un signe d'enfermement !...

Romain COLONNA, je suis étonnée, mais c'est peut-être pour me le laisser qu'il n'ait pas mentionné l'auto-odi, la haine de soi, que j'entends dans ces propos. La haine de soi. Moi j'entends une haine de soi par une caricature, pas dans les propos de Romain COLONNA, évidemment. Je crois que par une caricature de nous-mêmes, caricature de nous-mêmes poussée à l'extrême, et que

moi j'estime que, pour être ouverts, les Corses, on devrait être uniquement dans l'ouverture. Pè esse aperti, ci vole à sapè ciò chè no simu !

Et je pense que dans nos politiques et de ces dernières années, ce rapport, j'y reviendrai, s'inscrit dans une certaine forme de continuité, nous l'avons démontré.

Mais, moi, je prenais souvent une image, qui est une expression bien connue que nous avons : ùn scurdà si di a filetta.

A filetta t'hà radiche, belle è belle messi in terra, in terra soia, è s'insuchja d'isse radiche. Eppò t'hà dinò foglie aperte à u sole è à u lume. E sò si duie forze chì ci facenu. Mà se a filetta hè sraddicata, ùn hà più nunda à di à u mondu, ùn hà più nunda à fà sparte, ùn hà più nunda à spiegà, è ùn pò più raggiunà, diventa muta è si ne morre.

Sfà si di e nostre vergogne, sfemu ci di e nostre vergogne, chì simu quì di volte, certi sò torna una volta invergognati di ciò ch'elli sò. Sfemu ci d'issa vergogna ! Siamu aperti è fieri di ciò chè no simu : aperti à l'altri, aperti à l'Auropa, apertu à u mondu, perchè no simu una parte d'issu mondu.

Hè l'universale, è ùn si pianta micca à e fruntiere di a Corsica. L'universale traverseghja perchè no simu d'issu universale, semu unu d'issi lumi di l'universale. Ça, je tenais à le rappeler.

Ensuite, sur le rapport en lui-même, Madame la Conseillère, quelques observations.

Vous l'évoquez, il y a une stratégie de coopération internationale, et vous évoquez un certain nombre de programmes que vous rappelez à juste titre, qui sont pour certains initiés, qui doivent être initiés. J'avais d'ailleurs également fait adopter en mai 2021 un rapport global où nous avons une stratégie pour la mise en place d'un outil qui devait servir à la mise en œuvre d'une coopération stratégique, efficace pour se positionner, et vous avez fait mention du livre et de la lecture publique, pour se positionner sur un certain nombre de festivals, d'actions qui pouvaient avoir pour la Corse, pour les éditeurs corses dans le cadre de la lecture publique, mais nous pourrions l'étendre à d'autres domaines, qui pourraient avoir une action bénéfique et pour le rayonnement et pour l'échange. Et je pense que, sur la question de la Catalogne, vous imaginerez bien que sur le fond, je ne peux que partager le choix et nous avons là aussi, mais vous l'avez dit, commencé à initier un certain nombre de choses.

Mais je crois que la politique d'internationalisation, elle doit aujourd'hui vraiment passer par cet outil. Et effectivement, le CESEC s'est fait l'écho du fait

que les acteurs n'avaient pas été associés. C'est regrettable dans le sens où sinon on aboutit à un catalogue de mesures et d'actions.

Moi, je ne veux vous attaquer pas sur la somme, puisque j'ai suffisamment défendu le fait que la culture, ça ne se quantifiait pas seulement en euros, mais ça se quantifiait en retombées économiques, sociales et culturelles et que la mesure sur le capital humain, elle ne se mesure pas par le poids que ça pèse en euros. Mais, en revanche, pour cela, il faut bien cibler les actions, il faut bien coordonner les actions et il faut à un moment donné qu'on voit la stratégie.

Moi, dans ce rapport, j'ai le sentiment plus qu'il y a des soubresauts, mais que nous sommes encore dans le catalogue. Et je souhaiterais aussi que justement, il y ait une stratégie d'acteurs.

La stratégie d'acteurs, ça se bâtit en amont, ça ne peut pas se décréter et je regrette vraiment qu'on ne le lise pas suffisamment dans ce rapport. Je crois que ça gagnerait vraiment en lisibilité, ça gagnerait en stratégie de vraiment développer à partir de l'outil. Alors je crois qu'il y a un travail qui est poursuivi avec le CESEC pour « l'Operata culturale ». Je crois que ça devra rentrer dans cette stratégie, même si les ambitions que portait ce cadre étaient plus larges. Mais effectivement, la stratégie d'internationalisation, elle doit vraiment s'entendre dans une logique bien plus large.

En entrant par la Catalogne, ce n'est pas le problème, mais on a l'impression d'un peu une logique hors sol et qu'on vient y remplir, on vient y mettre du contenu en aval.

Moi, c'est ce que je regrette un peu et c'est ce qui, même si j'accueille positivement bien évidemment cette initiative, mais de la façon dont on a maillé les choses, la façon dont c'est travaillé, je resterai sur une réserve mais en accueillant positivement la poursuite de la stratégie de coopération internationale, ch'ella si sparghja a nostra filetta.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo, oui.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Tout simplement pour préciser, je dirais, la stratégie de la Collectivité qui a été initiée, notamment sur un étalement de la saison touristique.

On parle de surfréquentation, on parle d'un tourisme intelligent et nous avons commencé, notamment avec l'Agence du tourisme et l'ODARC, à travailler



sur Filitosa ; un travail qui avait pratiquement 20 ans et où étaient réunis cette année, pour les 30 ans, la Catalogne, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et bien d'autres régions, Pays basque et autres, à caractère, je dirais, identitaire fort et où nous avons construit avec Air Corsica aussi, on a défini un chemin qui permettrait de développer à travers un concept de nature, culture, terroir et patrimoine des échanges forts hors saison dans ce bassin-là, avec une liaison, et c'est l'étude qui permettra de le définir, de pouvoir avoir avec notre outil notre compagnie régionale, cette possibilité de créer de l'économie et de la valeur culturelle ajoutée.

Et je crois que, Madame la Conseillère, vous avez évoqué un outil et la réflexion sur un outil qui pourrait permettre, parce que la culture, bien entendu, c'est avant tout le partage et l'appropriation qu'on doit s'en faire pour les générations qui viennent, futures, mais c'est aussi la valeur culturelle ajoutée, c'est-à-dire une valeur qui peut apporter et qui apporte déjà une attractivité de notre territoire. Il n'y a qu'à voir les festivals qu'il y a en Balagne, notamment sur les polyphonies et autres, le Festival di a ruralità qui est en train de se développer. Et je crois que ce travail-là et, si je ne m'abuse, sur la somme que vous avez évoquée logiquement sur des programmes, nous devrions avoir entre 50, 60, voire 80 % de financement public, ce qui permettrait à la Collectivité de ne mettre que le restant et donc de porter ces projets-là.

Donc, il est évident que, aujourd'hui, on n'a pas une option unique sur la Catalogne. Nous avons des stratégies et un développement qui s'opèrent. Mais je crois que ce que vous avez maillé ici sur les différentes actions et les différents niveaux d'action, effectivement, il faudra peut-être affiner en y ajoutant l'ensemble des acteurs de terrain progressivement, de façon à avoir un outil.

Et pour conclure, nous avons là aussi, et ce n'est pas de l'idéologie, c'est du concret, un exemple à quelques pas de chez nous et avec qui nous avons des relations très fortes, c'est la région de Toscane, qui a « Toscana promozione », qui est un outil qui rayonne depuis maintenant 20 ou 30 ans sur l'ensemble du monde pour porter la marque Toscane très, très haut et qui permet de faire de ce territoire si proche, avec lequel d'ailleurs nous avons une histoire commune dès le 17<sup>ème</sup> siècle avec la Maremme, de faire un exemple sur lequel nous pouvons nous appuyer pour porter l'outil dont vous rêvez, Madame la Conseillère.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Saveriu.

## M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président. Rapidement.

Je m'associe aux propos de Josépha sur le révisionnisme. Il faut faire attention. Je crois qu'on est tous Catalans, comme on peut être aussi Ecossois, comme on peut être parfois même je dirais Sardes, ça peut heurter certaines oreilles, mais c'est comme ça. Je crois qu'à un moment donné, il y a une convergence. Paul-Félix évoquait le Mare nostrum, je crois que la Méditerranée façonne quand même les cultures, les fait se rencontrer, les a fait même se combattre, mais c'est important de rendre à César, là aussi, ce qui appartient à César, c'est-à-dire en gros la volonté exprimée par l'Exécutif, et là je pense qu'il n'y a aucune contestation possible sur le fait qu'il faille à un moment donné, mailler l'espace méditerranéen et y compris, bien entendu, l'espace insulaire qui m'est très cher en termes de problématique.

Sur le projet lui-même, encore une fois, je ne vais pas revenir sur la personnalité ou le rôle militaire de Gênes, de l'Aragon et de Vincentellu d'Istria. On peut remonter jusqu'à Giudice, si vous voulez, mais ce n'est pas forcément le propos.

Par contre, si l'objectif est louable, et nous le partageons, si quelque part il y a aussi un constat qui est clair, qui est qu'on ne peut pas rester, avec les Catalans et avec d'autres d'ailleurs, dans une situation d'isolationnisme culturel, voire autre. Je crois que c'est important d'avoir une démarche qui soit la plus visible possible. C'est sur ce pan-là, qu'il me semble que ça pêche. Pour ce qui nous regarde, ça pêche là-dessus. Et je pourrais terminer avec une formule d'encouragement en disant, « poursuivez, vous pouvez mieux faire ».

Le fait est qu'on manque de lisibilité sur un certain nombre d'actions et de cadres. Donc, moi je pense que là-dessus, je rejoins l'opinion de Paul-Félix sur le fait qu'on attend de voir bien sûr. Pour le reste, encore une fois, il y a quand même aussi cette montée pour nous et c'est un grand rêve de notre mouvance depuis toujours, je ne veux pas redire des paroles de paghjelle, « *simu fratelli di lotta da l'Irlanda à a Palestina* », c'était en 78, donc c'est vieux, mais c'était déjà la volonté pour nous de s'inscrire dans une Méditerranée qui soit une Méditerranée qui se reconnaisse.

Vous savez, comme dit le vieux proverbe de chez nous, « *ne esse, ne fà si, ghjè a più bella manera di ghjittà si* ». Il faut être et se faire, c'est sûr, mais il faut en même temps conjuguer au pluriel, c'est-à-dire qu'il y a forcément une maquette qui doit embrasser l'ensemble justement du pourtour de cette Méditerranée.

J'ai vu, par exemple, qu'il y a eu dernièrement une expédition en Israël pour voir le goutte à goutte, c'est bien, mais je crois qu'il faut à un moment donné lier tout cela et qu'il y ait une cohérence, parce que bon c'est des sous quand même ! Même si la somme, comme le disait Josépha, n'est pas mirobolante, c'est en matière de culture et, je dirais, d'échanges, c'est même, pas ridicule, mais ce n'est pas énorme, on aura forcément beaucoup plus à dépenser, et j'espère, parce que ce sera bon signe.

Mais en tous les cas, moi, je vous invite à une chose importante, il me semble, dans toute démarche de ce type, parce que ça ne regarde pas que la culture, pour moi, quand on parle de Catalogne ou d'autres ou d'autres contrées, ça regarde, par exemple, aussi l'agriculture, ça peut regarder aussi l'éducation. On a parlé tout à l'heure d'immersion et de système éducatif. La Catalogne, moi, j'y suis allé, je peux en parler simplement, mais je sais qu'il y a des choses à prendre comme il y a des choses qu'ils peuvent récupérer chez nous, c'est évident.

Donc l'idée, c'est d'avoir une transversalité de la démarche et là, on vous suivra.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Jean-Martin, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Monsieur le Président ?

J'entends que les propos de ma collègue aient pu, je cite, surprendre, ou même déranger. Je pense qu'ils ne méritent ni excès d'honneur, ni excès d'indignité.

J'entends parler de haine de soi, de révisionnisme, o figlioli !

Nous, sur ce sujet, très rapidement, nous n'entendons ni donner, ni recevoir de leçons d'universalisme, ni donner, ni recevoir de leçons d'ouverture, ni donner, ni recevoir de leçons sur les vertus et bienfondés de la culture qui est la nôtre, de la culture des autres.

On dit simplement deux choses. À travers les propos, dont la forme appartient à notre collègue et l'humour peut-être un peu décapant, on dit deux choses très simplement, que Romain COLONNA a une honnêteté intellectuelle de mettre sur la table, ça s'inscrit très simplement dans une série de signaux de solidarité à l'égard de ce qui se passe en Catalogne.

Il n'y a pas, pour reprendre les propos de Romain, de notre part, là aussi un mot un peu fort, de délit d'indépendantisme. S'il existe une internationale de l'indépendantisme, eh bien on en prend acte, et puis si certains s'y reconnaissent tant mieux. Nous, le fil de l'histoire sur lequel nous marchons depuis des décennies ne nous inscrit pas sur cette ligne.

Et un deuxième argument, c'est qu'à l'heure où on se parle et compte tenu du caractère non obligatoire de ce type de dossier, financer, investir en direction de ce type d'action 450 000 €, quasi un mezu milione d'euro, nous, ça nous choque.

Voilà, c'est ce qu'a dit avec ses mots notre collègue.

Donc, on va vous laisser répondre, Madame la Conseillère exécutive. Vous ne manquerez pas évidemment de trouver les mots, toujours modérés qui sont les vôtres, et puis après, si vous êtes d'accord, on demandera une petite suspension de séance.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas, donc Madame la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

### **Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Alors, tout d'abord, Madame TERRIGHI, moi, je vous dirais simplement que j'ai trouvé votre intervention d'un autre temps, qui n'est pas le reflet de ce rapport. Je ne vois pas en quoi la volonté d'acter un rapprochement entre la Catalogne et la Corse serait le reflet d'un rétrécissement de notre horizon, ni même d'un repli sur nous-mêmes.

Alors, vous vous basez effectivement sur la première phrase du rapport, l'une des premières, dans laquelle nous indiquons que nous partageons de fortes aspirations émancipatrices sur le plan politique, culturel, linguistique et patrimonial. Pour autant, cette phrase-là ne permet pas à elle seule, je crois, de faire ce que vous avez fait aujourd'hui, c'est-à-dire de nous suspecter d'une volonté de rapprochement qui ne serait pas uniquement culturelle ou qui aurait vocation à défendre d'autres choses, et à mon sens, vous émettez là une erreur dans le sens où vous confondez, je crois également, des prises de position que nous avons pu avoir effectivement à l'égard de ce qui a pu se passer en Catalogne, mais qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est proposé aujourd'hui à l'attention des acteurs culturels, patrimoniaux, des enfants à qui nous proposons justement de nous

ouvrir vers le bassin méditerranéen et la Catalogne en particulier. Et donc, à ce titre, je ne me reconnais évidemment absolument pas dans les propos qui ont été les vôtres.

Pour reprendre plus précisément les points que vous avez évoqués, notamment sur le fait, ça a été redit par d'autres, l'histoire de remettre à l'honneur le personnage de Vincentellu d'Istria ou bien de reprendre l'histoire que nous avons partagée avec le Royaume d'Aragon, etc., pour notre part, nous pensons que nous ne devons pas faire de choix dans l'histoire qui a été la nôtre et qu'il est un personnage que nous devons étudier comme les autres, et connaître au même titre que les autres.

Je salue également le maire de Biguglia qui est là et qui a d'ailleurs bénéficié l'an passé d'une exposition qui a eu lieu au spaziu à Biguglia, pour justement présenter à l'ensemble des collégiens l'histoire de cette commune, l'histoire de la Corse et cela a été très bénéfique. Et pour ce qui est de notre part, nous nous en inspirons.

Concernant le manque d'indications sur les financements sur le volet éducatif, sachez que nous intervenons entre 4 à 7 000 € par voyage par projet scolaire, donc nous continuerons tout simplement à financer exactement dans la même enveloppe.

Ensuite, vous m'avez comparé au ministère de la culture, je vous en remercie, tout simplement.

Et ensuite, vous avez mentionné une association, notamment d'Una riba à l'altra, effectivement, avec laquelle nous avons longuement échangé, qui a contribué notamment à la présence des films qui ont été cités précédemment par Romain COLONNA au festival de Gérone, et qui effectivement contribue au rapprochement entre la Corse et la Catalogne.

Ensuite, nous avons eu l'intervention de, je n'ai plus trop l'ordre, mais je crois que c'était Monsieur BENEDETTI.

Je ne reviendrai pas sur les propos de mes différents collègues du groupe « Fà populu in seme » qui ont tous donc salué ce rapport et je les en remercie.

Alors pour ce qui est des remarques de Monsieur BENEDETTI, effectivement, sur le fait qu'on ne propose pas de canevas prospectif et également de présentation de la stratégie globale, je crois qu'effectivement, c'est un sujet que nous avons évoqué en Conseil exécutif, notamment avec ma collègue Flora MATTEI, pour que nous puissions dans les prochains mois, au-delà de cette

première présentation, pour effectivement que ça n'apparaisse pas comme un acte isolé de notre stratégie globale. Et donc, nous serons à même de présenter effectivement la manière dont la Collectivité de Corse se positionne, pas uniquement sur les fonds européens, même si je pense que c'est très important que nous participions à des programmes européens à la fois pour nous repositionner au sein du bassin méditerranéen, mais pour bénéficier de financements. Mais je pense que ça n'a rien à voir avec le fait d'avoir une véritable stratégie prospective à l'attention de nos relations internationales.

Concernant la sollicitation des acteurs culturels, c'est une remarque donc que vous avez faite également avec Josépha GIACOMETTI, un certain nombre d'acteurs culturels, effectivement, ont été sollicités. En revanche, la manière dont nous avons conçu le rapport était effectivement d'acter ensemble le principe de cette coopération qui démarrerait dans un premier temps avec la mobilisation des outils dont nous disposons en propre et qui nous ont permis justement de proposer un certain nombre de propositions artistiques et culturelles et/ou patrimoniales, et, dans un second temps, il est d'ailleurs fait mention dans le rapport de la mobilisation du tissu associatif ; dans un deuxième temps, unir les différents acteurs culturels pour leur présenter la démarche et dans ce temps-là leur présenter à la fois les appels à projets que nous avons prévu de mettre en place, mais éventuellement toute autre forme de financement sur lesquels nous pourrions les accompagner.

Concernant la prise de parole de Josépha GIACOMETTI, effectivement dire que ce rapport s'inscrit dans la volonté de création d'un véritable outil qui est dans la continuité de la volonté qui avait été la vôtre, effectivement, de placer, je crois, la Corse et de continuer à le faire, les acteurs culturels au cœur d'une véritable politique de promotion à l'international. On s'efforce de le faire dans certains secteurs, mais aujourd'hui, je pense qu'il faut passer un cap et que ce sera véritablement un objectif de cette mandature.

Ensuite, pour terminer sur les propos de mon collègue Paul-Jo CAITUCOLI, effectivement, sur la valeur culturelle ajoutée, sur le fait que nous sommes également partie prenante d'un certain nombre de projets, je fais également référence à ce qui a été dit par Saveriu LUCIANI, nous sommes présents sur un certain nombre de programmes et de projets européens qui ne concernent pas uniquement la culture et le patrimoine, mais également le tourisme, l'agriculture, etc. Aujourd'hui, moi, avec la délégation qui est la mienne, j'ai principalement embrassé la culture, le patrimoine et l'éducation. Mais évidemment qu'à terme, dans notre stratégie globale, nous avons vocation à étendre ces secteurs-là et je tiens à rappeler, évidemment, que nous avons des rapprochements, alors dans ce cas-là avec la Catalogne, mais Bianca FAZI, très récemment, était au Québec avec une délégation, ainsi que ma collègue Lauda

GUIDICELLI, qui a pu y aller dans le cadre de sa délégation égalité femme/homme a été reçue à New York avec un certain nombre d'entrepreneurs insulaires.

Donc, vous le voyez, notre volonté véritablement de créer un tissu avec l'ensemble des partenaires méditerranéens ou internationaux et, effectivement, il s'agissait pour nous aujourd'hui d'avoir véritablement un acte fondateur d'une politique de rapprochement qui soit ambitieuse et qui justement, remette les échanges, le partage, l'identité, notre langue au cœur de notre politique.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, Jean-Martin avait demandé une suspension de séance, elle est de droit. 1/4 d'heure.

**La séance est suspendue à 19 h 40 et reprise à 20 h 17.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allez, ripigliemu, pè piacè.

Allora, pè compia nant' à su raportu, nant' à a cuuperazione incu a Catalogna ind' è u duminiu di a cultura è u patrimoniu, pudemu passà à u votu.

Qualu hè chì ghjè contru ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Le groupe « Un soffiu novu », à l'exception de Pierre GHIONGA qui vote pour.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qualu hè chì ùn vote micca ?

Qualu hè chì ghjè à prò ?

On recommence.

O Hyacinthe, hai messu a panicca ! Mi ne vò 5 minuti è ghjè a panicca, ùn capiscu micca !

Allora ripiglemu.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » sauf 1 (Pierre GHIONGA).

Qui s'abstient ? « Avanzemu », « Core in Fronte » et Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite.

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

Va bè, u **raportu hè ADUTTATU.**

(Abstention : « Core in Fronte », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : 14

Vote Contre : « Un Soffiu Novu » : 15

Vote pour : « Fa Populu Inseme » + M. Pierre GHIONGA : 33

Absent : M. Pierre GUIDONI)

Signora Cunsigliera, avete 2 altri raporti, unu annant'à a citadella di Corti è l'altru... Ete da passà dinò u regulamente sta sera ?

C'est très rapide, très bien ! Quand'ellu si dice cusì, d'abitudine, l'affare ghjè appena più longu...



**Rapport n° 295 : Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle »**

**Rapport n° 295 : Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle »**

**Mme Antonia LUCIANI**

Donc, ce rapport que je vous soumetts ce jour concerne le programme de restauration de l'ancien château de Corti, appelé plus communément « nid d'aigle ».

Ce projet s'inscrit dans le programme « Citadella 21 » dont je vais vous présenter les principaux objectifs de réhabilitation qui concernent donc la citadelle de Corti.

Donc, le projet « Citadella 21 », est conduit depuis 2019 par la Collectivité de Corse et il ambitionne à la fois la restauration du « Nid d'aigle » du château de Corti, donc qui fait l'objet du présent rapport, la réhabilitation des jardins du musée, la création d'un théâtre de verdure et la restauration complète et définitive de la caserne de Padoue, située en plein cœur de ville et aujourd'hui quasiment inoccupée.

Alors, en 2020, un schéma directeur avait permis de proposer une stratégie globale pour la requalification en 5 interventions et nous avons mis en place un comité de pilotage réunissant évidemment la Collectivité de Corse en tant que maître d'ouvrage, la ville de Corti, les services de la DRAC et également la Com-com. Une dizaine de chantiers ont été ciblés pour concrétiser l'aménagement et la mise en valeur de la citadelle.

Nous ambitionnons, à travers « Citadella 21 », qui se veut un projet de tous ouvert, de créer un véritable lieu de vie à Corti, vous savez également la problématique qui est que c'est une ville universitaire mais que l'on dit être une ville université et, évidemment donc la question du réaménagement et de la revitalisation véritablement de la citadelle, s'inscrit pleinement dans notre volonté à la fois de l'inscrire comme un lieu qui apporte une attractivité pour le développement économique, urbain, patrimonial et touristique.

Alors très brièvement, vous savez que cette citadelle, c'est aujourd'hui la seule citadelle située à l'intérieur des terres, d'ailleurs historiquement affirmée comme un élément majeur de la défense de l'île, nous revenons au fameux Vincentello d'Istria, par le hasard des rapports, pour rappeler qu'effectivement il avait été façonné dès 1420 par celui-ci, en tant que vice-roi de Corse et que donc il fit construire un château fortifié au sommet de l'éperon rocheux qui domine la

ville, afin de combattre la République de Gênes pour le Royaume d'Aragon. Comme quoi tout mène à la Catalogne.

Cette vocation militaire sera interrompue à la fin des années 80 avec le départ de la Légion étrangère et, le classement au titre de monument historique est intervenu en 1977.

La Collectivité de Corse a donc un rôle majeur à jouer pour préserver et valoriser ce patrimoine architectural exceptionnel qui porte en lui la mémoire de la ville mais également, qui rentre pleinement dans l'histoire de Corse. Et de ce fait, la restauration de l'ancien château de la citadelle s'inscrit dans cette démarche de sauvegarde et d'ouverture au plus grand nombre.

Plusieurs campagnes de travaux se sont succédé entre 1984 et 2000. Et, à travers cette importante entreprise de restauration du « Nid d'aigle » adossée au programme « Citadella 21 », nos objectifs sont nombreux.

En effet, cette opération porte sur plus précisément donc l'achèvement de la restauration de l'ancien Château qui s'inscrit dans la continuité de l'étude qui avait été réalisée en 2007 par l'architecte des monuments historiques Jacques MOULIN. Et, il s'agit de poursuivre la campagne de travaux engagée en réalisant la seconde partie du programme d'intervention qui découle de l'étude, donc de 2007.

Notre objectif, à travers ce projet, quel est-il ? D'abord d'avoir un projet qui soit sécurisé par la mise en place de dispositifs architecturaux et d'une signalétique qui permettent de recevoir le plus grand nombre en toute sécurité, que ce soit un projet cohérent par le choix des matériaux et des techniques de restauration employés, nous avons la volonté d'être exemplaires et, également un projet pédagogique par la mise en place de lecture de l'histoire du site, d'études scientifiques menées notamment via la restitution de dispositions perdues.

Alors, les travaux programmés à l'issue de cette phase de projet, sont de plusieurs types. D'abord, la restauration complète des fortifications dans leur linéaire le plus dégradé, en rétablissant la lisibilité historique et la sécurité pour l'ouverture au plus grand nombre. Vous avez également la restauration du clos et du couvert des casernes et de ses annexes. Vous avez également la restauration de l'ensemble des escaliers et murets selon le même protocole, le réaménagement des terrasses hautes et basses, la mise en sécurité des cheminements accessibles au public et la remise en état et en fonctionnement des réseaux électriques.

Je tiens à rappeler que pour mener à bien ces travaux, et c'est le cas pour de plus en plus de projets, la Collectivité de Corse en a la maîtrise d'ouvrage et est représentée par la direction du patrimoine de la Collectivité qui conduit les

opérations de bout en bout, dans sa mission service de conservation et restauration de l'architecture. Et, le contrôle scientifique et technique, quant à lui, est assuré par les services de l'État en charge des monuments historiques.

Alors budgétairement parlant, cette opération a été à l'origine inscrite pour un montant de 1,905 M€, cofinancés au titre du PEI à hauteur de 63 %. Alors, il y a une augmentation qui est liée d'abord à l'augmentation des prix du matériau et surtout à la mise en œuvre du système d'étanchéité et de drainage de la terrasse haute, qui est plus complexe suite à des relevés, notamment de vestiges archéologiques résultant des fouilles de l'INRAP et de ce fait donc, l'estimation pour les travaux ainsi que des études, portent ce projet à 2.768.375 €. Le chantier durera 15 mois et permettra ainsi d'avoir accès de nouveau à « U Castellu ».

Nous aurons l'occasion également de revenir devant vous pour vous présenter le réaménagement global de la citadelle, ainsi que plus particulièrement le projet de réaménagement de la caserne Padoue, qui finalement est aujourd'hui encore en phase de discussion avec l'ensemble des potentiels parties prenantes intéressées pour réinvestir la caserne Padoue, qui est aussi véritablement un lieu historique et très marquant et très important à la fois pour la ville et pour la Corse.

Donc, nous aurons également l'occasion d'en reparler dans les prochains mois. A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, a ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di a cultura.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Monsieur Sébastien CELERI, chef de service conservation, restauration de l'architecture.

Madame Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur la possibilité de visite après la restauration, pour un public scolaire et étudiant.

Les services ont rappelé que le Musée de la Corse avait développé une offre culturelle dédiée aux jeunes publics avec notamment une histoire de l'architecture de la citadelle et un parcours de visite extérieur, ouvert depuis 2019 et qui sera réaménagé.

Madame Vanina Le BOMIN s'est interrogée d'une part, sur la date de livraison du chantier et d'autre part, sur la mise en œuvre de l'appel au mécénat pour 500 000 €.

Les services ont précisé que le délai initial, tel que donné par le PEI, était une clôture de l'opération fin 2024, qui restait l'objectif avec environ 15 mois de chantier, même si l'État a depuis prorogé le délai jusqu'en 2026.

Concernant le mécénat, ils ont précisé que le pôle mécénat de la direction du patrimoine était chargé de l'opération et de la recherche de fonds privés, notamment par le biais d'une convention avec la fondation du patrimoine.

La Commission est à émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

### **Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous avons un avis positif de la commission des finances et je donne la parole à qui veut l'apprendre.

### **M. Petr'Antone FILIPPI**

Merci, Madame la Présidente.

Bon, c'est sans chauvinisme aucun que j'aborde un sujet qui touche la capitale, la plus belle ville du monde, le centre de l'univers en somme ! On va dire que Vincentello d'Istria per stu colpu, hà avutu quantunque appenuccia di vizio.

Di manera piu seria, vuleria salutà u travagliu di i servizii, per u travagliu in Corsu dunque, a cunsigliera, u presidente, perchè sta furtezza di un interessu patrimoniale maiò, ghjè un ghjuvellu di a storia corsa, è cume l'hà detta a cunsigliera, ghjè a sola citadella di l'internu, ghjè dinò u locu di u Museu di a Corsica, è per i Curtinesi è ancu per i Corsi, ghjè un locu di una grande, grande impurtenza.

Aghju avutu l'occasione d'andà ci in si pochi tempi à spessu, è veramente u bisognu era a meza a casa, ancu a meza u Castellu. Dunque, face piacè di vere sti travagli ch'è anu da principià.

Aghju avutu l'occasione dinò, in contu di membre d'una associa, di participà à i copil di a caserna Padoue, è vulia dinò ringrazià a cunsigliera è i servizii per u travagliu culaborativu, perchè veramente tuttu u mondu hè statu cuntatatu per travaglià nant'à stu prugettu, ch'ellu sià l'uffiziu di u turismu, a meria, l'associ curtinesi, l'università.

Dunque eccu, ùn saraghju tantu longu, ghjusta una piccula dumanda, perchè hè stata dumandata da unipochi di Curtinesi, cume nant' à tutte e furtezze di u mondu, seria pussibile, ùn sogu s'ellu hè previstu, mà seria pussibile di fà sventulà una bandera nantu stu castellu, una volta chè i travagli seranu fatti. Eccu !

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Aghju a mustrà ch'èmu un avisu storicu di a storia, a postu chè noi femu una citadella corsa, in giru ci hè quantunque a citadella francese, mà accant' à Corti, a listessa realtà militare per tene u Vale di u Golu è a Bocca di Vizzavona, c'hè dinò u Fortu di Pasciola nant' à u Vivariu, chè iddu hè statu fattu esclusivamente di i Francesi, 1771, di micca lacà abandonà lochi cusì, chè anu valore culturale è storicu, è di riflette diciaraghju à un parcorsu di a storia nant' à dui o trè punti chè ùn sò micca tanta luntanate.

E chè dopu u fortu dinò di Vizzavona, chè ellu hè cumpletamentu abandonattu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qual'hè chì vole parlà dinò ? Più nimu ? Allora, ripassu a parolla à a cunsigliera.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Donc, je remercie Petr'Antone FILIPPI. Concernant sa proposition de mettre un drapeau une fois la construction terminée, j'ai envie de vous dire, je pense que ça fait aussi partie de la finalité de notre projet. Et pourquoi pas dans le cadre de notre coopération avec la Catalogne ? Imaginez que deux drapeaux flottent côte à côte, voilà ! Et, une musique de flamenco en fond pour sonoriser tout ça !

Monsieur BENEDETTI effectivement, il y a d'autres forts et d'autres fortifications qui sont présents dans l'île. Nous avons la volonté également de les valoriser. Alors je ne connais pas exactement précisément la situation foncière etc., mais vous savez que nos interventions sont parfois mises en difficulté ou

considérablement ralenties, notamment en raison de la difficulté de pouvoir faire l'acquisition de ces biens, que ce soit les mairies, les intercommunalités ou la Collectivité, on peut penser au couvent d'Orezza par exemple, on n'est pas sûr de l'architecture défensive, mais malgré tout on est dans un patrimoine historique, culturel majeur et, on va dire que les lenteurs liées aux procédures foncières et de réappropriation de cet élément majeur, nous conduit parfois malheureusement à devoir procéder à des mois d'attente que nous regrettons. Mais il est certain que, à travers un certain nombre de projets, notamment la Strada Paolina et d'autres, nous avons la volonté, nous l'avons fait récemment avec les chapelles à fresques, en réunissant les maires qui sont concernés par la présence de chapelles à fresques, que nous avons restaurées depuis 2008, la volonté de véritablement créer des parcours patrimoniaux qui soient ouverts à tous et qui mettent en valeur toute la diversité et la richesse de notre patrimoine, qu'il soit religieux, architectural ou militaire, ou défensif. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, donc nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

I Curtinesi anu da esse cuntenti.

Rapport suivant :

**Raportu n° 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu.**

**Rapport n° 316 : Règlement des aides au patrimoine.**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Le rapport que je souhaite soumettre concerne la modification du règlement des aides au patrimoine.

Donc vous le savez, la Collectivité de Corse, depuis 2002 et le transfert de compétences, est cheffe de file de la politique patrimoniale en Corse et ses missions sont transversales et, de ce fait, lui confèrent, comme vous venez de le voir notamment avec le projet « Citadella 21 », une place prépondérante pour mener à bien une politique territoriale ambitieuse.

Alors effectivement, elle est d'autant plus complexe que notre patrimoine culturel recouvre un héritage commun très large, avec une grande diversité à la fois matérielle et immatérielle, qu'il faut donc conserver, restaurer et valoriser avec l'objectif de le transmettre aux générations à venir.

Nous avons développé à travers notre service particulièrement de la direction du patrimoine, des projets phares comme celui que je vous ai présenté à l'instant. On pense également au projet « Aléria », la mise en valeur du château de la Punta ou des chapelles à fresques.

Tout ça pour vous dire que l'action de la Collectivité de Corse, à travers son règlement d'aides, s'ouvre également aux communes et aux associations à travers le soutien notamment d'associations ou de communes ou d'EPCI.

Donc, nous avons un apport qui est à la fois financier, technique et scientifique et nous mobilisons nos compétences de manière pleine et entière, à la fois pour l'étude, la protection, l'entretien et la valorisation du patrimoine de Corse.

Cette ambition vous la retrouvez à travers ce règlement d'aides qui avait été approuvé en 2017, qui a fait l'objet d'une rectification, je dirais, après la fusion des deux collectivités qui avait donc engendré l'extension de notre périmètre, notamment avec la gestion des musées et des archives ou encore le centre de conservation et d'étude des objets archéologiques.

Donc aujourd'hui, nous proposons d'introduire de nouveaux chapitres, il ne s'agit pas de véritablement vous présenter une nouvelle politique patrimoniale, ni même d'avoir un changement majeur dans ce règlement d'aides,

mais au regard d'un certain nombre de remontées de terrains, notamment de la part des communes, des intercommunalités, nous avons introduit la possibilité de financer la restauration des archives publiques communales et intercommunales, puisque vous le savez, le maire est garant des archives de sa commune. Il en est de même pour le président d'une structure intercommunale, et l'un et l'autre en ont la responsabilité civile et pénale.

Donc il était important pour nous de signaler que ces archives sont un patrimoine unique, fragile et susceptible de dégradations au fil des ans dans la mesure où elles peuvent évidemment toujours fonder les droits des citoyens et constituent dans leur ensemble le patrimoine historique de la commune et de l'intercommunalité, et que l'aide financière participe de la préservation de ce patrimoine pour éviter sa disparition.

Donc les archives concernées par ce dispositif sont évidemment les archives centenaires et les documents présentant un intérêt historique et patrimonial validé par la direction adjointe aux archives de Corse.

Donc ce nouveau chapitre doit aussi nous permettre de sensibiliser à l'importance des archives et à donner de nouvelles possibilités de financement aux maires et intercommunalités pour financer ces opérations.

La deuxième proposition est l'intégration d'un chapitre 9 relatif aux aides en direction des activités des bibliothèques patrimoniales Fesch et Prélat. Par le passé, il se trouve que les dossiers étaient traités au sein de la direction Culture, mais ce chapitre avait été supprimé lors de la révision du règlement des aides en 2021. Et donc, il nous a semblé plus logique que ces bibliothèques patrimoniales, finalement rentrent dans notre grille à travers la direction du patrimoine et donc à travers ce règlement d'aides, avec un guide qui concerne l'acquisition, la restauration et les actions de mise en valeur.

Par ailleurs, vous avez également des petites précisions ou des modifications administratives et juridiques, notamment sur l'instruction des demandes de subventions pour aider à la fluidité de notre instruction et pour plus de lisibilité.

Sachez également que ce règlement d'aides pour le patrimoine sera édité donc au format papier et sera transmis à l'ensemble des communes et des EPCI, ainsi que les associations partenaires pour que celles-ci puissent prendre connaissance des différentes procédures et des changements. Je vous remercie.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a deux avis, un avis positif de la commission de la culture et un avis positif de la commission des finances. Il y avait aussi un avis du CESEC qui est favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-Thérèse MARIOTTI, pour « Un soffiu ».

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci. Donc nous restons sur la base, vous l'avez dit, du règlement d'aides qui avait été présenté par Josepha en 2018 et qui avait été validé à l'unanimité par notre Assemblée. Le règlement se retrouve aujourd'hui enrichi et nous nous en félicitons.

En revanche, vous savez, on en a suffisamment discuté, c'est plus une réaction sur le règlement lui-même. Nous regrettons, sauf erreur de ma part, la mission patrimoine au budget 2022, c'est moins de 6 M€, alors on peut peut-être après, aller grappiller à droite à gauche, et c'est peu si on considère aujourd'hui qu'on a un patrimoine très important, on peut s'en féliciter, mais il n'y a pas que des restaurations emblématiques, il y a encore, on en a longuement discuté, des églises, des chapelles, un patrimoine vernaculaire et qui n'est pas toujours classé parce qu'aujourd'hui on a un peu l'impression que les fonds vont véritablement plutôt vers tout ce qui est classé, et qui laisse aujourd'hui les élus, dont je fais partie, je ne vous le cacherais pas, pour une petite commune comme la mienne, deux églises, une chapelle, c'est extrêmement lourd. On sait qu'il y a des contraintes budgétaires, on en parle suffisamment.

Donc nous militons, et je vous l'avais déjà dit, pour que vous puissiez rapatrier sous votre compétence l'ensemble des aides relatives à la restauration du patrimoine pour que nous élus, nous ayons une plus grande visibilité, parce que le règlement, nous l'avons voté parce qu'il est très bien sur le papier, mais au moment de demander des subventions pour la restauration d'édifices ou de notre patrimoine communal, on se retrouve très souvent perdu parce qu'il n'est pas classé, il n'y a pas de budget.

Alors vous évoquez, vous avez raison, les fonds privés, le mécénat. Mais ça, c'est très facile pour les opérations d'envergure qui sont très connues, mais pour nous sur des opérations plus petites, c'est extrêmement compliqué à mener.

Donc il y a une très forte attente de vos services pour aider les communes et les EPCI sur ces sujets, d'autant plus que vous le voyez la moindre

restauration, je regarde Paola, du couvent d'Alesani, par exemple, ça peut aller de suite très vite, avec en plus l'inflation sur les coûts de restauration.

Bien évidemment nous voterons ce rapport, mais il y a une très grande attente et une demande de la part des collectivités, tant en conseil, en ingénierie qu'en moyens financiers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci qui d'autre souhaite intervenir ?

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Quelques mots et pour m'inscrire dans la continuité effectivement de ce qui a été évoqué et qui est une réalité de terrain vécue par les maires de petites communes, leur petite taille n'est pas proportionnelle avec la volonté réelle de vouloir défendre notre patrimoine.

C'est vrai que ça avait été discuté lors de la rédaction du règlement des aides et de ces différentes révisions, et il y avait eu une piste qui avait été ouverte, notamment lorsqu'elle évoquait la question d'un patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, puisque c'est une problématique réelle. Il y avait un travail qui avait été entamé sur la définition d'un label « patrimoine Corse », afin de pouvoir dégager et de flécher des financements, c'est-à-dire flécher de manière spécifique et dans les procédures, les monuments inscrits au titre des MH, mais aussi flécher et avoir une action volontariste sur les monuments pouvant faire l'objet, par des critères bien resserrés et qui avaient commencé à être définis, un label « Patrimoniu Corsu », per diu aspettu, l'aspettu di cio c'hè statu cunstritu è l'aspettu immateriale. Chè ghjè dinò una primura d'avè una difesa di cio chì hè di l'immatériale, è cio chì hè di u cunstruite.

Donc ça, ça avait été vraiment amené et ça avait commencé à faire l'objet d'investigations afin de pouvoir aussi permettre aux communes d'avoir quelque chose de simplifié, parce que c'est vrai que parfois, et c'est pour ça qu'il y a des modifications parfois successives, des règlements. Sur le papier, c'est bien, et puis quand c'est mis à l'épreuve, on voit qu'il y a besoin d'ajustements.

Pour finir sur la stratégie financière, il y avait aussi la question des financements, parce qu'il reste toujours une part des 20 % à financer aux communes aussi sur certaines opérations. La question de la stratégie du mécénat, elle avait été aussi pensée pour que la Collectivité puisse être bien sûr au soutien des opérations déjà engagées, mais qu'elle puisse s'engager elle aussi, prendre l'initiative sur des monuments emblématiques, mais aussi sur la construction d'une

logique de parcours qui peut se bâtir aussi avec d'autres éléments de notre patrimoine.

Et pour finir, parce que vous l'avez dit, je ne suis pas intervenue dans le rapport précédent, sur la question du parcours à bâtir parce que le « Nid d'aigle », avait été pensé dans la stratégie « Citadella 21 », mais je n'y reviens pas, vous l'avez évoqué, mais aussi una strategia di a « Strada Paolina », è ghje vera c'hè a strada paolina c'hè i conventi d'Orezza, d'Alisgiani, à sò chì nanta e rete suciale ricolta assai, aviamu cuminciatu u travaglia, eui aghju scontru duie volte i pruprietari, ci hè una difficultà di sicuru in giru à l'acquistu di issu movimentu, è dopu di a securisazione. Ma ci volera avanzà, a sò chì a municipalità era pronta dinò à avanzà nant'à certi punti, ci vulerà à fà di manera à dà una cuerenza à l'inseme di u nostru patrimoniù, è dinò nant'à a biblioteca, postu chè ammintate l'archivii, avia dinò postu a questione di una biblioteca di a Corsica è di i Corsi, in partenariate cu l'università.

Ci vulerà à rinpensà, mà ci riveneraghju.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Marie-Claude BRANCA, à voi.

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

Dunque su raportu hè pusitivu, hè impurtante pà a misa in valore di u nostru patriomiu.

Aghju da ghjustu à fà qualchi riflezzioni.

Quandu aghju lettu issu raportu, eui a trovu in altri raporti dinò st'affara, chì si metta sempre in avanti u turisimu, l'impurtenza di metta in valoru u patrimoniù pà u turisimu.

Pà mè, u patrimomiu si deve mette in valore parchì face parti di a nostra manera d'esse, parchì ci vole à sviluppà u patrimoniù, a cunniscenza di u patrimoniù pà tutti e generazione à vena, perchì una generazioni chì cunisciarà u so patrimoniù, a so storia, a so mimoria, ùn avarà micca vodda di vendà sti lochi di memoria, è averà piuttostu a brama di prutteghjà li.

Vulerià di chì u patrimoniù ùn hà micca un valore economicu impurtante, et nous ne voulons surtout pas laisser que du béton à nos enfants, ni même que du maquis, mais aussi des pierres, des pierres qui contiennent la mémoire, qui contiennent notre âme, qui contiennent notre histoire. Ça, c'était un petit clin d'œil.

Pensu chì t'averemu l'uccazione dinò di parlà nant'à, ghjust'à puntu, sa trasmissione à a ghjuventù. In u vostru raportu parleti di fà vene i sculari, pensu chì ci vole insiste veramenti, perchi sò professore, è vegu chì certe volte i culegi ùn sani micca. Dunque hè à voi di metta in valore, d'antà versu l'insignante, ch'eddi siani di i zittedi o di i più maiò, d'andà per mustrà cio chè vo fete. Pensu chì ci vole insiste nant'à st'affare.

Dopu, ùn sogu micca si aghju capitu bè, parlete à un mumentu datu, mà dopu ùn n'aghju micca capitu, pensu ch'aghju capitu male, parlete di l'aiutu à l'associi, avete parlate à un mumentu datu di l'aiutu à i privati, allora pudesse ch'aghju capitu male, mà pensu chì ci vularia pinsà à la ghjente chì t'ani, certi, i siti storichi, nant'à i tarreni, è i piattani, parchi t'ani a paura di ùn pudè micca costruiscia, t'ani a paura d'avè i turisti annanta.

Dunque ci vulerià à fa un sforzu, micca per aiutà, mà per sensibilizà. E pensu chè quistu sarià un travaddu à fà.

Eccu ! Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Mme Françoise CAMPANA per « Fà populu ».

**Mme Françoise CAMPANA**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, nous avons la chance de disposer sur notre île d'un patrimoine tant riche que diversifié. Ce patrimoine symbolise notre histoire, il nous permet de ne pas oublier mais aussi de nous donner les moyens nécessaires pour avancer et construire sur des bases solides.

Il est donc d'une importance capitale de le protéger et de le valoriser, et nous sommes aujourd'hui ravis de voir la création de deux nouveaux chapitres qui permettent d'élargir le champ d'intervention de la Collectivité de Corse.

Nous connaissons les contraintes budgétaires qui touchent notre collectivité mais aussi l'ensemble des petites communes de la ruralité. Ce rapport permet d'autant plus de les accompagner et de les soutenir et nous nous en félicitons.

Enfin, au-delà de l'accompagnement financier, je souhaite souligner votre investissement ainsi que celui de l'ensemble des services dans

l'accompagnement, l'aide technique et le regard expert que vous apportez pour aider au quotidien l'ensemble des communes et d'intercommunalités.

Vous avez parlé du couvent d'Orezza, tous les acteurs attendent ce projet et on sait que vos services travaillent dessus. On vous remercie.

Il nous faut continuer à travailler en ce sens, à prò di u nostru patrimoniu, à prò di a nostra storia. A ringrazia vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazà vi. Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Quelques mots pour compléter, je ne vais pas revenir sur le cadre des aides au patrimoine, et insister sur une chose, c'est que le patrimoine, c'est ce qui nous unit. C'est-à-dire, il ne s'agit pas de différencier l'approche, c'est quelque chose qui nous appartient et quelque chose qui doit nous unir.

Une fois qu'on a dit ça, les aides apportées par la Collectivité me semblent, bien entendu, suffisantes, mais suivant les territoires, il peut y avoir des besoins plus importants et à l'échelle des communes, il y a des communes qui n'ont que peu de moyens mais qui sont riches en patrimoine, il y a peut-être une approche à faire de ce point de vue. Revoir en tout cas, au cas par cas certaines communes. On a vu par le passé, il y a eu des opérations, notamment des chapelles à fresques.

Si on devait compter uniquement sur les moyens des communes pour restaurer les chapelles à fresques qui sont, je ne sais pas si vous connaissez, mais véritablement des témoignages, des bijoux de notre passé, de notre patrimoine, mais on en serait encore au point de départ.

Donc tout cela, je pense qu'il faut le brasser parce que si les communes font remonter tous les besoins qu'il peut y avoir à l'échelle du patrimoine, il va falloir des moyens supplémentaires. Mais bien entendu, il peut y avoir aussi des échéances annualisées, des phases, etc. Il n'y a aucun problème.

Je voudrais, si vous le permettez, insister sur deux points. D'abord les procédures d'inscription concernant les monuments historiques, ce sont des procédures qui échappent à la Collectivité puisque c'est le Conseil des sites qui siège. Donc je peux vous le dire, même si les choses se font, je veux dire, après discussion, après examen, après conseil, après échange. Il ne s'agit pas d'imposer.

Mais il y a deux procédures. Il y a d'abord la procédure pour l'inscription, ça en est une, c'est la plus simple et c'est la gradation généralement qui est adoptée, inscription. Et ensuite, il y a le classement. Alors le classement, bien entendu, ça n'obéit pas aux mêmes critères que l'inscription. Mais il y a tout un travail à faire. J'ai eu l'occasion de siéger pendant des années au Conseil des sites pour la version patrimoine, je peux vous dire qu'il y a pas mal de choses qui remontent des communes et des fois, il y a même des découvertes. Donc, c'est pour dire que c'est quand même un champ d'investigation qui est très intéressant.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, mais c'est surtout pour insister que ça n'appartient pas à la Collectivité de Corse, la présidence du Conseil des sites, c'est le préfet, on y siège bien entendu, on y est représentés, mais souvent les propositions arrivent par le canal de l'État.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ? Nimu.

Allora pudete risponde.

**Mme Antonia LUCIANI**

A ringrazià vi.

Pour répondre à Madame MARIOTTI concernant les moyens financiers. Donc effectivement, les moyens dont nous disposons pour l'année 2022, ont été de 4 M€ en investissements et 4 M€ en fonctionnement, donc environ 8 M€. Et effectivement, nous n'arrivons pas avec cette somme-là à répondre, et ça a été dit également par Jean BIANCUCCI, à répondre à la totalité des demandes.

En revanche, et là c'est important et ça fait écho aux propos de Josepha GIACOMETTI, nous avons mis en place depuis plusieurs mois maintenant, un dispositif qui s'appelle effectivement « Label patrimoine Corse », et qui a vocation à essayer d'avoir une visibilité territoire par territoire de la totalité des projets qui rentreraient dans le champ d'éligibilité aussi bien de la Collectivité de Corse, mais justement pas que, puisque comme vous l'avez dit, l'Office de l'environnement finance également notamment tout ce qui est petit patrimoine rural, mais également l'ATC pour des opérations qui auraient lieu dans des sites à vocation touristique, peut également venir en complément.

Donc si vous voulez, quand on ajoute à cela, c'est quasiment 3 M€ qui sont inscrits également au sein du budget de l'office de l'environnement. Et donc l'idée, à travers ce label patrimoine Corse, c'est de se doter également d'une

méthode à travers laquelle nous pourrions éventuellement partager une analyse des dossiers pour essayer justement une meilleure répartition entre les différentes interventions.

Vous dire également que nous sommes loin de financer uniquement des édifices protégés, donc au titre des monuments historiques, même si effectivement, nous enregistrons un retard de classement et que nous n'en sommes pas responsables, mais que nous finançons également les édifices non protégés ayant un intérêt patrimonial, c'est-à-dire qu'il faut démontrer qu'il y a un intérêt patrimonial, donc ça représente à peu près 80 % de notre enveloppe et, il arrive que certaines années dans ces 80 % nous ayons des interventions plus importantes sur le patrimoine non protégé que sur le protégé.

Donc il n'y a pas systématiquement, je dirais, une intervention prioritaire, même si évidemment nous avons une attention particulière sur les monuments qui sont inscrits ou classés, mais ça n'est pas uniquement notre seule grille d'analyse.

Il a été mentionné également par Josepha GIACOMETTI la question du mécénat, sur laquelle effectivement nous travaillons et hier encore en commission permanente où je présentais la mise en œuvre de notre nouvelle convention avec la fondation du patrimoine, qui est très importante, mais qui effectivement souvent se porte essentiellement sur des monuments emblématiques et qui aurait évidemment vocation à s'étendre à d'autres monuments qui ont une importance également.

Alors Madame BRANCA, je ne vois pas à quel moment nous avons mentionné particulièrement la dimension touristique même si selon nous, ça participe aussi d'une politique touristique qui est la nôtre, à savoir celle d'utiliser nos ressources culturelles, patrimoniales, historiques, linguistiques, gastronomiques, pour effectivement essayer de diversifier, d'avoir un tourisme qui soit plus qualitatif. Mais le cœur du règlement d'aides patrimoine, notre patrimoine culturel recouvre un héritage commun d'une grande diversité matérielle et immatérielle qu'il faut étudier, conserver, restaurer et valoriser avec l'objectif de le transmettre aux générations à venir. C'est là l'objectif que nous avons avant tout.

Après, évidemment, nous travaillons à des projets qui ont vocation à être à destination des scolaires, vous l'avez mentionné, parce que c'est évidemment notre public cible, mais nous avons également la volonté de pouvoir rendre accessible ce patrimoine, qu'il s'agisse de Corses parce que souvent, on oublie que beaucoup de Corses n'ont pas connaissance de leur patrimoine, mais aussi de touristes qui viendraient en Corse pour découvrir la Corse.

C'est ce que nous faisons actuellement avec le programme des chapelles à fresques qui a été mentionné par Jean BIANCUCCI, que nous avons mis en œuvre depuis 2008, qui a été un des programmes phares de restauration de la Collectivité de Corse en matière patrimoniale. Et aujourd'hui, il faut travailler à la mise en valeur de ces chapelles à fresques parce que finalement, on se retrouve dans une situation un peu paradoxale qui est que, comme elles ont été restaurées et comme elles sont en meilleur état, je dirais, la volonté est de les protéger davantage. Donc, avant peut-être que l'Église était un peu plus ouverte, maintenant, les maires ou les personnes qui s'en occupent, et c'est normal, ont tendance à la fermer beaucoup plus.

Donc ça veut dire qu'il faut qu'on travaille aussi à la mise en accessibilité et ce n'est pas évident parce que les accès ne sont pas toujours en ordre, il peut y avoir des complexités également sur site. Donc tout ça, on doit le travailler ensemble pour que le patrimoine que l'on restaure et l'argent que nous investissons, soient rendus au plus grand nombre.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien ! Merci, Madame la Conseillère.

Donc, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous en avons terminé pour les rapports patrimoine et culture.

Donc, il y a un dernier rapport que nous allons passer dans le domaine économique. C'est le Président de l'ADEC qui va le présenter.



## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni ecunomiche cuncertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere cunsulare.**

**Rapport n° 319 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.**

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Madama a Presidente, care cunsigliere, cari cunsiglieri, a sapete e camere di cummerciu è di i mistieri sò istituzione ecunomiche incu quale travagliemu da sempre, è incu quale vulemu travaglià di più.

Mà sapete dinò chè st'istituzione sò minacciate di e riforme chì sò purtate per u Statu.

Allora qual'hè sò ste riforme ?

Il y a la loi NOTRe de 2015 qui porte la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi PACTE de 2019, le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, qui ont profondément modifié, à leur détriment, le périmètre des missions des chambres ainsi que les conditions de leur financement.

L'édification d'un nouveau modèle consulaire marque donc l'inflexion du cadre de fonctionnement des chambres vers un modèle beaucoup plus concurrentiel.

Or, ce nouveau cadre normatif qui est imposé à l'ensemble du monde consulaire, pose le problème de son adaptation à la situation de notre île et singulièrement à la configuration de son tissu économique.

Demander aux chambres de décliner leur activité en prestation de service et se fondre dans le moule d'un opérateur concurrentiel, sur un marché par ailleurs atomisé et peu solvable, est aujourd'hui impossible.

Dans l'attente de la déclinaison pratique de l'article 46 de la loi PACTE qui acte, je vous le rappelle, pour la Corse, la mise en œuvre d'un éventuel transfert de tutelle et pour faire en sorte de pailler au désengagement de l'État, il a été proposé, d'ailleurs dès 2017, une convention de partenariat entre les chambres consulaires et la Collectivité de Corse.

Entre-temps, nous avons révisé le SRDE2I, révision qui, je vous le rappelle, est axée sur la réduction des dépendances, l'innovation, la territorialisation. Et donc, nous avons aussi la nécessité de réviser ces conventions initiales.

C'est pour cela que nous proposons d'adopter des conventions d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2022. Alors pourquoi ça arrive en fin d'année ? Tout simplement parce que nous avons révisé le SRDE2I en juin dernier et que la signature du SRDE2I par le préfet n'est intervenue ça fait quelques semaines.

Donc réviser ces conventions d'objectifs autour de quatre champs : l'appui aux territoires, la structuration des filières de production, l'économie de proximité et l'animation autour d'actions spécifiques.

Vous remarquerez que ces actions sont totalement compatibles avec le SRDE2I révisé.

Alors, nous vous précisons aussi que la Chambre consulaire, en tant que porteur d'actions individualisées, n'est pas considérée comme bénéficiaire d'une aide d'État car elle agit uniquement comme intermédiaire pour répercuter l'intégralité de ce financement public sur les PME et les TPE. Ce sont donc les entreprises qui sont les bénéficiaires finaux des aides publiques dont nous avons parlées.

Le montant du financement pour la chambre de commerce sur un budget prévisionnel pour les actions que je viens de citer, qui est de 720 000 €, le montant prévisionnel de la part de la Collectivité sera de 360 000 €, si vous le voulez bien, et pour la Chambre des métiers pour un budget prévisionnel de 207 000 €, la part de la Collectivité s'établira à 90 000 €.

Il convient aussi de préciser qu'il s'agit de conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2022, qui donc assure et assurera, je l'espère, pour 2023 et 2024, les anciens cadres partenariaux et on essaye de préfigurer ce qui pourrait être les nouvelles modalités d'actions concertées entre la Collectivité et les chambres consulaires.

Il vous est donc proposé d'approuver ce rapport ; d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2022 ; d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la Chambre des métiers et avec la chambre de commerce, pour préciser ; d'acter que l'ADEC assure le pilotage, de la mise en œuvre et le suivi de ces conventions pour le compte de la Collectivité de Corse ; d'autoriser l'inscription des crédits correspondants ; d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à signer ces conventions et enfin

d'autoriser le Président de l'ADEC à prendre tous ces actes permettant de mettre en œuvre ces dispositifs. Je vous prie de bien vouloir en délibérer et je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président de l'ADEC. Il y a un rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Madame la Présidente.

En écho à la présidente Nadine NIVAGGIONI qui souhaitait se voir confirmer que la convention arriverait à son terme au 31 décembre 2022 et que, de fait, il s'agissait d'une convention transitoire, Monsieur Paul-François DE ZERBI (Agence du Développement Economique de la Corse) a répondu par l'affirmative.

Il a précisé que la convention initiale, pluriannuelle, ayant été quelque peu remise en cause par la crise sanitaire, il convenait de redémarrer sur un cadre d'objectifs et de moyens limité à l'exercice 2022 et non sur une période trop longue, dans la mesure où concomitamment se déroule la consultation relative au SRDEII.

Il a rappelé que l'idée force consiste à agréger l'ensemble des compétences de développement économique et de les aligner en faveur d'une action « sur-démultipliée » au bénéfice du tissu économique et des entreprises de la Corse.

Madame Christelle COMBETTE a fait part de son incompréhension, au regard de l'adoption d'une convention couvrant uniquement l'année 2022 alors-même que nous nous situons à l'aube de l'année 2023. Elle a fait part de sa préférence en faveur d'une convention triennale comme cela était précédemment le cas.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a souhaité préciser que la donne était quelque peu différente, dans la mesure où désormais le SRDEII a fait l'objet d'une validation, donnant les déterminants du développement économique, ce qui n'était pas le cas lors de la préparation du rapport présenté à l'approbation de l'Assemblée.

Pour autant, il a indiqué que, dès que l'adoption de cette convention transitoire sera validée par l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif s'attellera à la préparation du prochain cadre qui devrait intervenir en début d'année 2023.

Il a par ailleurs confirmé à la présidente NIVAGGIONI que la convention transitoire intégrait d'ores et déjà un certain nombre d'éléments nouveaux qui seront repris dans la prochaine convention, où il sera proposé de pousser le curseur un peu plus avant sur les nouveaux déterminants du SRDEII, pour la période 2023-2025.

Madame Christelle COMBETTE, après avoir entendu les explications fournies, s'est interrogée sur le caractère légal de cette démarche qui consiste selon elle à adopter une convention annuelle alors qu'elle arrive à son terme, estimant que celle-ci sera de fait caduque un mois et demi après son adoption.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a porté à la connaissance des commissaires le fait que les interlocutions avec les opérateurs étaient antérieures à la décision d'adoption de cette convention, à l'instar du principe général appliqué aux entreprises.

A ce titre, il a indiqué que c'est effectivement le cas puisque l'on revient sur une période antérieure, précisant par ailleurs que cette question a été documentée dans un article de la convention.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI, sans se montrer critique, a reconnu qu'il s'agit d'un montage assez complexe qui ne permet pas toujours de s'y retrouver. De manière complémentaire, il s'est étonné que l'on se situe hors programmes européens, estimant que cette démarche semble contradictoire avec le SRDEII qui s'y adosse en règle générale.

Monsieur Paul-François DE ZERBI a indiqué que ce ne sont effectivement pas des fonds européens qui sont mobilisés, mais que pour autant, en ce qui concerne la réglementation des aides publiques, le cadre européen est documenté dans le rapport. Il a précisé par ailleurs que la mobilisation des crédits s'appuie d'une part sur l'identification des bénéficiaires finaux, dont il appartiendra aux chambres consulaires de notifier les règles relatives aux aides de minimis, et d'autre part sur la réglementation relevant des SIEG (services d'intérêt économique général), dont les actions, plus transversales et mutualisées, permettent difficilement d'identifier le bénéficiaire final, les services s'étant assuré que la réglementation européenne était bien respectée, notamment en application de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne (quatre conditions de l'arrêt Altmark, mise en concurrence), afin de vérifier que la mobilisation des fonds soit sécurisée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu pusitivu di a cummissione di e finanze. Qual'hè chì dumande a parolla ? Madame COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif, alors le rapport que vous nous présentez aujourd'hui constitue une déclinaison logique de ce que l'Assemblée a délibéré en approuvant l'actualisation du SRDE2I. Pour autant, il soulève des interrogations et quelques observations.

Alors tout d'abord, je l'ai souligné, ça vient d'être dit, je l'ai souligné en commission, on ne peut que s'interroger sur le côté tardif de cette proposition, puisque vous proposez de conclure une convention qui couvrirait des actions réalisées en 2022, alors que l'année se termine. Et, on est alors en droit de se demander qui et comment ont été définies les actions mises en œuvre par les chambres consulaires.

Alors, nous comprenons bien qu'il est qu'il était difficile de présenter ce rapport plus tôt, mais c'est surtout sur la définition des actions conduites que je souhaiterais vous interroger puisque vous nous proposez de valider a posteriori des actions déjà réalisées.

Ensuite, même si on partage bien sûr les attendus de votre rapport, vous comprendrez que nous puissions nous interroger sur les grands absents de ce document que sont les EPCI.

A ce titre, je souhaite donc développer un petit peu l'argumentation. Je sais que parallèlement à la démarche engagée avec les chambres consulaires, vous en proposez une similaire aux EPCI et d'ailleurs, je vous le dis, les services de la CAPA travaillent à la proposition d'un accord conventionnel avec l'ADEC et/ou la CdC. Ce point aussi devra être éclairci.

Alors, on se demande pourquoi la Collectivité s'engage dans un tel enchevêtrement de mécanismes conventionnels. Ce qui risque de nuire à la lisibilité d'ensemble de la politique conduite par la Collectivité de Corse et, risque aussi de nuire à la maîtrise des flux financiers.

Se pose donc la question de la multiplicité des conventionnements puisque dans l'édition de Corse-Matin d'il y a une dizaine de jours, un long article faisait état des attentes des EPCI et on pouvait lire « la volonté de la Collectivité de Corse de conclure des conclusions des conventions avec les territoires ».

Alors, on se demande où se situent les conventions qui seront conclues dans le cadre du SRDE2I, d'autant que, je rappelle, notre Assemblée a délibéré également en juin sur un dispositif de conventionnement global avec eux.

Donc, tout ceci rend particulièrement complexe les relations avec les territoires qui s'interrogent déjà sur leurs interlocuteurs : la CdC et ses services ou l'ADEC. Ça serait bien de nous éclairer sur la stratégie de de la Collectivité en la matière.

Enfin, je crois que la présentation de votre rapport est aussi l'occasion, peut-être, d'une clarification sur l'exercice des compétences, notamment en matière économique. Je rappelle qu'avec la loi NOTRe, le législateur a confirmé et affirmé des compétences renforcées des EPCI en matière économique. Et, que ces compétences peuvent être partagées avec la région, donc chez nous la Collectivité de Corse, mais pas avec les chambres consulaires.

Or, la lecture de votre rapport donne une impression un petit peu étrange, peut-être inexacte de ma part, que la plupart des actions en matière économique sont assurées par les chambres, laissant peu, voire pas de place au rôle des EPCI.

Alors, j'avais en son temps, il y a quelques années, interrogé le Président de l'exécutif sur la stratégie de la Collectivité quant à l'intégration des chambres de commerce au sein de la Collectivité de Corse comme un nouvel établissement public. Ma rancune fait que je vous répète, vous m'aviez répondu que je n'avais rien compris à la stratégie de l'Exécutif territorial.

Or, une fois de plus, je me répète, je crains à la lecture de ce rapport, d'avoir trop bien compris le dessin stratégique de la majorité. Si les chambres auront à l'avenir mandat de la Collectivité pour agir dans tous les domaines de compétence qui sont listés dans ce rapport, on se demande si la future chambre régionale de commerce et d'industrie, devenue établissement public de la Collectivité, ne va pas à terme caporaliser l'action des EPCI et de leurs élus dans des domaines législativement confiés aux intercommunalités.

Monsieur le Conseiller exécutif, je vous demanderai donc de nous éclairer sur votre volonté. D'ailleurs, je serais curieuse de savoir si mes collègues siégeant ou présidant les EPCI, partagent mon avis.

Donc vous l'aurez compris, il nous paraît essentiel d'intégrer un représentant des EPCI au dispositif de pilotage que vous entendez mettre en place pour le suivi de cette convention, afin que ces établissements puissent aussi donner leur avis et appréciation sur le rôle des chambres consulaires sur leur territoire. À ce titre, je pense que vous l'avez reçu, nous vous proposons un amendement. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Bon, moi, globalement, ce n'est pas une mesure qui m'affole, on discute d'une dotation de 400 000 € pour l'aide à l'artisanat et à l'entreprise.

Bien entendu, je constate que ce sont des régularisations, on est en fin d'année. Mais moi, la question que je me pose c'est : est-ce que la CdC, dans le cadre d'une politique territoriale ciblée, entre autre sur ce que je peux appeler moi de l'aide événementielle, n'a pas intérêt à se positionner en complément des chambres de commerce et pas de donner le 100 % de la latitude aux chambres de commerce. Tout simplement parce qu'à la limite, si on fait de la politique, on doit faire des choix et on ne fait pas des choix par subrogation.

Pour moi, ce sont des mesures qui pour les 2/3, voire les 3/4, parce qu'il y a 215 000 € sur l'axe 3 en action collective, ce sont des aides pour des salons et des foires, sur l'axe 4 ce sont des aides spécifiques, mais là aussi ce sont deux très grosses foires, dont la foire de Marseille.

Moi, je me pose la question si on n'a pas intérêt d'avoir des choix personnalisés d'opportunité et pas de subir des choix qui ne sont peut-être pas fondamentalement les choix d'une stratégie territoriale économique venant d'une sphère politique qui n'est pas forcément en phase à 100 % avec le monde économique qui est aujourd'hui à la manœuvre sur les chambres consulaires ? C'est une question qu'il faut se poser.

Nous, on accompagnera la démarche parce qu'elle est sensée, mais je pose la question de l'opportunité pour la Collectivité de Corse de faire sa propre politique d'aide à la promotion au travers d'actions ciblées que nous retiendrons, qui peuvent être dans leur grande majorité, les mêmes que les actions proposées

par les Chambres, mais qui peuvent des fois voir des points de différenciation dans la mesure où on peut avoir des avis qui soient divergents en termes de stratégie d'opportunité de filières à développer, d'axes stratégiques à développer en termes de commerce et autres.

Moi, je sais que dans le monde économique aujourd'hui, entre autres, à mon niveau, il y a des situations monopolistiques qui me dérangent et je pense qu'elles ne dérangent pas la totalité du patronat corse ou des artisans corses.

Donc, on peut avoir des avis et des opportunités à donner. Déléguer en permanence, à moment donné, c'est s'affaiblir.

Après, je sais que vous veillez à ce qu'on respecte les règles de l'arrêté Altmark de 2003, mais je ne suis pas sûr qu'on soit en plein dedans. On est à la frontière parce que ce n'est pas de la délégation de service public qu'on fait là, c'est de l'aide directe. Alors des fois, ce n'est pas des entreprises, s'il y a des groupements professionnels, s'il y a des associations, tout ça, c'est du cas par cas. Mais moi, j'estime que lorsque, au même titre qu'on individualise toutes les aides au sport, on ne les délègue pas au comité régional olympique corse. Je crois que pour ces aides-là, on peut avoir dans l'idée qu'on peut garder le côté paternaliste d'affirmer ce qu'on donne et de le donner directement.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, quale hè chì vole parlà ? Emu compiu u dibattitu. Ripassu a parolla à u Presidente di l'ADEC.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Madame Combette, à mon tour, je ne voudrais pas attirer votre rancune ! Vous nous dites que la convention est tardive, c'est d'ailleurs une remarque qui est ressortie en commission. C'est une remarque que nous fait aussi Monsieur Benedetti. Pourquoi est-elle tardive ? Parce que cette convention, vous l'avez compris, c'est la déclinaison du SRDE2I. Le SRDE2I a été signé la semaine dernière par le préfet, la semaine dernière. Donc, le SRDE2I n'était pas signé, on ne pouvait pas décliner de convention. C'est aussi simple que ça, ce qui nous met d'ailleurs dans l'embarras puisque les actions des Chambres de commerce en 2022 ont eu lieu. Exercice difficile, mais contraint par la signature du SRDE2I.

Deuxièmement, vous insistez et je revois dans votre propos, la qualité de vos conseils technique, vous insistez sur le rôle des EPCI. Vous assistez sur l'enchevêtrement des mécanismes conventionnels qui lient la Collectivité de



Corse et les régions françaises aux EPCI qui ont la compétence économique, compétence économique qu'ils ne peuvent exercer qu'en signant une convention avec la région chef de file.

C'est complexe, mais c'est la loi et on ne fait que respecter la loi. Vous avez raison, c'est complexe, mais on respecte la loi. Il faut une convention entre les EPCI et la région, la Collectivité de Corse en l'occurrence, pour que les EPCI puissent avoir une action économique.

Vous savez aussi qu'il nous fallait réviser le SRDE2I pour pouvoir respecter cette loi. Nous l'avons fait.

Vous savez que l'ADEC s'est organisée pour avoir des liens de travail avec les EPCI, nous sommes en train de le faire et vous savez que des conventions, très certainement en 2023, lieront la Collectivité de Corse aux EPCI dans le domaine économique. Ces conventions d'ailleurs seront des annexes aux conventions générales qui feront le cœur de notre politique de territorialisation. Et C'est ainsi que nous procéderons par grands domaines, dans ce cadre-là, c'est la loi NOTRe qui nous l'impose et nous retrouverons dans les conventions territorialisées, une partie économique, une annexe convention économique.

Sur l'exercice des compétences, vous avez bien compris que l'EPCI a une compétence économique, mais sous le chef de file de la région.

Sur le fait que les chambres caporalisent l'action des EPCI, je n'ai pas tellement compris votre remarque. Aujourd'hui, les chambres, depuis toujours, agissent dans le domaine économique. À mon sens, elles n'ont jamais caporalisé personne et je ne vois pas pourquoi, alors qu'elles vont certainement changer de tutelle, elles se mettraient à caporaliser qui que ce soit. Mais c'est justement pour éviter tout ça qu'on clarifie la relation entre la Collectivité de Corse et les chambres autour d'actions bien ciblées et parallèlement, qu'on clarifiera la relation entre la Collectivité de Corse et les EPCI autour de conventions bien ciblées.

Ensuite, vous nous présentez un amendement qui consiste à intégrer les EPCI dans le pilotage des actions. Il y a 19 EPCI, une chambre de commerce et une chambre des métiers, ça fait 38 réunions de pilotage. C'est compliqué et ce n'est pas à mon avis, la bonne façon d'aller vers la simplification que vous appelez de vos vœux.

Monsieur Benedetti, sur la programmation des actions des chambres, alors là, on est sur une convention où finalement on continue ce qui a été fait depuis 2017. Moi, je vous rejoins sur le fait que nous devons être plus insistants sur la programmation et faire en sorte que le Conseil exécutif valide la programmation préalable des actions. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons

demandé aux chambres de nous fournir un programme d'actions, pas seulement d'actions d'animation commerciale, hein, mais aussi un programme d'actions de développement économique autour des axes que nous avons ciblés pour pouvoir valider cette programmation préalablement à la signature de la Convention, c'est à dire pas postérieurement, préalablement.

Nous avons aussi mis en œuvre toute une série d'indicateurs pertinents qui nous permettent de savoir si les actions sont faites ou pas. Mais vous avez raison, dans le sens où il ne faut pas diluer l'image de notre responsabilité en termes de développement économique, en attribuant cette image tout autant aux chambres qui ont leur part, qu'aux EPCI qui ont leur part.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci.

Alors, il y a un amendement. Donc, il y a un amendement de Madame Combette, c'est toujours d'actualité ? Vous présentez votre amendement, s'il vous plaît.

**Mme Christelle COMBETTE**

Oui, excusez-moi, Madame la Présidente, je ne l'avais pas sous les yeux.

Donc, l'amendement consisterait dans l'article 5 de la délibération, qui serait complété par les mots suivants « en y associant l'EPCI territorialement compétent.

L'article 15 de la Convention avec la CCI est rédigé comme suit : « le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CDC, l'ADEC, la CCIC et l'EPCI territorialement compétent, sous le pilotage opérationnel de l'ADEC, et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire.

L'article 15 de la Convention avec la CRMA, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, est rédigé comme suit : « le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CDC, l'ADEC, la CRMA et l'EPCI, territorialement compétent, sous le pilotage opérationnel de l'ADEC et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quelqu'un veut-il intervenir sur l'amendement ?

Je demande son avis à Monsieur le Président de l'ADEC. Je vous en prie.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Je vous ai donné mon avis dans la réponse que j'ai fournie à Madame Combette. Je pense que cet amendement provoquerait 19 fois 2, 38 comités consultatifs. Et je crois que ça serait trop lourd, trop difficile à porter et à mon avis, inutile puisqu'au sein des EPCI, avec la relation que l'on tente d'instaurer au niveau du développement économique, nous aurons une relation technique permanente avec des agents de l'ADEC dédiés à cette fonction. Nous aurons aussi une relation plus politique dans laquelle, évidemment, nous inviterons l'ensemble de nos partenaires chaque fois qu'on se réunira. Mais il faut laisser aussi, je crois, la main aux EPCI, de pouvoir conduire leur politique et avoir ces comités de pilotage incessants, puisqu'il y aurait un par semaine dans tous les territoires de Corse, ne me semble pas opportun.

Nous sommes donc contre cet amendement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, nous allons passer au vote d'abord de l'amendement.

Qui est contre ? Alors je répète, On parle de l'amendement. Contre l'amendement, on a « Fà populu in seme ». Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? « Un soffiu novu ».

**L'amendement est rejeté.**

Maintenant je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE.**

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Ci ritruvemu dumane matina à 9 h 30.

**La séance est suspendue à 21 h 30.**



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**24 E 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**(2<sup>DA</sup> GHJURNATA – 2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)**





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**RÉUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**SOMMAIRE**  
**JOURNÉE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022**

**Reprise de la séance à 10H00**

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022**

**Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **11**

***Prise(s) de parole :***

M. Paul QUASTANA	<b>20</b>
Mme Nadine NIVAGGIONI	<b>23</b>
M. Didier BICCHIERAY	<b>23</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>25</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>27</b>
Mme Véronique ARRIGHI	<b>29</b>
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>31</b>
Mme Charlotte TERRIGHI	<b>32</b>
M. François SORBA	<b>33</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>34</b>
M. Jean BIANCUCCI	<b>36</b>
M. Pierre POLI	<b>39</b>
Mme Chantal PEDINIELLI	<b>40</b>
M. Don Joseph LUCCIONI	<b>41</b>

M. Jean-Baptiste ARENA	41
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	42
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	46

<b>L'Assemblée de Corse a pris acte</b>	<b>51</b>
---	-----------

### ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

<b>Rapport n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua</b>	
<b>Rapport n° 326 : Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	52

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/041) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	61
---	----

Lecture de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	62
---	----

#### ***Prise(s) de parole :***

M. Paul-Félix BENEDETTI	64
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	70
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	73
M. Saveriu LUCIANI	75
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	79
M. Jean-Jacques LUCHINI	81
M. Jean-Paul PANZANI	83
M. Jean BIANCUCCI	84
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux observations	86

<b>Examen et vote des amendements</b>	<b>90</b>
---------------------------------------	-----------

<b>VOTE rapport</b>	<b>96</b>
---------------------	-----------

Suspension de la séance à 14h00

Reprise de la séance à 15h45

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION - RECHERCHE**

**Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è rigularizzazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022**

**Rapport n° 327 :** Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **97**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/065) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **100**

***Prise(s) de parole :***

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **101**

M. Romain COLONNA **102**

M. Saveriu LUCIANI **103**

M. Jean-Martin MONDOLONI **105**

M. Jean-Jacques LUCCHINI **107**

Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants **108**

**VOTE rapport** **109**

**Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Liceu Giocante de Casabianca - Bastia**

**Rapport n° 330 :** Opérations de rénovation énergétique de deux établissements publics locaux d'enseignement Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **109**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/066) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **111**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O2/051) par Mme Anne-Laure SANTUCCI **113**

***Prise(s) de parole :***

Mme Nadine NIVAGGIONI **114**  
 M. Jean-Jacques LUCCHINI **115**  
 M. Jean-Martin MONDOLONI **118**  
 Mme Nadine NIVAGGIONI **119**  
 M. Jean-Jacques LUCCHINI **119**  
 M. Jean BIANCUCCI **119**  
 Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants **121**

**VOTE rapport** **122**

**Rapport n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu Naziunali Supiriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu**

**Rapport n° 334 : Opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation d'Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **123**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/067) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **125**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité **125**

***Prise(s) de parole :***

M. Romain COLONNA **126**  
 Mme Anne-Laure SANTUCCI **126**  
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **127**  
 M. Saveriu LUCIANI **127**  
 Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **129**

**VOTE rapport** **132**



## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022**

**Rapport n° 235 :** Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* **133**

**Prise(s) de parole :**

M. Paul-Felix BENEDETTI **133**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **134**

**PRISE ACTE** **134**

**Raportu n° 325 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 325 :** Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* **134**

**Prise(s) de parole :**

Mme Christelle COMBETTE **135**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse. **136**

**VOTE** **137**

## EUROPA E INTERNAZIUNALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

**Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regiunale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER) pè u periudu 2023-2027**

**Rapport n° 305 :** Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'OEC en remplacement de Mme Flora MATTEI, *Conseillère exécutive en charge des affaires européennes.* **138**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/038) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* **139**

Mme Paula MOSCA : Avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes **140**

***Prise(s) de parole :***

Mme Marie-Anne PIERI **140**

M. Paul-Felix BENEDETTI **141**

M. Jean-Jacques LUCCHINI **144**

MM. Gilles GIOVANNANGELI en réponse **146**

Alex VINCIGUERRA en réponse **147**

**VOTE rapport** **148**

**MUZIONE / MOTIONS**

N° 2022/O2/025 déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI **149**

Avis du Conseil exécutif **150**

**VOTE motion** **150**

N° 2022/E4/019 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse (*avis favorable de la CFF*)

Présentation de la motion par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **151**

***Prise(s) de parole :***

Mme Marie-Anne PIERI : intervention contre **153**

M. Paul-Felix BENEDETTI **154**

M. Jean BIANCUCCI **156**

Avis du Conseil exécutif **157**

**VOTE motion** **157**

N° 2022/O2/027 déposée par M. Jean-Paul PANZANI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site de Roccapina	
Présentation de la motion par M. Jean-Paul PANZANI	158
Avis du Conseil exécutif	160
<b>VOTE motion</b>	<b>160</b>
N° 2022/O2/028 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : maintien du peloton du PGHM à Corte	
Présentation de la motion par Monsieur Jean-Martin MONDOLONI	161
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI : intervention contre	161
M. Hyacinthe VANNI	162
M. Jean BIANCUCCI	163
M. Jean-Martin MONDOLONI	163
M. Gilles GIOVANNANGELI proposition de sous-amendement	164
M. Jean-Martin MONDOLONI	164
M. Hyacinthe VANNI	164
M. Saveriu LUCIANI	165
<b>Suspension de la séance à 18h33</b>	
<b>Reprise de la séance à 18h45</b>	
Présentation de l'amendement par M. Hyacinthe VANNI	165
Avis du Conseil exécutif	166
<b>VOTE motion amendée</b>	<b>166</b>
N°2022/O2/023 déposée par le groupe « Core in Fronte » relative aux meublés de tourisme	
Présentation de la motion par Mme Véronique PIETRI	166
M. Romain COLONNA, synthèse du Rapport de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse	169
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	171
Présentation de l'amendement (Avis favorable de CCLRESC)	172

Mme Angèle BASTIANI, en réponse	173
<b>VOTE amendement et motion</b>	<b>176</b>
N° 2022/O2/024 déposée par le groupe « Avanzemu » : Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif ( <i>avis favorable de la CECCSES</i> ) Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	176
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Romain COLONNA	179
M. Saveriu LUCIANI	180
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/078) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i> .	180
Avis du Conseil exécutif.	180
<b>VOTE motion</b>	<b>180</b>
<b>VOTE RÉGIME DÉROGATOIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</b>	<b>181</b>
N° 2022/O2/030 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels de la Poste du secteur Valincu-Sartinesi-Alta-Rocca (La motion N° 2022/O2/030 est remplacée par la motion N° 2022/O2/031 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural.)	181
<b>VOTE motion</b>	<b>182</b>
<b>Séance levée à 19h25</b>	

**La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bonjour à tous.

Aujourd'hui, journée dédiée à la lutte contre la violence faite aux femmes, 25 novembre. Hier, nous nous sommes longuement exprimés sur ce sujet, tant dans nos discours que dans les réponses aux questions orales. La conseillère exécutive Bianca FAZI aussi, s'est exprimée sur le sujet.

Notre façade, hier soir, était illuminée en ayant une pensée pour les femmes victimes de féminicide, il y en a en Corse, il y en a eu il y a à peine un mois, et par ailleurs aussi, toutes les violences qui sont mises en œuvre à leur rencontre.

Voilà. Je souhaitais dire un mot à ce sujet.

Elles ont évidemment notre soutien symbolique, bien sûr, mais aussi présentiel par l'action de la Collectivité à leur égard et à l'égard aussi, on l'oublie très souvent, de leurs enfants qui sont des victimes collatérales. Je tiens à le préciser, on l'oublie trop souvent.

Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel dossier il souhaite présenter. Je pense que la retransmission n'est pas encore en route ? Vegu « da quì à pocu », ma u pocu, avà, diventa assai.

Alors, côté exécutif, on me souffle, c'est le cas de le dire, que nous présenterions le rapport n° 260 relatif à l'événement climatique du 18 août dernier.

C'est bon pour vous Monsieur le Président ?

Je vous en prie, vous avez la parole.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022**

**Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022**

**Le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, présentation d'un rapport d'information et de prospective devant votre Assemblée par rapport à cet événement dramatique du 18 août dernier.

Alors bien sûr, cette présentation va être aujourd'hui limitée à sa plus simple expression, et ce d'autant mieux qu'il y a un décalage dans le temps entre l'événement et la présentation du rapport dont je rappelle qu'il aurait dû normalement être examiné par votre Assemblée lors de la session de septembre qui a été interrompue et suspendue suite à la décision de justice concernant Pierre ALESSANDRI, à la session d'octobre qui a été un petit peu bouleversée également en son ordre du jour. Donc, suite à ces 2 reports successifs, c'est aujourd'hui que nous examinons ce dossier.

Je crois que ce qui est important, ce n'est pas tant de revenir sur le déroulement chronologique de cette terrible journée, mais plutôt d'essayer de revenir un instant sur l'action qui a été menée par la Collectivité de Corse en réaction à cet événement. Et puis ensuite, poser les jalons pour une réflexion prospective aux fins d'améliorer nos réponses à ce type d'événements qui, malheureusement, sont peut-être susceptibles de se répéter eu égard au réchauffement climatique.

On ne peut pas commencer bien sûr cette présentation sans avoir un mot, une pensée pour les victimes décédées, leur famille, pour celles et ceux également qui restent marqués dans leur chair et qui continuent à être dans les difficultés liées à l'indemnisation des préjudices matériels. Donc, j'ai bien sûr, et nous avons une pensée pour toutes ces victimes directes et collatérales de la tempête du 18 août, avec une pensée particulière pour Jean-Paul DIDDENS, le marin pêcheur de Girolata disparu en mer.

Je veux également manifester à nouveau mes remerciements les plus vifs à l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse qui se sont mobilisées et

plus généralement à l'ensemble des services de secours, mais aussi à tous les bénévoles et à l'ensemble des Corses qui, comme en chaque occasion dramatique, ont fait preuve de leur solidarité.

Je souligne également que, me semble-t-il, les élus, qu'il s'agisse des élus de la Corse, du Conseil exécutif ou de l'Assemblée, de façon générale, l'ensemble des maires, l'ensemble des conseillers municipaux ont été également à la hauteur des responsabilités qui sont les leurs.

En quelques mots, un événement climatique totalement atypique, d'une soudaineté, d'une violence sans équivalent ou presque. L'acmé de la tempête s'est déroulée selon les zones traversées par l'épisode entre 8h15 et 10h30. Je ne reviens pas sur la façon dont nous avons essayé d'être mobilisés dans le cadre de nos fonctions respectives tout au long de cette journée, mais également le lendemain et les jours suivants, la journée avec la venue du ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, le lendemain et le soir pour essayer de gérer les flux de personnes qui se retrouvaient sans abri. Et puis la semaine suivante, avec la visite du secrétaire d'État à la mer, Monsieur Hervé Berville, qui s'est à son tour rendu à Girolata, à Galeria et à Calvi.

Un mot pour souligner la mobilisation des services de la Collectivité de Corse, mais également des SIS 2A et des SIS 2B, j'allais dire comme d'habitude, à la hauteur des enjeux, l'ensemble des services de secours, je l'ai dit, y compris par exemple, les services de l'État, bien sûr, mais également la SNSM. Je ne les citerai pas toutes et tous, j'aurais peur d'en oublier.

Dire simplement que d'un point de vue de la réactivité, il me semble que la Collectivité de Corse a été à la hauteur de cet événement dramatique.

Je rappelle que dans la seule matinée du 18 août, ce sont 170 opérations de dégagement et de réouverture du réseau routier qui ont été menées à bien. Des opérations qui ont mobilisé 120 agents des routes et ont permis la réouverture totale à la circulation de tout le réseau routier dès la mi-journée.

En ce qui concerne les forestiers sapeurs, les agents de protection de l'environnement, les gardes du littoral et les agents du milieu aquatique, ils sont intervenus eux aussi de façon quasi immédiate et je dirais même, en amont de l'alerte officielle, puisque dès le jeudi 18 août au matin et malgré l'absence d'alerte officielle, le temps étant anormalement menaçant, l'ensemble des services s'est placé spontanément en alerte. Les forestiers sapeurs ont immédiatement répondu aux nombreuses sollicitations des CODIS Cismonte et Pumonte et sont intervenus en appui systématique des pompiers et de l'ensemble des services de secours. Par exemple, en Balagne, une trentaine de forestiers sapeurs a été immédiatement

mobilisée afin d'armer le groupe commando, la cellule grimpeurs élagueurs et participer aux opérations de sécurisation d'abattage et de déblaiement. Nous étions plusieurs à pouvoir nous rendre compte, le jour même et le lendemain, du travail considérable qui a été mené.

La montée en puissance des moyens dans le Pumontu comme dans le Cismonte, notamment autour des équipes d'eau d'a piana di Vicu et les 2 secteurs particulièrement impactés dans le sud et l'ouest de la Corse, c'est à dire Gravona, Bucugna, Sagone, Piana et Ota. Ce dispositif donc, est monté en puissance et cette montée en puissance a également été rendue possible grâce aux bonnes habitudes de mobilisation interservices que nous avons installée et chronicisée depuis plusieurs années, et notamment les communications entre les SIS et les forestiers sapeurs, mais également, comme je l'ai dit, les enginistes, les agents des milieux aquatiques, les gardes du littoral, les APE et sylviculteurs.

Je rappelle aussi qu'il y a eu une commune qui a ressenti de façon particulièrement douloureuse la tempête, indépendamment des dégâts, c'est la commune d'Osani et plus exactement le port de Girolata. Nous avons eu l'occasion de nous rendre sur place notamment avec Véronique ARRIGHI, avec Antonia LUCIANI, nous avons rencontré la maire, le député européen. Je ne pense pas qu'il y ait eu à proprement parler de carences de la part de la Collectivité de Corse, il n'y a pas eu de carences non plus à mon sens de la part du SIS 2A. Mais le cumul de contraintes et de difficultés, l'extrême isolement de Girolata, la surfréquentation en période estivale, le fait que c'est la commune qui a été parmi les plus directement impactées par la violence et sans doute aussi un défaut de coordination, notamment entre les services... s'il vous plaît, juste un peu moins de bruit ! Entre les services, notamment les forces militaires qui ne connaissaient pas bien les lieux. Tout cela a donné quelques heures et même quelques jours de latence pendant lesquelles, les villageois, les commerçants ont eu l'impression de ne pas être suffisamment soutenus.

Je rappelle que dès après notre visite, une équipe complémentaire de forestiers sapeurs d'une dizaine d'agents s'est rendue sur place grâce à la DSP maritime qui a été votée par cette Assemblée et qui a permis pendant le temps de cette tempête et après, ce bateau qui intervient dans le cadre d'une DSP que l'Assemblée de Corse a votée, qui a permis d'organiser l'ensemble des secours.

Je veux aussi rendre hommage aux entreprises, notamment aux entreprises corses qui ont participé aux opérations d'enlèvement des différents bateaux échoués et de nettoyage des ports.



Douze établissements scolaires appartenant à la Collectivité de Corse ont été ouverts et mis à disposition des touristes évacués de campings. Les familles qui l'ont souhaité ont pu bénéficier d'une prise en charge par les services sociaux de la Collectivité de Corse. En Balagne, la Présidente de l'Assemblée de Corse et la Présidente de l'Agence du tourisme, notamment mais pas seulement, étaient présentes. Par exemple, le collège de Calvi a accueilli 330 personnes, le collège de L'Isula 380 et le lycée de Balagne 290, grâce à une mobilisation générale de l'ensemble des maires, conseillers municipaux, présidents et élus d'intercommunalités et élus de la Collectivité de Corse. Une bonne coordination également avec les services du rectorat. Je crois que de ce côté-là, nous avons su également être réactifs.

Concernant les réseaux de télécommunications, ils ont été bien sûr fortement impactés lors de cette tempête. Donc, nombreuses pannes sur les réseaux fixes et mobiles avec des difficultés pour certains opérateurs à rétablir les connexions. Ça a été pointé par un certain nombre d'élus, notamment en ouest Corse.

En ce qui concerne les équipes, nos équipes de l'aménagement numérique, elles ont été mobilisées pour essayer de contribuer au rétablissement des lignes, notamment lorsqu'il y a eu des pannes qui ont été des pannes liées par exemple aux chutes de branches et de troncs d'arbres.

En ce qui concerne le bilan de technique et financier sur les infrastructures de communication, le bilan est toujours en cours de consolidation. Il y a eu sur les réseaux, propriété de la Collectivité, des dégâts importants, souvent localisés aussi bien sur le réseau fixe que sur le réseau mobile.

Cet événement, mais on en parlera dans le cadre du bilan et des perspectives, a notamment souligné avec force la nécessité d'améliorer les infrastructures fixes et mobiles de l'île. Cela passe par la sécurisation des liens de collecte fibres, l'enfouissement à chaque fois que possible des artères de collecte et le renforcement de la limitation en énergie des sites actifs.

Je rappelle que pour contribuer à cette réponse et en amont de cet événement climatique, la direction de la transformation de l'aménagement numérique a initié un projet de modernisation pour un montant global de 30 millions d'euros sur 4 ans, visant à améliorer la résilience des réseaux optiques existants, en renforçant et sécurisant par redondance et enfouissement les liens de collecte.

Par ailleurs, au-delà de cette problématique générale, il a été aussi démontré qu'en cas de crise grave comme celle de la tempête du 18 août dernier,

certaines communes particulièrement isolées, je pense notamment à Girolata que j'ai citée, mais également à Galeria, doivent pouvoir disposer de moyens de télécommunication autonomes, par exemple fonctionnant sur des batteries de secours ou des téléphones satellitaires. Je rappelle par exemple que Galeria n'a pas pu communiquer aussi bien en son sein qu'avec le reste du monde jusqu'à 19 h le jeudi 18 août. Cette incapacité à communiquer à Galeria a mis en échec le plan communal de sauvegarde de façon plus générale, mais j'y reviendrai. Le déficit de communications entre l'ensemble des services a été un des éléments marquants de cette crise. On sait que, que ce soit dans le domaine militaire ou dans le domaine civil, en cas de crise grave, les communications sont le nœud vital de la réussite. Elles ont été structurellement défailtantes ou insuffisantes. Je crois qu'il faudra mettre cette problématique au cœur de notre réflexion.

En ce qui concerne le suivi des procédures d'indemnisation, vous savez qu'il y a une différence d'appréciation sur l'efficacité de l'arrêté de catastrophes naturelles qui a été pris par les services de l'État. Tout de suite et au bénéfice de plusieurs expertises juridiques, dans les heures suivant l'arrêté, j'ai fait remarquer au préfet de Corse, avec un argumentaire détaillé au plan juridique, qu'à mon sens, la motivation de cet arrêté risquait de laisser en dehors du champ d'indemnisations de nombreuses communes et de nombreux dégâts, y compris les dégâts de personnes privées. Pour l'instant, cette divergence n'a pas été purgée. Nous attendons de voir ce que sera l'issue de la procédure et si oui ou non, les dégâts indemnifiables le sont, indemnisés totalement.

Par ailleurs, à côté de cet appui aux communes et aux sinistrés, concernant le périmètre de l'arrêté de catastrophes naturelles, la Collectivité de Corse a bien sûr mobilisé directement des fonds dans le cadre du soutien financier organisé par le dispositif « intempéries et incendies », un dispositif institué en 2018 pour les intempéries seulement et élargi en 2019 aux incendies, un dispositif qui a permis d'intervenir en complément à hauteur de 50 % du montant des dépenses engagées par les collectivités sur des ouvrages non assurables, par exemple les voiries ou les infrastructures d'eau et d'assainissement.

Nous avons également envisagé un instant, notamment sur le conseil de Flora MATTEI, en charge des affaires européennes, d'activer le fonds de solidarité de l'Union européenne. Mais il est apparu que le montant des dégâts n'était pas suffisant pour accéder à ce mécanisme de solidarité européenne.

Donc, voilà rapporté devant vous à grands traits ce qui s'est passé dans cet espace-temps de 48 h, avec une tempête aux conséquences dramatiques, une tempête d'une violence incalculable, mais également, et c'est la 2<sup>ème</sup> et dernière partie de ma de ma présentation, une tempête qui doit nous inciter à un retour

d'expérience et à réfléchir à des réponses souvent innovantes aux différentes questions posées par cet événement climatique.

C'est pour cela aussi que j'ai demandé au directeur général des services et à l'ensemble des services placés sous son autorité de rédiger ce rapport. Je voulais qu'il reste une trace écrite. Je voulais que l'Assemblée de Corse en soit saisie et je voulais, conformément à la nouvelle méthode de travail dont nous avons déjà parlé et que nous avons commencé à mettre en œuvre, par exemple dans le cas de la session spéciale consacrée aux dérivés mafieuses, par exemple dans le cadre du rapport d'orientation sur la langue, par exemple, je l'espère que nous mettrons en œuvre dans le cadre de la formalisation de la vision de nos attentes dans le cadre du processus, mais aussi, cette nouvelle méthode de travail, l'adaptation au changement climatique et la réponse aux situations de crise. Je pense que l'Assemblée de Corse a vocation à réfléchir selon les modalités, Madame la Présidente, que vous jugerez en discutant et en associant à votre réflexion, bien sûr, comme vous le faites toujours, l'ensemble des groupes, leur président et l'ensemble des élus, je pense que l'Assemblée de Corse a vocation à nourrir cette réflexion qui est indispensable.

Je reviens un instant sur ce retour d'expérience autour de 3 ou 4 points qui me paraissent essentiels.

Premier point, les procédures d'alerte et d'anticipation sur les événements climatiques exceptionnels. Le temps a passé, il me semble que nous avons été collectivement aussi à la hauteur de la situation, notamment en faisant preuve d'esprit de responsabilité. Il n'y a eu à aucun moment la tentation de la polémique chez personne et notamment chez aucun des élus de la Corse. Nous continuons à être dans cet esprit.

Il n'en reste pas moins, vous le savez, que dès le lendemain, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur, je n'ai pas eu de réponse pour l'instant, pour lui poser un certain nombre de questions, étant précisé que le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'une enquête administrative avait été annoncée et serait conduite. Alors, je lui ai demandé bien sûr que cette enquête administrative intervienne le plus vite possible et surtout, je lui ai demandé que les conclusions de cette enquête soient rendues publiques.

Plusieurs questions : aurait-on pu mieux anticiper l'arrivée de cet orage d'une violence exceptionnelle, par exemple en n'écartant pas le scénario le plus pessimiste résultant des différentes hypothèses ? Deuxièmement, des bouées de mesure au large de la Corse auraient-elles permis de détecter la violence de la tempête avant qu'elle ne déferle sur les côtes ? Cette question a connu une réponse

par les faits, je dirais, puisque dès les jours suivants, la décision a été prise de placer des bouées pour un coût de 3 millions d'euros au large, des bouées qui, notamment, relèvent les précipitations et la vitesse du vent. Les données recueillies par les 2 radars analyses des précipitations ne devaient-elles pas être transmises de façon automatique aux services centraux pour analyse en temps réel ? Et enfin, les baisses des effectifs au sein de Météo-France, ont-elles diminué la qualité de la surveillance, notamment en période nocturne ?

Ces questions sont posées. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs professionnels qui me confirment qu'à l'évidence, mais j'attends comme vous les conclusions de la commission administrative, il y a un cumul de facteurs dont certains fautifs qui ont conduit à un déficit d'anticipation.

Donc moi, je ne veux pas préjuger de ce que sera le résultat de de la commission administrative. Ce qui est certain, pour parler des effectifs, vous le savez, c'est que les moyens humains ont été diminués de façon très importante, y compris en Corse, divisés par 2 et par 3. Un certain nombre d'analyses et de données qui étaient traitées avant cette réforme en temps réel en Corse, sont désormais transmises et analysées, mais avec un décalage sur le continent. Donc, il ressort clairement que le dispositif global de Météo France, aujourd'hui, n'est pas adapté aux nouveaux enjeux posés par le réchauffement climatique.

Mais j'attendrai, pour aller plus loin, y compris dans la communication publique, des éléments que j'ai pu recueillir, j'attendrai comme vous, que soit rendue public l'enquête de la commission administrative. Je ne veux pas faire de procès d'intention, je pense et j'espère que celles et ceux qui ont mission et compétence pour aller au fond des choses le feront. Nous aurons l'occasion donc de reparler de cette problématique. Mais je vous dis encore une fois et en pesant mes mots, que je crains, cette crainte adossée à des éléments objectifs, que la commission d'enquête administrative ne révèle ou ne mette en lumière un certain nombre de dysfonctionnements.

Au-delà de cela, il y a une question de fond. Moi, je pense que la Corse, territoire insulaire de Méditerranée, collectivité à statut particulier, collectivité, aspirant aujourd'hui à l'autonomie, a bien évidemment vocation à avoir un service public de météorologie dimensionné à l'échelle de son territoire. C'est à mon avis, une compétence que nous avons vocation à exercer et quoi qu'il en soit, et même peut-être en anticipant l'exercice plein et entier de cette compétence, je pense qu'il est totalement aberrant que la Collectivité de Corse ne soit pas partie prenante de l'organisme Météo France. D'ailleurs, une doléance est exprimée, y compris par les régions de droit commun, ça fait partie des constats de carences, il faut que vous sachiez que nous n'avons aucun moyen juridique opérationnel d'avoir accès

à l'information météo, nous, en tant que Collectivité. Nous y avons accès comme n'importe quel tiers citoyen à posteriori et je pense que c'est une situation qui n'est absolument pas normale.

De la même façon, je crois que pour réfléchir à l'avenir, là comme ailleurs, nous parlions hier des moyens de lutte anti-incendie, nous devons réfléchir à un système de d'analyse météorologique qui se pense et se construit, y compris à l'échelle inter méditerranéenne et notamment avec nos voisins, la Ligurie, la Toscane et la Sardaigne. On sait que souvent, déjà, certains instruments développés par nos voisins sont plus efficaces, plus réactifs que ceux mis en œuvre dans le cadre français.

En ce qui concerne le renforcement des infrastructures et moyens de communication, je pense que c'est vraiment l'enjeu central. Pendant 24 heures, il y a eu une désorganisation totale. Et c'est vraiment le nerf de la guerre, pouvoir communiquer, coordonner, savoir ce qui se passe sur le terrain, mobiliser les équipes, redéployer. Donc, pas de communication interservices, vous le savez, pas de communication entre l'État et la Collectivité de Corse ou très peu, nous étions simplement au COD de Haute-Corse pour des raisons sur lesquelles on ne reviendra pas, on n'a pas été associés à l'autre COD. Mais au-delà de ça, je pense que tout le monde a noté une désorganisation totale au niveau des télécommunications à laquelle il faut absolument remédier, notamment en mobilisant des moyens. Moi je pense que sur les régions de montagne, les régions enclavées etc., il faut avoir un point prédéfini de concentration des secours, en tout cas le QG opérationnel, avec un moyen de communications satellitaire ou autres, qui permet en temps réel de réagir, de coordonner et de redéployer.

Un dernier mot aussi pour dire que, vous savez qu'il y a un nouveau dispositif qui s'appelle « FR alerte » et qui permet de diffuser de façon massive par SMS à tous les téléphones portables qui sont sur une zone, l'alerte en fonction d'un événement grave qui peut être un événement météo, ou un feu de forêt, ou par exemple une attaque terroriste. Je tiens à dire que ce dispositif n'était pas en vigueur contrairement à ce qui a pu être dit ou ce qui a pu être communiqué, y compris au ministère de l'Intérieur qui pensait de bonne foi que le dispositif était applicable et opérationnel en Corse. Il ne l'était pas. S'il l'avait été, peut-être les choses auraient-elles été différentes.

Je voudrais dire aussi un dernier mot là-dessus et notamment sur le coût réel au plan humain de ces insuffisances, avec des morts et des blessés. Mais ce que je tiens à redire aujourd'hui, on l'avait déjà dit à l'époque, mais je souhaite que ça soit inscrit, y compris au PV de notre Assemblée, c'est que la catastrophe a été avérée, mais elle aurait pu être bien pire. Et nous le savons toutes et tous.

Je prends 2 exemples : l'heure. L'heure est finalement une chance extraordinaire parce que si la tempête était arrivée pendant la nuit par exemple, et que pour avoir vu ce qui s'est passé au camping de Sagone ou au camping de Calvi, et que les arbres s'étaient abattus sur des tentes occupées, nous aurions eu des dizaines de morts, des dizaines de morts. Et si au lieu d'être en amont de 8 h 15, la tempête était arrivée par exemple à 10 h ou 10 h 30, nous aurions eu également des dizaines de morts.

Je vais vous raconter une anecdote, mais chacun a la sienne, mais cela je tiens à la raconter. Un ami à moi qui est en Balagne, qui a une société de sports de pleine nature. C'est son pilote le plus expérimenté qui est parti avec des débutants pour une plongée. Ils étaient 25 ou 30 sur le bateau. Ils se sont déroulés sur le lieu de plongée. Le pilote a vu arriver le grain, il a compris la gravité de visu parce qu'il est expérimenté et il est reparti. Il est reparti vers la côte poursuivi par la tempête. Arrivé à 100 ou 150 mètres, il ne savait plus où était le large, où était la tempête et ils ont été en détresse absolue pendant quelques minutes avant de réussir à regagner. Il me disait que 10 minutes après, s'il était arrivé sur le lieu de plongée, qu'il avait fait plonger les gens, c'était 30 morts.

Un autre exemple pour en avoir parlé à Girolata, lorsque la tempête est arrivée sur la côte ouest, entre Calvi et Scandola, les bateaux de transport de passagers qui vont, en août et qui sont pleins, visiter Scandola n'étaient pas sortis du port. S'ils avaient été en mer au moment où arrivait la tempête, il y aurait eu aussi probablement et inmanquablement des dizaines de morts.

Donc, ça a été une catastrophe, mais ça aurait pu être une catastrophe bien pire encore. Il ne faut pas que le temps qui passe, nous conduise à oublier la nécessité absolue de tirer les leçons de cet événement.

C'est pour ça que je tenais, même si ça peut paraître un peu décalé, à ce qu'il y ait cette présentation aujourd'hui et à ce que nous prenions notre part dans la réflexion.

Alors là, comme ailleurs, la Collectivité de Corse ne peut pas tout, il y a une pluralité d'acteurs, beaucoup des décisions à prendre relèvent des compétences étatiques. Mais nous devons nous positionner, comme le dit notre règlement intérieur, comme l'institution qui essaye dans le cadre de ces compétences et quelquefois en termes de réflexion au-delà, eh bien d'agir en permanence au service de la Corse et de toutes celles et tous ceux qui vivent dans cette île ou qui y sont par exemple en vacances. Et donc, je crois qu'on a un besoin absolu de tirer les leçons et de réfléchir de façon structurelle aux réponses à apporter.

Un dernier mot sur le fond, et c'est le 3<sup>ème</sup> point, la crise risque de devenir malheureusement, sinon la règle en tout cas un phénomène récurrent. Nous devons donc repenser l'ensemble de notre processus de gestion de crise. Je l'ai dit, nous avons fait front et je rends hommage à nos services, mais nous ne sommes pas équipés, nous ne sommes pas outillés, nous ne sommes pas organisés structurellement pour répondre de façon adaptée à des événements aussi violents.

Donc, tirons les leçons des carences.

J'ai demandé au directeur général des services, premièrement de produire un document dit « stratégie globale et opérationnelle pour la gestion de crise ». C'est un premier document de travail qui devrait être formalisé rapidement et qui vous sera communiqué.

Nous réfléchissons aussi dans le cadre de la refonte de l'organigramme comment intégrer cette exigence de gestion de crise et les exigences de lutte contre le réchauffement climatique. Donc, gestion de crise d'un côté, intégration des enjeux du réchauffement climatique en termes de prévention dans toutes nos politiques publiques. Ça fait partie aussi au-delà des réponses à l'événement climatique lui-même, des réponses de fond structurelles que nous devons essayer de définir ensemble.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'est un rapport d'information. Néanmoins, il peut y avoir des interventions des groupes.

Paul QUASTANA pour « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente.

Le Président de l'exécutif vient de dire que, au départ, on a une tempête exceptionnelle, mais que l'exception va vite disparaître et qu'on va se retrouver avec ce genre de phénomène de manière récurrente et régulière.

Il a rendu, et on s'est associé volontiers, un hommage à tous les services, toutes les entreprises, tous les services de sécurité sur terre et sur mer, qu'elles

dépendent de l'Assemblée ou pas, pour leur travail. On s'associe à cet hommage parce que le travail qui a été fait a été exceptionnel.

Simplement, on ne peut pas accrédi-ter l'idée que ce travail pourrait se reproduire dans d'autres circonstances, etc., parce qu'il ne faudrait pas accrédi-ter l'idée qu'on est à l'abri grâce à ces services parce que comme l'a dit le Président, à quelques heures près, c'était une véritable catastrophe humaine.

Ensuite, pour ce qui concerne la météo, oui, bien sûr, il faudrait que la Corse soit une plateforme, etc., mais la météo, elle prévoit les événements mais elle ne peut pas les empêcher.

Alors, je crois qu'il faut remonter un peu en arrière. En 20, 30 ans, la population de ce pays a doublé. Tout le monde peut constater que les structures et les infrastructures n'ont pas suivi, à plus forte raison lorsqu'on se trouve en période estivale avec des centaines de milliers de touristes qui débarquent.

On va faire un petit tour : le réseau routier, il est inadapté, c'est un cauchemar. Tout le monde le sait, Ajaccio, la Rive-Sud, Calvi, Bonifacio, Porto-Vecchio, c'est un véritable cauchemar. Il n'y a rien dans ce pays qui est dimensionné pour accueillir de telles hordes qui déboulent par centaines de milliers.

L'eau, l'assainissement, pareil. Nos réseaux d'assainissement ne sont pas dimensionnés pour ça, nos réseaux d'eau non plus à tel point qu'il va falloir choisir : ou on remplit les piscines, ou on donne à boire aux vaches.

Ensuite, les services de sécurité également ne sont pas dimensionnés pour ça. Le service d'urgence de nos hôpitaux n'est pas fait pour recevoir autant de gens impactés par une catastrophe comme ça aurait pu se passer lorsqu'il y a eu ces événements.

Ensuite, qu'est-ce qu'on peut dire d'autre ? Même en réfléchissant au plus loin, il n'y a rien, absolument rien, qui est dimensionné.

Alors pour régler le problème, le problème va se régler à long terme parce qu'on n'a pas, nous, les moyens d'opérer ce dimensionnement et ce n'est certainement pas avec les recettes fiscales liées aux retombées du tourisme qu'on y arrivera. Donc, on va être obligés de mettre en place un certain nombre de procédures, comme l'a dit le Président de l'exécutif.

En attendant, pour éviter une catastrophe humaine de grande ampleur, je crois qu'il va falloir réguler impérativement le flot touristique, d'autant plus que



si on regarde la sociologie du tourisme, on s'aperçoit que les retombées économiques sont très faibles, pour ne pas dire inexistantes, pratiquement. À part les résidences secondaires occupées à 100 % avec des villas où on voit 6 ou 7 compteurs électriques, le tout au Black, et de l'argent qui repart, ce n'est pas avec ça qu'on va financer notre développement de nos infrastructures.

Pour ce qui concerne le reste, on s'aperçoit que, malgré des centaines de milliers de touristes, le taux de remplissage de nos hôtels n'était même pas à 50 %. Donc, il y a un problème.

J'avais entendu mon ami BIANCUCCI dire dans une interview ou une communication, « on ne peut pas tout chambouler d'un coup ». C'est vrai. Mais ou on chamboule tout d'un coup, ou c'est la nature qui va se charger de nous chambouler, nous.

Je pense qu'impérativement avant de parler, ou en même temps, de parler de la remise à niveau des infrastructures, des services de sécurité, je vois mal le service des urgences de l'hôpital d'Ajaccio ou de Bastia faire face à une catastrophe de type guerre, c'est une réalité, je ne l'invente pas.

En attendant, parce qu'il va falloir quelques années et on ne va pas pouvoir les financer, nous-mêmes, que tout le circuit, tous les secteurs soient dimensionnés pour au moins les résidents, en attendant de les dimensionnés pour d'autres, je crois qu'il faut réguler le flux touristique. Le GR20 est complètement dévasté, on pourrait parler de tout ça pendant toute la journée, les plages sont dévastées. Lorsqu'on a 300 000 habitants, on a tant de tonnes de déchets ; quand on en a 3 millions, le calcul est vite fait.

Donc en attendant, je pense qu'il faut impérativement réguler le flot touristique, que ce soit pour des raisons de sécurité, pour des raisons financières ou pour toutes les autres raisons qu'on peut imaginer parce que la catastrophe exceptionnelle va devenir la règle.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine NIVAGGIONI a la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Monsieur le Président, à votre demande, la commission du développement économique travaille actuellement sur la lutte et la prévention des incendies. Évidemment, elle est rentrée dans un cycle de réunions et on est arrivés à la gestion de crise tout naturellement.

On a pu, au cours de ces auditions, évoquer la tempête du 18 août et il a été noté qu'il a été évoqué une trentaine de dysfonctionnement d'ordre plus ou moins important.

Mais je crois que nous ne pouvons pas nous cantonner à la crise climatique. Nous avons aussi, en l'espace de 2 ans, connu une crise sanitaire et elle doit être intégrée aussi à cette gestion de crise qui est d'une autre nature, mais qui a des conséquences et qui demande en tous les cas, des organisations tout aussi exceptionnelles.

On continue donc à travailler sur cette gestion de crise. Il va certainement y avoir, d'après les remontées des conseillers et de tous les acteurs présents, et ils étaient nombreux à cette commission, il y aura certainement plusieurs types d'évolutions à noter, des évolutions organisationnelles, mais des évolutions aussi qui relèvent de l'institutionnel et de du législatif.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Y a t-il une autre intervention ? Oui, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

**M. Didier BICCHIERAY**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, votre rapport fait l'état des lieux humains et matériels du sinistre. J'en profite pour remercier les forces d'intervention et de réactivité précieuses, la sécurité civile, les pompiers, les militaires et bien sûr les agents de la CDC ainsi que les services communaux et les volontaires des différentes communes.

Les interventions de la Collectivité y sont énumérées, 170 dégagements de route, 120 agents mobilisés, mise à disposition de 12 établissements scolaires pour les évacuations.

Sur l'arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles, il y a discussion autour des dommages causés par les vents violents. L'arrêté ne les mentionne pas, considérant qu'ils sont automatiquement couverts par toutes les assurances dans ces circonstances. Le rapport considère à l'inverse que le code des assurances exclut des vents aussi violents. Le débat n'est toujours pas tranché.

J'en profite pour vous exposer le cas de Calvi et des ravages qu'a subi la pinède dont on peine à savoir si elle est assurée pour ce type de circonstances exceptionnelles. Les mises en sécurité ont été faites. On envisage désormais un plan de reboisement.

A eu lieu ce jeudi en mairie de Calvi une réunion avec l'ONF et l'OEC pour que la commune soit accompagnée via un plan de gestion.

Le mobilier de la promenade piétonne dans la pinède qui est en bois, devra impérativement être réhabilité d'ici le printemps. C'est là que l'échelon communal aura besoin du soutien de la Collectivité qui sera nécessairement sollicitée.

Nous savons que le dispositif propre aux intempéries introduit dans le règlement d'aide aux communes en 2018 a déjà été activé. Il faudra certainement une part d'efforts.

Concernant la dimension politique et statutaire qui conclut votre rapport, nous sommes plus prudents. Il est question d'avoir un lien institutionnel avec Météo-France et il est demandé aux services d'élaborer une doctrine sur la préparation aux crises. Attention à ne pas trop en vouloir en termes de compétences dans un domaine de plus en plus incertain, vu l'évolution climatique, alors même que la question des moyens reste hypothétique.

La clé reste pour nous le partenariat. Nous attendons donc le détail du rapport à ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Globalement, je pense qu'on ne s'en est pas trop mal sorti entre les moyens à disposition et le facteur chance, cette fois, c'est passé si on fait l'impasse sur les drames. Ils ont été quand même très lourds.

Je pense que nous, on doit avoir une réflexion sur la prévention en amont bien entendu, sur le calibrage du niveau de l'alerte localement, avec peut-être un dispositif météo et alerte maritime qui soit adapté. Ça peut nous servir pour tout ce qui est dérèglements, y compris les dérèglements hydriques, aujourd'hui, on n'a pas un inventaire du manteau neigeux disponible. Il y a EDF qui a un vieux modèle qui a 30 ans et en se servant de cela de manière empirique, on projette des stockages et des stockages d'eau sur les gros barrages en fonction des prévisions de fonte qui sont liées à la température, aux vents et aux précipitations qui renouvellent.

Donc tout ceci pour dire qu'on a un déficit structurel de surveillance. On a pour ce qui est en mer, en observation des tempêtes, une seule bouée qui est au large de la Revellata qui sert pratiquement de modèle pour toute la Corse. Ça fait partie là aussi, des données publiques qui ne sont pas adaptées à notre géographie.

Ensuite, pour les moyens généraux, moi je pense qu'on doit avoir une réflexion sur les moyens d'une Sécurité civile en Corse. Mais quand je dis sécurité civile, ça veut dire pour les civils de Corse, c'est à dire pilotés par la Collectivité territoriale. On ne doit pas avoir un système militarisé, où on a des interventions avec les militaires de la Sécurité civile de Corte, ou les militaires du PGHM, et de se poser la question, s'ils doivent rester à Bastia, où Ajaccio.

La vraie question c'est, qu'est-ce qu'on fait ? Comment on peut demander un transfert de moyens territoriaux sur un système de SIS avec un commandement partagé pour le moment, mais qui soit globalement à notre mesure, calibré pour la Corse ? Qu'on ait des moyens nautiques adaptés. Là, on est basé sur le bénévolat de la SNSM, c'est le modèle français dans sa globalité, mais est-ce qu'il est adapté à la Corse ? Le positionnement par le CROSS des remorqueurs de haute-mer, on est au courant de rien. Un coup, de temps en temps, il est au mouillage à Bastia, il lève une ancre, il arrache un émissaire en mer peut-être d'ailleurs, et de temps en temps, il est au mouillage sur la bouée à Saint Florent. Mais ça fait partie des prépositionnements stratégiques.

Donc, on doit avoir à un moment donné un schéma, un schéma territorial de sécurité civile, avec une prospection.

Pour la partie météo, moi, je pense qu'on doit avoir aujourd'hui une inspection générale sur la classification de la Corse par rapport à ces zones de vent.

La France est déclinée en 5 zones de vent, en gros, des petits vents aux grands vents.

La zone la plus exposée de la Corse est en zone 4. La zone 4, ce sont des vents qui peuvent aller de manière exceptionnelle à 200 km/h et en vent moyen à 160 km/h, c'est la zone qui va de Bastia à Bonifacio et qui englobe le Nebbiu et les Agriate. Tout le reste est en zone 4, c'est-à-dire des vents qui vont de 140 à 180 km/h.

Mais pour les conceptions et les calculs structurels, ça entre en compte. Or, on sait aujourd'hui, depuis une dizaine d'années, que la zone d'Ajaccio prend des rafales aussi grosses que Bastia, moins souvent. Sauf que structurellement, la région du Nord, elle est plus adaptée. Des toits emportés sur Bastia, vous en verrez moins qu'à Ajaccio, parce que structurellement, la conception des bâtiments, elle a été faite sur des règles structurelles et sur un vécu antérieur qui était moins adapté et moins exposé. Donc, ça demande une réflexion sur des classifications.

Par exemple, lorsqu'un établissement qui reçoit du public, comme un restaurant, va construire une véranda et bien, il n'y aura pas les mêmes règles de calcul à Bastia, à Ajaccio ou à Bonifacio.

Moi, je crois qu'aujourd'hui, on doit regarder de manière structurelle quel doit être notre système normatif.

Ensuite, la partie exceptionnelle sur les arrachages d'arbres et autres, ça doit nous faire réfléchir aussi aux essences à planter. Quasiment tous les arbres qui sont tombés sont des pins maritimes. Qu'on pose des questions objectives : qu'est-ce qu'on doit replanter ? Sur quel sol ? Et quelle est la hauteur maximum acceptable pour un arbre qui va être dans un espace public ? Est-ce qu'on peut laisser un arbre de 3 tonnes qui peut tomber au-dessus d'un espace de caravane ? La vraie question est là. Où est-ce qu'on doit créer un bunker autour des caravanes pour que si l'arbre tombe, il ne tue personne ? Je pense qu'il faut poser toutes les questions.

Voilà président. Et pour une Sécurité civile corse avec des moyens aériens et maritimes dédiés.

**Le Président SIMEONI**

Je ne vous promets rien pour janvier, hein...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Saveriu LUCIANI per « Avanzemu ».

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Bon, j'adhère bien sûr aux propos de mon voisin sur la question de la souveraineté, je dis le mot comme ça, en tous les cas d'avoir une gouvernance qui soit plus adaptée, je dirais, au phénomène.

Alors, moi je dirais simplement d'abord, comme tout le monde, je crois que vous l'avez dit, mais il faut rendre hommage à tous ces gens qui ont bougé, qui ont aidé et qui ont accueilli, que ce soit des particuliers, que ce soit des collectivités, des services bien sûr de la CDC, des sapeurs-pompiers, tous ceux qui ont à un moment donné aidé, parce qu'il y a eu un drame, des drames affreux, on l'a vu.

On a parlé d'un arbre, moi, j'ai le souvenir de cette petite dans un camping du côté de Sagone, je crois, écrasée pour un arbre d'ailleurs.

On a connu beaucoup de morts en 93, je ne sais pas si vous vous rappelez. 93 a été une bonne année aussi à la Toussaint, des inondations qui ont quand même emporté beaucoup de monde, notamment Rosa, je m'adresse aux sudistes, à e Caldane, de l'auberge du pont.

Encore une fois, c'est un grand débat entre la météo et le climat, la météo n'est pas le climat. La climatologie n'est pas la météorologie.

Je crois que la vraie question est là, c'est qu'aujourd'hui on est dans une île qui est quand même soumise, et la Méditerranée en général est impactée par un changement climatique assez particulier. C'est une zone d'impact les plus importante en termes des faits dans le monde.

A l'heure où on parle, je regarde mon successeur, il sait très bien que la ressource superficielle, par exemple, elle a baissé en 30 ans de 40 points pratiquement dans certains endroits, c'est-à-dire qu'on va manquer d'eau très rapidement. Ce qui était l'exception hier devient la normalité. Pour tout. Et on

aura, si vous regardez les rapports du GIEC, vous allez avoir des événements climatiques extrêmes, ils sont qualifiés ainsi, de plus en plus réguliers.

On est en train de changer de climat. Le climat méditerranéen de votre livre de CM 2 de l'époque, il n'existe plus. La leçon que je retenais sur le climat montagnard, le climat, rappelez-vous des différents climats, continental, etc., ça n'existe plus. La Méditerranée, aujourd'hui, elle a pris 1,5°, elle va en prendre encore 1,5 d'ici 15 ans et on va se trouver en zone quasi, pas subsaharienne, mais on aura quand même un climat qui va véritablement remonter du Sud. Et ça va changer considérablement non seulement les moyens de secours, mais l'adaptation qu'on doit avoir, la capacité qu'aura la Corse à s'adapter à ce changement climatique, y compris, il n'y a pas le président de l'ODARC, mais il le voit très bien. D'ailleurs, on s'inquiète sur le goutte-à-goutte, mais on n'est plus au goutte-à-goutte là, on est carrément à se demander comment on va gérer une ressource qui aujourd'hui, et regardez dans certaines communes, y compris cet été, comment ça s'est passé.

On est vraiment devant quelque chose qui est un phénomène sociétal qui dépasse, y compris notre entendement. On n'a pas été habitué à ça. Ni aux grandes tempêtes. Les vieux disaient, moi je me rappelle quand ils parlaient d'Oritiporiu en 34, l'avalanche d'Oritiporiu ou celle d'Asco dans les années 60, c'était exceptionnel.

Aujourd'hui, c'est fini. Aujourd'hui, on a un mort à Girolata, on aurait pu en avoir 10, etc., etc.

Alors, moi, simplement, on ne va pas passer cent ans là-dessus. Je crois qu'il y a quand même eu, il y a quelques années, j'y étais, l'inauguration d'un radar sur la Punta et un radar dans la plaine d'Aleria. Il y a une zone de la Corse qui n'est pas couverte. Je ne sais pas si vous le savez, c'est la zone qui concerne notamment la partie du Nebbiu, M. ARENA, et une partie du Cap. La Corse n'a pas aujourd'hui une couverture radar totale, ça c'est important de le dire, et en plus c'est Météo France. Et là-dessus, je rejoins Paul-Félix sur l'idée que, à un moment donné, il va falloir que, en termes de météo, on fasse un peu comme les Sardes.

Les Sardes ont, je ne sais pas si vous avez consulté les agences et offices sardes, ils ont ce qu'ils appellent l'ARPAS (agenzia regionale per la protezione dell'ambiente della Sardegna), avec un département donc météo-climato qui permet notamment d'avoir une couverture qui dépasse le terrestre et qui va vers la mer. Donc, je ne dis pas que demain ça va empêcher les tempêtes, mais ça va peut-être nous aider dans la prévention et je pense qu'aujourd'hui la Collectivité, c'est aussi une négociation à avoir, doit avoir son propre département dédié à ces

événements parce qu'aujourd'hui, on a changé d'époque, comme on change de climat.

Donc c'est important, puisqu'hier on parlait de la Catalogne et de coopération en Méditerranée, Mare nostrum, c'est aussi peut-être s'inspirer d'exemples voisins qui ont quand même des moyens, même si on n'arrêtera pas le feu... J'ai souvenir d'une motion qui, pour l'instant, roule dans les commissions, et qui parle aussi de moyens. Je crois que, au-delà des moyens, il y a surtout l'anticipation et l'anticipation peut sauver beaucoup plus de vies que les moyens, paradoxalement ou en tous les cas, c'est ce que je pense.

Pour le reste donc, l'idée d'arriver ici, nous, à maîtriser cette gouvernance à tous point de vue, que ce soit au niveau des moyens de secours et de prévention, et surtout d'avoir sur la météorologie donc et sur la climatologie, une main puissante, je dirais, en coopération notamment avec nos amis sardes, pourquoi pas. En tous les cas, c'est une piste qui permettrait à un moment donné d'éviter, peut-être pas le pire parce que le pire n'est jamais très loin et le pire est toujours à craindre, mais en tous les cas d'atténuer un certain nombre d'événements climatiques extrêmes qui vont revenir.

Je vous rappelle Fabien, la tempête Fabien. Il y a souvent des noms de femmes pour les tempêtes, je ne sais pas pourquoi... Il y en avait une qui s'appelait Fabien, qui avait fait d'énormes dégâts. Là, je crois qu'elle s'appelle Denise. La prochaine, je ne sais pas comment elle va s'appeler, mais en tous les cas, il est important que la Corse se prépare à anticiper un certain nombre de phénomènes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Véronique ARRIGHI, pour « Fà populu in seme ».

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Je voudrais dans un premier temps, m'associer aux pensées que vous avez exprimées à l'endroit des personnes décédées, blessées et des sinistrés lors de cet événement.

La réussite des actions de secours et de sécurisation, l'accompagnement des citoyens et des communes, l'assistance aux populations et des missions de



soutien logistique est à mettre au crédit des deux services d'incendie et de secours, de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, mais aussi des communes et de l'État.

L'action citoyenne a fortement été au rendez-vous avec la solidarité active des populations et des associations. Chacun a fait preuve de beaucoup de sang-froid et d'une grande compétence dans ces circonstances dramatiques.

Je voudrais souligner la force de leur engagement et leur exprimer ma gratitude.

Ces phénomènes météorologiques soudains et d'une violence extrême, mais aussi leur récurrence, viennent nous rappeler que nous sommes très vulnérables.

Le changement climatique n'est plus une prévision, c'est une réalité.

Nous sommes dans l'obligation de repenser l'action publique en termes de prévention, de gestion de crise, mais surtout d'adapter l'ensemble de nos politiques publiques.

Il nous faut changer de format. Nous devons saisir les opportunités existantes que nous offre le statut de la Corse, ouvrant un champ de compétences diversifié bien qu'encadré par l'État.

La Collectivité, au travers des moyens qui lui sont dévolus et de par sa connaissance des territoires, doit être le chef de file des réflexions à mener sur trois points.

Tout d'abord, la consolidation de la réponse en termes de sécurité civile dans les territoires, par l'adhésion de l'ensemble des services associés à la gestion de crise dans le cadre d'une stratégie plus intégrée de nos politiques publiques.

Ensuite, il est indispensable que la Collectivité de Corse soit associée en amont par Météo France à la définition du risque météorologie. Cela est nécessaire pour de nombreuses raisons : une plus grande réactivité dans l'information des populations, la mobilisation de l'ensemble de tous les services compétents, la garantie de continuité des canaux de communication et enfin, il faut, sensibiliser les citoyens à une culture de sécurité civile, mais aussi accompagner les élus et agents publics en termes de formation à la gestion de crise.

Les premiers retours d'expérience ont mis à l'honneur le professionnalisme de l'ensemble des services associés. Ils ont également mis en évidence la faculté de résilience de nos territoires. Le pic du phénomène météorologique n'ayant impacté que des secteurs circonscrits à la Balagne et à la côte ouest.

Si une telle situation devait cependant concerner dans l'avenir l'ensemble du territoire, des difficultés opérationnelles sont prévisibles au regard du format en personnel et matériel de nos services d'incendie et de secours.

Nous tenions, avec le président du SIS Cismonte, à partager ces éléments.

A ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. D'autres interventions ? Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ».

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je m'exprime en contrepoint du réflexe finalement que génèrent nos débats autour d'une catastrophe.

Y a-t-il eu des failles à un moment donné dans l'alerte ? Probablement. C'est ce que révélera l'enquête administrative. Mais le réflexe de certains de nos collègues, que j'entends dans le droit-fil d'une doctrine ou d'un horizon qu'ils se fixent, c'est de dire « on aurait mieux fait, si tout était ici ». Corse Secours, Corse Météo... Moi je n'ai pas d'hypothèses tendant à prouver que ça se serait mieux ou mal passé. Je dis que ce réflexe pousse beaucoup trop loin ce que nous devons tirer comme leçons par rapport à ce qui s'est passé.

Quelles sont les leçons qu'on doit tirer ? Et la dernière intervention de de nos collègues est plus centrée sur le pragmatisme. Oui, il faut davantage former les citoyens à des situations de crise qui vont se répéter. Ça, c'est le premier point

Deuxièmement, il faut non pas réclamer une gouvernance dont nous savons très bien que pour l'heure, nous n'aurions pas les moyens d'exercer.

Le PGHM a été cité, le monde entier nous envie le PGHM. Le monde entier nous envie le PGHM ! Est-ce qu'il faut demander à avoir un PGHM nustrale ? Sans rentrer dans des réflexes de coloniser, de gens qui feraient

allégeance d'un autre côté à ce qui serait mieux venant de l'État, ou ce qui serait mieux exercer ici.

La question aujourd'hui, c'est comment on mutualise de façon beaucoup plus réactive les moyens qui appartiennent et aux uns et aux autres. Et dans cette question, dans cet épisode de crise, la leçon qu'il faut retenir, en tout cas de notre part de façon dominante, c'est que les uns et les autres ont été au rendez-vous. Les uns et les autres ont été au rendez-vous. Et ce n'est pas au bénéfice d'une faille qui appartient et aux uns et aux autres ou aux uns et aux autres qu'il faut tirer, de notre point de vue, des conclusions hâtives sur le thème « nous devons exercer cette compétence », même si ça ne doit pas nous interdire de dire que, par exemple, il n'est pas normal qu'en matière de météorologie, nous ne soyons même pas associés. Bien sûr qu'il faut aller plus loin. Bien sûr qu'il faudrait savoir, depuis cette maison, si cet après-midi on a la neige à Vizzavona, sans faire le circuit qui consisterait à être dépendant de Météo France.

Mais c'est une compétence aujourd'hui qui, en dépit de quelques failles épisodiques, et heureusement... Bien sûr qu'il faut se projeter parce que ce qu'on appelle des épisodes aujourd'hui rares, vont devenir plus fréquents.

Voilà ce que m'inspirent les débats tels qu'ils ont été distillés, sur la base d'un épisode encore une fois qui devrait nous conduire d'abord à l'humilité et après, à regarder les choses de façon un peu plus consensuelle.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean-Martin.

Allora, qualu hè chì vole piglià a parolla ? Charlotte TERRIGHI prima, dopu François SORBA.

### **Mme Charlotte TERRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer que les communes ont obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Donc, ce que nous nous attachons à faire, bien sûr, ce qui est un coût pour les petites communes, et ça demeure aujourd'hui un document administratif. Sa mise en application en cas de grosse crise demeure une grosse inquiétude pour les petits maires. Comment allons-nous

pratiquer sans moyens humains et financiers si demain on est face à une grosse crise ?

Donc, la réflexion aujourd'hui dans cet hémicycle peut nous permettre peut-être de mutualiser tous ces plans pour essayer de trouver une solution globale territoriale ou, en tout état de cause, il faudra que votre réflexion intègre ce que nous, nous avons déjà fait d'un point de vue local. Vous ne pourrez pas vous exonérer de ces plans qui ont déjà été élaborés, transmis en préfecture et actés. Donc, il faudra probablement unifier tout cela et demain, créer une plateforme commune pour pouvoir les mettre en application, parce que moi je vous avoue que pour les petits maires que nous sommes, c'est un très, très gros stress. C'est déjà un stress de l'écrire, on a fait appel à des cabinets bien sûr spécialisés, mais leur mise en application quand on les écrit, on se dit « mais comment je vais faire ? »

Les SMS, les alertes SMS sont prévues dedans, elles ont d'ailleurs un coût. Quid des gens qui arrivent l'été, dont on ne connaît rien, comment on les alerte ? Tout cela nous dépasse complètement.

Donc, voilà, moi je voulais vous faire part des réflexions d'un élu de terrain d'un tout petit niveau, mais qui se trouve confronté à des difficultés.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. M. SORBA.

**M. François SORBA**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais revenir à la journée du 18 août, parce que là on part un peu...

Plusieurs questions sont posées dans ce rapport, est-ce que ces phénomènes extrêmes sont prévisibles de manière précise ? Moi je n'en suis pas sûr.

Je prends l'exemple de qui s'est passé dans le Valincu, on a eu des vents à 140 km/h qui sont des grosses tempêtes, mais ce ne sont pas non plus des phénomènes exceptionnels. Tandis qu'à Girolata et sur le nord de la côte ouest, on a eu des vents plus de 200 km/h.

Est-ce qu'on a les outils performants pour prévoir ces phénomènes ? Aujourd'hui, il est très difficile de le dire et de le préciser, parce que est-ce que ces phénomènes deviendront réguliers ? Est-ce qu'ils resteront exceptionnels ? Personne aujourd'hui ne peut dire si le dérèglement climatique va engendrer ce genre de phénomènes.

Enfin, je pense que notre rôle aujourd'hui, quand la tempête est là, c'est déjà la crise et c'est vraiment dans la prévention qu'on doit être fort. Je vais parler au niveau du littoral, on sait que dans certaines zones, ce sont des zones à forte fréquentation de plaisance, est-ce qu'on n'a pas intérêt à revoir un peu nos infrastructures en termes de mouillages, de mouillages sécurisés qui permettraient de répondre à ces phénomènes extrêmes, dans ces zones à forte fréquentation ? Ces dispositifs permettraient aussi d'avoir un recensement de la plaisance dans ces zones.

Le Président l'a dit tout à l'heure, on a eu beaucoup de chance, si la tempête était arrivée 2 heures avant, je pense que nous aurions eu beaucoup plus de catastrophes. Tandis que si on avait vraiment un recensement précis des plaisanciers dans ces zones-là, peut-être qu'on pourrait déjà prévenir ce genre de phénomène. Et en plus, par transversalité, on irait aussi sur une protection de l'environnement qui nous tient tous à cœur.

Voilà, je pense qu'on doit avoir une réflexion globale sur la prévention de ce genre de phénomène.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame Présidente.

Je ne comptais pas intervenir puisque Véronique ARRIGHI avait tout dit, mais suite à un certain nombre d'interventions, j'aimerais quand même apporter un certain nombre de précisions, puisque le président du Conseil exécutif nous avait demandé de réfléchir sur un certain nombre de moyens et à la commission, et aussi de soutien aux élus, avec bien entendu notre centre de formation de Corte qui pourra et qui a déjà commencé avec les élus de la commune de Corte, pour mettre en situation réelle, grâce à nos simulateurs, des

catastrophes naturelles, inondations, incendies, etc., sur une formation des élus locaux, via leur plan communal de sauvegarde.

Et je pense que cette expérimentation qui a déjà commencé avec la commune de Corte que nous remercions de s'être prêtée au jeu, j'ai envie de dire, pourra se multiplier en tant que de besoin et être vraiment un appui et une aide à la décision pour les élus que vous êtes, Madame TERRIGHI, et je vous rejoins puisque vous êtes quelquefois très seule et isolée, même si la montée en puissance des moyens vous rassure et on l'a vu, les choses ne sont jamais parfaites et qui aujourd'hui peut prévoir ce qui va se passer ? On peut mettre les capteurs qu'on veut, on peut mettre tout ce qu'on veut, je pense qu'on ne pourra jamais être sûr de ce qui va arriver. Il faudra nous préparer au pire puisqu'aujourd'hui, on sait que le pire peut arriver.

Et après, je pense que chacun doit rester dans ce qu'il sait faire et ne surtout pas penser qu'on peut tout faire. Il y a des professionnels aujourd'hui qui sont là pour nous conseiller, pour nous guider et il ne faut surtout pas qu'on pense que nous, on pourra se substituer à un certain nombre de professionnels. On peut aider, on peut aider à la prise de décision. Monsieur le Président, je voulais garder la primeur, mais on en avait déjà parlé, Madame la Présidente, puisque très rapidement on organisera une démonstration sur ce site, avec des simulateurs financés par des projets européens en collaboration entre le SIS 2B, SIS 2A, avec une mutualisation engagée sous la mandature de mon collègue et ami Guy ARMANET, et prolongée aujourd'hui dans une mutualisation SIS 2A/SIS 2B. Donc, on vous invitera en tant qu'élus locaux et élus territoriaux à une démonstration et vous verrez que, même si on ne peut pas tout prévoir, on va pouvoir se préparer à ce qui peut nous arriver et en inondation, tempête, incendie, puisqu'il faut se préparer aussi cette année. Le Président le disait hier. On a eu beaucoup de chance, je pense.

Sur les feux, on a eu beaucoup de chance. On a aussi été sur le terrain, le Président nous a donné des consignes strictes, tous les moyens disponibles sur le terrain et on a pu, c'est vrai, faire face à cette mutualisation aussi, puisque vous avez vu qu'au mois d'octobre, on a aussi bénéficié du soutien de l'hélicoptère bombardier d'eau du SIS 2A et aujourd'hui, nous ne raisonnons plus nous en départements, puisqu'ils n'existent plus, mais la sécurité civile raisonne toujours en département et c'est peut-être une de nos difficultés qu'il va falloir discuter avec l'État. Mais le temps viendra de discuter de ça aussi, donc je voulais mettre à la discussion ces avancées qui nous ont été demandées par le Président du Conseil exécutif.

Madame TERRIGHI, pour vous répondre, les élus pourront bénéficier de cette formation, les élus pourront être accompagnés et ils en ont bien besoin.

Et je tiens aussi à dire un mot sur ce qui a été le rôle des élus aussi de la Balagne, puisque je vois Pierre GUIDONI présent, Ange SANTINI qui n'est pas présent et bien entendu tous les autres qui étaient de la collaboration, et la nécessité d'avoir des élus locaux qui connaissent le terrain, puisque le directeur des opérations de secours, c'est vous les DOS, c'est vous qui nous dites, qui guidez, qui connaissez le terrain. C'est vraiment un appui pour nous qui est un appui majeur et considérable, bien entendu, sur les opérations de secours, et je laisserai la présidente aussi dire sa petite expérience que l'on a vécue. On a vécu une petite expérience aussi en Balagne et on n'était pas proche du chaos, mais on n'y était pas loin. Et après, la montée en puissance a fait qu'on a pu assumer, on a pu faire front puisque les moyens de l'État étaient disponibles et il faut le rappeler, sur un dispositif feu de forêt qu'on avait maintenu. Mais si ça se passait aujourd'hui, les choses ne seraient pas, à mon avis, aussi faciles.

Et pour terminer, je pense que les exercices tels que ceux qui ont été faits le mois dernier sur un crash à l'aéroport de Calvi et bien entendu, dans le 2A avec une simulation d'accident de car dans un ravin, ces exercices là on doit les répéter avec les communes puisque ça nous donne aussi des réflexes qu'on doit mettre en œuvre.

Voilà ce que je voulais mettre au débat très modestement. Mais sur ces questions-là, il faut rester très modeste, puisqu'on ne sait pas ce qui nous attend et il faut se préparer au pire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, Jean BIANCUCCI.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je crois que, à ce stade, beaucoup de choses ont été dites.

C'est, Monsieur le Président, une interpellation que vous faites aujourd'hui à l'adresse, non seulement des élus qui sont ici, mais des élus locaux, communaux, vous en avez parlé, Madame. Je crois que cette interpellation doit être perçue comme quelque chose d'important, de fort.

Je ne vais pas revenir sur la méthode concernant votre manière désormais de présenter les choses.

Un dossier comme celui-ci ne peut pas être examiné par un rapport, un simple rapport qui nous est soumis.

C'est un dossier qui demande, et on l'a vu, de par les interventions qu'il y a eu et que je partage. Peut-être pas dans le détail, mais ce qui a été dit relève du bon sens et aujourd'hui, on est face à une problématique qui est à la fois locale, j'y reviendrai, mais aussi méditerranéenne. On n'est plus dans le repli sur soi. On est dans le partage nécessaire. Il s'agit à la fois de notre survie au sens, bien entendu, non seulement de la Corse, notre manière de vivre, mais il s'agit aussi bien entendu de l'évolution de tout ce qui se passe en Méditerranée.

Je ne vais pas revenir sur certains phénomènes récents, mais tout cela, bien entendu, est cohérent. Il faut le prendre comme un ensemble.

On ne va pas revenir sur la problématique de l'eau cet été. Mais là aussi, ça nous interpelle.

On ne va pas revenir sur la tempête, Xavier a dit Fabien, je ne m'en rappelais plus... Ce n'est pas Fabienne, c'est Fabien ce coup-ci... Donc la tempête, j'ai encore la vidéo et je la garderai pour mes enfants et mes petits-enfants, de la Gravona qui passe au-dessus du tablier du pont. J'ai quand même un âge certain, je n'ai connu cela que pendant une tempête de printemps, alors que les neiges du Monte d'Oru fondaient et qu'il y avait un apport d'eau extraordinaire.

Est-ce que ces événements sont des événements exceptionnels ou on est rentré dans l'ordinaire des choses ? J'ai peur que ce soit le cas.

Président, notre réflexion ici, certainement, on est tous fondés à apporter notre contribution. L'exécutif lui-même qui a, plus que les élus qui sont ici, à la fois les informations, mais les moyens aussi de mettre tout cela à disposition du plus grand nombre de personnes. Moi, je pense que, sans revenir au plan de sauvegarde, il faut aussi que les communes soient interpellées.

Les communes, pourquoi ? Parce que les problématiques sont différentes. On l'a vu, la pesanteur, je dis bien à dessein, la pesanteur de l'urbanisation qui s'est faite à outrance, il y aura une note à payer. Il y aura une note à payer et pas uniquement une note financière. La manière dont s'est développée la Corse jusqu'à présent, eh bien nous aurons, y compris vis-à-vis des générations qui viennent, à rendre des comptes. Nous aurons à rendre des comptes.



Alors, sans en revenir aux moyens, est-ce que Météo France suffit et est-ce qu'il suffit de partager avec Météo France les éléments dont on peut disposer. Je ne pense pas, aujourd'hui la météo, c'est une affaire d'ensemble méditerranéen.

Comment on pourrait mieux partager les informations avec le continent italien ? Avec l'Espagne ? Avec le Maghreb ? Avec la Sicile ? La Sardaigne ?

Le problème pour les années qui viennent est celui-ci : Météo France, même si Météo France est très compétente et si demain, on aurait Météo Corse, cela ne suffirait pas. Donc, on le sait aujourd'hui.

Ensuite, bien entendu, « y a qu'à », « faut que », non, il ne s'agit pas de ça. Moi je n'ai pas, tout seul, des propositions précises à apporter. Je pense que la concertation que vous pouvez lancer, Monsieur le Président, doit être générale. Il faut donner la possibilité à chacun de pouvoir contribuer et y compris, je le dis, parce qu'il y a aussi des lanceurs d'alerte, des gens qui depuis 30 ou 40 ans nous alertent sur les évolutions, des associations de défense de l'environnement. Je pense qu'il faut les intégrer aussi.

Alors, il est nécessaire, à l'évidence, de se hâter.

Une idée, Monsieur le Président, mais vous l'avez eue il y a déjà un petit moment, donc je ne fais que rééditer cette idée : pourquoi ne pas organiser au printemps prochain, dans un temps court (dans un temps court, parce que si on dit « dans 5 ans on va le faire », je crois qu'il faut y aller et très vite, on a une responsabilité trop lourde sur les épaules), un colloque international, avec la problématique qui est à la fois la problématique des évolutions climatiques, la problématique du couvert végétatif des forêts. On parlait tout à l'heure des pins maritimes, mais avant il n'y avait pas de pins maritimes, il y avait des pins parasols. Aujourd'hui, il y a des endroits où vous les comptez sur les doigts d'une main les pins parasol. Donc, il faudrait peut-être revenir à des choses très simples.

Voilà, je voulais vous interpeller là-dessus. Je crois qu'on on est tous aujourd'hui face à un gros problème, il va falloir l'affronter et pas uniquement en termes de moyens, je le crois.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Attendez, je vérifie aussi les temps de parole. Alors Pierre et ensuite Chantal PEDINIELLI.

**M. Pierre POLI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage aux victimes de cette catastrophe et remercier, bien sûr, tous les services qui sont intervenus.

Je pense que tout a été dit, mais je pense qu'on doit aller plus loin et se dire la vérité. Aujourd'hui, la Corse n'a pas les moyens de répondre à ce genre de catastrophe. Elle n'a pas les moyens financiers, les moyens humains.

Alors bien entendu, on peut rendre hommage aux 2 SIS aujourd'hui qui font justement avec leurs moyens, mais qui aujourd'hui ne sont pas suffisants, parce que la catastrophe qui a eu lieu, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, il peut y en avoir d'autres. Mais les catastrophes, il y en a tous les jours, alors à d'autres niveaux. Quand il y a quelqu'un qui fait un malaise à Cozzano et qu'il faut 50 minutes ou 1 heure pour redescendre à l'hôpital d'Ajaccio, à ce tout petit niveau, c'est une catastrophe aussi.

Donc, on avait réussi avec le SIS à avoir un hélicoptère à l'année, mais je pense que des hélicoptères à l'année il devrait y en avoir dans les 2 SIS, ça devrait se généraliser. On devrait se donner les moyens.

Alors les moyens, bien entendu, à la base, ils sont financiers. On sait très bien que les budgets des SIS, aujourd'hui, sont contraints et qu'il va falloir trouver les moyens, mais les moyens, on ne pourra les trouver que si l'État vient nous donner, je dirais, un coup de main pour pouvoir aller plus loin.

Donc aujourd'hui des catastrophes, je vais vous citer un exemple : le port d'Ajaccio reçoit des bateaux de croisière tous les jours. Imaginez demain qu'un bateau de croisière prenne feu, il n'y a pas de moyens aujourd'hui en Corse pour lutter contre ce genre d'incendie.

Alors attention, aujourd'hui, il ne faut pas rêver, on n'a pas les moyens de répondre à tout. On n'a peut-être même pas les moyens de répondre souvent à des problèmes, je dirais, simples comme celui de Cozzano ou de Guitera. Mais essayons de nous donner les moyens, essayons de convaincre l'État dans la négociation qui va avoir lieu ou qui a lieu en ce moment, lui expliquer qu'on ne pourra pas tenir comme ça. On a eu la chance de ne pas avoir cet été de gros incendies. S'il y avait eu des incendies importants comme en Gironde, je ne sais pas comment on y aurait répondu aussi.

Donc c'est un problème global qu'il faut régler, mais malheureusement, une fois de plus, les finances jouent un grand rôle.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, il y avait Chantal PEDINIELLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Rapidement, vu le temps de parole.

Vous parliez, Monsieur le Président, de système d'alerte. Alors pour être riverain et avoir connu les crues mortelles du Rizzanese en 93, les crues dévastatrices du Fiumicicoli, donc Rizzanese 93, 96, plus près de nous 2017, 2019, où les riverains n'étaient absolument pas alertés.

Il y a depuis 2020, sur ces 2 rivières, donc au niveau du pont génois sur le Rizzanese et le Fiumicicoli-Pont de Caldane, un système d'alerte VIGICRUES, qui mesure par sonde et caméra le débit de la rivière.

Alors, est-ce que le système est opérationnel ? Je ne le sais pas, fort heureusement, puisque depuis 2020, il n'y a pas eu de crue grave sur ces 2 rivières.

Encore que, sur le journal avant-hier, les riverains du pont génois nous alertaient sur le fait qu'ils ne peuvent plus accéder chez eux, à leur propriété car le passage à gué est submergé par sable, galets, troncs d'arbres. Donc, on en revient à l'entretien des rivières, vaste sujet, la GEMAPI qui pour moi n'est pas opérationnelle.

Donc voilà, alors on veut en effet prévenir, il y a des systèmes et il faut revoir, j'en suis persuadée, l'entretien des rivières, ça serait déjà un moyen très important pour éviter les crues et les catastrophes.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, il y a une demande de parole de Don Joseph LUCCIONI, notre secrétaire de séance.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Très succinctement.

Tout a été dit quasiment sur l'amont, le dispositif, la réflexion, les actions, les outils. Il y a la gestion de crise aussi ; la gestion de crise, c'est les SIS, c'est les secours, les premiers secours et c'est aussi les soins.

On a la chance d'être élus et de pouvoir se faire le relais d'un certain nombre de demandes qui remontent de la part de la société.

Dui ghjorni fà, sò andatu à dà u me sanguì, l'infirmieri è i duttori m'ani dittu chè dipò u COVID, ci hè di menu in menu persone chè dani u sanguì. On est sur des chutes considérables.

A parsona era nant'à a cumuna d'Afa chè m'hà presu u sanguì è m'hà dittu « dipoi stamane, emu vistu 7 parsoni ».

Sachant qu'avec une poche de sang, on sauve 3 vies. C'est aussi ça.

Donc, je voulais profiter de l'occasion qui m'était conférée à travers ce rapport, Monsieur le Président, Chers collègues, pour faire un point et interpeller publiquement la société corse et les élus que nous sommes et que nous avons l'honneur d'être sur la problématique des dons du sang.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. ARENA.

**M. Jean-Baptiste ARENA**

Tout a été évoqué, je pense, jusqu'à la prévention.

Il me semble qu'on n'a pas évoqué une dernière chose, c'est le bon sens paysan. Jean l'a évoqué tout à l'heure. Le bon sens en général, ce bon sens paysan que malheureusement nous avons perdu au fil des décennies, puisque hier nous en parlions notamment avec Saveriu, avec la perte de cette société agropastorale qui nous manque tant aujourd'hui.

Donc, il y a peut-être un moyen de pouvoir transmettre aujourd'hui certains dangers aux générations futures, c'est peut-être la pédagogie dans les écoles. Ça, ça peut se faire très rapidement à travers les pompiers ou peut-être l'Office de l'environnement, d'envoyer dans les écoles primaires et les collèges des intervenants qui puissent expliquer aux générations futures les dangers d'une rivière en crue, de voir venir ces dangers-là, ou un tempurale in mare. Ça ne résoudra pas tout, mais peut-être qu'en amont, certaines personnes qui depuis 15 ou 20 ans ont débarqué en Corse et qui aspirent à faire partie de ce peuple et qui n'avaient peut-être pas l'antériorité familiale pour voir venir des dangers en montagne ou en mer, on puisse, à travers leurs enfants, les éduquer eux-mêmes.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci.

Donc, donc beaucoup de choses ont été dites. On voit bien que le sujet d'abord est grave. Concernant la nouvelle méthode qui a été mise en place, nous aurons donc la possibilité de travailler au sein de l'Assemblée et dans le cadre des commissions dédiées sur ce sujet.

Moi je voudrais dire deux mots, même si l'essentiel a été évoqué.

D'abord, évidemment, en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, avoir une pensée pour toutes les victimes et les familles des victimes corses, continentales, étrangères qui étaient sur le territoire à ce moment-là. Lorsqu'on vient en vacances en Corse, normalement, c'est pour repartir avec des magnifiques souvenirs, et quand on repart avec une enfant adolescente dans un cercueil, pour le dire de manière très crue et très claire, c'est quand même un trauma collectif, familial, privé, mais aussi collectif qui nous atteint tous. C'est la première chose.

Évidemment, avoir une pensée et rendre hommage à tous les sauveteurs, tous les intervenants, que ce soit évidemment les services de la Collectivité de Corse, les SIS, les sapeurs, tous les intervenants, les services médicaux, les services de l'État aussi, qui sont intervenus sur le terrain, tous ceux qui étaient là au plus fort de la crise et dans les jours qui ont suivi, parce qu'il faut savoir que nous étions le 18 août et qu'ensuite, il a fallu déblayer, remettre en ordre, il fallait dégager les routes, etc., etc. Et il faut remercier ces personnes qui parfois sont revenues de leurs propres vacances, en fait, elles étaient en vacances, elles sont revenues en Corse pour pouvoir travailler et remettre en place les choses sur les territoires concernés.

L'émotion a été vive. Bien sûr, elle l'est encore, on le sent bien dans les interventions qui ont eu lieu et certainement chez les personnes qui nous écoutent ce matin.

On a eu de la chance, c'est vrai, il y a eu beaucoup de chance, vous l'avez dit, Monsieur le Président, mais la chance ne sera pas toujours au rendez-vous.

Je rejoins ce qu'ont dit Bâti ARENA, Hyacinthe VANNI, à un moment donné les choses ont pu se faire, et je prendrai pour témoin deux personnes qui sont dans l'hémicycle, Pierre GUIDONI, bien évidemment, et Didier BICCHIERAY, puisque nous étions ensemble au PC crise de Calvi. À un moment donné, les choses, elles ont fonctionné sur le terrain, perchè chî c'era un stintu paisanu, veramente un stintu paisanu, amicizia, sulidarità, quale sianu e nostre idée, tutt'u mondu hà funziunatu, altrimenti l'affare propiu serebbenu state difficiule, propiu difficiule.

Dans une crise, et nous aurons le temps d'en reparler, il y a trois temps : le temps de la crise, la gestion de la crise ; il y a le temps normalement de l'anticipation qui doit venir en amont, et là, merci Monsieur le Président, pour votre rapport d'information, parce qu'il nous incite à mettre en œuvre un travail et des dispositifs d'anticipation ; et enfin, il y a le temps de l'adaptation.

Je tiens à préciser avant d'exposer ces trois points, que cette tempête, Monsieur le Président, n'a toujours de nom. Je crois que dans l'histoire de la météorologie française, au regard de l'importance du phénomène, qui a été maintenant documenté, parce que des documents on en a, des photos de gens qui ont pris le premier nuage au-dessus d'Ajaccio, je ne sais même pas d'ailleurs si ça s'appelle un nuage tellement c'était monstrueux, cette tempête n'a pas de nom. Nous l'avons dit déjà dans le cadre de la session sur les dérives mafieuses, ce qui n'a pas de nom, n'existe pas.

Moi, je me demande dans quelques années, lorsqu'on on regardera les bouquins de météorologie, on verra si cette tempête sera signifiée dans les annales de la météorologie française. C'est quand même quelque chose d'assez effarant. Avant-hier, il a plu, certes beaucoup, ce n'était pas une tempête, nous étions en vigilance de je ne sais plus de quelle couleur, « orange » me dit Monsieur le DGS, je crois qu'elle s'appelait Denise. E timpeste sò sempre donne... Denise.

Celle-ci, même à posteriori, en rétro-observation, comme on le dit dans le métier, dans le jargon, elle n'a toujours pas de nom. Donc, c'est quand même un peu problématique, à mon sens, c'est quand même symptomatique. Ça, c'est la première chose.

Maintenant, sur les trois temps.

Sur la gestion de crise, tout a été dit. D'abord, il y a des difficultés de coordination, mais pour une raison très simple, pas parce que les uns et les autres n'ont pas voulu assumer leurs compétences. Dans le moment que nous avons connu, les uns et les autres, il n'y avait plus moyen de communiquer. Ni entre services de la Collectivité, ni entre service de la Collectivité et services de l'État. Et je vais vous dire, et Pierre m'en est témoin, Pierre GUIDONI, la gendarmerie elle-même n'arrivait pas à communiquer. Et pour avoir débriefé ensuite avec le maire de Galeria, qui est resté isolé, malheureusement, moi, je ne pouvais pas être à ce moment-là sur Girolata, mais le maire de Galeria, jusqu'à 19 heures, vous l'avez dit Monsieur le Président, il n'y avait rien qui fonctionnait.

Dans ces cas-là, il faut effectivement des systèmes radios, un peu à l'ancienne, qui se passent des réseaux internet, qui se passent des réseaux filaires, parce qu'il n'y a plus rien qui fonctionne. Et ça, ça me paraît être encore une fois du bon sens. Et parfois les technologies les moins avancées sont les plus efficaces dans la gestion de telles crises.

Sur maintenant l'anticipation. Un mot sur l'anticipation. On l'a dit, on le sait que c'est le changement climatique. Le changement climatique, encore une fois, on ne le découvre pas cette année. Ça fait des années que le GIEC le dit. Donc, les travaux que nous mènerons aussi, je l'espère, dans le cadre de Corsica Pruspettiva 2050, qui seront des travaux plus d'ordre scientifique et de prospective, permettront aussi d'alimenter cette réflexion.

Je vous informe quand même que dans les îles, effectivement, en Méditerranée ou ailleurs, ces travaux de prospective et d'anticipation existent et qu'il faudra, bien évidemment, nommer, quantifier les effets possibles du changement climatique, qui ne seront pas d'ailleurs que des effets catastrophiques en termes environnementaux et humains, mais aussi des effets économiques.

Paul parlait, et je ne vais pas rentrer dans le débat sur le tourisme, je ne partage pas forcément tout ce que tu as dit, mais nous en reparlerons par ailleurs.

La saison touristique ne va plus être la même. Elle va être forcément décalée parce que les températures ne vont plus être les mêmes, les clientèles ne vont plus être les mêmes non plus et la gestion opérationnelle des crises ne peut plus être la même non plus. Donc, l'anticipation, c'est très important.

Dernier point, l'adaptation. L'adaptation, c'est, à un moment donné, augmenter la résilience par rapport aux chocs qu'on subit et aux risques potentiels de ce choc.

De ce point de vue-là, à mon sens, on a énormément de travail à faire. Je suis ravie, Monsieur le Président, que vous ayez évoqué certaines pistes. Il faudra travailler dans le cadre de la CDENATE, à mon sens, puisqu'elle couvre les questions environnementales, sur le sujet. Il n'en demeure pas moins que la question de la culture de la crise désormais doit être, je rejoins là-dessus Bâti ARENA et quelqu'un d'autre l'a évoqué, Véronique ARRIGHI, la culture de la crise et la culture de l'anticipation doivent s'apprendre dès le plus jeune âge. C'est comme ça. Les dangers en mer, les incendies, etc., etc. Donc ça c'est fondamental.

Dernier point. Sur la question des compétences et des moyens il y a une compétence qui est, effectivement, ce qu'on appelle une compétence multiniveaux.

Je crois que les 3 points que nous avons à évoquer, que ce soit un, la gestion de crise ; deux, l'anticipation et l'adaptation, il faut réfléchir, à mon sens, pour chacun de ces moments, à la question de la compétence et de la coordination des compétences.

Pour ce qui est de l'État, on en reparlera. L'État a exercé, certes, ses compétences. Certaines méritent, on l'a dit, d'être transférées et je pense que c'est un point qui devra être inscrit dans le cadre du cycle de discussions que nous allons avoir avec l'État, parce que s'il y a transfert de compétences, il faudra avoir transfert de moyens et également formation du capital humain. Ça me paraît fondamental.

Je précise quand même que les îles dont nous parlons sont autonomes, oui, Saveriu, tu as raison. Il y a autonomie, donc ils ont la capacité à faire ceci. Donc ce n'est pas notre cas. Ça, c'est pour le niveau État.

Pour le niveau européen, effectivement, Monsieur le Président, il y a le Fonds de solidarité européenne en cas de crise qui ne semble pas pouvoir être activé pour la Corse parce qu'il faut un montant de dégâts égal à 1,5 % du PIB ; on ne semble pas avoir atteint 1,5 % du PIB, ça doit représenter 146 à 150 M€ maximum de dégâts, donc ça peut-être qu'il faudra le vérifier. Mais ça, c'est la solidarité post-crise.

Mais par contre pour les autres points, adaptation et anticipation, il y a des fonds européens, notamment dans le cadre du Green Deal, du grand programme européen proposé par la commissaire VON DER LEYEN.

Il convient effectivement là-dessus, à mon sens, d'activer un certain nombre de points. Et d'ailleurs, dans le cadre d'INTERREG, Madame la Conseillère, il y a déjà eu une coopération avec la Toscane, pour ce qui est de la



pollution marine. Et en 2018, lorsqu'il y a eu des nappes d'hydrocarbures entre la Toscane et la Corse, c'est grâce au système d'alerte financé par INTERREG que nous avons pu, à un moment donné, avoir une coopération entre Toscane et Corse pour endiguer la marée noire et éviter des catastrophes sur les côtes corses, en particulier dans le parc marin du Cap et des Agriates.

Enfin, concernant l'échelon communal et intercommunal, parce que là on s'est aperçu aussi sur le terrain que nous avons un souci :

Sur les communes, au-delà des moyens de communication que nous avons évoqués, bien évidemment, les plans locaux de sauvegarde doivent fonctionner, mais on sait que dans les petites communes, vous êtes assez désemparés par rapport à ça. Et encore une fois, aujourd'hui, on doit penser en termes d'intercommunalité.

Lorsque sur Calvi, il y a eu en 4 heures à redéployer 4 000 ou 4 500 campeurs, on ne pouvait pas les mettre sur Calvi uniquement. Il fallait qu'ils aillent sur Calenzana, sur l'île Rousse et Angèle BASTIANI a mis à disposition des moyens, des équipements, la Collectivité aussi.

Donc, donc il faut une réflexion, il faut des plans intercommunaux de sauvegarde qui, normalement, depuis 2021 doivent exister et qui ne sont pas encore opérationnels. Donc les EPCI doivent y être impliqués.

À mon sens, c'est une suggestion, évidemment, que je fais, Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait saisir aussi la Chambre des territoires sur ce sujet.

Donc, je pense que, merci, Monsieur le Président pour votre rapport. Nous avons à travailler ensemble sur ce sujet parce que, malheureusement, comme l'a dit Jean BIANCUCCI, ces événements-là ne vont plus être exceptionnels, mais réguliers. Et de ce point de vue, pour terminer sur la sémantique, si ça devient régulier, du point de vue des assurances, ce ne sera plus exceptionnel.

Merci. Donc, je vous repasse la parole.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Quelques très brèves réflexions.

D'abord, le nombre et la qualité des interventions montrent que ce rapport et la perspective qu'il ouvre sont non seulement nécessaires mais indispensables.

On s'est interrogé au sein du Conseil exécutif en se disant, est-ce qu'on n'est pas trop décalé dans le temps ? Nous ressentions, y compris pour avoir échangé de façon informelle avec un certain nombre d'élus de tous les groupes de l'Assemblée, que même si le temps avait passé, le besoin de cet échange et de cette réflexion partagée continuait à être vif, et je crois que le débat que nous venons d'avoir le démontre.

Raison de plus pour réfléchir à la méthode, au calendrier, à la répartition des tâches qui nous permettront de mener à bien la réflexion stratégique que nous devons conduire, dont je vous rappelle qu'elle n'est qu'un des thèmes essentiels que nous aurons à traiter ensemble dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Donc, nous avons un agenda politique particulièrement chargé.

Pour répondre à Jean BIANCUCCI, c'est vrai que dès 2019, nous avons envisagé un grand colloque international européen et méditerranéen sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur les politiques publiques. Mais là, comme sur l'affaire de la session spéciale consacrée à la dérive mafieuse, la multiplication des crises, le COVID, la charge de travail ne nous ont pas permis d'organiser cet événement. Donc, la perspective de le faire est séduisante, je ne sais pas si nous aurons les moyens, en concertation par exemple avec l'université et avec l'ensemble des partenaires de le penser, ça serait incontestablement une plus-value qui viendrait nourrir notre réflexion et la nécessité de croiser les regards. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque. En vous écoutant, je me dis qu'il y a nécessité de saisir officiellement le ministre de l'Intérieur pour demander la communication publique du rapport administratif qui a été commandé. Plus de 3 mois se sont écoulés, je pense que c'est déjà beaucoup, suffisamment pour avoir élaboré ce travail et je ne voudrais pas, je ne fais là encore pas de procès d'intention, mais je ne voudrais pas que ce rapport, qui est nécessaire, se perde dans les méandres administratifs.

Donc, je vous propose, avec votre soutien, si l'Assemblée m'autorise à s'en prévaloir, d'écrire dès aujourd'hui au ministre de l'Intérieur pour demander communication de cette enquête administrative.

Nous avons besoin de cette enquête administrative, d'abord pour objectiver le constat sur les procédures d'alerte et d'anticipation.

J'écoutais ce que disaient les uns et les autres et, manifestement, nous sommes tous renseignés, il y a un certain flou.

Par exemple sur les radars, pour répondre à Saveria LUCIANI, moi, les éléments que j'ai en ma possession, c'est qu'il y a le radar d'Aléria qui a été mis à niveau, y compris récemment, qui couvre toute la partie Est ; il y a le radar de la Parata, qui a été effectivement profondément rénové en suite de l'épisode de la Marie-Do. C'est suite à la tornade de la Marie Do. On l'a en mémoire. Je crois qu'on était d'ailleurs sur place. Il y avait eu là-aussi des blessés, etc. Vous vous rappelez cet événement climatique imprévisible. Et puis il y a une partie entre la Corse et le continent qui est couverte par un radar qui est à Collobrières. Première chose.

Deuxièmement, l'état des bouées, avant/après, ça c'est important.

Troisièmement, et me tournant notamment vers Jean-Martin MONDOLONI, je ne crois pas avoir entendu chez quiconque une espèce de course en avant en disant « nous voulons tout », « si ça avait été nous, il n'y aurait pas eu de problèmes, etc. ». Je pense qu'on aborde ce problème avec la distance et le niveau d'engagement qui sont les bons, c'est-à-dire, dire : qu'est-ce qu'on peut faire pour s'améliorer ? Comment on fait collectivement ? Comment on fait pour améliorer sans doute un certain nombre de procédures et renforcer des moyens ? Mais il ne me semble pas que ça soit illégitime.

Je veux juste vous donner un exemple tiré de ma propre expérience.

La tempête, le 18 août au matin, je suis à la maison à Bastia. Le temps se couvre en quelques minutes, moins gravement que dans le Sud, mais il se couvre, il commence à pleuvoir, je dis, « tiens, c'est drôle un drôle d'orage », on va dire, c'était la queue du phénomène. Je suis appelé à 10 h, par qui ? Par BFMTV, CNews, et les radios qui me disent : qu'avez-vous à dire sur la tempête qui vient de frapper la Corse et qui vient de tuer des gens ? Je ne sais rien. Le DGS est en vacances, il a le droit, mais il n'est pas prévenu. La DGA, qui exerce les fonctions de DGS, est à son poste, mais elle n'est pas prévenue. C'est moi qui l'appelle, qui lui dit y a une tempête, il y a des événements graves, elle me dit, je ne suis pas au courant du tout, je demande aux services.

Et ce n'est qu'à 10 h30, sur notre demande, que nous allons avoir le retour de la préfecture de Haute-Corse qui installe le COD départemental à 10h30, auquel nous sommes invités. Il y a eu un oubli administratif parce que dans le Sud, le COD a été installé à 9h15, mais la Collectivité n'a pas été prévenue.

Donc, je suis pratiquement le dernier en Corse à être prévenu de ce qui se passe et les plus hauts responsables de notre administration, le sont aussi très tardivement.

Donc il y a, à l'évidence, un déficit dans l'organisation et dans la communication. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je vais aller un peu plus loin sur les éléments que j'ai recueillis et qui sont avérés. D'abord, rappeler que les services de Météo-France avant la RGPP et la réforme AP 2022, en Corse c'est environ 20 personnes, qu'il a été envisagé par les gouvernements successifs de supprimer totalement les services de Météo France en Corse. Et que ce n'est qu'au prix d'une mobilisation et politique et syndicale qu'eu égard à l'insularité de la Corse, l'antenne Corse de Météo France est maintenue, mais elle passe à 5 personnes.

Donc, une diminution drastique des effectifs et, une diminution drastique des effectifs qui conduit également à réorganiser totalement le système de veille et d'anticipation puisque de 6h à 18h, les données sont analysées en temps réel en Corse. Mais que de 18h à 6h du matin, c'est un prévisionniste sur le continent, à Aix-en-Provence, sous le contrôle du prévisionniste national qui est installé à Toulouse, qui analyse les données. Il y a une seule personne pour l'ensemble de la zone défense sud.

On se met déjà structurellement, me semble-t-il, en situation de risque d'erreur humaine.

La veille au soir, la Corse est placée en vigilance situation météorologique à surveiller. Au moment où Météo Corse, l'antenne Corse, passe le relais, la qualification est celle de : situation météorologique à surveiller parce qu'il y a trop d'éléments d'incertitude qui ne permettent pas de passer en zone orange.

Ce que je peux dire aujourd'hui avec vous avec certitude et sans crainte d'être démenti par les résultats à venir de l'enquête administrative, c'est qu'à partir de 5h du matin, l'ensemble des éléments montrait que depuis le nord des Baléares, était en train de s'organiser et de se renforcer et de venir vers la Corse à une vitesse accélérée, une ligne orageuse de très grande intensité, qui ne pouvait pas manquer de toucher la Corse.

Et donc, se poseront deux questions évidentes.

Première question : pouvait-on entre 5h et 9h15 déclencher l'alerte orange ? Je pense que oui, mais je ne suis pas certain.

Deuxième question : si cette alerte orange avait été déclenchée, est-ce que nos moyens d'anticipation sont aujourd'hui suffisants pour prévenir les gens ? Ça aurait été certainement très difficile.

On ne peut pas réécrire l'histoire. Mais peut-être que si l'alerte orange est déclenchée à 6h30 et que, par exemple, il y a le système FR alerte, là oui, de façon certaine, tous les gens qui sont en Corse reçoivent un SMS disant : attention, ne sortez pas, il y a une tempête exceptionnelle. Alors il y a peut-être des gens imprudents qui vont sortir quand même, mais en tout cas on aura alerté.

Donc ce niveau de question-là, il faut qu'il soit posé et il faut que nous ayons des réponses, sans jeter la pierre à quiconque, mais pour qu'au moins, ça ne se reproduise plus.

La question des communications, elle est centrale. La question, beaucoup d'entre vous l'ont connu, y compris dans des incendies importants, la désorganisation, la difficulté à communiquer, etc. On ne peut pas avoir des zones entières de Corse confrontées à des épisodes majeurs qui restent coupées de tout pendant des heures et on ne peut pas organiser les secours, ça n'existe pas. Il n'y a pas de connexion, ça a été dit par une ou un des intervenants, par exemple, les services de gendarmerie, les services de la préfecture, les maires, les SIS, personne n'était connecté. Une armée ne peut pas livrer un combat s'il n'y a pas de communication et de coordination entre ces troupes, ce n'est pas possible.

Donc de ce côté-là, il va falloir forcément améliorer les choses. Et, dans ce dialogue interactif, il faut que la Collectivité de Corse prenne, bien sûr, toute sa part. Et ce d'autant mieux que sont aggravés à la fois les difficultés budgétaires, les moyens qui sont insuffisants, l'organisation qui est quelquefois défailante et effectivement le mois d'août, c'est à la fois le mois où tout le monde est en vacances et le mois où la Corse est sursaturée. Òn n'hè micca listessa s'ellu scappa un focu indè un fiuminale, pensu per essempiu, perchè n'hè parlema à spessu, U fangu, indè u Falasormu, s'ellu scappa un focu di ghjungnu quandu òn c'hè nimu, ma s'ellu scappa un focu d'aostu, quandu ci sò milliai di persone, scalzi è spugliati indè u fiume, vi putete truvà, per parlà per esempiu di Bavella, vi putete truvà cu decine di persone chì ci passanu.

Donc tout ça, il faut impérativement parce qu'autant, je me tourne encore vers Jean-Martin MONDOLONI, il ne faut pas avoir la folie des grandeurs et dire, on va tout faire, etc. Mais si le débat, dont nous posons les jalons aujourd'hui et la réflexion que ce débat appelle, si nous ne la menons pas, demain, s'il arrive quelque chose, ce qu'à Dieu ne plaise, les gens se retourneront vers nous. Ils diront : comment vous allez vous abriter derrière le fait que vous n'avez pas la compétence, etc., vous avez eu une catastrophe qui a déjà fait 5 et, malheureusement plus de morts parce qu'on me faisait remarquer que certaines personnes, grièvement blessées, sont décédées à l'extérieur de Corse, et vous n'en avez pas tiré les conséquences. Donc, tirons en les conséquences.

Et un dernier mot, je pense que oui sur la vision stratégique, de façon progressive, dans un dialogue avec l'État, dans un dialogue à l'échelle méditerranéenne, je pense qu'il y a un certain nombre de compétences que nous avons vocation à exercer, avec un transfert et de compétences et un transfert de moyens. Et notamment, dans le domaine d'une forme de sécurité civile ou de sécurité des personnes, de sécurisation des infrastructures, en intégrant aussi y compris dans les logiques d'aménagement du territoire, dans les documents d'urbanisme, dans les normes de construction, dans les normes de reforestation, toutes les données que nous pourrions collecter sur les évolutions du réchauffement climatique et ce qu'il impose en matière de modification, d'anticipation et d'adaptation des politiques publiques. C'est un chantier qui est immense. Mais c'est un chantier auquel nous devons nous atteler résolument et, je pense que nous avons suffisamment de ressources humaines et suffisamment d'expérience en croisant les regards et la volonté partagée pour réussir ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci beaucoup, Monsieur le Président, donc perspective de travail conjoint sur ce sujet ô combien important.

C'est une prise d'acte, bien évidemment, c'est un rapport d'information.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Donc nous allons passer au rapport suivant.

Je me tourne vers vous : nous allons passer un rapport pour l'Office hydraulique, pour la Collectivité ? Allez, on va le dire comme ça, c'est plus correct, donc c'est le président de l'Office hydraulique qui va le présenter.

## ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

**Raportu n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua.**

**Rapport n° 326 : Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Alors d'abord vous dire que ce rapport fait forcément écho aux propos qui ont été tenus lors du rapport précédent et que fondamentalement, lorsqu'il s'agit de gérer nos ressources naturelles, aujourd'hui on voit bien la nécessité de l'anticipation, la nécessité de l'adaptation et la nécessité de se positionner au bon niveau de compétences.

Et par ailleurs, dans le rapport que je vais vous présenter en termes de méthode de travail, on verra aussi la volonté que nous avons de construire des solutions, de co-construire des solutions par un travail collectif.

Alors, le guide des aides en matière de politique de l'eau que je vais vous présenter, c'est en fait une brique dans une construction plus globale qui est celle de notre stratégie en matière de gestion de l'eau. Une stratégie qui repose sur 2 éléments de contexte essentiel.

Le premier, c'est le contexte, et on en a longuement discuté tout à l'heure, le contexte d'accélération de changement climatique, avec tous les bouleversements que l'on connaît et que nous allons connaître de manière encore plus forte. Bouleversements environnementaux, on en a parlé longuement, on voit les épisodes météorologiques extrêmes aujourd'hui apparaître et certainement devenir une réalité lors des prochaines années. On voit aussi des périodes de sécheresse de plus en plus longues.

Mais aussi bouleversements économiques, avec une transformation fondamentale de notre économie avec tous les impacts que nous allons connaître du point de vue financier, mais aussi sociaux.

Et enfin, bouleversements géopolitiques puisque ce réchauffement climatique, on le sait aujourd'hui, emmène et va emmener des dizaines de millions

de personnes à se déplacer et donc là aussi, des questions de tension que nous aurons à connaître.

De notre point de vue donc, il serait inacceptable de continuer à minorer ces changements sous prétexte simplement de les rendre plus acceptables. Et ça a été dit lors des débats précédents, il faut au contraire les afficher, les anticiper, les expliquer et, de notre point de vue, surtout se donner les moyens de les traiter et notamment de les financer, parce que ça a été aussi souligné, ce sera avec des impacts financiers très lourds.

L'eau, c'est un sujet prioritaire aujourd'hui et puis c'est un enjeu qui sera crucial lors des prochaines décennies. L'accès à la ressource, le partage de la ressource, les conflits d'usage que l'on voit poindre et qui vont s'accroître de plus en plus, la préservation et la qualité de cette ressource, mais aussi le coût aujourd'hui de la gestion de l'eau et donc derrière le prix qui devra être affiché et surtout le risque aujourd'hui d'aller vers une privatisation de plus en plus forte.

La Corse, elle a la chance de bénéficier de cette ressource en abondance. Notre île montagne, elle bénéficie d'une pluviométrie importante. On dit souvent que lors des 20 dernières années, c'est à peu près 8 milliards de mètres cubes par an qui sont tombés sur la Corse. Pour exemple, en 2022 se sera plutôt 6 milliards de mètres cubes.

Donc on voit bien, là aussi, le risque et l'infléchissement qui doit aussi nous porter vers ces questions d'anticipation, de meilleure gestion de la ressource, d'être plus économe, plus sobre dans cette gestion. D'être aussi dans une approche individuelle et collective, Paul QUASTANA tout à l'heure citait la question du modèle, elle est aussi pour la gestion de l'eau une question fondamentale, quel modèle économique ? Quel modèle agricole notamment ? Puisqu'on sait qu'aujourd'hui nous avons ce souhait- là de développer fortement notre agriculture. Mais on sait aussi que l'agriculture a besoin d'eau et que donc on a besoin de discuter avec le monde agricole sur une gestion plus économe aujourd'hui de l'eau, avec de nouvelles pratiques, notamment aussi de nouvelles pratiques culturales. C'est un sujet qu'il ne faut pas occulter.

Face à ce premier élément du contexte, il y a pour la Corse un deuxième élément de contexte, qui est essentiel, qui est au même niveau, en fait que l'autre, qui est celui du retard infrastructurel. Souvent d'ailleurs, on nous dit : mais non, c'est d'abord une question d'économie avant d'être une question d'infrastructures. Nous, nous pensons qu'il faut éviter ce débat sémantique et que les deux doivent cheminer ensemble.



Il y a la question du réchauffement climatique et des nécessaires économies, mais il y a chez nous un contexte spécifique qui fait que ce retard-là, c'est un retard historique qui a vocation à être rattrapé et qu'il faut s'en donner les moyens.

Alors, vous le savez, ça a été abordé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, le retard historique il vaut tout autant pour la grande infrastructure, on en a discuté à plusieurs reprises, c'est la question d'une capacité de stockage insuffisante aujourd'hui, à-peu-près 80 millions de mètres cubes aujourd'hui sont stockés à des fins d'irrigation ou d'eau potable. C'est insuffisant, on le sait, et c'est « Acqua Nostra » d'ailleurs qui le démontre très bien, il nous faudra d'ici 20 ou 30 ans avoir 20 à 30 millions de mètres cubes supplémentaires si on veut vraiment affronter les défis qui sont les nôtres.

Donc, il y a cette question de capacité de stockage, il y a un programme qui a été présenté sur 10 ans, une mise en opérationnalité du plan « Acqua Nostra », avec comme idée principale la mise en conformité des ouvrages avec une rehausse et la création de nouvelles unités de stockage. Mais là aussi faut qu'on se dise qu'on dise les choses, on n'est plus sur un modèle qui est celui de la grande infrastructure. Je pense qu'on veut tourner le dos, d'ailleurs ce n'est pas fondamentalement le modèle de la Corse, mais souvent on nous oppose d'autres modèles, et nous, nous pensons que ce modèle de barrage ou de retenue à 15 ou 20 millions, voire plus, de mètres cubes, ce n'est pas la bonne solution. On est sur des retenues ou des barrages ou des retenues collinaires plus modestes, en dessous certainement de 10 millions, voire moins, qui nous permettront dans les années à venir de trouver des solutions, bassins versants par bassins versants.

Donc un retard historique sur la grande infrastructure, mais un retard historique aussi sur les infrastructures communales et intercommunales avec notamment des réseaux qui sont vieillissants et qui sont souvent fuyards.

Donc là, il y a des enjeux. L'enjeu premier, c'est celui de l'amélioration des rendements. Et ça nous renvoie aux économies, si on améliore nos rendements, fondamentalement nous allons pouvoir aussi faire des économies.

Le deuxième enjeu, c'est la disponibilité de la ressource. On a bien vu cet été que nombre de communes qui, antérieurement ne connaissaient pas de problème d'approvisionnement en eau, se sont retrouvées en difficulté parce que leur captage ou leur forage avait des difficultés de rendement. Il faut qu'on travaille avec ces communes aujourd'hui, dans un contexte de réchauffement climatique, il faut qu'on les accompagne pour à la fois diversifier leur source de prélèvement, mais aussi trouver des solutions pour leur permettre d'avoir de la

ressource pendant les périodes d'étiage. Ce sont des petits stockages, ça pourrait être des bâches, des petites retenues ou des réservoirs.

Donc, il y a un travail d'accompagnement à faire auprès des communes qui est, de ce point de vue, important.

Il y a aussi un enjeu qui est celui de répondre aux objectifs sanitaires en termes de qualité des eaux. On s'est amélioré, on sait qu'en Corse aujourd'hui, on a plutôt une bonne qualité des eaux et une très bonne qualité des milieux aquatiques. Mais il faut rester vigilant, il faut continuer ce travail qui est très important.

Et enfin, il y a un dernier travail à mener avec les communes, un dernier enjeu, c'est celui du prix, je l'ai déjà abordé, du coût et du prix de l'eau parce que si on rénove des infrastructures, fondamentalement il y aura des coûts d'investissement mais il y aura aussi des coûts de gestion qui vont impacter le prix de l'eau. Et c'est un sujet aujourd'hui qui est souvent abordé avec les communes et qu'il faut continuer à mener même si nous, on n'est pas fondamentalement pour des concepts du type « l'eau paye l'eau », qui sont des concepts aujourd'hui issus des réglementations européennes, qui sont souvent imposées par les services de l'État et par les agences de l'eau.

Souvent l'application de ces concepts-là, elle est très restrictive au niveau de la Corse et nous pensons qu'il faut qu'il y ait une réflexion, un travail en commun sur comment on peut appliquer à la Corse ces notions de partage des coûts et non pas de manière très restrictive de « l'eau paye l'eau ».

Alors ce guide, il s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement des communes et il a trois objectifs.

Le premier, c'est un objectif évident, c'est celui de simplification, de pédagogie envers les communes, de leur proposer un document qui regroupe l'ensemble des dispositifs existants et qui leur permet aussi d'avoir accès à ces dispositifs par des procédures qui sont très lisibles et simplifiées.

Le deuxième objectif, c'est celui d'inscrire cette démarche-là dans une démarche plus globale qui est celle de la contractualisation avec les territoires. On l'a vu lors des rencontres qui ont été organisées par les services et qui ont été animées par le Conseiller exécutif Julien PAOLINI, l'eau est revenue souvent comme un enjeu et une priorité, une attente forte des communes.

Donc nous ce que nous proposons aujourd'hui, c'est d'intégrer ce guide dans cette démarche de construction de projets à l'échelle communale ou

intercommunale et construire avec les communes une stratégie d'anticipation, de programmation et bien entendu une stratégie qui sera plus efficace dans le temps.

Enfin le troisième objectif, plus qu'un objectif, c'est un constat, on est dans un exercice de vérité et vous dire que ce guide, il est essentiel. Il est important pour permettre aux communes et aux intercommunalités d'avoir des moyens financiers, mais il est largement insuffisant et qu'on sait très bien, et ça a été abordé à plusieurs reprises lors du débat précédent, on sait très bien que les moyens aujourd'hui disponibles en Corse pour financer le retard infrastructurel en matière d'eau, que ce soit sur la grande infrastructure ou sur les infrastructures communales ou intercommunales, ils sont insuffisants et qu'il faudra, le Président en faisait état hier, dans les négociations avec l'État, avoir un volet financier qui concerne les grandes infrastructures et l'eau en fait partie.

Alors ce guide il se décline autour de trois dispositifs existants. Le premier dispositif, c'est celui que vous connaissez certainement le mieux, c'est celui qui est régi par l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Collectivité de Corse. C'est un plan pluriannuel de financement sur 6 ans, 100 millions pour ce qui concerne le 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, reparti pour 75 millions pour l'agence de l'eau et 25 millions pour la Collectivité de Corse.

A ce stade, il faut déjà dire deux choses, c'est que la participation de l'Agence de l'eau de 75 millions, elle est en baisse par rapport au 10<sup>ème</sup> programme, c'était 90 millions, plus de 15 % de baisse, c'est extrêmement significatif.

Deuxièmement, il faut dire que du coup, la participation de l'Agence de l'eau, on n'est plus dans un dispositif de solidarité nationale, on est dans un dispositif où les redevances prélevées en Corse servent à financer les infrastructures, les projets Corses. Donc, au fait, l'Agence de l'eau, elle sert uniquement de boîte à lettres, aujourd'hui, c'est du un pour un, pour financer les projets de la Corse. Ce qui nous emmène à ce stade déjà, à s'interroger sur la pertinence d'une agence de l'eau organisée sous cette forme.

Mais notre réflexion, elle va bien au-delà d'ailleurs. Nous, ce qu'on constate, c'est une insatisfaction des communes, souvent ce que nous disent les communes, c'est qu'elles sont insatisfaites aujourd'hui du fonctionnement de l'Agence de l'eau, elles sont insatisfaites pour des questions de financement bien entendu, mais surtout sur des questions d'objectif. On s'aperçoit que l'Agence de l'eau aujourd'hui, les agences de l'eau, dans une espèce de mécanique qui est très

descendante, parce que quand je dis « les agences de l'eau », c'est l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse elle décline fondamentalement des concepts qui sont des concepts pensés au niveau national et que reproduisent l'ensemble des agences de l'eau. Et donc, l'intervention des agences de l'eau, elle est plutôt centrée sur le grand cycle, c'est-à-dire sur la naturalité, c'est ça l'idée aujourd'hui, et moins sur le petit cycle. Or nous en Corse, il ne faut pas minorer bien sûr l'entretien, la préservation, ce sont des choses essentielles et importantes, mais nous en Corse, on a un vrai retard sur le financement du petit cycle. Et donc là, on voit bien que les objectifs ne se rejoignent pas et que souvent nous sommes dans une situation de non-compréhension.

Si on ajoute à ces objectifs qui sont souvent différents, des conditions d'éligibilité aux aides qui sont complexes et peu adaptées, on s'aperçoit qu'on arrive globalement à une situation d'insatisfaction des communes lorsqu'il s'agit de vouloir mobiliser les financements agences de l'eau.

C'est pour ça qu'on propose la réforme. On la propose aussi pour des questions plus politiques, pour être clair aussi, Jean Martin. Je pense qu'il y a certainement des compétences que l'on peut assumer ici, qui seraient mieux assumées par notre Collectivité, par les élus de la Corse, notamment parce qu'aujourd'hui, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, elle est pilotée par un préfet coordonnateur qui est celui du Rhône. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, elle a un peu plus de 40 administrateurs, dont 2 Corses issus du comité de bassin de Corse.

Déjà, quand on donne ces éléments, on comprend bien l'anachronisme. Il faut que sur ces aspects-là, on puisse évoluer. C'est pour ça que moi ce que je vous propose, c'est que nous engagions un cycle de réflexion ensemble, un cycle de travail ensemble pour pouvoir réfléchir à une nouvelle gouvernance en matière de gestion de l'eau en Corse, qui intégrera bien sûr la question de l'Agence de l'eau, mais qui, à mon sens, devrait aller aussi plus loin, ne doit pas s'interdire d'aborder d'autres sujets.

Par exemple, le sujet des comités de ressources en eau. Le Président de l'ODARC n'est pas là aujourd'hui, mais tout l'été, parce qu'on était dans une période de tension, nous sommes allés à des comités de ressources en eau, pilotés par les préfets de départements, il y a deux en Corse, où on nous impose, c'est le bon mot, des arrêtés cadres nationaux, que l'on décline de manière homogène par département. Alors que nous, on s'apercevait bien qu'on avait une nécessité de différencier les choses, parce que les situations n'étaient pas les mêmes.

Je vous prends un exemple, on s'est retrouvé au mois d'août à imposer aux agriculteurs du grand Ajaccio, des restrictions sévères alors que le barrage de Tolla était plein à 70 %. Et ces restrictions, le préfet les imposait au titre de l'arrêté départemental et parce qu'il considérait qu'il fallait qu'il y ait une solidarité entre les agriculteurs du pays ajaccien et les plaisanciers des ports de plaisance de Portivechju et di Bunifaziu, qui eux, ne pouvaient pas utiliser l'eau.

Je pense que ces situations, elles ne sont pas acceptables, il faut les faire évoluer. On ne peut plus continuer de cette façon-là.

Donc nous, on pose cette question : comment on doit faire évoluer les comités de ressources en eau ? Est-ce qu'ils ont vocation à continuer à être pilotés par les préfets où est-ce qu'il peut y avoir a minima un co-pilotage ? Moi, personnellement, je pense qu'ils doivent être pilotés par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Et que si demain nous pouvons organiser les arrêtés de restriction, ça pose aussi Jean-Martin, fondamentalement, la question de la police de l'eau. Est-ce que l'on considère en Corse que sur ces sujets-là, une police territoriale de l'eau sera plus adaptée que la police nationale telle qu'elle existe aujourd'hui ? Ça mérite d'être posé. Et de manière plus globale, il me semble, la question de la police de l'environnement, c'est un sujet que l'on peut poser, que l'on pourra étudier dans les groupes de travail.

Enfin, un troisième sujet qui mérite aussi débat et ça déjà été porté ici, dans cette Assemblée, c'est la question du transfert de compétences en janvier 2026, de la compétence eau et assainissement des communes vers les intercommunalités. Là aussi, on voit bien qu'il y a une insatisfaction, y a de vraies critiques, il y a des peurs légitimes des communes, notamment la peur qu'en se regroupant, on risque d'aller vers une accentuation de la privatisation de la gestion de l'eau, et ça peut s'entendre.

Donc, ce sont des choses aussi que l'on doit aborder ensemble, de manière constructive ici, dans un travail avec les commissions, commission développement économique, mais commission des compétences réglementaires et législatives, avec les autres acteurs, la Chambre des territoires, où nous avons déjà présenté ce projet et qui, bien sûr, sera associée à ces travaux-là, mais aussi le comité de bassin, le comité de massif où je serai lundi pour présenter aussi ce rapport et l'Assemblea di a Giuventù, tous les associations de maires, tous les acteurs de l'eau.

Donc c'est un travail qui me semble être important à mener dans les mois qui viennent, pour produire un rapport qui pourrait être présenté au début de l'été à l'Assemblée de Corse.

Deuxième dispositif, celui lié au schéma d'aménagement et de protection du massif Corse, plus facilement appelé comité de massif. Donc ça, c'est un dispositif aujourd'hui dont vous le savez, le règlement contient une partie de financement pour les infrastructures et, les infrastructures liées à l'eau sont souvent des projets qui sont portés par les communes et intercommunalités pour obtenir un financement comité de massif.

Donc c'est globalement aujourd'hui un peu plus de 2 millions par an qui sont fléchés sur ces besoins-là. Ça montre quand même l'intérêt de la déspecialisation, notamment du reliquat de la dotation de continuité territoriale. Ce n'est pas rien 2 millions sur un budget d'intervention, je crois, de 7 à 8 millions. Et ces 2 millions, ils servent d'abord à financer ce que ne finance pas l'accord-cadre agence de l'eau ou ce que ne peut pas financer cet accord-cadre, puisque les financements ne sont pas nécessaires. Donc, on utilise le comité de massif de manière à pallier ce manque de financement.

On l'utilise aussi pour financer des opérations mixtes aujourd'hui, notamment dans les communes, eau potable et irrigation agricole avec l'appui de l'ODARC qui vient compléter ces financements.

Le troisième dispositif, c'est un dispositif plus modeste sur la gestion de l'eau, c'est le dispositif dotation quinquennale. C'est à peu près 600 000 € qui sont mobilisés chaque année. Alors là, on est sur des compléments de plans de financements ou sur des petits financements de type sécurisation de captage ou de petits travaux d'étanchéité de réservoir. Des projets autour de 10 000 €, comme je vous disais, de financement, avec des financements qui peuvent aller jusqu'à 80 % suivant les communes.

A ces trois dispositifs, on veut ajouter trois autres nouveaux dispositifs, bien qu'ils ne soient pas fondamentalement nouveaux, mais nous les présentons de cette façon-là. Deux dispositifs qui relèvent plutôt de la réglementation, mais surtout, je crois de la stratégie et qui se feront l'objet d'appels à projets, deux appels à projets donc, qui seront portés par la Collectivité parce qu'on a besoin à la fois de mieux faire connaître, de relancer et de mieux faire vivre ces dispositifs.

Le premier, c'est un dispositif de financement des schémas directeurs d'eau, pour plusieurs raisons, la question de la réglementation ; la question bien sûr de l'accès aux financements puisqu'ils sont obligatoires pour obtenir des financements ; mais aussi la question de l'anticipation, dont je vous parlais tout à

l'heure. Avec ces schémas directeurs, on a des outils d'anticipation qui nous permettront aussi d'intégrer ces besoins-là, dans la contractualisation avec les territoires et de travailler dans un objectif de programmation.

Le deuxième appel à projets, c'est un appel à projets qui relève des procédures de régularisation des ressources et des prélèvements non encore déclarés, vous le savez, nombre de communes ou de petites communes généralement ne sont pas en situation ou n'ont pas déclaré leur captage ou leur forage. Donc c'est une volonté là aussi de les accompagner dans ces déclarations-là, avec les mêmes ambitions : l'ambition de réglementation et l'ambition aussi d'améliorer notre connaissance, parce que ça nous permettra aussi d'avoir une meilleure connaissance sur les ressources prélevées.

Enfin, le troisième dispositif, c'est un dispositif destiné à pérenniser une aide pour financer des opérations ponctuelles, notamment qui participent à garantir la conformité sanitaire de la production en eau. C'est un dispositif qui a vu le jour lors du plan de relance, qui a mobilisé 1 000 000 d'euros sur 2 ans, avec des plans de financement qui n'excèdent pas 40 000 €, et qui nous paraît aujourd'hui très pertinent de reconduire à hauteur, Monsieur BENEDETTI, d'au moins 300 000 € par an.

Donc vous voyez que fin 2024, à la fin de la période de 6 ans, ce sera plus de 120 M€ qui auront été consacrés à la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs, dont 45 M€ sont apportés par la Collectivité de Corse.

A ces moyens financiers importants, il faut noter que s'ajoute l'accompagnement des communes par l'action des SAT, des services d'assistance technique, eau potable, gestion des milieux aquatiques et assainissement collectif. Mais je vous le disais, c'est toujours insuffisant par rapport aux besoins.

Je termine donc en vous proposant d'une part d'adopter ce guide, c'est important, une boîte à outils pour les collectivités, les communes mais aussi outils à intégrer dans la politique de contractualisation. Mais je vous propose aussi, en même temps, d'acter la mise en œuvre d'un cycle de travail, d'un cycle de rencontres et de concertations, qui nous permettra certainement de produire un rapport sur une nouvelle gouvernance de l'eau en Corse pour le début de l'été, rapport qui servira de support, je l'espère, pour les négociations qui seront menées avec l'État.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Donc, après la tempête, l'eau, sujet très important de la maîtrise de la distribution de la ressource aussi.

Concernant les rapports des commissions, il y a un rapport de la CDENATE, je vous invite à le présenter, Madame la rapporteure.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI voit dans ce rapport l'avantage de proposer un rappel et un recensement des opérations éligibles, dans un domaine complexe sollicitant différents intervenants et impliquant des procédures administratives d'instruction particulièrement longues.

Pour autant, excepté la reconduction du Plan de Relance (1 M€) qui permettra d'extraire des dispositifs importants de financements ou encore le financement de la révision des schémas directeurs qu'elle juge intéressants, elle a indiqué ne relever aucun dispositif novateur, rappelant que les ex-départements, la Collectivité de Corse ont toujours financé les schémas directeurs.

Sans remettre en cause l'objectif politique de militer en faveur de la création d'une Agence de l'Eau Corse et pour lequel elle n'a, à ce stade, aucune préférence, elle a estimé que cette ambition s'inscrivait dans un mélange des genres, un règlement d'aides devant s'attacher à sa vocation première.

Enfin, elle a souhaité avoir des précisions sur le financement par le Fonds Montagne de la pose de premiers compteurs.

La technologie évoluant très vite dans ce domaine, elle a souhaité savoir si le remplacement de compteurs par des systèmes plus innovants comme la télé relève pouvaient faire l'objet d'un financement. Elle a précisé que son groupe déposerait un amendement en ce sens si ce type d'équipements n'était pas éligible aux financements.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué partager l'observation de Madame MARIOTTI, rappelant l'intérêt de rendre éligibles aux financements des dispositifs ayant vocation à garantir une meilleure gestion de la ressource.



Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité revenir sur l'intérêt politique d'une Agence de l'Eau corse en termes de choix de développement.

Pour illustrer son propos, il a ainsi mis l'accent sur le décalage qui existe actuellement en termes de priorités de financement des opérations, l'Agence de l'Eau finançant des projets portés par des communes littorales au détriment de projets portés par des communes du rural, lesquelles se voient essuyer des refus de financement.

Il a souhaité relever également la question des recettes, rappelant que les ratios qui étaient précédemment appliqués (de l'ordre 1/2) constituaient pour la Corse un véritable avantage, ce ratio étant aujourd'hui réduit à 1/1.

Aussi, il a appelé à mener une véritable réflexion sur la question d'une Agence de l'Eau corse.

Sur ce dernier point, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité apporter un certain nombre de précisions.

Elle a rappelé que la Collectivité de Corse intervenant aujourd'hui à hauteur de 2/3 environ dans le financement des projets, le tiers restant étant assuré par l'Agence de l'Eau, disposait de la possibilité de favoriser le financement des infrastructures de montagne au détriment du financement de projets portés par des communes littorales.

Rappelant qu'elle s'inscrivait dans la bonne utilisation des fonds publics, elle a souhaité souligner la dépendance de la plupart des petites communes à des propositions souvent déraisonnables formulées par les bureaux d'études et pouvant expliquer peut-être le rejet des financements.

Aussi, elle a appelé à voir se poursuivre le travail initié sous la direction de Madame Nadine MASTROPASQUA, en dotant les services compétents de la Collectivité de Corse d'une véritable direction experte, pour aider les communes à contrecarrer les propositions parfois abracadabrantesques des bureaux d'études.

Monsieur Pasquin CRISTOFARI, adjoint à la Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires, a souhaité apporter un certain nombre de précisions, en réponse aux observations.

Sur l'absence d'éléments novateurs en matière de schémas directeurs ou de régularisations, il a précisé que ces opérations bénéficiaient déjà effectivement de financements.

Pour autant, il a indiqué que le mode de portage par appels à projets (AAP), supposant une communication spécifique était de nature à inciter les communes et notamment celles du rural ne disposant pas de schémas directeurs ou dotées de schémas obsolètes.

Il a souligné la nécessité de renforcer la connaissance, la mission eau de la Collectivité de Corse poursuivant son travail dans ce domaine et notamment, au travers de la mise en place des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de l'assistance technique, le rapport rappelant précisément l'ensemble des missions et coordonnées des services afférents.

Sur la base de ces précisions, il a fait valoir ainsi la volonté du Conseil exécutif de privilégier une gouvernance interne à la Collectivité en matière de gestion de l'eau, agences et offices compris.

Il a précisé, par ailleurs, que le rapport proposé ici ne constituait pas le guide des aides final ; une fois le présent règlement validé, un guide des aides lisible et pédagogique sera réalisé en interne.

Enfin, s'agissant du financement des compteurs, il a précisé que les compteurs présentant des avancées technologiques étaient considérés comme des premiers compteurs et donc éligibles au financement du Comité de Massif.

Monsieur Jean-Paul PANZANI a souhaité relever l'importance du sujet débattu, lequel nécessite d'entendre l'ensemble des acteurs.

Il a estimé ne pas être gêné par le fait de voir porter la perspective d'une Agence de l'Eau corse au sein d'un règlement précisant que ce type de document est souvent le résultat de choix politiques.

Il a regretté que les critères retenus par l'Agence de l'Eau à l'endroit des communes rurales ne permettent pas d'être débattus et sont parfois discriminants avec les communes plus riches et plus peuplées.

Il a indiqué partager les propos de Madame MARIOTTI quant à la tutelle exercée sur les petites communes par les bureaux d'études, lesquels proposent souvent des solutions « copiées/collées » à d'autres situations identiques et présentant des solutions peu adaptées aux réalités.

Il s'est dit confiant dans les travaux qui seront menés prochainement par la Commission et a appelé à être attentif à la question de la gouvernance et du rôle des acteurs dans les dispositifs existants.

Enfin, la présidente Nadine NIVAGGIONI a accueilli favorablement la mission confiée à la Commission du Développement (article 4 de la délibération) en cas d'adoption par l'Assemblée de Corse de la délibération amendée.

La commission a émis un avis favorable sur le rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite.

Merci, Madame la Présidente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup. Allora, dopu avemu un avisu pusivitu di a cummissione di e finanze, c'est confirmé donc par Joseph SAVELLI, le rapporteur.

Avà a parolla hè à chì a dumanda. Paul-Félix BENEDETTI per « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais essayer de faire court, de rester sur des généralités et de ne pas abuser de ma position dominante !

Le Président l'a soulevé, on a un règlement d'aide qui, en gros, est formaté par les aides d'ailleurs.

C'est un peu un copier/coller des orientations générales votées par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, la région Rhône-Alpes, à laquelle est rattachée la Corse.

L'histoire du rattachement de la Corse lorsqu'il y a eu les lois de décentralisation de 2001, il est lié à une conjoncture économique spécifique à l'époque. On avait travaillé sur la création du bassin de Corse, qui a son conseil d'administration spécifique, qui a été créé. Par contre, il ne lui a pas été donné son agence de l'eau, c'est-à-dire son service d'encaissement et de planification et de

programmation des actions dans le domaine de l'eau. Parce qu'à l'époque ça été une discussion à laquelle avait participé Jean BAGGIONI, la Corse en gros recevait 15 à 16 M€ annuels pour un encaissement de taxes par l'Agence de l'eau de 9 millions, il y avait un coefficient multiplicateur moyen de 1,6.

Et, au nom de cette péréquation favorable à la Corse, il a été laissé, à l'époque on ne faisait pas partie des décideurs, mais ça a été fait dans cet esprit de bonne gestion, de bon père de famille.

Au fil des temps, la Corse a progressé en population, elle a progressé en flux touristique, elle a progressé en consommation d'eau, elle a progressé en taxes. Et, on est aujourd'hui dans un phénomène, je pense, complètement inversé, c'est-à-dire qu'on est des contributeurs à la politique nationale de l'Agence de l'eau à Lyon et à Marseille, parce que les taxes sont pour chaque mètre cube de 50 centimes. En Corse, s'il doit se vendre à-peu-près 40 millions de mètres cubes, et de toute façon s'ils ne sont pas vendus, l'agence de l'eau reconstitue fictivement un volume potentiellement vendu, c'est-à-dire qu'une commune qui est au forfait et qui ne déclare pas ce qui pourrait être vendu, elle paye des taxes très fortes parce qu'elles sont reconstituées forfaitairement à l'avantage de l'agence. Et, les encaissements si on a ces 40 millions de mètres cubes vendus, ce qui est rationnel, ça correspond à une consommation moyenne de 80 litres par jour et par habitant, ce qui est quelque chose de tout à fait rationnel, ça ferait 20 M€, pour 12,5 millions qu'on nous donne.

Donc, on est aujourd'hui dans une situation qui est défavorable à la Corse, d'autant plus qu'on nous impose des politiques, le Président de l'Office l'a dit, on nous impose aujourd'hui des politiques de protection du milieu de sauvegarde, je dirais, des politiques environnementales liées à l'eau, mais environnementale.

Aujourd'hui, on a besoin de nous, de politiques structurantes, on a en Corse des dizaines d'unités de distribution qui n'ont pas de qualité sanitaire requise, ni de qualité structurelle requise. On est encore dans la phase de gros investissements.

Donc aujourd'hui, il y a ce plan d'aides, mais c'est un plan d'aides qui est adossé à des assiettes financières qui deviennent minimalistes. L'Agence de l'eau donne donc 12,5 millions, où il n'y a pas le compte, mais la CdC met aujourd'hui une part qui est minime en moyenne, elle met 6 M€ par an sur le programme eau potable et assainissement. Mais l'État contractuellement, ne met rien, parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas une ligne fléchée eau sur le PTIC, comme elle était sur le PEI.

Aujourd'hui, il n'y a que du cas par cas. C'est-à-dire que nous, on va avoir sur des projets structurants, deux tutelles, la tutelle de l'Agence de l'eau qui a des considérations environnementales et écologiques et pas des considérations d'aménageurs, et ensuite on a l'État qui a sa vision. Et nous derrière, on colle.

Donc la maquette, qui est adossée ici avec une CdC qui veut donner 6 M€ par an, avec une agence de l'eau qui en mettrait 12,5, moi je dis quid du reste ? La maquette de tout ce qui a été fait, je dirais sur la dernière décennie, en période PEI, ça été sur un financement eau assainissement, 30 % agence de l'eau, 37,5 % l'État et 12 % ou 12,5 % la Collectivité de Corse et, antérieurement moitié/moitié conseil général, Collectivité de Corse. Et c'était 30 % pour les grosses collectivités, la part PEI, 37,5 pour les petites, tout simplement parce que l'État intègre que le retour de FCTVA est une subvention et qu'une petite collectivité peut être financée jusqu'à 90 %, alors qu'une grosse collectivité est plafonnée à 80.

Tout ça pour dire que ces 37,5 de l'État, à un moment donné, il faut aller chercher, on ne peut pas les chercher au cas par cas, projet par projet. On a une planification globale et je pense qu'il appartient aujourd'hui à la Collectivité de Corse de signer une convention-cadre tripartite et pas une convention binaire. Parce qu'à l'arrivée, il manque 100 M€, pour refaire le même programme, par exemple que celui qu'on a fait sur le quinquennat précédent. Sinon on ment aux collectivités, on va leur dire qu'on peut financer des projets à 80 ou à 90, ce n'est pas vrai, on finance à rien du tout ou alors on va financer comme dans le reste de la France des projets à 40 % et c'est aux collectivités de mettre les 60 % qui reste. Mais à ce moment-là, il faut expliquer aux Corses que le prix du mètre cube il va passer en moyenne de 4 € à 10 €.

Donc, moi je pense qu'on a besoin d'avoir une planification globale.

On a besoin aussi d'avoir un règlement d'aides technique qui soit calé sur nos besoins. L'Agence de l'eau elle fait le sien, mais nous, on doit faire le nôtre avec nos règles et on doit imposer le nôtre à l'Agence de l'eau. Je prends un exemple, l'agence de l'eau a décrété qu'on ne finance que la situation actuelle, c'est-à-dire qu'on fait un projet aujourd'hui pour les besoins constatés, et même censurés parce qu'on va les épurer de la fraction qui semble irrationnelle, c'est-à-dire, on va les limiter à 200 litres par jour et par personne. Alors qu'en zone méditerranéenne et rurale, les besoins c'est 250 parce qu'on n'a pas que boire, se laver, on a aussi les activités annexes, connexes, les activités de la ruralité et l'alimentation du bétail.

Tout ça, c'est une intégration qui fait qu'il y a des flux de besoins en eau, sur des collectivités qui ont un quantum. Mais en nous limitant à cette quantité pour les unités de production, en nous limitant à un stockage de 24 h jusqu'à 300 abonnés, c'est-à-dire jusqu'à 1 000 personnes, on est dans quelque chose de correct, mais ensuite, on divise par deux et interdiction de faire des compléments de stockage pour la défense incendie, mais comment on finance la défense incendie ? Parce qu'un maire, il a la responsabilité d'avoir des bornes incendie raccordées sur son réseau public, qui peut être un réseau incendie, mais en Corse, à ma connaissance, il n'y en a aucun, et il doit avoir l'obligation de fournir des bornes qui ont une capacité horaire de 60 mètres cubes/heure durant 2 h. Donc de manière induite un volume stocké de 120 mètres cubes, qui n'a été abrogé par aucune circulaire. Le jour où il y a un problème, le jour où il y a un incendie, le jour où il y a un sinistre, on va aller chercher le maire qui a cette responsabilité-là.

Donc ce n'est pas l'Agence de l'eau qui va nous dire, après une telle période de sécheresse, après un tel risque incendie, qu'on ne va pas assumer cette charge d'investissement parce que, quand on fait un réservoir, de rajouter une couronne d'un mètre en plus pour faire le stockage incendie, c'est un coût marginal par rapport au coût d'ensemble. Mais pourquoi il va y avoir cette censure ? Pourquoi nous, on va l'écrire et on va l'accepter ? Ce n'est pas quelque chose de rationnel. Pourquoi on va faire l'investissement pour aujourd'hui ? Vous savez, quand on était à l'Office hydraulique, si on avait fait les investissements il y a 20 ans, au début du PEI pour aujourd'hui, il n'y aurait eu de l'eau potable nulle part cette année, ni en Balagne, ni à Ajaccio, ni à Sartène, ni du côté de Cargèse.

Donc ça veut dire qu'à un moment donné, un investissement eau, dans la charte de garantie des réseaux et des constructions, on est sur des durées de vie de 75 ans à un siècle. Donc, on doit avoir une vision d'investissement et de programmation qui est sur quelque chose de rationnel.

Maintenant, je ne dis pas qu'on doit prendre une rampe de progression exagérée comme on faisait un moment donné du style 2 % d'augmentation par an. Mais 1 % d'augmentation annuelle, c'est quelque chose qui est acceptable. Mais 1 % sur une durée de vie par exemple, d'un réservoir sur 50 ans, on arrive à des facteurs multiplicatifs qui sont plus proches de 1,50 que de 1,25. Mais sûrement pas sur le 1,00 du temps instantané qu'on nous impose. C'est pour ça que moi, je crois qu'on a besoin de travailler à cette matrice de projets.

Ensuite, sur les coûts, la Corse elle a des coûts de construction qui sont liés d'abord à la petitesse de son marché, mais ensuite au fait que c'est une montagne et qu'on n'a pas les mêmes coûts qu'à Alès ou dans n'importe quelle

plaine, on a des coûts qui se rapprochent de ce qu'on peut avoir dans les Pyrénées ou dans la Haute-Savoie. On nous impose aujourd'hui des chiffres qui sont a minima. Il y a eu une revalorisation sur les seuils pour les stations d'épuration, c'est une bonne chose, mais seulement pour les petites stations, jusqu'à 500 habitants. Et celui qui a 501 habitants, comment il fait ? Là aussi, on a un phénomène ciseau. C'est comme les réservoirs, je ne vous ai pas fait l'injure de vous faire le calcul, mais celui qui a 300 abonnés il a droit à 180 m<sup>3</sup>, mais celui qui en a 301 il a droit à 90,3 m<sup>3</sup>, si on lit factuellement ces règles.

Donc, il faut qu'on ait des paliers qui sont en progressivité permanente, qu'il n'y ait pas d'effets plafond et qu'on ait surtout cette réflexion de programmation financière.

Ensuite, je vous ai fait 2 amendements techniques.

Le premier c'est simplement pour dire que vous demandez, et c'est normal, que les dossiers de financement soient adossés à quelque chose de fiable et de technique, avec des devis précis, des quantifications. Ça veut dire qu'il y a des études en amont, ça ne peut pas s'inventer comme ça, ou alors la CdC les fait, elle étoffe son service qui passe d'une dizaine de personnes à une centaine et on refait un service d'aménagement rural comme le faisait avant la DDA pour toutes les communes.

Si tel n'est pas le cas, ça veut dire qu'il y a des opérateurs privés qui vont être obligés de le faire ou que les communes se dotent de structures techniques. Mais à un moment donné, ça a un coût. Donc, il faut intégrer que ce coût sera a posteriori intégré dans le coût du projet. On ne peut pas dire que la date d'éligibilité des financements, elle commence à la date de réception du dossier complet des demandes de financements, puisque ce dossier a induit implicitement des dépenses antérieures à son dépôt. Ça, je pense que ça fera l'unanimité.

Et ensuite, le deuxième amendement que j'ai fait, je l'ai fait pour la forme, mais vous avez compris que les prérequis peuvent faire des interdicts majeurs. Donc il y a eu, et ça a été une bonne chose, la volonté de la Collectivité de Corse, à partir de 2020, d'avoir une ligne dédiée spécifique, exclusivement Collectivité de Corse, pour financer des projets liés à la santé publique, c'est-à-dire l'amélioration des qualités de potabilité des eaux dans les villages du rural. Et, il y a eu une enveloppe d'un million d'euros qui a été consommé en trois ans. Vous avez écrit « qu'il serait souhaitable de la pérenniser ». Que moi je dise « il serait souhaitable que vous la pérennisiez » c'est une chose, mais vous devez

me dire, « nous allons la pérenniser ». Donc, je vous ai demandé de l'écrire de manière impérative.

Ensuite, pourquoi je vous ai mis 300 000 € ? Vous m'avez dit en aparté, ce n'est pas beaucoup. Mais attention, pour moi c'est 300 000 € en plus des 12, des 6 annuels. Ce n'est pas quelque chose qui est dans la fongibilité d'une petite enveloppe antérieure. Donc moi je voudrais voir, lorsqu'on va discuter le budget 2023, qu'il y ait des enveloppes pour l'eau qui soient en cohérence avec nos besoins, en sachant que l'État aujourd'hui se désengage et qu'il faudra in fine avoir cette discussion globale pour une ligne haut sur le PTIC, exactement comme elle était. Parce que l'idée du PTIC du préfet, c'est de discuter avec les grands groupes administratifs, c'est-à-dire avec les EPCI, sauf que les EPCI, ils n'ont pas tous la compétence globale de l'eau ni de l'assainissement. Il y a des petites communes qui restent indépendantes et livrées à elles-mêmes. Celles-là, elles font comment ? Elles tapent dans quelle case ? Elles vont taper sur le comité de massif ? Mais le comité de massif, il ne pourra plus être abondé par la fongibilité de l'enveloppe de la continuité territoriale. Je pense que tout le monde l'a compris.

Donc, on a besoin aujourd'hui d'avoir une enveloppe dédiée avec des garanties d'État sur des projets, sinon on ne fera rien. Ou alors oui, on fera, mais c'est aux communes de se débrouiller.

Ensuite, il faut faire attention parce que l'Agence de l'eau à une lecture stricte des règlements qu'on s'impose ou qu'elle impose, quand nous-mêmes, sur la partie des équilibres quantitatifs et des répartitions de ressources inter-régions, on met une carte, je crois qu'elle est à la page 26, c'est la seule carte du document, et que sur cette carte il y a toute la zone qui part de Galeria et qui arrive jusqu'à l'extrême sud et qu'elle est exempte de possibilités d'avoir ce type de financement, c'est dangereux. Je pense qu'il y a une erreur d'interprétation et d'appréciation.

La zone de Mansu-Galeria, est très tendue, la zone de Cargèse, Sagone, Piana, elle l'est depuis toujours, ce n'est pas pour rien qu'on a fait un stockage d'eau potable d'inter saisonnalité y a une dizaine d'années, ce n'est pas pour rien que Piana achète son eau à Porto, ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui il y a un gros problème sur Sagone à cause de la problématique du biseau salé sur la nappe du Liamone et la partie de l'extrême Sud qui est dans la zone qui va de Bonifacio, je dirais, jusqu'au Valincu, elle est tendue...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La position dominante n'octroie pas de temps supplémentaire. Merci.



**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Mais je ne vais pas en abuser.

Donc voilà, c'est pour vous dire qu'il faut qu'on fasse ce règlement d'aides propre et que vous négociez vos enveloppes structurelles pour pouvoir faire un plan qui soit à la hauteur de ce qui reste à faire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Mme Marie-Thérèse MARIOTTI.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'Office hydraulique, je vous reconnais l'honnêteté intellectuelle et une certaine objectivité dans ce que vous avez décrit, parce que c'est vrai qu'on doit faire toujours plus, avec toujours moins. Donc ça, c'est une équation assez compliquée.

Je me suis longuement exprimée en commission. Finalement, je suis d'accord avec moi-même, ce qui est déjà une bonne chose. Le guide en lui-même, il a le mérite de concentrer, de centraliser les dispositifs existants. Il n'est pas novateur, on en a parlé, à part la pérennisation de l'aide de 1 M€ que vous allez reconduire sur les opérations ponctuelles qui visent à améliorer, entre autres, des opérations, à l'origine c'était inférieur à 100 000 €, pour participer à des travaux pour améliorer la qualité de l'eau potable. On est d'accord là-dessus.

On ne va pas revenir sur le contexte de plus en plus préoccupant : sécheresse, stress hydrique, niveau des rivières, difficultés de rechargement des nappes, raréfaction de la ressource etc. C'était pour nous un concept jusqu'à il y a peu, mais là, ça fait au moins plusieurs années, en tout cas, plusieurs mois qu'on touche vraiment du doigt.

On est d'accord aussi sur le contexte, l'état des lieux qui est très préoccupant, avec ce gros déficit sur les infrastructures à tous les niveaux, au niveau de l'Office hydraulique sur le brut, au niveau des communes et des intercommunalités quand elles ont pris la compétence assainissement.

Alors nous, notre question, c'est : est-ce que ce qui est proposé répond aux enjeux ? C'est ça qui est important, outre tout l'aspect financier réglementaire qu'a développé Paul-Félix BENEDETTI, c'est un outil au service de quelle

stratégie ? C'est là, à notre avis, qu'il faut quand même repréciser les choses. Et là, c'est plus des questions que nous avons que des propositions de réponses.

Est-ce que le programme « Acqua Nostra » est toujours d'actualité ? Ne faut-il pas le réactualiser ? Ne faut-il pas phaser les investissements prioritaires à réaliser ?

On parle beaucoup d'innovation, je n'en ai pas tellement vu finalement dans ce guide. Il y a aussi l'aspect gouvernance qu'il faut revoir. Il y a un besoin, on en a parlé, de renforcer la direction support de la Collectivité de Corse, une vraie recherche et développement de l'expertise et de l'expérience pour accompagner les communes au niveau financier, mais pas que. On n'a parlé de certains bureaux d'études qui aujourd'hui, vont dans la facilité en proposant du copier-coller également pour les petites communes qui n'ont pas la possibilité de faire une vraie expertise technique à leur niveau.

Donc là, sans prendre la compétence qui aujourd'hui est dévolue au privé, ce n'est pas l'objet, mais au-delà des bureaux techniques dont vous nous avez parlé, cette expertise, elle est requise. Comment la CDC est structurée ? Qui fait quoi entre les services centraux et l'Office hydraulique ?

Je vais revenir un peu sur l'aspect financier plus tard.

On parle en ce moment beaucoup de l'exemple d'Israël. Je ne sais pas combien de dizaines de personnes, voire plus, se sont déplacées en Israël, 60 et ancu ! Israël a développé, on le sait, une approche innovante depuis des décennies, car Israël, contrairement à nous, n'a pas la chance de disposer de la ressource. Et pourtant, vous savez que c'est mon dada depuis quelques temps, 90 % des eaux usées produites en Israël sont collectées et recyclées par plus d'une cinquantaine d'usines. Ce sont près de 300 millions de mètres cube d'eau qui servent finalement tous les ans pour l'irrigation des espaces verts, des cultures, la lutte contre les incendies, le lavage des voiries et sont même réinjectés pour certaines dans les nappes.

Nous, nous effleurons le sujet. Quel est le potentiel pour la Corse ? Quelles stations sont raccordables ? Pour quels usages ? Combien de millions d'euros investir et surtout, qui pilote ce sujet crucial ?

Vous voyez, il y a beaucoup de questions, questions plus de stratégie qui, à notre avis, nécessitent quand même d'être réactualisée au vu de l'accélération du changement climatique. Après, il y a des questions beaucoup plus pragmatiques au niveau local. Vous avez évoqué l'usine à gaz sur les contrats bipartites entre l'Agence de l'eau et la Collectivité, la difficulté d'avoir des dossiers

instruits en temps et en heures. Entre le schéma directeur et les premiers travaux au bas mot, il y a 5 ans, et encore, je suis polie.

Vous avez parlé de l'instruction des dossiers. Sur le papier c'est clair, mais entre la théorie et la pratique, il y a toujours une différence. Alors, je ne parle pas du fonds montagne, 2 millions d'euros, ce n'est pas grand-chose par rapport aux engagements qui sont pris, parce que le problème aujourd'hui, c'est que quand vous avez en trop des extensions de réseaux, et que le fonds montagne, via le comité de massif, répond, « vous êtes éligibles » à toutes les communes, mais entre être éligibles et avoir réellement les financements, il y a une limite et avec 2 millions d'euros, on ne fait pas grand-chose.

Donc, je vous l'ai dit, ce sont des investissements souvent faramineux et des choix techniques qui peuvent être dépassés. Je prends toujours l'exemple : l'assainissement est une compétence qui a été transférée par les communes de Costa Verde à l'EPCI. Est-ce qu'on peut décemment demander que pour mettre en place un système d'assainissement pour une commune qui a, au bas mot, 10 habitants par an, est-ce qu'on peut décemment proposer un schéma directeur à 875 000 € ? Non. Alors heureusement, on avait en local les ressources nécessaires et la technicité nécessaire pour proposer des solutions alternatives. Donc là, c'est quelque part, un appel à certains bureaux d'études qui ont tendance à faire du copier-coller, à s'adapter et pourquoi pas à la direction centrale de la CDC, peut-être d'apporter son expertise.

On incrimine, et souvent à juste titre, le manque de moyens, le désengagement de l'agence de l'eau. Alors c'est vrai, que quand l'Agence prélevait il y a quelques années à 1 €, elle en reversant 1,60 €. Mais aujourd'hui, quand on dit 1 € de reversement, c'est vraiment souvent dans le meilleur des cas.

On nous dit, on en avait parlé au dernier comité de bassin, « c'est parce que l'Agence de l'eau doit financer également aujourd'hui les actions de l'Agence française pour la biodiversité » qui absorbait l'ONEMA, l'Office national de la chasse. Enfin bon ! Des choses quand même assez surréalistes. Ce qui veut dire que nous n'avons plus les avantages au titre de la soi-disant solidarité nationale et que les moyens qui sont mis en place sont en décalage avec les besoins.

Donc, que va nous apporter une agence de l'eau corse ? De quels moyens pourrait-elle disposer ? Seront-ils pérennes ? Nous n'avons aucune idée préconçue sur le sujet et nous accueillerons les conclusions du groupe de travail avec beaucoup d'intérêt, tout comme nous n'avons aucune idée préconçue, Monsieur le Président de l'office, sur la création d'une police de l'eau régionale.

Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure adaptation au terrain et pour sortir des normes qui sont aujourd'hui clé en main et souvent dépassées, nous agréé.

Donc, face à la situation qui est quand même très préoccupante, ce ne sont pas des évolutions dont nous avons besoin, mais je vais citer Antoine Orsini qui dit, « mais c'est une révolution dans la gestion de l'eau dans toutes ses composantes ».

Nous voterons donc ce règlement, bien évidemment, tout comme nous voterons les amendements proposés par « Core in fronte », mais nous, nous restons quand même dans l'attente d'une vraie rupture. Demander plus de moyens dans le cadre du processus de négociation avec l'État, c'est très bien, mais pour quoi faire ? C'est sur ce dernier point qu'il faut travailler pour être à la hauteur des enjeux stratégiques qui nous attendent. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Je vais donner la parole à Vanina CHIARELLI. Je vous en prie.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je tiens tout d'abord à remercier le président de l'Office hydraulique, mais également l'ensemble des services pour la qualité du rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

L'heure est à la concertation qui est menée au nom de l'adaptation au changement climatique. Ce qui ressort d'emblée du diagnostic de ce rapport, c'est l'existence d'un retard infrastructurel qui est très important de notre territoire.

Le guide proposé a pour objectif de présenter, dans le cadre institutionnel, l'ensemble des dispositifs existants qui ont vocation à aider les communes et les intercommunalités à résorber leur déficit infrastructurel. Il présente également des dispositifs qui sont incitatifs, qui sont dédiés à la réalisation d'une part, des schémas directeurs existants, d'autre part des schémas directeurs qui sont obsolètes et aussi sur la régularisation de la ressource en eau.

Moi, il y a 2 points sur lesquels je voudrais insister. Le premier, c'est la volonté de la Collectivité de renforcer la relation partenariale avec les communes et avec les territoires.

Notre priorité, c'est la co-construction et la co-construction de notre développement. Il y a une stratégie qui est posée, elle est pesée, elle est objectivée, elle est chiffrée, elle ne laisse pas la place à la politique du coup par coup. On peut aller vite, on peut aller fort.

Je suis certaine que les élus concernés apprécieront cet accompagnement qui leur fait défaut parce que les procédures et les acteurs sont parfois multiples et les petites communes n'ont généralement pas les ressources suffisantes. Cette démarche, elle va bien sûr, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, dans le sens de la stratégie de contractualisation que notre Assemblée a votée en juin dernier.

Vous proposez également de poursuivre l'aide financière de la Collectivité au travers du fonds montagne et de la dotation quinquennale, de pallier les limites de l'accord-cadre entre notre Collectivité et l'Agence de l'eau.

Je vais également parler du renouvellement de l'aide de la CDC votée en décembre 2020 pour 1 million d'euros qui a été vite épuisé. Alors oui, notre Collectivité soutient fortement ces territoires et nous pouvons nous en féliciter.

Le 2<sup>ème</sup> point, c'est l'interrogation sur le rôle actuel de ce partenaire ancien qu'est l'agence de l'eau. Elle considère, d'une part, qu'elle n'a plus à financer les retards infrastructurels et à diminuer entre le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> plan, 15 millions d'euros, le volume d'aide attribué à la Corse. Et institutionnellement, il y a la loi de 2002 qui a porté création du comité de bassin de Corse qui devrait permettre, et c'est ce qui a été fait pour les ciseaux de bassin, de doter la Corse d'une agence de l'eau.

Il est désormais important que cela se réalise, ou du moins que la Collectivité récupère les compétences qui sont associées, qu'elle puisse ainsi adapter le volume financier et les conditions d'éligibilité des aides à nos spécificités, notamment foncières. C'est bien me semble-t-il le sens de l'amendement du Conseil exécutif qui vient affirmer avec ce rapport l'impérieuse nécessité de modifier fondamentalement la gouvernance de l'eau de notre Collectivité avec ces agences et offices.

Par ailleurs, face à l'importance de besoins récurrents et anciens, les cadres budgétaires et institutionnels n'apparaissent pas suffisamment adaptés. De façon tout à fait naturelle et logique, cela devra s'inscrire forcément dans les discussions avec l'État. Il faudra que ce dernier se place au niveau qui doit être le sien pour proposer des financements spécifiques, exceptionnels pour la gestion de l'eau en Corse. Cela se fait dans toutes les régions ou les îles de méditerranée, dans le Trentin ou en Sardaigne, pour ne parler que de nos que de nos voisins

italiens, c'est à dire dans les régions dont l'autonomie à laquelle nous aspirons est effective depuis si longtemps.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a t-il d'autres interventions ? Iè, Saveriu LUCIANI, avete a parolla.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci présidente.

Je crois que sur le guide lui-même, il n'a pas grand-chose à dire si ce n'est qu'on arrive à avoir quand même une lisibilité qui peut aider notamment les collectivités à travailler et à faire des projets.

Il y a beaucoup de choses à dire, tout à l'heure dans le débat précédent, qui peuvent se relier assez facilement à celui-ci puisque on est vraiment dans une continuité.

On a oublié de parler de la GEMAPI, la loi NOTRe qui a été évoquée aussi, qui est à mon avis aussi un écueil à bien gérer pour les collectivités de Corse, d'autant que nous n'avons pas la puissance financière de certaines collectivités faisant partie de la fameuse agence RMC, on l'appelle comme ça (Rhône Méditerranée Corse) et surtout de bassins de population qui n'ont aucune commune mesure avec les nôtres. Donc là, il y a un sujet important qui ramène à ce que vous avez évoqué, notamment le prix de l'eau. Certaines collectivités rurales sont déjà dans l'expectative et même dans l'inquiétude. Ça, c'est aussi quelque chose qu'il va falloir qu'on débattenne, en tous les cas sur cette capacité-là.

Sur le reste, retard historique, je crois qu'on n'a plus besoin de le dire. Il y avait quand même, je crois que je l'avais déjà dit une fois, un projet d'agence de l'eau dans les années 2000. La droite avait amorcé une réflexion. Bon, tant pis, on ne refera pas l'histoire, on ne va la réécrire ! Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, ce n'est pas tellement pour nous, l'agence de l'eau qui est en question, c'est la gouvernance, bien entendu, c'est la capacité financière de ce territoire, qui a pour impulser des projets structurants, le grand cycle et le petit cycle parce que c'est les 2 qui sont en jeu. On part du réservoir et du barrage jusqu'au réseau d'assainissement.

Vous avez évoqué un point aussi important qui est la REUT (réutilisation des eaux usées). Aujourd'hui, il y a juste l'expérience qu'a fait l'office hydraulique d'ailleurs sur Bunifaziu et qui, à mon avis, mériterait dans le projet de stations d'épuration à venir, d'être réadapté et d'être donc développé parce que c'est aussi un des chemins à prendre en Méditerranée pour avoir une eau qui permette, par exemple, d'irriguer les secteurs agricoles. Ça, c'est quelque chose qui me semble aujourd'hui évident. Il y a des petites stations d'épuration. Je prends l'exemple de celle d'Urtaca, système roseau, je m'adresse au concepteur, qui irrigue carrément une oliveraie. Ça ne paraît rien, mais ça a installé un agriculteur en plus sur le territoire.

Contractualiser donc avec les territoires, je crois que c'est aujourd'hui le vrai problème qui se pose, il se pose au niveau du territoire qui a besoin d'une ingénierie qui n'est pas forcément adaptée.

Il y a aussi le fait, et je pense que l'enjeu, pour moi et je le dis au nom de notre groupe, c'est un enjeu national, c'est un fondamental comme l'est la langue, comme l'est la terre, comme l'est le processus de réappropriation de notre culture. L'eau aujourd'hui, c'est un fondamental. C'était un fondamental pour nos grands-pères. La gestion de l'eau de l'époque, qui était rare parce qu'il n'y avait pas de barrages, elle était quand même réglementée. Je vous rappelle quand même les problèmes qu'il y avait dans les villages au niveau di a torta. Mais bon, je passe là-dessus. Je pense qu'il faut l'ériger en priorité nationale pour les Corses et à partir de là, il faut des moyens financiers qui soient à la hauteur de l'enjeu.

Sur le problème du dispositif, agence de l'eau, le plafond, rappelez-vous, il faisait 92 millions dans le 10<sup>ème</sup> programme, il a été baissé à 75 millions. Nous l'avons expliqué à l'époque, c'était la création de l'office français de la biodiversité qui a pompé je crois, 400 millions aux diverses agences. Et donc, la nôtre a été amputée d'à peu près 15 millions, mais, je le dis parce que quand on négocie avec le président SIMEONI l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> programme, on nous dit, « il n'y a pas de soucis, si vous avez un dépassement, posez les projets ». Le problème, c'est qu'en termes de retour, on n'avait pas consommé et depuis des années et des années, on traîne cette non-consommation qui fait que quelque part, on est un peu grevés dans nos projets.

Le point politique, ce n'est pas l'agence de l'eau, c'est comment on fait aujourd'hui, je l'avais dit une fois, ça avait même faire sourire l'exécutif, finalement, on doit raisonner en termes de ministère ou en tout cas d'office de l'eau, tout simplement, comme il existe ailleurs, c'est à dire qu'en gros, il y a moyen de récupérer un certain nombre de services. Nous, on travaille avec la mission eau ; la mission eau aujourd'hui, c'est un peu comme la direction de la

langue corse, on lance un plan où il y a 14 personnes, en espérant que les 14 travaillent, parce qu'il y a eu beaucoup d'absences pendant des années et je crois qu'à mon donné, il va falloir en termes de ressources humaines muscler ce type de service. Cette priorité-là, à moins qu'on ne veuille encore se lamenter encore l'été prochain avec les camions citernes qui montent remplir certains réservoirs. Ça arriver encore, mais ce n'est la faute à personne parce que ça sera la faute au climat, pas à la météo. Je réprécise comme tout à l'heure.

Sur l'histoire du comité de massif, là aussi, il vient compenser, vous l'avez dit, la non-réponse, en tous les cas, l'interdiction de financements de l'Agence. On met en place un office de l'eau qui gère l'ensemble et qui fait guichet unique avec peut être une transversale avec les problèmes d'appel à projets et de dotation quinquennale.

Je reviens sur un autre point, on l'a dit, vous l'avez répété, je crois qu'on partage tous ici le même souci, c'est qu'on est obligés aujourd'hui de réfléchir à la Corse à 30 ans. Alors rappelez-vous, c'était 2050, mais 2050 ça a commencé bien avant moi, bien avant vous et bien avant nous ici, je crois, puisqu'il y avait eu un certain nombre de réalisations. Elles se sont arrêtées, pendant 20 ans il n'y a pas eu de barrages. Ça nous a interpellés à l'époque quand on a décidé Acqua Nostra et on se rend compte que même si on ne doit pas faire des barrages à 35 millions de mètres cubes, 32 comme Tolla par exemple, au 25 millions de mètres cubes comme à Calacuccia, on sera amenés à avoir au moins des réserves, comme à Alzitone ou l'Alisgiani peut-être, entre 5 et 10 millions de mètres cubes un peu partout là où il y aura des zones vulnérables du point de vue climatique.

Moi, je ramène aussi au plan de bassin d'adaptation du changement climatique, on a parlé de beaucoup d'adaptations au changement climatique. Il y a un plan qui a été voté en 2018, si mes souvenirs sont bons, où il y avait 57 mesures et dans ces 57 mesures, pour rejoindre un peu la préoccupation de l'exécutif, il y avait un chapitre qui était intitulé « mieux connaître pour agir mieux » et dans une sous-partie, il y avait « organiser l'action ». Dans « organiser l'action », il y avait une mesure qui était donc la mesure G2, qui était « renforcer la gouvernance pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ». On y est. Donc, la simplification, elle est aussi là, c'est-à-dire qu'à un moment donné, les messages à l'État me semblent aujourd'hui essentiels. Premièrement, on ne peut pas se satisfaire du PTIC si tant est qu'on ait une lisibilité sur le PTIC aujourd'hui, je ne sais pas. On n'en est même plus, je ne sais pas si vous vous imaginez les sommes du PTIC, elles sont ridicules par rapport aux enjeux qui nous regardent, notamment par rapport à l'eau, elles sont ridicules. Je crois que de mémoire nous avons demandé à l'époque, en en 2020, 85 millions au titre du PTIC pour l'Office d'équipement hydraulique. À mon avis, si on en



avait obtenu 20, ghjera a prova. Donc, donc à mon avis, on n'est plus dans la même dimension, on a changé de paradigme. On est sur un plan qui, entre le grand cycle et le petit cycle, doit dépasser facilement le milliard. Ça, il faut le dire à l'État. Il faut dire à l'État, « on a besoin au moins d'un milliard. Les communes ont besoin, les intercommunalités ont besoin, l'assainissement a besoin ». Même si le SDAGE nous distribue un bon point, nous avons des eaux merveilleuses, d'une qualité exceptionnelle, 90 %. La France, elle est dans la résilience et nous, on nous demande de préserver. Nous, on doit aménager. On doit aménager, ùn basta à tintingà, vous êtes dans une situation où on doit maintenant avancer.

Alors l'exemple sarde, il est beau, mais l'exemple sarde, gros problème parce qu'on y est allé voir. Il y a notamment 50 % de déperdition sur les réseaux, sans compter le reste, les impayés et compagnie ! On est en Méditerranée, donc je ne fais pas de dessin, vous connaissez la chose.

Ah, juste une parenthèse sur le fameux million de 2020, je pense qu'aujourd'hui, le million, il ne suffit pas. Nous, à l'époque, on a dit un million, mais je crois qu'il faut aller plus loin qu'un million.

Autre chose, le plan de bassin qui parle donc de REUT, il l'avait aussi voté ici un certain nombre d'études, notamment sur la REUT, notamment aussi sur le dessalement, même si pour moi, c'est la solution ultime du processus. Il y avait aussi la réflexion sur les aquifères avec le BRGM. Le sous-sol corse est aussi à prospecter de manière beaucoup plus forte parce qu'il y a des ressources ici. Quand on dit qu'il y a 8 milliards de mètres cubes qui tombent, voire 6 milliards, peu importe, elle ne va pas toute à la mer. Une grande partie s'infiltré et ces aquifères, elles ont un rôle, d'où la préservation bien sûr du SDAGE, mais aussi le besoin d'exploiter sans entrer dans une surexploitation qui pourrait entraîner, et vous le savez, des biseaux, des intrusions salines, mais c'est important aussi de relancer ces études qui avaient été évoquées à l'époque, c'était en 2020, je crois. Une est partie, les autres, je ne sais pas. Et donc là-dessus, c'est important de le dire.

Après, dernier petit point rapidement, il y a quand même 135,5 millions, c'est le programme de mesures du SDAGE. Là-dessus aussi, on doit avoir la main de manière beaucoup plus directe parce que ce sont des sommes énormes. Ce sont des sommes qui peuvent nous permettre au moins de gérer l'actualité, voire l'urgence et certainement, dire à Paris parce que le vrai message, il est en direction de Paris, il y a bien sûr aujourd'hui un processus non pas de décentralisation, nous sommes nationalistes, donc la décentralisation, je la laisse à la situation des régions de France. Je crois qu'ici, on est devant une demande d'évolution et carrément, vous le savez, certains parlent d'autonomie, en tous les

cas, moi je parlerais même de souveraineté en matière de gouvernance dans les secteurs clés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il faut conclure, s'il vous plaît. Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Je vais conclure. J'étais dans le courant du Liamone...

Donc simplement, pour dire qu'on n'est pas à la discussion de l'eau, paye l'eau. Un ci simu più, on est dans la discussion où il faut absolument poser avec l'État des termes d'un contrat et qui dépasse notamment celui de l'eau et le PTIC qui pour moi est déjà dépassé, on est dans une situation où il faut absolument poser comme fondamental la question de l'eau dans ce pays.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Le temps de parole du groupe « Avanzemu » est épuisé. Maintenant, je passe la parole à la non-inscrite Joseph GIACOMETTI, 2 minutes normalement. Au règlement intérieur, c'est 2 minutes.

Je vous en prie.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Donc 2 minutes, il me reste à vous remercier d'être venue et à vous dire que l'eau, c'est bien !

Je vais essayer. En 2 minutes, je ne pense pas que je pourrai le faire. On va condenser.

D'abord, un contexte bien sûr général sur lequel je ne vais pas m'appesantir et qui rejoint celui que nous avons évoqué dans le rapport précédent d'un changement climatique, de défi climatique, d'une nécessité de gérer la ressource et de faire face, vous l'avez dit, Monsieur le Président dans votre présentation, à des périodes de sécheresse qui vont devenir de plus en plus importantes, et de faire face à cela, avec structurellement un paysage infrastructurel qui a accumulé des retards. Mais je crois que ça, on sait tous que infrastructurellement, on a des retards accumulés historiques et importants. Avec ça, nous devons faire face au défi, au changement et faire preuve d'anticipation.

C'est ce qui avait été l'objectif d'Acqua Nostra 2050, que nous avons voté. Et je crois qu'il va encore falloir que nous allions plus vite et plus fort.

Pour cela, ça a été évoqué par chacun des intervenants, il y a la nécessité de poser un cadre d'action, un outil stratégique. L'Agence de l'eau, on l'a dit, c'est un véritable outil pour la Corse de gestion de l'eau qui pourra dégager une stratégie financière parce qu'on sait aujourd'hui que la stratégie financière contrainte va très vite atteindre ses limites et ses plafonds. Je crois qu'on doit dépasser ça, au-delà des demandes récurrentes à l'État, on doit, principe de responsabilité, Madame MARIOTTI a raison, principe de responsabilité, c'est d'anticiper et de dire : « voilà nous, ce qu'on va être en capacité de faire. Quels moyens nous nous donnons pour le faire, de quelles ressources nous nous dotons, comment nous allons chercher nos propres ressources, comment nous levons nos propres fonds et comment nous nous engageons dans une stratégie financière à court, moyen et long termes ? ». Et ensuite également, c'est un outil indispensable pour pouvoir faire face aux contraintes qui sont les nôtres. Ça, c'est pour le contexte global.

Sur les principes, il y a deux principes forts et fondamentaux qui, à mon sens, sont importants et un qui nous tient à cœur, et je vais rejoindre en même temps la présentation de mon amendement, Madame la Présidente, dans le même temps, que mon intervention puisque l'amendement déposé découle de ces principes, c'est la question bien sûr de la maîtrise publique d'un outil stratégique d'un bien commun qu'est l'eau pour la Corse. Et je crois que c'est bien beau d'en écrire les principes, je le dis dans les attendus dans l'exposé des motifs de l'amendement déposé, effectivement, on l'a dit, on l'a inscrit dans Aqua Nostra, ça faisait suite à un amendement de Corsica libera, « l'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion ». Je crois que les principes sont belli è boni, mais il faut les mettre en pratique.

Je crois donc que les communes ou/et les intercommunalités qui font l'effort de mettre en œuvre une régie de l'eau, doivent être bonifiées. Alors, il y a une proposition de 10 % de bonification. Et 2<sup>ème</sup> principe, lorsque l'on parle de justice sociale, là aussi c'est bien de sans cesse l'affirmer, mais la possibilité de l'expérimentation d'une tarification sociale a été aujourd'hui étendue. On est sortis d'un périmètre d'expérimentation et il faut bien évidemment que nous puissions aussi intervenir en faveur des communes sous forme de bonification, pour les communes et intercommunalités ayant mis en place une tarification sociale de l'eau.

Je crois que mettre ces principes à l'œuvre, c'est passà da u di à u fà in i nostri propri muddalità di gestione. Pensu ch'ellu sera una bona pà e maestrie di un bè comunu chì ghjè a nostra acqua. Qu'elle ne soit plus surtout otage, comme c'est trop souvent le cas encore aujourd'hui, de grands groupes actuellement à l'œuvre de marchandisation de notre bien commun.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Jean-Jacques LUCCHINI a la parole.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais surtout intervenir sur notre vision que nous avons des territoires.

Nous avons des territoires qui sont complètement différents. Quand vous allez dans l'Alta Rocca où il n'y a pas de de réseau hydraulique et que vous êtes sur la Plaine orientale, vous ne pouvez pas avoir la même politique.

Donc, ce qui a été mis en place, c'est une méthode qui a été mise et qui a été partagée, c'est la première fois que ça se fait, qui a été partagée avec l'ODARC et l'Office hydraulique.

Cette méthode, on a commencé à la mettre en place sur les territoires. La méthode est très simple, on invite bien sûr les élus des territoires à partager avec nous cette réunion. Ce sont eux qui demandent à l'ensemble des agriculteurs du territoire de déterminer les besoins qu'ils ont en eau par rapport aux cultures qu'ils veulent mettre en place sur les territoires. Donc ça, c'est important aussi et c'est un peu nouveau aussi.

À partir de là, on va demander à l'ODARC de déterminer le potentiel agricole sur l'ensemble des parcelles où il y a des demandes qui ont été faites. Ça aussi, c'est nouveau. À partir de là, c'est directement l'Office hydraulique qui va déterminer, par rapport aux ressources qui sont existantes sur les territoires, le maillage et bien sûr les sections d'eau disponible pour alimenter l'ensemble des parcelles où des demandes auront été faites.

J'insiste un petit peu sur la méthode parce que c'est nouveau et quand on va sur les territoires, on a des approches qui sont différentes. On s'est rendus

dans la vallée du Rizzanese qui est un des projets phare et des projets qui vont être éminents qu'on va mettre en place. Là, on a à disposition, 1 millions de mètres cubes, c'est un droit d'eau qu'on a par rapport à EDF. Donc, on va avoir une vision du territoire qui va être différente où on a fait différentes tranches pour mailler le territoire. On a une réunion au lycée agricole de Sartène où les besoins ont été remontés par les agriculteurs, où il y aura bien sûr une étude du potentiel agricole sur les différentes parcelles.

Et puis on s'aperçoit que jusqu'à présent, ce qui se passait, c'est que quand il y avait un besoin, on allait voir l'Office hydraulique en disant « voilà, il me faudrait une alimentation en eau pour telle parcelle ». Et puis quelques mois après donc, on amenait de l'eau par exemple avec un diamètre en 100, on s'apercevait qu'il y avait un autre agriculteur qui demandait aussi de l'eau et il aurait fallu dimensionner en 200.

Donc là, on aura une vision globale du territoire, avec un maillage qui sera global aussi.

Ensuite, on a été dans l'Alta Rocca, qui est un territoire qui est voisin et là, on est sur des problématiques qui sont complètement différentes où on nous demande de remettre des anciens canaux d'irrigation en place. Donc, c'est une autre vision du territoire, un autre développement aussi du territoire.

Je crois que c'était important d'avoir cette vision très parcellaire, avec des territoires et des besoins qui sont complètement différents, des territoires qui ont des capacités en eau et d'autres qui en ont moins.

C'était juste pour faire un petit peu le point sur la vision et la méthode aussi qui est nouvelle dans l'approche. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Monsieur PANZANI.

### **M. Jean-Paul PANZANI**

Beaucoup de choses ont été dites, mais je veux revenir sur la nature du rapport. Il est très équilibré, tant le rapport lui-même que les propositions du guide.

Je l'ai dit à la commission, je n'ai pas vu de dissonance entre la proposition d'un guide opérationnel et l'introduction d'une réflexion en termes de méthode sur la nouvelle gouvernance et l'Agence de l'eau. Il n'y a pas de dissonance parce que toutes les interventions, la plupart des interventions qui ont eu lieu, démontrent qu'on a besoin dans ce domaine et dans la concertation, d'aller rapidement vers une maîtrise totale. D'ailleurs, y compris la maîtrise publique qui a été évoquée tout à l'heure, ne peut passer que par une nouvelle relation à l'Agence de l'eau et par la définition d'une agence de l'eau dont nous avons la maîtrise totale. Donc là, je pense qu'il n'y a pas d'anachronisme, il y a au contraire une complémentarité.

Jean-Jacques évoquait les territoires de l'Alta Rocca, dans les communes rurales, il y a beaucoup de difficultés aujourd'hui dans les projets qu'ils veulent conduire, les projets actuels que les communes maîtrisent mais qui dans 2 ans vont être dans le cadre des EPIC. Il y a beaucoup de difficultés et les réponses actuellement qui sont faites par l'Agence de l'eau, les réponses écrites qui sont faites par l'Agence de l'eau, sur les projets qui sont en cours, c'est de réduire les financements au titre du critère démographique, une population qui n'est pas assez nombreuse. Ça veut dire qu'on est dans une discrimination totale et qu'on ne peut pas, dans ce cadre-là, accepter ce type de principe normatif. Ce n'est pas possible. On revient à ce qui a été dit tout à l'heure, évidemment, l'Agence de l'eau est une agence aujourd'hui qui ne consolide pas mais qui encaisse nos taxes et qui ensuite, redistribue au même niveau ou légèrement en-dessous ce dont nous avons besoin. Mais nous, nous avons besoin d'autres choses dans le développement. Donc, il faut tenir compte de ça.

Et je pense, Vannina l'a soulevé, renforcer, mais ce qui est prévu, ce qui était expliqué dans le rapport, le partenariat et la contractualisation avec les communes et les collectivités. Il y a besoin pour les communes d'une ingénierie propre à la Collectivité pour les aider. Marie-Thé faisait référence, et moi j'étais d'accord avec elle, sur les communes qui sont obligées de faire appel, ce qui est normal, aux compétences des bureaux d'études, mais parfois, on n'a pas, commune par commune, des projets qui sont proposés en fonction des critères du territoire concerné. On a des fois des réponses qui sont trop standardisées. Là, il va falloir effectivement que la Collectivité, soit totalement à côté des communes,

ce qui est déjà le cas, mais le renforcer et y compris, si demain, nous pouvons avoir dans le débat avec l'État, le débat sur l'agence de l'eau propre à la Corse.

Et on voit, depuis quelques sessions, que toutes ces questions qui viennent sur la gouvernance sont des questions essentielles. Il n'y a pas de syndrome à avoir ou de complexe à avoir vis-à-vis des gouvernances que nous voulons assumer nous-mêmes, au contraire, c'est, je crois, à travers l'Agence de l'eau, l'exemple qu'une Collectivité comme la nôtre peut décider elle-même de son avenir et de ses projets.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Quelques mots, je ne serai pas trop long.

Simplement pour dire que mon intervention vient à la suite d'autres interventions et notamment les deux dernières qui me semblent très pertinentes, notamment celle de Jean-Jacques, considérant qu'aujourd'hui les offices et agences doivent travailler de manière transversale et non pas en silo, ce qui me semble une belle évidence, mais aussi ce qu'a dit Jean-Paul à propos de l'Agence de l'eau. Donc, je partage entièrement, mais je crois qu'on est nombreux à partager.

Mon propos, je vais essayer de le porter ailleurs. D'abord, pour dire qu'avec ce dossier encore, on est dans un système de poupées gigogne. On a parlé tout à l'heure des difficultés et des évolutions climatiques. Il y a véritablement à la fois, même s'il s'agit pour aujourd'hui du régime des aides, et je vous remercie pour l'intervention maîtrisée, Monsieur le Conseiller exécutif, mais je pense que il y a aussi un débat à avoir concernant les préconisations que vous envisagez au plan général.

Première chose, le stockage. Du point de vue du bon sens et pas forcément du bon sens paysan, on pense tout de suite au stockage. On manque d'eau, on stocke. Mais vous avez aussi évoqué tout à fait normalement, les autres opportunités. Il faut très certainement stocker et il y a une demande effective des agriculteurs qu'il faut adapter bien entendu, je crois que ça sera le cas, mais il y a aussi la réutilisation des eaux usées. Vous le savez, au printemps dernier, il y a un décret qui est paru et qui a cadré tout cela. Ça venait à la suite d'ailleurs de la

déclaration du Président Macron sur la nécessité de faire des économies au plan général, mais à ce niveau-là, il y a eu ce décret. Donc, c'est cadré.

Mais aujourd'hui, vous avez cité tout à l'heure, je ne sais plus qui a cité l'exemple de Bunifaziu, il faudrait peut-être essayer d'envisager d'autres expériences, sachant par ailleurs que dans certaines intercos, notamment à la CAPA, cette problématique a été étudiée.

Quand on rentre dans le sujet, on s'aperçoit que les choses ne sont pas simples. Pourquoi ? Parce que vous avez un débit des cours d'eau en hiver, qui est plus qu'acceptable et vous avez un niveau d'étiage en été qui lui, n'est plus acceptable. Et quand vous avez des stations d'épuration très bien équipées qui fonctionnent normalement, mais qui au bout du bout de la chaîne, produisent quand même une eau qui ne peut pas être destinée au maraîchage notamment, qui peut-être peut être destinée à l'arboriculture, ça c'est possible, mais au maraichage, non.

Mais quand vous descendez au-dessous d'un certain niveau d'étiage et que le cours d'eau n'est plus alimenté que par la sortie de la station, ça pose problème. Autrement dit, il faut qu'il y ait des études au cas par cas. On ne peut pas généraliser le système de la réutilisation, en tout cas, à ce niveau-là.

Si on engage la problématique à ce niveau, dans le sens des économies, je crois qu'on est exactement dans la situation que l'on a au niveau des ordures ménagères. Soit on choisit la fuite en avant, et à ce moment-là, on sait d'avance le résultat avec les évolutions climatiques et le reste, le couvert végétal mais aussi toutes les évolutions qu'on peut avoir en montagne ; soit on choisit véritablement, et c'est notre politique en matière de déchets, d'essayer de limiter, d'essayer de contrôler et d'essayer de faire en sorte que on consomme, en tout cas non pas moins d'eau, mais de manière plus intelligente. Et là, il y a véritablement un enjeu, c'est un enjeu que notre mandature peut saisir, peut prendre à bras le corps. Moi je vous y invite.

Un dernier problème, mais ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est indirectement à la CAPA, mais il m'est difficile de le faire, vous le savez, dans quelles conditions la commune de Cuttoli fonctionne, donc je ne vais pas y revenir. Je ne vais pas aujourd'hui médire de la CAPA, il s'agit simplement de savoir quel avenir on va donner, mais ça vous interpelle au niveau de l'Office hydraulique à la zone de Piatanaccia et notamment au plan d'eau ? Parce que je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a des fonds de près de 20 mètres, il y a une quantité d'eau extraordinaire puisque les entreprises qui prennent des agrégats depuis 40 ans, continuent à creuser, il y a donc un trou énorme. On en arrive



aujourd'hui à une limite qui est celle de 2024- 2025, où l'entreprise normalement devrait remettre les lieux en état. Bon ça, on passe là-dessus. Mais je le dis, pourquoi ? Parce qu'au-delà du fait que je suis conseiller territorial, je suis aussi maire de Cuttoli et une trentaine d'hectares sur ma commune, ça m'interpelle, un plan d'eau d'une trentaine d'hectares, 80 %, 90 %, sont sur la commune de Cuttoli.

Donc, j'aurai l'occasion, Monsieur le Président, de vous adresser un courrier, et je le dis ici, pour que la commune de Cuttoli soit associée aux réflexions, ce qui actuellement n'est pas tout à fait le cas.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais redonner la parole au Président. Mais sachez aussi quand même qu'il y a 3 amendements, 4 puisqu'il y en a 1 de l'exécutif.

Voilà. Donc, la discussion va continuer aussi, j'espère pas trop longtemps, sur les amendements.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors d'abord, remercier l'ensemble des intervenants pour leur contribution. Je pense qu'on est quand même dans des convergences de vue sur ce dossier.

Je vais essayer de faire rapide, Madame la Présidente, en essayant de dégager un petit peu les points qui ont été abordés.

Principalement, d'abord le point sur le financement. C'est une préoccupation, je pense qu'on la partage tous. Il a été convenu par tous que les financements étaient insuffisants et qu'il y avait nécessité, alors je veux dire à Josepha, non pas de demander à l'État, d'exiger de l'État au titre du rattrapage historique. Ça me paraît essentiel et ça conforte aussi les propos qui ont été tenus par Paul-Félix, mais par bien d'autres dans cette Assemblée.

Il y a au titre du rattrapage historique, une discussion, une négociation avec l'État sur un financement exceptionnel, PTIC ou autre, sur ces infrastructures, aussi bien sur le grand cycle que sur les infrastructures communales. Ce débat-là, il doit être mené avec assez de fermeté parce que le

besoin est très fort. Ce qui oblige aussi je pense, et c'est ce que disait Josépha et j'y participe complètement, à une autre vision sur la gouvernance et sur comment aujourd'hui nous devons à la fois entreprendre, mettre en œuvre et financer ces opérations concernant la politique de l'eau.

Là, on est au cœur d'un renouvellement de la gouvernance, effectivement, et c'est pour ça que je vous propose, plutôt que de le produire tout seul avec les services, qu'on fasse preuve d'intelligence collective, de travail, de co-construction pour faire une proposition qui sera présentée en Assemblée, mais qui, on le voit bien, reprend et retrace quelques éléments qui sont fondamentaux.

Le premier, bien entendu, c'est celui du financement, des taxes et des prélèvements. Aujourd'hui, ce sont des choses qui sont très claires, ça nous donnerait la possibilité en quelque sorte d'avoir une possibilité fiscale de lever la taxe et donc, avec les interrogations et les marges de manœuvre qui peut-être s'offrent à nous.

La deuxième question, c'est celle des objectifs. On serait sur nos propres objectifs, où on voit bien que là se dégage aussi cette idée qu'il y a ce retard et que donc, on doit aménager. Ces objectifs d'aménagement doivent être aussi premiers, même si à côté de ça, il y a tous les enjeux liés à la préservation, à la biodiversité qu'il ne faut certainement pas négliger.

Et le troisième objectif, ce sont les conditions d'éligibilité. Paul-Félix l'a dit, elles ne sont pas aujourd'hui telles qu'elles sont élaborées par l'Agence de l'eau, imposées en quelque sorte, et inscrites dans le 11<sup>ème</sup> programme aussi. Il faut aussi qu'on fasse notre mea culpa, elles sont inscrites dans ce 11<sup>ème</sup> programme mais elles s'imposent à nous jusqu'à la fin 2024.

Mais ça ne nous empêche pas de réfléchir d'une part, sur des nouvelles conditions, lorsque demain on pourra avoir notre propre agence, mais même dans le temps, plus restreint, de la continuité sous cette forme-là, d'une négociation avec l'Agence de l'eau, pour voir à la marge ce que l'on pourrait faire évoluer.

Donc ça, ce sont des sujets qui me paraissent essentiels sur lesquels il faut qu'on travaille parce que la gouvernance, elle est dans ce domaine-là, au cœur de la problématique. Il faut que maintenant, et je pense que c'est partagé, nous en soyons persuadés.

Après, il y a d'autres sujets qui ont été abordés qui sont très intéressants. Mme MARIOTTI, vous nous demandez quelle est la stratégie, ça rejoint aussi un peu la question et l'amendement de Josépha. La stratégie, c'est de dire que l'eau, pour nous, c'est un enjeu stratégique, justement de premier niveau de stratégie.

Comme pour les déchets, comme pour les transports, ce sont des enjeux qui doivent être contrôlés par la puissance publique. Ça, c'est notre volonté forte que nous affirmons. Après, comment ça se décline ? Ça se décline dans une stratégie qui est celle : sur la production de l'eau, il faut que la Collectivité, via son aménageur qui est l'Office hydraulique, soit à la manœuvre.

Sur les questions de distribution, il y a les communes et vous l'avez fort bien dit, il faut les aider et les accompagner quand elles peuvent mettre en place des régies, mais il faut aussi interroger l'Office hydraulique sur sa capacité, aujourd'hui, à se renouveler pour pouvoir de plus en plus aller sur ces DSP et ne pas laisser les opérateurs se trouver en situation de monopole. C'est un travail qu'on doit faire, qu'on devra aborder, y compris dans le cycle de travail. Moi, personnellement, je partage cette volonté.

Après, Madame la Conseillère, et j'aborde votre amendement, comme ça, j'anticipe, Madame la Présidente, je ne peux pas répondre favorablement aujourd'hui à votre demande pour des questions techniques, pas sur des questions de principe, je vous rejoins. Mais pour des questions techniques, ça demanderait une modification du règlement des aides et ça ne peut pas être fait ici. Pour des questions aussi qui concernent la participation, qui sont déjà grosso modo à 90 %, donc on en rajoutant 10 %, ça nous poserait des questions d'éligibilité. Mais je vous propose qu'on l'intègre à la réflexion et que ce soit pris en compte dans les débats futurs.

Sur la REUT, question de la REUT qui a soulevée à la fois par Madame MARIOTTI, par aussi, je crois, Jean BIANCUCCI, c'est important. C'est un élément important, le réemploi ailleurs, la réutilisation des eaux traitées. Il y a une étude qui a été menée, qui est en cours de finalisation par le BRGM, qui a été présenté tout en partie lors d'un comité de bassin. Là aussi, il faut être vigilant. On a tous le souhait et on porte véritablement ce souhait d'aller vers ce type de procédé, sauf qu'en Corse, on a aujourd'hui dans notre organisation, deux difficultés. La première, c'est celle liée au relief et la deuxième, c'est celle liée aux installations existantes. On a souvent des petites installations qui ne sont pas très propices aujourd'hui à ce type d'utilisation.

Par contre, l'étude, elle a identifié 13 stations aujourd'hui en Corse qui pourraient s'engager dans cette démarche de réutilisation. Je ne vais pas les citer, mais c'est essentiellement les plus grosses, la CAPA en l'occurrence, qui a déjà commencé un travail, Purtivechju, Santa-Lucia di Purtivechju et bien d'autres. Donc, il y a un travail qui commence à être mené. Là, il y a un travail d'accompagnement à faire avec les communes, parce que ce sont des projets qui sont portés en maîtrise d'ouvrage par les communes ou les intercos. C'est un

travail que nous allons intégrer aussi lors de l'élaboration des PTGE (plans territoriaux de gestion des eaux) parce qu'il faut absolument qu'on avance sur cette solution. Mais il reste ces écueils-là, en plus, avec des normes en France sur la REUT, qui sont bien plus contraignantes que les normes qu'on peut avoir, par exemple en Italie ou en Espagne sur l'utilisation de la REUT, à des fins d'irrigation agricole.

Sur un autre point qui a été soulevé par Jean BIANCUCCI, je l'ai dit, surtout n'opposons pas les choses. Il y a un retard infrastructurel, il faut travailler dessus. On a des besoins de stockage, pas dans une vision de mal adaptation, comme on l'emploie dans les termes un peu spécifiques à ce milieu, dans une vision de répondre aux besoins, mais c'est nécessaire. Et en même temps, et dans le même temps, bien sûr qu'il y a ce travail sur les comportements, sur les nouvelles techniques, sur l'évolution des pratiques. C'est pour ça que j'ai cité tout à l'heure le monde agricole, parce qu'on sait très bien que le monde agricole, aujourd'hui, c'est plus de 60 % de la consommation d'eau en Corse. Donc, il faut qu'on travaille avec les filières sur une meilleure utilisation de l'eau. Mais en même temps, il faut aussi les conforter dans leurs besoins parce que de plus en plus, ils auront besoin d'eau, ce qui aussi nous interpelle et nous interroge sur notre capacité à mieux gérer et à mieux stocker aussi l'eau.

Enfin dernier point et je termine par-là, remercier à la fois Vannina LUZI, Jean-Paul PANZANI et Jean-Jacques LUCCHINI pour leurs interventions, à la fois sur des éléments de méthode, parce que c'est important, je crois, dans toutes les politiques publiques. Il n'y a pas que les moyens, il y a la méthode. Je pense que la méthode que l'on veut instaurer en matière de gestion de l'eau, mais ça a été abordé hier par le Président du Conseil exécutif dans bien d'autres secteurs, c'est la méthode d'un travail plus collégial, plus de co-construction pour trouver des solutions les plus efficaces possibles.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, pour ces réponses. Du coup effectivement, le commentaire relatif aux différents amendements, le vôtre et ceux qui vous ont été opposés.

Donc, on va passer au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention. Sur les amendements, oui, je vous en prie.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Il y a bien sûr plusieurs amendements. J'ai cité l'amendement de la conseillère Josepha GIACOMETTI. Mais il y a 3 autres amendements.

Le premier, c'est un amendement qui est porté par le Conseil exécutif et qui propose de modifier l'article 3 et l'article 4.

Dans l'article 3, « prend acte que le Conseil exécutif souhaite améliorer la gouvernance d'ensemble autour de la constitution d'une agence de l'eau de Corse et l'organisation d'un cycle de rencontres concerté avec les réunions organisées par le Conseil exécutif en charge de l'aménagement du territoire et des services avec les communes et intercommunalités ».

L'article 4 : « propose à l'Assemblée de Corse, par l'intermédiaire de sa commission compétente, de travailler dans un délai de 4 mois sur une politique de l'eau portée par la Collectivité de Corse et que sur la base de ces travaux, un rapport proposant des évolutions sera présenté par le Conseil exécutif dans un délai de 5 mois ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Si vous le voulez bien, on va y aller par amendement, comme ça, tout est clair.

Concernant l'amendement qui consiste à une amélioration de la gouvernance et un nouveau rendez-vous qui est fixé, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 2.

Est-ce que vous êtes prêt à défendre votre amendement, s'il-vous-plaît ? Vous avez dit que vous étiez en position dominante. Il faut y aller maintenant, il faut assumer jusqu'au bout !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je ne me rappelle plus comment ils sont numérotés. C'est lequel le numéro 1, c'est celui sur la ligne budgétaire ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est les millions, oui.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ces fameux millions, de leur donner une consistance grammaticale avec un temps conjugué sur une déclinaison impérative et donc, de dire qu'on l'intègre.

Ensuite, moi, j'ai mis un montant pour forme, tout en précisant mon idée, c'est que ce montant se rajoute, c'est une ligne en sus, ce n'est pas une ligne fusionnelle. Si on met 1 million fusionné, ce n'est pas pareil que 300 000 tout seuls.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors je me tourne vers l'exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Madame la Présidente, je vais répondre un peu de manière différente.

Ce million-là, ce que nous proposons, nous, c'est de mettre à disposition de cette ligne 1 million d'euros. Paul-Félix le rappelait, entre 2020 et 2022, c'était déjà 1 million d'euros sur 3 années, au moins sur 2 années exécutées, donc à peu près 500 000 euros. Cette année, nous, on propose de pérenniser 1 million d'euros qui sera inscrit sur le budget parce que sur le BP que nous allons vous proposer, sur la ligne 31-44, il y a bien 10 millions d'euros dont 1 million d'euros sera réservé à cette ligne particulière.

Donc, je n'ai pas l'impression qu'on dise les choses différemment, mais je veux lui apporter des garanties sur le fait qu'on aura bien en 2023 la possibilité sur cette ligne-là de mobiliser 1 million d'euros.

**Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, la vraie question était tout simplement celle de la pérennisation de ce type de financement. C'était ça ?

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Je ne suis pas favorable à l'amendement tel qu'il est déposé.

**Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, nous passons au vote concernant cet amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas. Qui est pour ?

D'accord, les 3 groupes d'opposition sont pour. « Femu populu in seme » contre.

**L'amendement n° 2 est rejeté.**

Amendement n° 3.

C'est page 14 du Guide des aides. C'est le dépôt de demande d'aides.

Donc, normalement « Core in fronte » doit présenter son amendement.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Là, c'est tout simplement sur l'éligibilité des aides et la date d'effet. Si on écrit que la date d'éligibilité, c'est la date de réception du dossier de subvention et de tous les engagements qui viennent à partir de ce moment-là, ça veut dire que les études en amont qui ont permis de constituer le dossier de demande de financement ne deviennent plus éligibles et elles sont faites sur les fonds propres des collectivités.

Moi, je considère qu'il y a une règle, c'est qu'on reprend à posteriori les études antérieures qui ont servi à constituer le dossier de demande de financement, ou alors il faut des lignes budgétaires dédiées, ou alors on admet ce principe de non-financement des études préalables, tout en sachant qu'on demande aujourd'hui dans les dossiers, surtout sur la partie eau et assainissement, des avant-projets complets, voire des projets puisqu'on demande des devis descriptifs détaillés, et surtout les services de l'État.

**Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Que nous dit l'exécutif ?

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Amendement plein de bon sens. Pour.

**Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc amendement plein de bon sens.

Qui est contre le bon sens ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Le bon sens fait l'unanimité au sein de cet hémicycle.

**L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.**

Amendement n° 4 qui a été largement exposé quand même.

Je vous en prie, Madame GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Sur le principe, nous avons convenu que l'eau compte parmi nos biens les plus précieux et que sa maîtrise doit rester publique, ça vient d'être réaffirmé, tout comme nous l'avions fait lors de la délibération Acqua Nostra 2050, en manifestant notre attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion. Nous en avons aussi convenu qu'il devait y avoir une déclinaison opérationnelle.

Là, je voudrais une précision, justement, Monsieur le Président. Vous dites que vous êtes d'accord sur le principe, le principe de bonification lorsque des communes ou intercommunalités ont choisi une gestion en régie. Sur la question de de la montée en charge de l'Office d'équipement hydraulique, on est d'accord puisque je l'ai mis dans la motivation de l'amendement, puisque nous l'avions défendue notamment et là encore lors des débats. « Cette orientation de soutien à la gestion directe de l'eau par les communes et les intercommunalités a vocation à s'accompagner dans le même temps », c'est dans l'exposé des motifs, « de la montée en puissance de l'Office d'équipement hydraulique, afin que celui-ci soit en mesure de se positionner systématiquement en cas de concession de service public en ce domaine ».

Moi, ce que j'aimerais comprendre, c'est, vous êtes d'accord sur le principe et pour la tarification sociale, et pour la gestion publique, c'est les montants qui peuvent être discutés. A ce moment-là, s'il y a un sous-amendement, par exemple, qui dirait, « ces bonifications s'appliquent, ces bonifications seront évaluées afin d'être fixées et de ne pas afficher les montants », pourquoi pas.



Mais j'aimerais, en tout cas c'est ce que je souhaite, que puissent être quand même adoptés les principes. Après que vous fixiez les montants, ça me semble même de bonne gestion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Effectivement, je suis relativement favorable au sous-amendement, qui reprendrait à peu près les propos qui ont été tenus par Madame GIACOMETTI, qui consisterait à dire que nous sommes d'accord sur un certain nombre de principes : la gestion publique, ça a été réaffirmé ; l'aide différenciée qu'on pourrait apporter aux communes qui s'engagent dans le cadre d'une gestion publique, est-ce qu'on doit préciser les montants ? Je pense qu'il ne faut préciser les montants, il faut rester sur un principe d'aide différenciée et renvoyer après, dans le travail que nous allons mener ensemble, la possibilité de mettre en œuvre cette aide différenciée.

Je suis favorable à un sous-amendement qui pourrait intégrer ces deux aspects. L'Office hydraulique, c'est de fait et l'autre point, je pense qu'on a fait le tour. Mais je suis favorable à un sous-amendement qui irait dans ce sens, qui ne préciserait pas bien sûr ni les taux, ni les montants.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, mais ce n'est pas à la Présidente de l'Assemblée de rédiger le sous-amendement, donc je vous prie de bien vouloir, s'il vous plaît, me faire parvenir un sous-amendement en bonne et due forme.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Comme je l'ai proposé, est-ce que c'est à moi de vous le proposer ou est-ce que c'est à l'Exécutif ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous vous concertez. On ne fait pas de suspension parce que sinon on ne va pas reprendre, donc vous avez une minute pour rédiger le sous-amendement, s'il vous plaît. Merci.

Bien s'il vous plaît, nous allons reprendre. Veuillez-vous installer d'abord. Que chacun rejoigne sa place. Merci.

Donc, nous reprenons les débats.

Concernant cet amendement n°4, il semble qu'un accord soit intervenu entre l'Exécutif et Joseph GIACOMETTI pour un sous-amendement que vous allez nous lire, Monsieur le Président de l'Office hydraulique. Alors lentement, pour que les services puissent prendre note, s'il vous plaît.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Ajoute l'article suivant à la délibération :

« Approuve le principe d'une bonification du taux d'intervention de la Collectivité de Corse... » au lieu de « Approuve la bonification... », pour le reste, ça reste en l'état.

« ... pour les communes et intercommunalités... », on supprime le pourcentage, le taux pour les communes.

De la même façon, « pour les communes et intercommunalités ayant mis en place une tarification sociale de l'eau », on supprime le pourcentage.

Et on termine, « Ces bonifications s'appliquent dans la limite du taux maximal d'intervention applicable. Ce principe d'une bonification sera étudié dans le cadre des groupes de travail proposés dans le présent rapport ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, on va soumettre au vote d'abord le sous-amendement qui vous a été proposé à l'instant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Nous allons voter maintenant pour l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc, l'amendement ainsi sous-amendé est adopté.**

Donc, nous pouvons maintenant procéder au vote du rapport amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport donc est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Point d'ordre, s'il vous plaît. Ceux qui veulent déjeuner peuvent déjeuner.

**Brouhaha.**

On n'est pas obligé, hein ! Donc, Premièrement.

Donc, deuxièmement, une réunion de la questure a été convoquée pour 14 heures, donc on va dire 14h30. Cela dit, attention, moi j'ai souscrit à la demande du groupe « Un soffiu novu », parce qu'il y a un point technique à régler, ça doit rester du point technique.

Je me tourne vers les questeurs, on ne recommence pas toute la discussion. Nous avons fait tout ce qu'il fallait dans le cadre de la questure, je l'ai précisé lors de la dernière session.

On est d'accord ?

Donc, les questeurs sont convoqués à 14h30, la session est convoquée à 14h45, la séance reprend à 15h.

Merci ! Bon appetitu !

**La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15h45.**

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance (en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS).**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va commencer. Donc je vais donner la parole à la conseillère exécutive pour le rapport N° 327. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Un peu de silence, s'il-vous-plaît.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è rigularizzazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022**

**Rapport n° 327 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers conseillers, chères conseillères.

Le rapport que je vous présente concerne la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du 2nd degré pour la rentrée 2023 et la régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021-2022.

Comme vous le savez, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique du 2nd degré pour l'année scolaire et donc, la modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la prochaine rentrée scolaire de 2023 résulte de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation des sections existantes présentées par les chefs d'établissement dans le cadre de leur autonomie et dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les administrations déconcentrées de l'État.

Concernant les suites de scolarité permettant de garantir la continuité de l'enseignement sur les différents niveaux d'une section nouvellement créée, parmi les 3 dossiers transmis par les établissements à la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche de la Collectivité de Corse, une demande concerne une régularisation pour la rentrée 2022 et 2 demandes se rapportent à la rentrée 2023.

Je tiens à porter à votre connaissance la création de sections nouvelles dans plusieurs collèges et lycées de l'île.

Parmi les 4 ouvertures, on soulignera la mise en place de 3 sections, ULIS au collège Giraud, de Biguglia et de Calvi.

Les élèves qui sont orientés en ULIS ne peuvent mettre à profit une scolarisation complète en classe ordinaire. Malgré les aménagements, les adaptations pédagogiques, ils ont besoin d'un enseignement adapté.

Ce qui est positif, et d'ailleurs ça a été souligné dans l'avis du CESEC, c'est que nous permettons ainsi un meilleur maillage du territoire grâce à l'ouverture de ces classes ULIS.

D'autre part, une ouverture qui nous semble importante et positive concerne le collège de Moltifao, qui verra l'ouverture d'une section sportive d'activités de pleine nature à la rentrée 2023. Donc cette section pourra accueillir un groupe de 40 élèves, soit près d'un tiers de l'effectif total de l'établissement, issus des classes de 6e, 5e, 4e, 3e. Et les élèves bénéficient d'un enseignement de 3 heures par semaine d'EPS et de 2 heures de langue et culture corses.

La situation géographique du collège se prête particulièrement donc à la pratique d'activité en milieu naturel, qui associe également la découverte du patrimoine, de la langue corse et permettent de manière générale à sensibiliser les jeunes aux valeurs de la coopération, de l'effort et de la santé.

De nombreux partenariats et de conventions sont envisagés dans le cadre de cette ouverture, notamment avec l'Office de l'environnement, mais également la commune ou la Fédération de de la montagne. Et à l'issue du collège, ce qui est positif également, c'est que donc il y a une possibilité de poursuivre leur parcours sportif, donc au lycée Pasquale PAOLI de Corte, avec l'enseignement de spécialité « éducation physique, pratique et culture sportives » et l'option EPS.

Concernant la commune d'Aiacciu et plus particulièrement le lycée Fesch, il connaîtra lui, une ouverture à la rentrée 2023 d'une section européenne Physique-Chimie en anglais, en classe de 2nde, 1<sup>ère</sup> et terminale du bac général.

Donc, ce qui est positif également en ce qui concerne donc plus particulièrement ceux qui préparent un bac général ou technologique, qui visent une poursuite d'études scientifiques particulièrement avec une mobilité internationale. Et là, on vise environ entre 15 et 20 élèves par an.

Concernant Bastia et le lycée professionnel Jean Nicoli, ouverture à la rentrée 2023 d'une classe BTS « management opérationnel de la sécurité », donc qui forme les personnels d'encadrement aux métiers de la sécurité. Et là, effectivement, cette ouverture correspond à des remontées, à des besoins dont les perspectives d'insertion professionnelle sont nombreuses, avec notamment des emplois dans le secteur privé, qu'il s'agisse des aéroports, mais également de la

fonction publique, sapeurs-pompiers, armée, forces de sécurité. Avec donc en vue le passage du concours.

Également, je tiens à porter à votre connaissance la régularisation de l'ouverture à la rentrée 2020, du BTS PGEM dont on avait déjà parlé à plusieurs reprises, donc, « pêche et gestion de l'environnement marin », au sein du lycée maritime et aquacole de Bastia.

La commission permanente de l'Assemblée avait initialement voté l'ouverture de ce BTS à la rentrée. Mais vous vous souvenez qu'il y avait donc eu une absence de moyens d'enseignement supplémentaires octroyés par le ministère de la mer, qui avait donc conduit à différer l'ouverture.

C'est également le cas pour le bac professionnel agroéquipement du campus AgriCorsica U Rizzanese, à Sartè. L'ouverture de ce bac professionnel était initialement prévue en 2022, mais les moyens supplémentaires en ressources humaines, donc cette fois-ci par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, avait tardé et donc n'ont pas pu se mettre en œuvre et n'interviendront qu'à la rentrée 2023.

Enfin, le campus de Borgo-Marana connaîtra l'ouverture à la rentrée 2022 d'un nouveau domaine technologique pour le bac technologique intitulé transformation agroalimentaire. Jusqu'à la rentrée 2021, un seul domaine technologique, donc aménagement et valorisation de l'espace sur les 4 existants étaient proposés aux lycéens insulaires. Et donc, depuis la rentrée 2022, nous considérons que c'est également une avancée positive, les élèves bénéficient également d'un enseignement sur la transformation alimentaire qui est basé sur une pratique écoresponsable, avec un respect de la sécurité sanitaire et une attention particulière qui est donnée aux filières courtes et locales. Et on espère que ces futurs diplômés contribueront notamment au développement des AOC, des AOP, des IGP, des Labels rouges, de manière générale à la mise en œuvre de ce nouveau domaine technologique qui bénéficie, comme d'autres domaines, d'une ingénierie pédagogique innovante et dont on considère que les opportunités d'emploi existent aussi bien dans l'industrie que dans les entreprises artisanales de l'agroalimentaire.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc il y a un rapport de la commission sociale, Mme FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci Monsieur le Président.

**Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe du service offre de formation et de l'éducation**

**Mme Cathy COGNETTI** s'est félicitée de la modification de la structure pédagogique du collège de Moltifao et de la possibilité d'une continuité de l'enseignement avec le Lycée de Corte.

Elle a estimé que cela renforçait l'attractivité du collège. D'autre part, elle s'est interrogée sur les partenariats qui allaient être mis en place, notamment s'il s'agissait de partenariats privés.

En conclusion son questionnement s'est porté sur l'accompagnement des AVSI (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour les écoles « Ulysse ».

**Mme Isabelle PAOLI** a rappelé, que lors de l'ouverture de classes « Ulysse », le rectorat mettait à disposition des enseignants, ce suivi pédagogique important dépendait essentiellement de l'Éducation Nationale.

**Mme Cathy COGNETTI** a déploré le manque d'accompagnants pour les enfants handicapés à chaque rentrée scolaire.

Sur un autre plan, elle s'est félicitée que le collège de Moltifao bénéficiait enfin d'un nombre d'heures dédiées à la langue corse, permettant une continuité avec les écoles bilingues de Morosaglia et de Ponte-Leccia.

**Mme Vanina LE BOMIN** s'est interrogée sur l'éventuelle ouverture de classes « autistes » ou du moins de l'élargissement de celles existantes, ainsi que sur les raisons de la régularisation tardive de la classe « Ulysse » du collège Giraud.

**Mme Isabelle PAOLI** a expliqué que les services n'avaient appris l'ouverture de cette classe qu'à la concertation annuelle avec le Rectorat.

**M. Don Joseph LUCCIONI** s'est félicité de l'ouverture d'une nouvelle section. En revanche, il a déploré l'absence d'ouverture de section bilingue.

**Mme Isabelle PAOLI** a effectivement constaté le manque de suivi pédagogique en langue corse, malgré les demandes répétées de la CDC.

Elle a également souligné l'importance des équipes pédagogiques motivées.

**M. Saveriu LUCIANI** a également déploré la pauvreté de l'offre pour la langue corse, malgré l'ouverture de la section à Moltifao, qui augmentait l'attractivité du collège sur la microrégion.

Par ailleurs il a fait remarquer qu'au lycée Fesch, il s'agissait de l'ouverture d'une filière bilingue « anglais » et a rappelé que les conventions signées en 2016 avec l'état n'étaient pas respectées.

**La commission a émis un avis favorable.**

**Non-participation des groupes « Core in Fronte », « Avanzemu » et « Un Soffiu Novu.**

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Je reviens, en faisant le lien, à ce que nous disions hier lorsque nous avons évoqué la question de la langue corse et les questions d'ailleurs posées durant la commission en ont fait état. Moi, je m'interroge parce qu'au départ quand même, vous le mettez d'ailleurs en préambule et à juste titre, l'Assemblée de Corse définit et arrête la carte des formations. Définit et arrête.

Moi, j'avais saisi la Rectrice à l'époque, Mme BENETTI, à plusieurs reprises sur cette question lui demandant d'appliquer, puisqu'on parle de plein droit et de plein exercice, ce qui était de plein droit et était entravé dans son exercice, c'est-à-dire l'exercice de la compétence de la Collectivité de Corse de pouvoir définir la carte des formations.

Elle avait, une première année, souhaité ne pas y répondre. Elle avait ensuite, la deuxième année, admis que les services de la Collectivité puissent assister aux réunions préparatoires.

Je ne sais pas ce qu'il en a été cette année, mais c'est très problématique, et je le signalais systématiquement dans le rapport, il nous est arrivé d'ailleurs dans cette Assemblée, notamment pour le calendrier scolaire, parce que ça relève de la même problématique, de simplement prendre acte puisque n'ayant pas été associés, et là je crois que ça devient de plus en plus prégnant. C'est-à-dire qu'à



un moment donné, on ne respecte pas les engagements fixés par cette collectivité. Nous disions hier, en ouverture de classes bilingues, 0 ouverture de classe bilingue.

On va à l'encontre également des financements programmés par cette collectivité, octroyés par notre collectivité, votés et adoptés en Assemblée de Corse. On va à l'encontre des plans. Mais nous, Collectivité de Corse, on ne demande pas des comptes. À un moment donné, il faut que nous continuions à appuyer là-dessus, que des comptes soient demandés. On ne peut pas accepter aujourd'hui et dans l'exercice de nos prérogatives, de nos compétences et dans l'exécution de ces compétences et dans le suivi, d'être mis comme ça devant le fait accompli.

Alors, sur le fond, les remontées formulées par les établissements, je ne peux pas être contre ce rapport, sauf qu'on n'a pas les moyens d'expertise.

Je radote, « définit et arrête », pour définir, soit le Rectorat nous met à disposition ses services pour que nous puissions exercer cette compétence, soit on nous transfère les services pour que nous puissions exercer cette compétence. C'est soit l'un, soit l'autre, parce qu'aujourd'hui, à droit constant, nous continuons à demander un transfert de la compétence pour ma part, mais à droit constant, aujourd'hui, nous sommes déjà entravés dans l'exercice de nos compétences.

Et pour ce qui regarde la langue corse, que ce soit le bilinguisme pour le 2nd degré, que ce soit l'immersion pour le 1<sup>er</sup> degré, et qui je l'espère viendra pour le 2nd degré, c'est un problème de fond.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Oui, Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Monsieur le Président.

Josépha GIACOMETTI a dit beaucoup de choses, je serai extrêmement court, d'autant qu'il y a eu une lecture par Madame FAGNI du rapport de commission qui dit beaucoup de choses aussi sur la remontée et bien évidemment qu'on ne peut qu'approuver ces remontées là et les valider. Donc ce n'est pas là-dessus que j'interviendrai.

Simplement, si je reprends, Madame la Conseillère, et vous n'y êtes bien évidemment pour rien, le titre de ce rapport « modification de la structure

pédagogique générale d'enseignement du 2nd degré », c'est un titre qui est extrêmement ambitieux et qui pourrait laisser penser, pour ceux qui nous écoutent, pour les Corses de manière générale, qu'on a une pleine compétence dans le système éducatif. Or, ce rapport, finalement, nous interroge sur le système éducatif corse dans sa globalité, c'est pour ça que je rejoins et je complète les propos.

Là, nous avons dit tout au long de cette session, il y a eu un commun, un fil rouge sur la plupart des dossiers : que nous allions devoir les discuter avec l'État dans le cadre de la négociation. Eh bien, ce dossier nous invite, je crois, à poser plus que les bases, puisque c'est déjà fait, mais une réelle réflexion sur le système éducatif que nous voulons pour la Corse d'une part, mais sur ceux qui exercent les compétences par rapport à ce système éducatif. Parce que là je reprends l'idée, on a un titre qui est extrêmement ambitieux, qui laisse penser que finalement la Collectivité de Corse a une pleine compétence sur le système éducatif, ce qui n'est pas le cas.

J'avais me semble-t-il dans cet hémicycle, et je terminerai par-là, employé une métaphore, je vais la renouveler : on est là face à une voiture, on a le volant, on n'a pas le moteur, on n'a pas la carrosserie, on n'a pas les roues.

Merci. Bien évidemment, nous appuierons le rapport ; c'était une réflexion d'ordre général.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Moi, je vais soutenir les propos de mes collègues.

On l'a dit en commission et je suis désolé quelque part de devoir le redire, parce que je crois qu'on on est encore une fois devant un rapport subi. Là on subit le jeu de l'Académie, du Recteur, de l'Etat, on dira comme ça, et on se retrouve dans une situation où on doit quelque part valider, voter. Alors moi, je salue les classes d'inclusion, les ULIS, parce que c'est une nécessité aussi pour ce pays d'avoir un accompagnement pour des publics qui sont en difficulté.

J'ai souligné le fait, sans animosité, que la création d'une section bilingue en anglais à Fesch, il y a aussi une section bilingue en corse à Fesch, tant mieux, c'est une des rares, je crois qu'on a deux en Corse. Donc, on est dans une situation où finalement, là où nous on doit, par l'article 4424-1, du code général

des collectivités territoriales, définir, arrêter une stratégie, une carte, on se retrouve à entériner, comme pour les vacances scolaires, comme pour les dates, rappelez-vous, on a voté tous contre d'ailleurs le jour, on se retrouve pratiquement à entériner les choix sur lesquels nous, nous n'avons pas été consultés, ni même approchés.

Ça revient un peu à ce qu'on disait hier dans le débat sur l'orientation générale, on n'est pas là pour tirer la pierre aux uns et aux autres, mais on se retrouve une situation... On a des chiffres hier qui ont 2 ans, o zitè, on nous propose un plan avec un chiffre... Là, déjà !... Lachemu andà, on dira que ça n'a pas beaucoup bougé. Derrière, on a quand même une convention qui tient toujours la route, puisque le CPR n'est pas voté, n'a pas encore été entériné en tous les cas. Un CPER qui en plus avait été déjà discuté, rappelez-vous, en 2020. Je prends à témoin Josépha, qui y était aussi avec le recteur et le SGAC, pour doubler, donc passé de 17 M€ à 34 M€, mais 34 M€ pour aller où ? Si demain on va soulager avec de la morphine budgétaire la politique linguistique, o zitè ! Arrestemu subito ! I mettimi in astrò. Je crois qu'il faut donner un sens aussi à notre rôle vis-à-vis de l'État par rapport à cette discussion.

Article 11 de la convention, je le répète, « création d'un conseil académique territorial ». On a été souvent, et je prends à témoin, notamment la direction de langue corse et Jean-François CUBELLS qui est ici présent, en discussion avec la Rectrice, et même le Recteur avant, sur un certain nombre d'ouvertures, de fermetures et de maintiens.

Aujourd'hui, on ne parle plus de rien, on se retrouve avec un document où il n'y a aucune ouverture dans le secondaire, c'est inquiétant parce que c'est rare. Historiquement, c'est peut-être la première fois qu'on n'a aucune ouverture, je ne veux pas dire de bêtises. Mais en tous les cas, ce qui est sûr, c'est que là on est au cœur de la vraie politique, au cœur du réacteur de la politique éducative où il faut absolument... Alors, on pourra toujours nous trouver des excuses à tous, on est tous comptables de tout ça, il n'y pas d'équivoque, mais je crois qu'à un moment donné, il va falloir qu'on place... Alors, alors on a quand même réussi et je le dis quand même, parce que c'est un travail qui a été fait, c'est un travail de longue haleine, on a commencé à mettre en place une formation, y compris dans le secondaire, pour des professeurs de disciplines linguistiques, c'est bien, ce n'est pas suffisant.

Le CPER doit être aussi, par rapport à l'État puisque l'État va s'y engager, un objet de négociations serrées, parce qu'il va falloir de manière concomitante, bâtir la fameuse convention d'objectifs, et vous le savez, qui va nous permettre d'atteindre, peut-être, un niveau qualitatif supérieur. Cela nous

renvoie, encore une fois, à la discussion peut-être avec Paris, parce que finalement ça dépasse largement, et Josépha l'a souligné, le cadre, je dirais, du droit constant. On est obligé aujourd'hui, de par ce qu'on voit et de par ce qu'on subit, de demander un statut dérogatoire, au moins, sinon on n'avancera pas.

Voilà, je m'arrête.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Jean Martin et Jean-Jacques.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, une fois n'est pas coutume, je partage l'avis de mes collègues sur la base de propos qui sont hélas réitérés depuis quelques années.

La loi du 22 janvier 2002, elle est très simple, comme l'a rappelé Josépha, on vote et on arrête la carte scolaire. La carte des formations, contrairement au droit commun où les autres régions et départements arrêtent la carte des formations des lycées et des collèges et c'est le rectorat qui l'arrête, c'est-à-dire l'administration d'État. La particularité que nous ne sommes pas en train de demander, on ne demande pas à élargir nos compétences, la compétence qui nous est octroyée depuis 20 ans par le législateur, c'est que nous l'arrêtons cette carte scolaire.

L'arrêter, ça veut dire quoi ? Ça veut dire on veut ouvrir un BTS ici, on veut ouvrir une école d'ingénieur ici, on veut ouvrir une ULIS ici, c'est nous qui l'arrêtons. Or, ce document que vous nous produisez à bon droit, évidemment, et on votera pour, il n'est pas l'expression des services d'ingénierie pédagogique de la collectivité. Il est directement issu des remontées et de la façon ascendante de travailler, de l'ensemble du maillage des établissements.

Ça veut dire qu'on a complètement, au cours du temps, dévoyé, décentré l'approche. Et je le dis d'autant plus que lors des premières années de mise en œuvre de cette compétence, elle a été pleinement exercée dans cet esprit. Moi, j'ai connu le temps où cette collectivité... Après il y a un dispositif conventionnel, on est bien obligé de s'entendre avec les services de l'État, parce que si tout ce qu'on a imaginé a un coût exorbitant, on s'est fait plaisir mais on sait que ce ne sera pas mis en œuvre. En gros, il fut un temps où cette maison exerçait de façon non pas très agressive, de façon pleine et entière cette compétence, elle allait voir le Rectorat, le Rectorat prenait acte de ces demandes, qu'il trouvait excessives ou peu ambitieuses, peu importe, et les choses ne se jouaient pas Ajaccio, elles se jouaient à Paris en présence des plus hautes autorités du ministère, avec à part

égale la présence des services de l'État naturellement... Le problème de l'État, c'est que quand le Recteur est face à son ministre, il est au garde à vous. Et surtout avec la liberté de ton, par rapport aux autorités de l'État, des élus. Et ça fonctionnait bien, ça a fonctionné. Et au fil du temps, mais peu importe les responsabilités ou la rampe glissante sur laquelle on s'est engagé au fil du temps, le fait est que nous n'exerçons plus cette compétence qui n'a rien d'une demande agressive, rien d'une hostilité, mais d'une demande légitime de faire fonctionner ce statut tel que le législateur l'a souhaité. Et c'est quelqu'un qui est fort peu ambitieux en matière d'évolution législative, lorsque les choses fonctionnent bien. Et là en l'occurrence, ce n'est pas un point d'appui pour en demander plus qu'il faut, c'est simplement demander que ce qu'on nous a octroyé fonctionne.

Après, pour l'avoir vu fonctionner plein pot, ça pose aussi un certain nombre de problèmes. Mais là ce n'est pas qu'il fonctionne plein pot ou pas, c'est qu'il fonctionne comme il y a 21 ans, c'est-à-dire avant que cette compétence ne soit exercée.

Alors je ne sais pas par quel truchement on peut arriver à corriger le tir, mais ça fait quand même un certain nombre d'années qu'on le demande. Et ça ne doit rien aux personnes, ni aux initiatives des unes et des autres, ni à la façon impulsive et très dynamique dont vous vous êtes emparés du sujet, je pense qu'il faut réunir nos services et ceux du rectorat et dire : Attendez, on va relire l'esprit et la lettre de la loi et puis chacun dans son pré, les vaches seront bien gardées. Et à la fin, on est condamné à s'entendre au service de la jeunesse. Parce qu'on parle de moyens à côté desquels on passe, et je voudrais conclure là-dessus.

Quand, à un certain niveau, l'État doit mettre des moyens, y compris pour l'Académie de Corse, lorsque ça se passe comme dans toutes les autres régions, de façon descendante, vous savez le ministre, ou son cabinet, octroie des moyens à toutes les académies. Dans la seule région où on peut avoir la voix des élus, de quel bord ils puissent se situer, je vous garantis que la façon dont on nous octroie les moyens, ni en termes de résultats, ni en termes de mode opératoire, ne ressemble à aucune autre région. On trouve des moyens supplémentaires avec ce statut s'il fonctionne. Donc, il y a aussi de ça. Et donc un service mieux rendu à l'ensemble des élèves du 2nd degré en Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Jean-Jacques.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Moi, je vais parler de l'enseignement agricole et je vais rejoindre les propos de Josépha, et les compléter. Je vais prendre un peu le contre-pied aussi de Jean-Martin.

Nous, le travail, on l'a fait au niveau agricole, ça a été fait avec les services et avec la conseillère exécutive. Pour la première fois, on a réuni les services de l'État pour avoir une discussion de fond sur les formations, ce qui a été fait. Il y a eu des demandes qui ont été faites sur les deux lycées agricoles, donc des demandes avec un consensus des 2 lycées agricoles, avec une priorité sur une première formation, je vous ai donné l'exemple sur le campus Agricorsica, et une deuxième priorité dans le temps qui avait été échelonnée et qui avait été acceptée par l'ensemble des collègues et des directions des 2 lycées. Suite à cette concertation avec l'État, tout le monde est tombé d'accord. Donc, ça a été voté en Assemblée de Corse par l'ensemble des conseillers, à l'unanimité. Et on s'est retrouvé, avec le choix qui avait été discuté, qui avait été approuvé, on s'est retrouvé avec un choix contraire, à un moment donné, avec une formation qui avait été choisie en France, avec des moyens qui n'existaient pas. Donc ça pose un vrai problème.

Donc, ça pose un vrai problème, ça pose un problème dans l'organisation puisqu'il y avait un travail qui avait été fait sur la recherche d'enseignants pour monter et il y a un vrai problème de fond, on ne peut pas à un moment donné nous demander de choisir et n'avoir pas les moyens pour les mettre en face, et pour la première fois, c'est à la demande de nos services, on a réuni les services de la DRAAF et les services de la Collectivité.

Donc nous, notre pas, on l'a fait et on a vu que même avec cette négociation et ce compromis puisqu'on était d'accord, on n'est pas arrivé à nos fins, donc ça pose un vrai problème.

Je pense qu'il va falloir, après je ne sais pas pour les l'enseignement avec le Rectorat, mais je pense que les problèmes doivent être redondants et c'est vrai que ça devient compliqué.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. S'il n'y a plus d'autres demandes d'interventions, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Écoutez, moi, je ne peux qu'aller dans le sens des remarques qui ont été les vôtres, à savoir qu'effectivement, le domaine éducatif est un exemple majeur des dysfonctionnements du statut tel que nous le connaissons à l'heure actuelle et surtout de son application, où effectivement, dans ce domaine-là comme dans d'autres, mais dans ce domaine-là plus particulièrement, même si dans les textes, nous avons formellement une compétence en éducation, force est de constater que souvent, nous avons le rôle de chambre d'enregistrement et que notre rôle reste relativement marginal. Ce qui ne veut pas dire que nous ne nous impliquons pas, comme l'a dit mon collègue, notamment ça a été fait plus particulièrement pour ce qui concerne l'offre professionnelle dans les lycées où là nous avons véritablement démarré un travail partenarial avec le Rectorat. Mais je tiens quand même à vous signaler que la manière dont la carte, en tout cas les remontées se font, elles se font essentiellement sur la base de ce que les équipes pédagogiques nous font remonter, c'est-à-dire que le Rectorat n'impose pas non plus lui de son côté des orientations qui seraient contradictoires ou qui viendraient à l'encontre de celle de la Collectivité. Tout simplement, la plupart du temps, évidemment nous accompagnons comme ça peut être le cas dans des lycées agricoles, mais ça peut être le cas également dans d'autres filières, nous les accompagnons, nous les encourageons, mais la plupart du temps, elles émanent des équipes pédagogiques. Ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas mettre en place une méthode qui soit, je crois, sacralisée, ou du moins dans laquelle chacun puisse se retrouver. Et les discussions qui vont être les nôtres, je l'espère, dans le cadre des discussions avec l'État sur le statut d'autonomie, l'éducation est un domaine prioritaire où la Collectivité doit absolument reprendre sa compétence, non seulement qui est la sienne, et je crois que ce ne sera pas uniquement une question de texte, mais ce sera aussi une question des moyens, des méthodes et de la manière dont nous nous aurons la capacité, Collectivité, à nous impliquer, parce que je crois que nous ne pouvons pas non plus et bien uniquement nous fier à la présence d'un recteur, d'une rectrice qui serait, selon son bon vouloir, plus ou moins enclin à nous ouvrir les portes du Rectorat ou à nous permettre d'avoir des réunions qui soient conjointes, et qui nous permettent d'arrêter les structures pédagogiques.

Donc, je pense que ça fera l'objet d'un positionnement politique majeur dans les mois qui viennent avec l'État parce que, en l'état actuel, nous ne sommes évidemment pas totalement satisfaits de la situation.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, je vais mettre voir le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Abstention de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme Charlotte TERRIGHI absente

À ringrazià vi.

Nous pouvons passer au rapport n° 330.

**Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Liceu Giocante de Casabianca - Bastia**

**Rapport n° 330 : Opérations de rénovation énergétique de deux établissements publics locaux d'enseignement Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Lycée Giocante de Casabianca - Bastia**

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous avez la parole, vous conseiller d'exécutive.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Le rapport concerne la réalisation d'études préalables pour 2 projets de rénovation globale qui concernent donc le campus Agricorsica-U Rizzanese de Sartè et le lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

Dans le cadre de notre politique bâimentaire, le Conseil exécutif, à travers une action concertée de la direction à la fois des infrastructures, d'enseignement et de l'Agence d'urbanisme de la Corse, a souhaité lancer, il y a plusieurs mois déjà, un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments d'enseignement dont la Collectivité est propriétaire.

Et à ce titre, les collèges et lycées, mais également les infrastructures d'enseignement supérieur constituent, de par leur superficie globale, un enjeu et une cible majeurs.



Vous le savez, les coûts énergétiques présentent un poste de dépenses très conséquent au sein des budgets des établissements.

Si les 2 projets présentés constituent des opérations de rénovation globale, je tenais à vous dire que d'autres actions ont été menées et vont continuer à l'être, en particulier des opérations qui concernent le remplacement de tout ce qui concerne les luminaires, etc., pour passer en dispositif LED, la rénovation de menuiseries, la rénovation en isolation intérieure ou extérieure, le remplacement ou l'installation de chaudières biomasses, ou encore des études concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des établissements.

Alors pourquoi avoir choisi donc ces 2 établissements là ? D'abord parce que nous avons comme objectif commun d'améliorer la performance énergétique de ces 2 bâtiments, en leur permettant évidemment à l'issue des travaux d'être des bâtiments basse consommation ; un objectif également de durabilité et de respect de l'environnement, avec un choix des matériaux et des équipements techniques pour effectivement réduire l'impact environnemental ; et enfin un aspect réglementaire puisqu'un décret demande à l'échéance 2040 qu'une réduction de 50 % des consommations en énergie finale soit constatée.

Par ailleurs, une contrainte forte commune à ces 2 opérations est la réalisation des travaux en site occupé ; à savoir, faire les travaux alors même que les élèves sont présents.

Donc effectivement, nous avons fait un diagnostic général avant de choisir ces 2 établissements :

D'abord, donc le lycée agricole de Sartène est un des plus mauvais établissements en matière de performance énergétique, donc c'est pour cette raison-là qu'il a été choisi, il présente de grosses pathologies au niveau des menuiseries extérieures et donc, nous avons considéré que ça ne pouvait être le cas pour un changement massif que dans le cadre d'une telle opération.

Et enfin, le lycée Giocante qui se trouve dans la moyenne de nos établissements, mais qui, de par sa taille, est en fait un des 4 établissements les plus consommateurs de notre patrimoine.

C'est les raisons pour lesquelles ces 2 établissements-là ont été choisis.

Le scénario de rénovation retenu engendre une réduction de 48 % des consommations pour le lycée agricole et de 55 % pour le lycée Giocante de Casabianca.

Pour les 2 opérations, le niveau de performance visé, après travaux, correspond au meilleur standard encouragé par l'appel à projets « bâtiments » donc de l'AUE, et rentre pleinement dans les objectifs de la PPE.

Le traitement quasi complet et performant de l'enveloppe de l'ensemble des bâtiments, couplé au remplacement de l'énergie gaz par un équipement biomasse, font des rénovations projetées des opérations potentiellement exemplaires.

C'était un petit peu l'idée de ce rapport de vous proposer 2 opérations exemplaires qui sont appelées à être étendues aux établissements d'enseignement présentant des performances énergétiques les plus dégradées.

Vous avez également les coûts qui sont indiqués pour les 2 opérations, en sachant que ces opérations, permettant donc une amélioration de la performance énergétique, s'inscriront dans le cadre du nouveau programme opérationnel FEDER 2021-2025 et qu'elles pourront être éligibles à une subvention pour la partie purement énergétique pouvant atteindre 40 %.

Donc, vous l'avez compris, la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement est l'un des objectifs fondamentaux de ces prochaines années et cela répond à un triple objectif : participer à la lutte contre le changement climatique, limiter les coûts en fonctionnement, et ça fait le lien avec le rapport que j'avais présenté à la session dernière sur la dotation globale de fonctionnement, mais surtout améliorer la qualité de vie et le travail de la communauté éducative et de l'ensemble des scolaires et étudiants de Corse.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale. Muriel.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci Monsieur le Président.

**Ce rapport a été présenté par M. Alain FICHOU, Directeur des infrastructures d'enseignement**

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**, faisant référence au Lycée Clémenceau de Sartene, s'est interrogée sur l'existence d'une programmation pour la réhabilitation des établissements les plus vétustes.

**M. Alain FICHOU** a précisé qu'en termes de rénovation, une étude visant à dégager les priorités, était sur le point d'être finalisée.

Un programme pluriannuel d'investissement pour la période 2024/2028 devant être proposé à l'Assemblée de Corse fin 2023, avec un volet majeur concernant les performances énergétiques.

Par ailleurs, il a indiqué qu'une dizaine de projets de rénovation et d'installation de chaudières, avec bio masse, étaient à l'étude.

**Mme Frédérique DENSARI** s'est interrogée sur la capacité de la CDC a financé le coût des travaux nécessaires, dans une conjoncture extrêmement inflationniste.

**M. Alain FICHOU** a confirmé qu'il s'agissait d'une interrogation très importante. En particulier, concernant les chaudières, la Collectivité rencontrait des difficultés majeures avec les bureaux d'études ou sur les coûts proposés actuellement par les entreprises.

À titre d'exemple, M. Fichou a cité la chaufferie du Lycée Antonini, pour laquelle aucune entreprise n'avait proposé un devis acceptable depuis un an.

**M. Don Joseph LUCCIONI** a témoigné de la problématique budgétaire qui était au centre des préoccupations des établissements.

Il a souligné l'importance d'un plan de rénovation énergétique, prenant en compte la lutte contre le réchauffement climatique.

**Mme Cathy COGNETTI** a estimé que la Collectivité devait envisager cette programmation et ces rénovations pour toutes les structures dont elle avait la charge, rénovation qui, à terme, était synonyme d'économies.

**M. Saveriu LUCIANI** a estimé qu'il fallait élaborer une véritable « doctrine » en matière d'énergie.

**La commission a émis un avis favorable.**

**Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un Soffiu Novu**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la commission des finances, Madame SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président.

Observations des commissaires :

**M. Georges MELA** a souhaité, compte tenu de l'importance des montants alloués pour ces deux opérations, qu'une planification sur l'ensemble des établissements publics d'enseignement soit opérée et qu'elle soit déclinée sur la durée de la mandature actuelle.

**M. Alain FICHOU**, Directeur des Infrastructures d'Enseignement, a précisé qu'un plan a été voté par l'Assemblée de Corse avant la fusion des trois collectivités et qu'il concernait à la fois les bâtiments tertiaires et scolaires. Le principe de ce plan consiste à définir des opérations-pilotes de façon à caler un modèle et d'avoir une première idée des coûts et de la faisabilité de telles opérations.

Il a fait observer que le but, en 2023, est de mener un travail plus global sur l'ensemble du patrimoine à partir d'audits énergétiques méritant d'être actualisés compte tenu des dégradations survenues depuis dix ans en termes de flux de viabilisation et d'augmentation du coût de l'énergie.

À la fin de l'année 2023, dans le cadre du futur Programme Pluriannuel d'Investissements 2024-2028 pour les établissements scolaires, le volet concernant la rénovation énergétique y sera intégré ; cela impliquera l'inscription de crédits importants pour rénover environ la moitié des quarante établissements.

Le Directeur des Infrastructures d'Enseignement a tenu à souligner, dans ce type d'opérations, la capacité du tissu économique insulaire à répondre à la sollicitation que ce soit pour les études ou pour les travaux. Pour les études concernant la chaufferie-biomasse et les chaudières, il a précisé que les bureaux d'études rencontrent de grandes difficultés pour répondre aux marchés du fait de la surcharge de travail, de leur nombre insuffisant et du manque d'effectifs.

**M. Alain FICHOU** a évoqué la nécessité de structurer une véritable filière afin de prendre en charge l'ensemble de ces travaux tout en soulignant que l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie travaillait déjà en ce sens.

**M. Jean BIANCUCCI**, revenant sur la problématique des investissements et des besoins, a rappelé que les moyens de financement demeurent importants. Pour ce faire, la Collectivité de Corse peut s'appuyer sur

la Programmation Pluriannuelle des Investissements afin d'étaler dans le temps les différentes opérations comme cela se fait pour le secteur routier.

Pour les établissements scolaires et pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la CdC, il a précisé que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prenait tout son sens pour mener à bien l'ensemble des travaux de rénovation énergétique.

Il a rappelé que l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie a travaillé, lors de la précédente mandature, sur la rénovation énergétique des bâtiments en termes de performance énergétique.

**M. Jean BIANCUCCI** a souhaité que les discussions avec le ministère de l'Énergie et la Direction de l'Énergie s'accélérent dans le cadre des négociations de la future PPE.

Il a estimé que la CdC se devait d'anticiper sur la réalisation de certaines opérations de rénovation d'établissements scolaires en couplage avec la PPE.

**M. Georges MELA** a souhaité qu'un audit soit réalisé sur l'ensemble des établissements scolaires ; cela permettra de connaître les montants de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces opérations et d'avoir ainsi une perspective afin de planifier annuellement les opérations de restructuration.

**La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport - Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte », Absence du groupe « Avanzemu »**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Nadine et Jean-Jacques.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Madame la Présidente,

En tant que présidente de la SEM Corse Bois Énergie, je trouve qu'il serait vraiment très dommage que nous laissions passer l'occasion d'installer des chaudières biomasses. Plus que jamais, le contexte est très favorable.

Aujourd'hui, lorsque nous faisons des études comparatives sur le prix des différents combustibles, on se rend compte que la plaquette et je précise bien, pas le granulé puisque je suppose que parmi vous il y a des individuels qui ont des granulés, des cheminées à granulés. Aujourd'hui, elles sont passées de 5 € l'an dernier à entre 9 et 13 € aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas pour les plaquettes. Les plaquettes n'ont pas bougé, n'ont pas du tout augmenté leur prix.

Donc, je crois qu'il serait vraiment dommage, parce que des entreprises locales ne se positionnent pas, à ce moment-là on ouvre le marché à des entreprises qui viennent d'ailleurs, mais on ne peut pas laisser passer cette opportunité. On s'est battu pendant des années parce qu'il y avait des chauffages au gaz et des chauffages au fioul et qu'il y avait une filière locale à développer. Aujourd'hui, cette filière, et Corse Bois Energie est un outil qui fonctionne très bien, qui est à même de d'approvisionner toutes les structures, il serait vraiment très embêtant, et on ne serait pas dans la politique que l'on veut développer, à savoir le circuit court, des ressources locales, etc., si nous allions une fois de plus installer des chaudières au fioul ou au gaz.

Donc, j'insiste pour que, à ce moment-là, il y ait une relance du marché et qu'on ne loupe surtout pas l'occasion. Et j'insiste auprès des services techniques aussi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Jacques.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Je voulais tout d'abord féliciter notre conseillère exécutive, Antonia LUCIANI, et bien sûr les services aussi, pour une vision et une méthode qui vont permettre aux établissements scolaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur d'être prêts à affronter les défis énergétiques, environnementaux, climatiques, économiques et technologiques de demain.

Alors bien sûr, les établissements scolaires de Corse, quand on voit leur état, ont souvent été oubliés pendant quelques décennies... J'espère que bientôt ils vont pouvoir s'inscrire dans la modernité du 21<sup>ème</sup> siècle.

L'objectif premier est bien sûr l'amélioration des conditions de travail pour les équipes pédagogiques, des scolaires, des étudiants de Corse, mais aussi bien sûr pour la réduction de notre facture énergétique.

Cette rénovation énergétique va débiter sur 2 établissements : le lycée Giocante, comme on l'a dit, et le campus Agricorsica di Sartè. Ce cycle long permettra à d'autres établissements de Corse de bénéficier de ce dispositif de rénovation énergétique. D'ailleurs, c'est le président du Conseil exécutif, je ne sais plus si c'est ce matin ou hier, qui l'a dit, 15 M€ vont être fléchés sur ces cette programmation.

La méthode, la vision, le concret, c'est ce qui a caractérisé les services et notre conseil exécutif sur de nombreux programmes pour l'enseignement.

Alors aujourd'hui, je vais parler en ma qualité de président du conseil d'administration du campus Agricorsica di Sartè, et ça je peux vous le confirmer puisqu'à notre arrivée en 2015, on avait un établissement qui était complètement dégradé. D'ailleurs, je peux le rappeler, le premier acte politique du président, lorsqu'à son premier déplacement, il s'est rendu à Sartène, il s'est arrêté au lycée agricole et il y avait les dortoirs qui étaient dans un état de délabrement avancé, donc ça a été le son premier acte politique. Donc, on a refait les dortoirs. Actuellement, il y a des projets aussi de rénovation des bâtiments.

Donc là, ce qui va être engagé sur le lycée agricole de Sartène, c'est 1,7 M€, avec un calendrier qui a été établi sur une période de 4 ans, et voire plus puisqu'on est sur une période entre 4 et 5 ans.

Donc pour reprendre sur la méthode. La méthode, ça a été une première phase, il a fallu trouver un AMO performant ; ce qui n'est pas toujours évident dans ce type de travaux de rénovation. Donc ça, ça a été fait.

On a eu bien sûr des solutions qui ont été données, avec un diagnostic très précis qui a été fait sur l'établissement, sur l'ensemble du campus. Et l'objectif, c'est donc de réduire la facture énergétique de 50 %, donc ce qui est énorme pour notre établissement, puisque c'est de l'argent bien sûr, ce sera des frais en moins pour l'établissement et qu'on pourra réinvestir sur d'autres secteurs. Avec à la clé, un label BBC-Effinergie rénovation 2021 qui est très performant.

Alors, tout cela aussi, c'est très compliqué parce qu'il y a quand même une vie administrative, une vie scolaire au sein du lycée. Il va falloir en tenir compte pendant la durée des travaux. Donc ça, ça a été pris en compte aussi.

La rénovation, ça va être les huisseries, l'isolation extérieure des murs, les toitures. On parlait tout à l'heure de biomasse, donc il y a une chaudière biomasse à plaquettes qui sera installée, qui sera adossée aussi à une chaudière à gaz en cas de panne. Donc ça, c'est important aussi.

Un système de refroidissement pour les autres chaudes avec un système de VMC nouvelle génération.

Ensuite, on a parlé de la méthode, on va parler de la vision aussi.

Ce qui est important c'est, quelle vision politique on a aussi par rapport à nos établissements ; établissements scolaires, mais ça peut être aussi des établissements de la Collectivité de Corse.

Alors bien sûr, en premier lieu, c'est la formation de nos jeunes pour qu'ils puissent inscrire dans la modernité avec des établissements et des outils performants. Mais c'est aussi une vision pour préparer et affronter les nombreux défis économiques, environnementaux et bien sûr climatiques qui nous attendent. Mais je voulais rappeler aussi la vision d'équité, parce qu'il y a un rapport qui est passé à la dernière session, où on a vu aussi qu'au niveau de la dotation générale de fonctionnement, qu'il y avait une augmentation qui est significative, surtout pour des établissements comme les nôtres dans le rural, où on était souvent avec un manque de trésorerie, c'est très compliqué à gérer. Donc là, on va pouvoir travailler dans des conditions optimales, grâce à cette vision aussi et à ce pragmatisme pour nos établissements.

Et puis là, on l'a vu dans le premier rapport aussi, c'est le financement de postes d'enseignants. On est la seule collectivité au niveau français à financer des postes d'enseignement et c'est grâce à ça aussi qu'on va pouvoir ouvrir l'année prochaine une formation sur l'agroéquipement, c'est une demande du territoire. Actuellement, les agriculteurs qui sont en panne dans le Sartonais, ce sont des gens de Ghisonaccia qui viennent dépanner leurs tracteurs et autres, donc c'est très important aussi.

Donc on voit bien, par ses actions et les financements qui ont été consentis, que nous tenons nos promesses et nos engagements politiques pour que notre jeunesse soit prête à affronter le monde de demain. C'est un engagement politique, un devoir de citoyen de réduire notre facture énergétique, mais ça doit être surtout un engagement collectif, c'est l'affaire de chacun d'entre nous d'aller vers cette transition écologique.

En commençant aujourd'hui par 2 établissements, c'est la première pierre d'un chantier gigantesque que notre collectivité va engager sur l'ensemble de ces bâtiments. C'est enfin un devoir et une responsabilité collective d'impacter chacune de nos politiques publiques pour réduire notre facture énergétique. Et c'est, à notre humble niveau, de faire face aux énormes bouleversements climatiques qui se profilent.



**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Monsieur MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Prenant appui sur l'anecdote de notre collègue Jean-Jacques, j'invite le Président de l'Exécutif à se rendre visiter les dortoirs du lycée technique de Montesoro... Ce trait d'humour mis à part, 2 choses.

Les services sont au taquet de l'activité qu'ils peuvent avoir, et je veux rendre un témoignage tant du point de vue des structures pédagogiques, que du point de vue des infrastructures. Il n'en reste pas moins que, du point de vue de l'utilisateur, on est bien obligé de constater l'inertie de la puissance publique en général.

Ce qu'on vote ce soir, c'est la déclinaison du plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté à l'unanimité il y a 4 ans. Moi, j'ai je suis arrivé en 2018 au lycée Giocante, on a commencé à réfléchir à la mise en œuvre de cette PPI. Je l'ai quitté, c'est pour ça que je peux en parler ce soir. Le lycée Giocante va voir, et c'est heureux, sa structure désormais équipée dans les standards de la rénovation énergétique, 4 ans après. 4 ans après ! Et vous n'y êtes pour rien, mais on doit s'interroger aussi sur ce fossé qui se creuse entre ceux qui attendent et ceux qui sont tentés du reste de dire, comme le disait ma collègue tout à l'heure, « Et 4 ans, ça pourrait pire ! », parce qu'on finit par s'habituer à cette inertie.

Alors il y a d'autant plus urgence, et c'est pour ça que je pointe le doigt là-dessus, sans pointer quelque responsabilité que ce soit, car ça, c'est vraiment de l'argent foutu en l'air.

Pour donner un ordre d'idée, lorsque vous donnez 500 000 € à un établissement, il y en a quasiment le tiers qui est consacré à la facture énergétique, c'est-à-dire à autre chose que ce pourquoi leur cœur de métier cible ladite subvention. On donne une subvention pour exercer un cœur de métier qui n'est pas de payer du gaz ou même une chaudière alternative. Et en corollaire j'insiste là-dessus pour rejoindre Nadine, mais je sais que c'est le cas, par exemple dans un des 2 établissements, je ne sais pas ce qui va se passer à Sartè, mais c'est le cas évidemment dans un des 2 dossiers au Fangu, évidemment que la Collectivité s'est tournée vers la filière bois, et je pense qu'à la fois en conjuguant le circuit court, en essayant d'accélérer les procédures.

Il y a beaucoup d'argent, ce sont des gisements d'économies énormes qui sont en jeu, donc je vous invite pour autant que ce soit possible, et je regarde

les services que je connais un peu parce que je le répète, ils sont au taquet, pour autant que ce soit possible je pense qu'il faut aller plus vite parce qu'il y a urgence.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Une minute ! Il nous reste du temps de parole et après c'est Jean BIANCUCCI qui a demandé la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour compléter les propos que je tenais.

Dans la redynamisation de la filière bois, un des acteurs, c'est le lycée agricole de Sartène, c'est-à-dire que pour maintenir cette filière à flot, on a besoin de formations. Et ça serait quand même un comble, mais vraiment un comble, que le lycée de Sartène qui forme des bûcherons, qui est acteur du développement de cette filière et bien installe une chaudière au fioul ou à gaz.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est noté.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Non, mais juste pour donner une information, la chaudière qui est prévue, c'est bien une chaudière biomasse à plaquettes, il n'y a aucun doute là-dessus.

**M. Hyacinthe VANNI**

Tu aurais dû le dire avant Jean-Jacques...

**Brouhaha.**

Très bien. Donc, la parole est à Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Président, écoutez, moi je suis intervenu en commission des finances et la performance énergétique, et tout simplement, même parce que c'est déjà un objectif extraordinaire, la remise à niveau. La remise à niveau, parce qu'il y a eu des carences pendant des années et des années.

L'affaire du Lycée de Sartène, elle est ancienne, on en parlait pendant, Jean Martin, je l'interpelle, pendant la mandature de GIACOBBI, on en parlait, et Dominique BUCCHINI qui était là, prêchait pour qu'on intervienne au lycée de Sartène.

Donc on l'a fait, c'est très bien. Et, ce qu'on pourrait nous reprocher à tous, ce n'est pas plus les uns que les autres, c'est qu'on est en décalé. On est en décalé parce que les exigences, et c'est tout le problème, y compris de tout ce qu'on peut avoir quand on fait des études en matière statistiques, on a des éléments qui remontent à 3 ans en arrière et on ne peut pas, au moment où on intervient, où on décide, la décision politique, l'effectivité, il y a 5 ou 6 ans qui passent, c'est un minimum. Je ne vous parle pas de tout ce qui est infrastructures routières, parce que là c'est encore plus compliqué, entre l'établissement du faisceau et la réalisation des infrastructures, c'est autre chose.

Moi, je pense qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus, parce que des établissements scolaires que je connais, je vais prendre par exemple le lycée Fesch que je connais très bien pour y avoir été, qui est un vieux bâtiment, très vieux bâtiment, avec une construction en pierre, c'est un très beau bâtiment, c'est même, si ça ne l'est déjà, un monument historique, il n'y a aucun problème, mais il faut que dans ce bâtiment, on puisse avoir les éléments dont on parle en matière de rendement énergétique. Parce qu'aujourd'hui on est interpellés par à la fois la problématique de l'énergie et le coût de l'électricité. Je ne vais pas en parler, c'est un sujet de société, pour ainsi dire, quotidien. Et puis on nous dit : ça a augmenté, mais ça va encore augmenter.

Alors, je pense qu'il faut, Nadine a raison, il faut saisir l'opportunité qu'on a. Alors je connais très bien le problème pour avoir été quelquefois à la direction de l'énergie au ministère pour négocier, on a perdu beaucoup de temps et ça n'est pas la faute de la Collectivité, je peux en témoigner, nous on était pour une accélération, mais entre les appels d'offres au gaz et le reste, la PPE a pris énormément de retard. J'espère que dans les mois qui viennent, il y aura cette accélération que l'on attend.

Concernant la biomasse, effectivement, c'est un secteur dans lequel on peut travailler, moi vous le saviez, je ne parle plus de filière bois puisque la filière bois n'existe pas, la filière existe à partir du moment où les chaînes sont en place. Il y a des chaînes qui ont disparu, on parlera beaucoup plus d'éco concept bois et on s'entendra, bien entendu, sur le contenu.

Il y a tout à reprendre. Et ce serait une erreur, pour ma part, connaissant un peu à la fois le matériau, connaissant la forêt, ayant expérimenté aussi, ce serait

une erreur de cibler uniquement sur la biomasse. Il faut qu'on prenne là-aussi le problème à bras-le-corps. C'est tout l'éco concept bois, et la biomasse à sa part. Et c'est vrai que si on prend les choses comme on devrait le faire, ils n'ont pas à se leurrer de concepts, ils sont dépassés, et de filières qui n'existent pas, je le dis, parce que sinon il faut me prouver le contraire, depuis que je le dis, il n'y a personne qui est venue me dire : « Monsieur le conseiller, vous avez tort ». Il n'y a pas de filière bois.

Donc, est ce qu'on est prêt à rentrer dans ce cadre-là, sachant que derrière les deux établissements dont on parle, il y en a beaucoup d'autres, mais derrière les établissements, on va commencer par nous-mêmes, on va balayer devant notre porte, il y a des établissements comme celui-ci, il y en a d'autres plus loin, il y en a d'autres à Bastia. Et tout cela doit être pris en compte, là-aussi il ne faut pas tromper, il faudra une PPI affirmée, à affiner, on ne peut pas dire, on va faire si on n'a pas les moyens de faire. Et on sait très bien qu'on ne pourra pas faire, si c'est dans un temps court. Donc, je pense qu'il y a un gros travail à faire.

Je sais par ailleurs, dans le cadre du schéma de massif, il y a une réflexion qui est menée avec des groupes de travail autour du bois. Il faut peut-être élargir la mission de ce groupe de travail pour essayer d'obtenir des résultats tangibles dans les 10 ans qui viennent.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donner la parole à la Conseillère exécutive.

### **Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Alors, donc la première remarque de Nadine NIVAGGIONI concernant les chaudières biomasse, effectivement c'est inscrit dans notre rapport, la volonté d'équiper un maximum d'établissements de chaudières biomasse, et nous avons commencé à le faire, même si effectivement aujourd'hui elles sont encore peu nombreuses. Mais il apparaît à-peu-près évident que nous n'allions pas dans au moins ces deux bâtiments qui ont été fléchés, installer évidemment des chaudières au fioul lourd.

Donc, notre volonté évidemment, je fais le lien avec ce qui a été dit par Jean BIANCUCCI, c'est d'être dans un écosystème qui soit favorable aux circuits courts, et qu'on l'appelle filière bois ou éco concept bois, en tout cas qu'on soit à même de créer, à travers les projets que nous lançons, Collectivité de Corse, à

même de produire justement un écosystème qui soit favorable au développement, notamment de tout ce qui concerne le bois.

Je remercie Jean-Jacques LUCCHINI pour ses propos. Effectivement, vous l'avez souligné, il y a également dans ce rapport la volonté de montrer la vision politique qui est la nôtre à travers ces rénovations qui sont ambitieuses.

En revanche, là où je rejoins également Jean-Martin MONDOLONI, c'est qu'aujourd'hui nous avons 47 établissements publics locaux d'enseignement, c'est un patrimoine considérable, un des plus importants, sans compter tous les bâtiments dont est propriétaire la Collectivité de Corse, c'est que la rénovation de l'ensemble de ces bâtiments est un chantier énorme. C'est un problème qui se pose pour nous, c'est un problème qui se pose de manière générale dans les sociétés plus particulièrement occidentales, où la rénovation dans les prochaines années, va être un des principaux chantiers, notamment en vue de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, qui est une des premières sources de pollution.

En revanche, je pense malgré tout que nos services font le maximum, sachant les ressources qui sont les nôtres, pour être au plus près des besoins, avec les difficultés que nous rencontrons également auprès des entreprises qui répondent souvent en décalé ou qui répondent souvent à certains lots et pas à d'autres, ce qui, parfois au-delà du fait que nous-mêmes, quand nous sortons un marché, il nous faut entre 10 et 15 mois, eh bien derrière nous avons des problèmes supplémentaires. Sachant que le marché du BTP, également étant particulièrement dynamique, nous sommes en concurrence directe avec des marchés sur lesquels les marges sont plus importantes et où surtout il n'y a pas la difficulté de faire les travaux en site occupé, ce qui est largement le cas pour nous où effectivement, nous demandons majoritairement à ce que les travaux soient faits, soit pendant les vacances scolaires, soit pendant les week-ends et que les entreprises, eh bien, ont du mal à répondre aux conditions qui sont les nôtres.

Voilà, je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci donc, je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

A ringrazià vi.

On peut passer au rapport suivant :

**Raportu n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu Naziunali Supiriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu.**

**Rapport n° 334 : Opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation d'Aiacciu.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Avete a parolla, signora cunsigliera.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Donc dans la même lignée, je dirais, ce rapport propose la restructuration et la rénovation énergétique de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, plus communément appelé INSPE d'Aiacciu, composante de l'université de Corse. Ce site propriété de la Collectivité de Corse, est affecté à l'université.

Donc quelques éléments de de contexte : ce bâtiment a été construit en 1869 pour accueillir l'ancienne école normale de Corse et c'est un ensemble architectural imposant qui s'inscrit dans les grands travaux ajacciens de la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle.

En plus d'être un lieu de formation, ce site fut un lieu de vie, notamment par des étudiants qui étaient hébergés en internat. L'établissement a traversé les siècles, et est le témoin direct d'événements historiques. L'école a également une place historique déterminante dans la préservation du patrimoine linguistique Corse, puisque la structure reflète également les combats, notamment avec la section bilingue développée au sein du Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de l'INSPE.

Concernant l'architecture, qui est donc typique de l'époque, et son esthétique qui constitue un atout et qui confère des conditions de travail et d'apprentissage qualitatives.

Donc ce lieu emblématique a cependant depuis de très nombreuses années été l'objet d'un entretien minimal et de peu d'investissements.

Le projet présenté relève donc d'une certaine urgence et devra tenir compte des caractéristiques exceptionnelles du site qui devront être traitées avec une grande attention pour ne pas dénaturer les lieux et d'autre part, pour s'adapter aux usages actuels, notamment le numérique.

Alors depuis 90 et la création de l'IUFM, le site est affecté donc à l'université de Corse. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est propriété de la Collectivité.

Le projet de rénovation et de restructuration de l'INSPE d'Aiacciu s'inscrit également dans la convention tripartite 2018-2022 entre la Collectivité, l'État et l'Universita di Corsica. Et, après plusieurs mois de travail au sein d'un comité technique de pilotage entre la Collectivité de Corse et l'université, nous avons donc pu vous proposer ce projet abouti.

Vous savez également que l'INSPE forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur des collèges et des lycées, de conseiller principal d'éducation tout en préparant au concours afférent.

L'objectif de l'opération est de restructurer l'ensemble du site composé de plusieurs bâtiments et donc évidemment, d'en améliorer la performance énergétique.

Ce projet donc, qui ne se situe pas très loin d'ici, au 2 boulevard Albert 1<sup>er</sup>, dans le quartier du Trottet, c'est une parcelle importante de près de 7 500 mètres carrés, où se trouvent 4 bâtiments. Donc deux bâtiments A et B contigus dans lesquels se trouve l'antenne d'Aiacciu de l'INSPE ainsi que l'école élémentaire Charles BONAFEDI, qui, elle, n'est pas concernée par la rénovation.

Le projet de restructuration concerne les bâtiments A et B avec une réorganisation fonctionnelle du bâtiment pour l'adapter aux usages, une mise en accessibilité PMR et une rénovation énergétique conforme aux exigences, qui permettra une réduction a minima de 60 % par rapport à la consommation actuelle. Donc c'est considérable.

Ce pôle aura une ambition également, celle d'être une vitrine de la langue Corse et notamment une vitrine pour l'université de Corse. L'ambition est d'élargir les usages actuels du site en l'ouvrant sur l'extérieur et en développant une vie de campus.

Les bâtiments, il faut le savoir, s'inscrivent également, pour ceux qui le connaissent, dans un parc paysager, un cadre verdoyant, très qualitatif qui doit être conservé. Cet espace est d'ailleurs boisé classé et, il apparaît à la fois comme un

réel conforme et également comme un marqueur véritablement de ce lieu qui a une identité à la fois architecturale et symbolique forte.

Comme je vous le disais, l'école BONAFEDI qui occupe l'aile est du bâtiment A et qui est la propriété de la ville d'Aiacciu, est hors opération. Mais toutefois, nous avons tenu compte de l'enveloppe globale de ces espaces pour établir le cadre de notre rénovation thermique et énergétique.

Donc c'est un coût qui est important, qui est estimé à un peu moins de 8 M€, et cette opération pourra également être proposée en cofinancement au titre du PEI.

Donc une nouvelle fois, vous l'avez compris, ce projet de rénovation énergétique répond à plusieurs objectifs. Il nous engage dans une lutte globale contre le changement climatique, nous inscrit dans un cycle vertueux et nous permettra d'améliorer à la fois la qualité de travail pour l'ensemble des occupants et de conserver dans la durée ce bâtiment emblématique.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai moi-même signalé l'existence d'un document très intéressant adjoint au rapport qui préfigurait de l'évolution du bâtiment.

Monsieur Don-Joseph LUCCIONI a estimé qu'il s'agissait d'un lieu stratégique, y compris du point de vue des revendications concernant la langue Corse et de la nécessaire visibilité concernant les acteurs de la langue.

Les services ont précisé que la phase de maîtrise d'œuvre allait débiter et qu'elle sera l'occasion de redéfinir l'occupation du bâtiment avec une marge de manœuvre qui fera l'objet d'une concertation avec l'université.

La Commission a émis un avis favorable.



Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Non-participation pour des raisons professionnelles de Monsieur Romain COLONNA et de Monsieur Saveriu LUCIANI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc il y a un avis de la commission des finances, avis favorable.

Donc je prends les tours de parole Romain COLONNA, Anne-Laure SANTUCCI et on verra après. Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Simplicemente pà di bè chè m'aghju da arrizzà, aghjà sorte di l'emniculu, parchè utiliseghju sti batimenti tutte e simane, mi dispiace, ci hè una grande frustazione di ùn pudè micca parlà, osinò avaria dettu tuttu u bè co pensu di stu cartulare. E bona cutinuazione.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Monsieur COLONNA. Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

Donc deux mots pour insister sur l'importance de ce rapport et enfin du financement de ce lieu emblématique au-delà de de la mémoire et de l'histoire dans l'époque contemporaine, qui a vu passer l'ensemble des générations d'instituteurs de la Corse, ceux qui ont formé des centaines et des milliers d'enfants sur cette terre.

Donc, ces bâtiments sont absolument extraordinaires. Ils sont l'âme de la construction de nos jeunes esprits. Au-delà des bâtiments, il y a bien entendu l'aspect aussi, vous l'avez dit, paysager et je suis, avec mon groupe, heureuse de savoir qu'enfin, nous lui redonnons le blason qu'il mérite.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Madame GIACOMETTI, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je me joins à la satisfaction générale.

La première réunion s'était faite sous l'égide de Dominique VERDONI à l'époque, qui était encore directrice. Nous nous étions rendus dans ce magnifique bâtiment avec le président du Conseil exécutif. Aujourd'hui, c'est Thierry Antoine SANTONI, je pense qu'ils sont tous heureux aujourd'hui, mais au-delà bien sûr, des équipes de l'université et de l'INSPE, ghjè dinò per un'Aiaccina, un locu simbolicu, si chjama I Maestrelli. Allora, I Maestrelli, perchè ghjè u carughju di u maestrellu, i maestrelli, perchè ghjèri i picculi maestri chì ghjeranu furmati quì, è chì di sicura cume l'hà dettu Anne-Laure SANTUCCI, generazione chè so passati è chì ci hè una andatura veramente generele è culletiva. L'avete detta à l'iniziu di stu raportu, ci hè sta vulintà di fà aldilà di stu bastimentu INSPE, ghjè dinò a vulintà di fà un centru di lingue è di a lingua corsa, di un centru linguisticu vivu, di laboratori. Un sò se un prugettu hè statu mintenutu in sta logica quì, mà pensu di sì. E serà dinò una necessità, è a dicu chè dinò per Aiacciu, d'apre lu nanza tuttu u carughju Grossetti, per quelli chì cunoscenu a caserna Grossetti chì ghjè in traccia d'esse rifatta, da fà un locu di vitu in giru à a lingua, in giru à a furmazione, in giru à l'insignamente è a ricercà, un locu di vita, di campà per l'Aiaccini dinò è per i Corsi ind'e a so totalità. E ghjè un bell'affare.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?  
Saveriu LUCIANI.

**M. Saveriu LUCIANI**

Ghjustu per dì chì ci face assai piacè, eiu so statu, sò di sti vecchji chì sò stati dui anni, trè anni ancu, è ghjè un locu mitticu perchè ci hè natu una generazione, ancu trè o quattru generazione...

**M. Hyacinthe VANNI**

On m'indiquait que vous ne pouviez pas voter, après on a le temps d'en parler.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je peux voter, je suis en détachement. Je me suis renseigné entre-temps. Je suis en détachement, je ne suis pas affecté...

**M. Hyacinthe VANNI**

Continuez.

**M. Saveriu LUCIANI**

Simplement pour vous dire, je ne sais pas si tout le monde mesure l'importance qu'il a eue, y compris dans ce qu'on appelait après le Riacquistu, il y a des générations comme Jean-François BERNARDINI, Pascale OTTAVI, Migheli FRASSATTI, etc., il y a toute une génération ch'è avetu cunisciutu forse, ghjente ch'è anu praticatu, s'è i primi di ste generazione ch'è anu praticatu l'insignamentu di a lingua corsa. Donc, c'est un retour vers le futur finalement, c'est un bâtiment qui revient à pratiquement aux années 75, 80 où il y avait tuttu stu dolore di e maestre ch'è cercanu a bona stradda, ne parlavamu eri quandu no parlavamu di u pianu d'orientazione ch'èllu hà presentatu u Presidente.

Dunque, l'interessu per noi ghjè, unu, di rifà qualcosa d'è pocu pressu, diciaraghju cusì, in tutti casi a ripresentazione ci para a noi più ch'è ubligatoria, mà di fà dinò una riferenza à u nivellu di a lingua, di u sviluppu è di a dinamisazione, di l'amparera è di a sparghja di sta lingua ? Ghjè per quessa ch'è quistu u vutemu vulinteri, è in più di quesse ghjè u nostru ricordu.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Dunque, Saveriu ùn n'avete micca vutate in cummissione, vous n'avez pas participé en commission, donc on vérifie pour Josepha, apparemment il n'y a pas de problème pour Josepha, Xavier non plus, puisqu'il est en détachement, Romain, je ne sais pas.

(Brouhaha).

Romain COLONNA aussi peut revenir, on m'indique qu'il n'a pas d'actions dans les entreprises de rénovation.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais donner la parole à l'exécutif, M. le Président.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voulais dire quelques mots en complément de l'intervention de la Conseillère exécutive et en suite des débats. Je vous prie de m'excuser d'être un peu en pointillé cet après-midi, j'ai un certain nombre de contacts téléphoniques à mener par rapport aux dossiers en cours, y compris d'ailleurs dans le domaine de la PPE.

Ce que je voulais dire pour faire un package global des trois opérations qui vous ont été présentées, revenir un instant sur les deux premières, il s'agit à chaque fois de rénovation énergétique. Les deux premières, ça a été dit certainement par la Conseillère exécutive de façon exhaustive, notre choix politique constant depuis 2015 a été de soutenir, de maintenir et, chaque fois que possible, de renforcer, y compris en termes budgétaires, l'ensemble des moyens consacrés à l'éducation et à la formation, parce que nous considérons que l'éducation et la formation sont des conditions essentielles du développement économique et social et de l'émancipation.

Ce choix, est un choix politique fort qui n'est pas évident et dont il faut rappeler en chaque occasion qu'il structure nos décisions budgétaires, y compris en contexte de crise. Ces opérations n'ont pas été choisies au hasard, il y a d'un côté un lycée d'enseignement général et il y a de l'autre un lycée professionnel, le lycée agricole, c'est la volonté de montrer que l'enseignement et la formation ne se divisent pas. Et de la même façon, vous aurez noté qu'il y a bien sûr un établissement du Pumont et un établissement du Cismonte.

Et je rappelle, Josépha GIACOMETTI était en charge de ce secteur au Conseil exécutif à l'époque, Jean-Jacques LUCCHINI est aujourd'hui Président du Conseil d'administration du lycée agricole, qu'une de nos toutes premières décisions a été la rénovation de l'internat du lycée agricole de Sartène, et qu'il y a la volonté permanente en termes de moyens pédagogiques et en termes de moyens d'accompagnement, d'aller vers l'excellence et dans tous les domaines. Et, c'est aussi le même état d'esprit qui nous a guidé dans le soutien constant au lycée maritime et, nous aurons bientôt à revenir, y compris sur cet outil-là.

Mais ce que je veux dire, puisque je sais qu'on a abordé le problème, par exemple, y compris du côté de la majorité, de la PPE ou de la biomasse et des chaudières, je ne sais pas si ça a été dit, mais sachez aussi qu'un certain nombre d'appels d'offres ont été malheureusement infructueux, ça a été dit et que, malgré nos efforts de sourcing, nos efforts de reconfiguration, nous avons le plus grand mal, alors même qu'il faut s'orienter vers ce type de choses.

Deuxièmement, sur la PPE, oui il faut accélérer, il faut réviser la PPE mais la révision de la PPE ne pourra intervenir que lorsque l'Assemblée de Corse l'aura décidé et dans le cadre d'un équilibre qui est à redéfinir dans la négociation avec l'État.

Aujourd'hui, les accords que nous avons pris et qui étaient des accords stratégiques adossés, je l'ai dit hier et je le répète, à une quasi-unanimité, semblent ne plus tenir. Et donc, il faut construire un nouvel équilibre et nous sommes prêts pour construire ce nouvel équilibre qui doit impliquer l'ensemble des acteurs, y compris à travers la consultation du Conseil de l'énergie et du climat.

J'en profite pour vous dire, et ça fait partie des échanges téléphoniques que j'avais, que je considérais, je vous l'ai dit hier, que l'amendement qui a été déposé au Sénat et qui consistait à permettre à l'opérateur EDF, dans les zones non interconnectées, de décider unilatéralement de modifier le mode d'alimentation d'une centrale en dehors de la PPE, était un amendement qui remettait en cause de façon gravissime l'équilibre des pouvoirs et des prérogatives reconnues notamment à l'Assemblée de Corse.

J'ai eu l'occasion de le dire à mes interlocuteurs gouvernementaux, nous sommes dans un domaine où il y a une contractualisation, nous sommes dans un domaine où en 2014, il y a eu la première PPE des zones non interconnectées, nous sommes dans un domaine où il y a eu un accord politique au plus haut niveau en 2019, cosigné par François De RUGY, Ministre de la transition écologique à l'époque, sous l'autorité du Premier ministre et à la demande du Président de la République, cosigné moi-même et le Ministre, un accord qui est aujourd'hui remis en cause. On n'arrive pas malheureusement pour l'instant, à formaliser un nouvel équilibre. Il est impensable, ou il serait impensable, que l'on vienne priver la Collectivité de Corse de la compétence de négocier et contractualiser dans le cadre de la PPE, pour donner unilatéralement à EDF la possibilité de décider d'un changement d'énergie de transition.

Donc, le travail qui a été fait en concertation avec les députés de la Corse et avec l'écoute du gouvernement, semble être en train de porter ses fruits puisque même si cela reste encore à valider définitivement, il semble que le texte qui sera adopté in fine, au terme du processus législatif, maintiendra la Corse en dehors de cette évolution et continuera à organiser la nécessité d'un accord entre la Collectivité de Corse et l'État dans le cadre de la PPE rénovée. Raison de plus aussi, pour ne pas perdre de temps, M. le président de groupe et pour que nous allions dans le détail de toutes les opérations prévues, raison de plus pour trouver le nouvel accord si le gaz devait être définitivement abandonné.

Donc nous attendons les éclaircissements du gouvernement, nous attendons les contre-propositions du gouvernement et dès que nous les aurons, nous réunirons le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, nous informerons la Conférence des présidents et nous déposerons un rapport pour que le débat puisse avoir lieu, comme c'est prévu par les textes, devant l'Assemblée de Corse qui in fine décidera. Il faut le faire et il faut le faire très vite.

Et ce d'autant mieux, que vous avez vu que pour deux opérations, je ne parle ici que du lycée agricole de Sartène et le lycée Giocante de Casabianca, nous sommes à 7 M€ et que nous en avons près d'une quarantaine à faire. On ne peut pas financer ses opérations à moyens budgétaires constants. Raison de plus pour que nous obtenions le soutien financier que nous demandons dans le cadre de ces opérations de rénovation énergétique qui doivent aussi, je le rappelle, profiter d'abord et avant tout, aux foyers en situation de précarité, précarité énergétique et précarité sociale.

Donc, c'est un enjeu qui est à la fois d'autonomie énergétique, de transition énergétique, de développement durable et de justice sociale.

Donc, je suis heureux qu'on ait pu présenter ces deux rapports aujourd'hui.

Et le troisième, et je termine par-là, nous avons un partenariat stratégique avec l'université de Corse qui se concrétise notamment à travers, vous le savez, une convention tripartite, Université, Collectivité de Corse, État. Nous aidons et c'est normal, de façon extrêmement conséquente l'Université de Corse et en investissement et en fonctionnement, et nous essayons, chaque fois que possible, de développer une vision qui est une vision stratégique partagée.

Ça se passe actuellement au niveau de la ville de Corti, dont je dis souvent qu'elle n'est pas seulement une ville universitaire, mais qu'elle est une ville université, et ce n'est pas seulement, je dirais, un jeu de mots ou une finesse sémantique. Ça veut dire que la ville de Corte et l'Université de Corse sont indissociablement imbriquées et liées et que cela aujourd'hui se traduit à travers un projet qui est porté de concert par la ville, par l'intercommunalité, par l'Université et par la Collectivité de Corse. Et le projet « Citadella 21 », s'intègre totalement dans cette vision stratégique, économique, sociale, culturelle, d'attractivité, patrimoniale, également touristique, et la volonté de rendre à la capitale historique de la Corse le rang et la place qui lui reviennent.

Cette opération stratégique de rénovation de l'ancienne école normale, elle fait sens par rapport à l'histoire. On rappelle que ce sont des bâtiments qui ont une âme et dont l'histoire est indissociable de celle de la Corse, et notamment de

la Corse du 20<sup>ème</sup> siècle, y compris dans ses dimensions les plus héroïques. Ça fait sens d'un point de vue de la place que nous voulons donner à la langue Corse parce que ce rapport est aussi un prolongement de celui que nous avons évoqué hier, même si la destination totale de l'ensemble immobilier conséquent concerné par la rénovation énergétique, cette destination n'est pas encore totalement arrêtée.

Donc nous sommes vraiment dans des opérations structurantes et qui, me semble-t-il, font sens par rapport à notre vision de la Corse que nous avons hier rêvée et que nous commençons aujourd'hui à construire.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Donc l'exécutif s'est exprimé, je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

A ringrazià vi. A ringrazià vi, signora cunsigliera esecutiva.

Donc, nous pouvons passer au rapport suivant.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022.**

**Rapport n° 235 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022.**

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, si vous voulez dire deux mots.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je rappelle qu'il y a environ 39 délégations qui sont consenties par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif. Je signale, y compris dans le cas de l'exercice de transparence qui est sollicitée par des associations et par les citoyens, que ce rapport est accessible sur le site de la Collectivité de Corse, qu'il y a donc un double degré de restitution. Premier degré de restitution devant vous, les élus de l'Assemblée de Corse, l'Assemblée qui contrôle l'action du Conseil exécutif et un deuxième degré de restitution à travers la communication publique de l'ensemble de ces opérations. Et vous aurez noté que cette restitution est extrêmement détaillée et individualisée.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour la forme, 30 secondes. L'UGAP ne baisse pas...

**M. Hyacinthe VANNI**

Il y a un peu de progrès, j'ai remarqué.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur le Président.



**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pour le fond, 15 secondes.

Je vous avais fait part que la préoccupation vous avez exprimée de limiter autant que possible l'UGAP et le corollaire de cette option organisée dans le respect du code de la commande publique, l'accès le plus large possible aux entreprises insulaires à l'ensemble des marchés de la Collectivité de Corse. Je vous avais fait part que cette préoccupation que vous avez exprimée et qui est, je crois, partagée par l'ensemble des élus, est aussi celle du Conseil exécutif de Corse.

Donc Corsican Business Act, premièrement, Alex VINCIGUERRA. Deuxièmement, travail très pointu pour réduire autant que possible l'UGAP, je n'ai rien contre l'UGAP en tant que tel, mais c'est un choix politique, j'aurai l'occasion d'en parler devant l'Assemblée de Corse et de présenter un rapport qui je pense vous donnera, en tout cas, je l'espère, satisfaction.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Donc, on peut passer au rapport suivant.

**Raportu n° 325 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 325 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse.**

Vous avez la parole. Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il faut désigner un nouveau membre suppléant à la Commission de délégation de service public. Le suppléant désigné doit normalement provenir du groupe « Un soffiu novu », mais il appartient à l'Assemblée de Corse de procéder à la désignation de ce nouveau membre suppléant de la CDSP pour que celle-ci soit complète.

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci Monsieur le Président.

Alors plusieurs petites interrogations de forme.

La première : le rapport évoque la CAO, alors qu'il n'y a pas de remplacement à faire. Inversement au SIS 2A, il y aurait un remplacement, mais ce n'est pas évoqué dans le rapport.

Ensuite, ce sont des délibérations qui font l'objet normalement en début de mandature d'un vote à l'urne. Alors ce n'est pas que nous le souhaitons, loin de là cette heure-ci, mais est-ce que le fait de ne pas le faire ne risque pas d'entacher la délibération de nullité ? Surtout que cette délibération ne concerne que l'organisation des sessions. Certainement, c'est une erreur matérielle, mais qu'il conviendra donc de corriger.

Et ensuite sur le fond, bien évidemment, nous ne pouvons qu'approuver la désignation de notre collègue Angèle CHIAPPINI.

En revanche, sur la forme, nous nous étonnons de la procédure, surtout que la CDSP est quand même amenée à statuer comme chacun le sait, sur les DSP maritimes et aériennes, qui sont souvent amenées à rencontrer quelques failles. Ce n'est pas la peine d'en rajouter et nous souhaitons donc de la prudence sur ce sujet.

Donc bien évidemment, nous voterons sur le fond de la nomination de notre collègue, mais avec quelques réserves de forme comme je viens de vous le préciser.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, j'interroge l'exécutif et le service juridique.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vous m'angoissez ! Il n'y a jamais de garantie absolue en matière juridique, mais je voudrais vous rassurer, vous dire premièrement, sur la référence

à la CAO et le secrétaire général du Conseil exécutif me faisait remarquer, même si la composition de la commission d'appel d'offres ne doit pas être modifiée parce qu'elle n'est pas impactée, cela va de pair. Il faut évoquer à la fois la CAO et la CDSP.

Deuxièmement, le vote à l'urne n'est absolument pas nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un renouvellement partiel.

Sur les deux points et l'ensemble du rapport, nous avons sécurisé au maximum, notamment à travers l'intervention de la direction des affaires juridiques et la consultation des avocats conseil de la Collectivité de Corse. Donc, s'ils m'écoutent, j'espère qu'ils ont conscience de la pression que vous leur mettez. Mais normalement, tout est absolument sécurisé.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi je ne vois pas les choses de la même manière. Il y a quelqu'un qui ne peut plus être représenté parce qu'il a d'autres fonctions. Un poste est vacant, il doit y avoir un appel à candidature. On l'acte, il n'y a qu'un candidat et on le désigne. S'il y avait deux candidats, il faudrait qu'il y ait un vote nominatif à l'urne. Là, d'entériner par anticipation un candidat et de le préempter, je pense, qu'il y a un problème de fond.

Moi je pense qu'il faut qu'on soit de manière protocolaire et que le Président de séance doit demander qui sont les candidats. Il y a une déclaration de candidats et ensuite on fait un protocole de vote adapté au nombre de candidats.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Sur la première réserve ou la première interrogation de notre collègue, je pense avoir répondu CAO, CDSP.

Sur la deuxième, faut-il un vote à l'urne ? Non. Est-ce que cela veut dire qu'il suffit d'entériner un candidat ? Non plus. De la même façon, le Conseil exécutif, et je l'ai précisé peut-être de façon suffisante, donc je complète, il n'appartient évidemment pas au Conseil exécutif, même si une référence a été faite aux modalités éventuelles de remplacement, c'est-à-dire groupe par groupe, et une personne qui est venue à la place de celui qui a quitté l'Assemblée, Laurent

MARCANGELI, il n'appartient bien évidemment pas au Conseil exécutif de s'immiscer dans un choix qui est le choix du vote de l'Assemblée.

Donc, le vote de l'Assemblée doit lui intervenir de façon formelle à travers un appel à candidature. Le recueil des candidatures et un vote, et dès lors qu'effectivement il n'y aurait qu'un seul candidat ou une seule candidate, ce vote peut se faire sans qu'il y ait recours à l'urne. Ai-je été précis, sous le contrôle, bien sûr des deux secrétaires généraux ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc je vais faire appel à candidature. Y a-t-il des candidats ou des candidates ?

**Mme Christelle COMBETTE**

Angèle CHIAPPINI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Non. Donc je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Unanimité pour Angel CHIAPPINI.

**Vote FAVORABLE à l'unanimité.**

Donc, on peut passer au dossier suivant.

**EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL**

**Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regionale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER) pè u periodu 2023-2027.**

**Rapport n° 305 : Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).**

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous avez la parole, Monsieur GIOVANNANGELI.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Monsieur le Président.

Donc nous sommes, vous le savez, en fin de période de programmation des fonds européens, il s'agit donc de préparer la prochaine programmation et notamment la mise en œuvre du PSN pour la prochaine PAC et que, dans le cadre de cette nouvelle programmation, l'État a prévu à nouveau de confier aux régions, à leur demande, en qualité d'autorité de gestion régionale et pour toute cette période de programmation, la gestion d'un certain nombre d'aides du FEADER.

En Corse, nous avons déjà une vraie expérience en matière d'autorité de gestion parce que, vous savez, que nous gérons déjà depuis 15 ans le deuxième pilier des aides FEADER et que, de surcroît, nous avons et nous sommes la seule Collectivité de France aujourd'hui à disposer d'un organisme payeur, ce qui démontre bien aujourd'hui à la fois un savoir-faire et la compétence qui a été acquise par les services de l'ODARC plus précisément.

Donc, ce que nous avons négocié après un long processus avec l'État, c'est la reconduction de ce dispositif de gouvernance du programme existant en Corse depuis 15 ans. À la différence des autres régions de droit commun qui ne gèrent elles que les aides non surfaciques, il faut savoir que nous, nous avons obtenu la gestion de l'intégralité des aides du second pilier, y compris les aides surfaciques, MAEC, ICHN et la conversion bio. Tout ceci représente une enveloppe de 109 M€.

Donc aujourd'hui, ce qui vous est proposé, parce que c'est nécessaire dans la procédure, c'est que l'Assemblée de Corse délibère et vote cette possibilité

aujourd'hui, et dans le droit fil de ce que nous avons dit ce matin. Et pour aller un peu plus loin, il faut savoir que notre volonté dans les négociations qui sont menées avec l'État, c'est aussi d'obtenir à terme la gestion du premier pilier, parce que ça donnerait une cohérence d'ensemble aux interventions de la Collectivité de Corse et de l'ODARC notamment, en matière de soutien à la politique agricole. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Monsieur le Président. Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se voir préciser si ce rapport concernait bien le second pilier de la PAC et si le premier pilier restait pour sa part inchangé.

En réponse, Madame Laetitia SALINI, directrice des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, a indiqué que la Collectivité avait sollicité la gestion des aides relevant du premier pilier, mais que seule la gestion des aides du second pilier sera assurée, notamment celles qui concernent les mesures de surfaces, les indemnités compensatoires pour handicaps naturels, (ICHN, les mesures agro-environnementales (MAE).

Elle a par ailleurs précisé que, si les régions de droit commun gèrent uniquement les mesures de modernisation, la Collectivité a pu négocier avec l'État et la Commission européenne le pilotage de l'ensemble des mesures qui étaient déjà assurées dans le cadre du dispositif en vigueur depuis 2007.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a rappelé que cette gouvernance, assurée dans le cadre du second pilier de la PAC, a permis de conforter l'installation de jeunes agriculteurs. Il a insisté sur l'importance de reconduire le dispositif spécifique à la Collectivité et sur la nécessité de solliciter l'Europe et les États membres afin d'obtenir la gestion du premier pilier.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « un soffiu novu » et « Avanzemu ». Absence de « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, non inscrite. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a rapport de la Commission européenne, Mme MOSCA.

**Mme Paula MOSCA**

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Madame PIERI, j'en vous prie.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président, ce rapport, il devait être porté à deux voix avec mon amie Chantal PEDINIELLI qui devait parler du deuxième pilier, moi, je vais aborder le premier, je vais essayer d'être sa voix, j'espère être à sa hauteur.

Donc, vous venez de le dire, dans le cadre des négociations avec l'État sur le processus d'autonomie pour la Corse, la Collectivité souhaite récupérer le premier pilier.

Alors, le premier pilier aujourd'hui, il est géré par l'État, c'est une aide directe.

Alors moi, Monsieur le Président, je vais vous poser la question, pourquoi récupérer le premier pilier ? Pour quoi faire ? Est-ce que vous connaissez le montant budgétaire du premier pilier ? Comment l'enveloppe va-t-elle être gérée ? Est-ce que vous allez modifier le mode d'attribution du premier pilier ? Aujourd'hui, on parle de chênaie ou de maquis. Envisagez-vous de redéfinir l'aide ? Est-ce que vous allez parler d'aide à la production ? Qui va exercer les contrôles ? Est-ce que c'est l'ASP où est-ce que c'est l'ODARC ? Et comment vont être exercés ces contrôles ?

Aujourd'hui dans le cadre de la PAC et du premier pilier, on est à enveloppe fermée, c'est-à-dire que nous avons 36 M€ qui sont attribués chaque année aux éleveurs. La prochaine PAC, elle envisage une enveloppe ouverte. Ne craignez-vous pas qu'il y ait une perte d'aides pour les éleveurs ?

Et je terminerai sur le principe du défaut d'apurement. Alors, qu'est-ce que c'est le défaut d'apurement ? Vous avez un éleveur qui reçoit l'aide du premier pilier, dans le cadre d'un contrôle inopiné on lui remet en cause l'aide. Aujourd'hui, c'est l'État membre, c'est-à-dire la France, qui paye à l'Europe ce défaut d'apurement. Est-ce que demain la Collectivité, en prenant le premier

pilier, pourra payer ce défaut d'apurement ? Parce que ça représente plusieurs millions d'euros quand même sur une année. C'est en gros, une centaine de dossiers d'agriculteurs.

Alors sur le deuxième pilier, Chantal vous dirait en fait qu'il faut peut-être renforcer les contrôles, parce qu'on est souvent confrontés avec des doublons et ça pénalise énormément les éleveurs.

Alors comment faire ces contrôles ? Est-ce qu'il faut aller vers un titre de propriété ? Je sais que l'Europe ne l'exige pas. Au départ du montage du dossier, est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait un contrôle beaucoup plus poussé sur les cadastres qui sont portés par les éleveurs, parce que vous avez des éleveurs qui perdent des aides parce que justement il y a un doublon ?

Donc, je pense qu'au niveau du deuxième pilier, dont vous avez la maîtrise, il faudrait qu'il y ait un meilleur cadrage ou du moins une reprise en main de ce cadrage.

Alors nous, aujourd'hui, notre groupe, on pense que ce rapport, il a besoin d'être porté au niveau du monde agricole et au niveau des agriculteurs, des éleveurs, pour qu'il y ait une véritable communication et un dialogue.

C'est pour ça que notre vote aujourd'hui, ce sera l'abstention au niveau de ce rapport. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur BENEDETTI après M. LUCCHINI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je ne vais pas aller contre l'autonomie, donc nous on votera le rapport.

Par contre, on émet nous aussi des réserves, des réserves sur les comportements ou sur la non-action. Lorsque qu'il y a eu la réforme de la PAC en 2015 et qu'il y a eu le découplage des aides entre production et subventions, on a eu une inflation très, très forte des surfaces déclarées. Pour partie, c'est lié à la nouvelle prise en compte des parcours, entre autres pour les porcins et pour l'intégration des espaces boisés qui jusque-là n'étaient pas encore reconnus comme éligibles dans les surfaces.



Mais le fait est, c'est qu'on est passé de 150 000 hectares à plus de 250 000, que la quasi-totalité des communes de montagne ont toutes leurs surfaces privées et communales déclarées en zone agricole, avec des ayants droits et qu'on a un système de redistribution généreux qui est plus à regarder sous la forme de l'aide sociale que l'aide structurelle à la revitalisation d'un système économique qui voudrait qu'on tende vers l'autonomie alimentaire ou pour partie de celle-ci.

La Collectivité de Corse qui le subdélègue à l'ODARC, a la chance d'être le seul à avoir une subdélégation, d'être organisme payeur et contrôleur, j'insiste sur le second mot, de l'ensemble des mesures financées par le FEADER, y compris des mesures surfaciques individualisées. Ce qui veut dire qu'il y a quand même la possibilité d'effectuer un contrôle sur la validité et l'opportunité des mesures.

À côté de cela, il y a l'État avec son ministère de l'Agriculture, qui fait les contrôles sur les autres surfaces aidées et sur les autres, quantum d'aides avec entre autres, les DPB, les paiements redistributifs, le paiement vert et les aides aux jeunes agriculteurs. Tout ceci pour une enveloppe fermée, effectivement, qui avait été négociée de manière hâtive en 2015, au moment où la Corse a eu un rattrapage dans un rapport...

(Brouhaha).

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je ne peux pas vous permettre de dire ça...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je dis ce que je veux.

Je pense que ça a été fait de manière active parce qu'aujourd'hui on est enveloppe fermée et qu'un agriculteur qui voudrait avoir une augmentation de surface, s'il le fait en aide affectée à sa surface, il va le prendre à un autre parce que les 36 M€ ils sont à partager avec le millier d'ayants-droit qu'il y a en Corse, point ! Chacun a son opinion. Ça a été fait de manière active parce que c'était un droit naturel que la Corse devait être alignée sur la Creuse, la Lozère, la Vendée et l'Alsace et que pour essayer de l'avoir plus rapidement, on a accepté d'avoir un quantum sur la base des surfaces qui étaient déclarées à ce moment-là en 2015, soit 150 000 hectares, on est passé à 250 000. Le DPB moyen, qui aurait dû être 240 ou 250 € l'hectare et redescendu au quantum moyen de 160 ou 170, c'est la réalité.

Et dans ce cadre-là, il y a une problématique de fond, c'est la logique d'aides et la logique de production.

Il y a aujourd'hui un problème fondamental, c'est le système des bovins qui d'ailleurs est en train de périr naturellement parce qu'il n'y a plus de spéculation à faire dessus, parce qu'il n'y a pas de quantum de têtes de bétail pour le niveau d'aide. Par contre, on a un problème de surface. Heureusement, on atteint le plafond de verre, le plafond de verre, c'est les surfaces à déclarer en Corse. Et ces surfaces à déclarer aujourd'hui, elles ont quasiment toutes été mobilisées. Ça veut dire qu'on a le problème des réserves de fonds foncier pour des jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer, parce que les terres sont abusivement mobilisées par des déclarations indues sur des activités agricoles inexistantes, et qu'il appartient aujourd'hui à un organe politique stratégique comme la Collectivité de Corse, d'exiger un contrôle global sur la finalité des terres et sur la destination des spéculations. Car à partir du moment où on a une agriculture qui est aidée, qu'on choisit des axes stratégiques parce qu'il y a des aides, mais on doit avoir en contrepartie une obligation d'un rendement à la société de production.

Je prends un paradoxe, aujourd'hui il y a beaucoup de terres qui sont basculées en déclaration de surfaces porcines. C'est vrai qu'il y a des cochons, mais il n'y en a pas tant que ça, pourquoi on fait ça ? Parce qu'un parcours de porc, il est moins pénalisant en termes de surfaces rocheuses ou de surfaces arborées, qu'un parcours qui est destiné à de l'élevage bovin.

Maintenant, il ne faudrait pas qu'on tombe dans le paradoxe où si demain il y a l'élevage de kangourous qui était utilisé en Europe, eh bien que nous, comme on a beaucoup de maquis et que le kangourou saute facilement, on pourrait s'y mettre. Ou pareil pour le cerf.

Donc je sais, ça semble humoristique, mais la réalité aujourd'hui elle est là. On a à recentrer un problème fondamental, une vraie production, des vrais agriculteurs et une vraie logique, et à ce moment-là, celui qui doit être aidé doit être aidé au maximum. Mais malheureusement, il faut intégrer qu'il y en a qui ne doivent plus être aidés ou du moins plus au niveau où ils sont.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Jean-Jacques LUCCHINI.

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Alors moi, je voudrais rappeler, surtout pour ceux qui ne sont pas initiés, qu'est-ce que le premier pilier, qu'est-ce que le deuxième pilier, parce qu'il y a beaucoup gens-là qui ne sont pas agriculteurs et qui ne savent pas ce qu'est le premier pilier, ce qu'est le deuxième pilier.

Le premier pilier, c'est ce qu'on appelle donc les DPB, c'est toute la polémique qu'il y a eu sur ces fameux contrôles de terres qui étaient déclarées avec des faux agriculteurs. C'est une déclaration qui est surfacique, c'est-à-dire qu'à un moment donné, n'importe quel agriculteur peut déclarer des surfaces sans l'autorisation du propriétaire, si demain il occupe ces surfaces avec ses animaux et si c'est prouvé.

Mais par contre, l'État a un devoir, c'est ce qu'on appelle le contrôle des structures. Et ce travail, malheureusement, il n'est pas fait par l'État, et ce n'est pas à la Collectivité de Corse à le faire. C'est-à-dire que l'État doit contrôler si ces terres sont bien utilisées, s'il y a des animaux sur ces terres-là, à quelle destination elles sont. C'est le premier problème qu'on peut avoir sur le premier pilier.

Et nous, pourquoi on demande le premier pilier ? Pour deux raisons. C'est qu'actuellement, le premier pilier, c'est une aide qui n'est pas couplée, c'est à dire demain, que vous ayez 300 000 hectares, que vous mettiez 7 porcs, ou que vous en mettiez 1 000, vous aurez exactement la même prime sur les surfaces déclarées.

Donc nous, ce qu'on veut faire, c'est revenir à ce que disait Paul-Félix, c'est au couplage des aides, c'est à dire qu'à un moment donné, mettre un taux de chargement sur les surfaces. À un moment donné, si vous avez une surface qui est déclarée, vous devez avoir tant d'animaux/hectare qui correspond à votre exploitation, c'est à dire pour un cheptel de tant de bêtes, vous pouvez avoir utilisé tant d'hectares. Or actuellement ce n'est pas fait.

Donc, le but de reprendre le premier pilier, c'est de mettre bien sûr ce couplage, couplage en 3 parties : production parce qu'à un moment donné, il faut produire aussi. Donc ça on peut le faire puisqu'on a des bêtes qui sont abattues dans les abattoirs. Et ensuite, c'est le taux de chargement, c'est à dire aller contrôler sur l'exploitation les gens qui produisent, qui ont des animaux et ceux qui n'en ont pas. Ça, c'est le premier point.

Nous, qu'est-ce qu'on a en charge aujourd'hui ? C'est le 2<sup>ème</sup> pilier. Le 2<sup>ème</sup> pilier, il sert à la structuration, à l'amélioration des exploitations agricoles, c'est à dire, c'est tout ce qui investissement. Demain, vous faites une fromagerie,

vous avez des clôtures à faire, vous avez du matériel à acheter, là on est sur le 2<sup>ème</sup> pilier. C'est l'aide à l'installation des jeunes aussi. Donc nous, on a fait des efforts considérables. On est, je pense, la seule région sur le territoire français qui a fait autant d'efforts sur l'installation des jeunes et on a un résultat. On est la seule région actuellement à avoir plus de jeunes qui s'installent que de gens qui partent à la retraite. Donc, là c'est pareil, ce que disait Paul-Félix, c'est qu'il faut qu'il y ait un contrôle sur l'installation de ces jeunes aussi. On a mis un dispositif en place qui est récent, avec les chambres d'agriculture, avec l'ODARC pour qu'aujourd'hui, quand on installe un jeune, on ait toutes les garanties pour qu'il fasse de l'agriculture avec un cheptel conséquent. Il y a un parcours d'installation qui est sur 5 ans. Sur ces 5 années, il y a des contrôles successifs qui se font et voir à la fin, si la personne est apte à faire de l'agriculture, ou si elle doit rembourser ce qu'on appelle la DGA, c'est une aide complémentaire aux jeunes qui s'installent. On leur alloue une somme, parce qu'on sait que quand on sait ça en agriculture, il y a un délai minimum de 3 ou 4 ans et donc, les gens ont besoin d'une certaine trésorerie pour vivre, non pas pour investir sur l'installation, mais pour vivre.

Voilà. Donc ça, c'est juste pour poser un petit peu, pour expliquer le premier pilier, le deuxième pilier.

Donc nous, aujourd'hui, on a en charge le deuxième pilier. Je ne dis pas que tout est parfait, mais on essaye de s'adapter au problème qu'on subit, on a parlé du réchauffement climatique, c'est un vrai problème, de la sécheresse, c'est un vrai problème aussi. Je vais y revenir là aussi parce qu'il faut quand même en parler puisqu'on ne parle pas souvent d'agriculture, mais actuellement il y a beaucoup d'éleveurs, de vrais éleveurs qui produisent qui ont de très gros problèmes. On a augmenté l'alimentation du bétail qui a été multipliée par 2. Et aujourd'hui, si vous allez sur Facebook, sur Internet, vous avez des porcs et des bovins à vendre de partout. Les gens n'arrivent plus à alimenter les cheptels. On se retrouve avec un problème d'abatage, c'est une période où normalement on n'a pas de bovins à abattre et on se retrouve avec des bovins qui arrivent dans les abattoirs parce que les gens veulent s'en débarrasser.

Il y a donc de multiples problèmes. Mais tout est lié, que ce soit le premier pilier, le deuxième pilier. Et nous ce qu'on voudrait aussi, c'est favoriser les éleveurs qui sont à titre principal. Aujourd'hui, on se retrouve avec des éleveurs à titre secondaire et ça pose un vrai problème parce que moi, je ne vois pas demain quelqu'un qui est fonctionnaire, qui doit travailler 35 h par semaine et qui se retrouve avec un cheptel d'animaux, à moins de travailler la nuit avec une lampe frontale, je veux dire que ça devient compliqué.

Là aussi, je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir pour aider ceux qui vraiment font leur métier, ont la passion de ce métier et veulent développer ce métier aussi.

Voilà. Donc, c'était juste pour faire un peu le point entre premier pilier et deuxième pilier et pourquoi aussi, on avait besoin demain, si on veut développer la production, favoriser les gens qui produisent et qui travaillent, il faut qu'on ait accès à ce premier pilier.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour ces éclaircissements.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je donne la parole à l'exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Madame Pieri, vous avez fait une question pour deux personnes, Nous, on va essayer de faire une réponse à deux voix avec le conseiller exécutif, président de l'ADEC, Monsieur VINCIGUERRA.

Je veux juste recentrer, deux minutes, le débat. Je pense que le sujet sur cette délibération, ce n'était pas de mesurer l'efficacité de l'exercice de notre Collectivité sur la gestion du deuxième pilier, c'était de faire la demande aujourd'hui, d'avoir la possibilité d'exercer cette compétence. Je crois que notre Collectivité de Corse, ça a été dit Paul-Félix, il est hors de questions qu'ici on remette en cause, me semble-t-il, le principe d'exercice de cette compétence. Au contraire. Après viendra le moment où on pourra débattre sur l'efficacité, l'efficience de l'exercice de cette compétence. Il est prévu d'ailleurs dans la délibération, en même temps qu'une présentation détaillée du contenu du PSN, un débat à l'Assemblée de Corse. Donc, ce moment viendra. Là, il s'agit essentiellement que l'Assemblée acte le fait que nous demandons l'exercice de cette compétence du deuxième pilier.

Après par extension, et parce que c'est dans la délibération, et naturellement je le disais dans le droit fil des débats de ce matin, nous considérons, en tout cas la majorité territoriale considère qu'il est naturel aujourd'hui, il est même essentiel, d'aller au-delà. On est dans un processus d'autonomie, si on se revendique d'une démarche d'autonomie, il est évident que l'on doit pouvoir aussi exercer cette compétence sur le deuxième pilier. Je ne vais

pas revenir sur les propos de Jean Jacques Lucchini et je vais laisser Alex qui maîtrise un peu mieux ce sujet que moi, rentrer un peu plus dans le détail. Mais on est là vraiment dans une démarche qui est avant tout politique et on ne peut pas aujourd'hui s'auto flageller en disant que nous ne sommes pas capables, que nous faisons les choses mal. Je pense qu'on fait les choses plutôt bien et on a la volonté à continuer à les faire.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Mesdames, Messieurs, lorsque en 2007 je crois, la Corse a été la seule région française à obtenir, non seulement un premier plan de développement régional, mais aussi, chose très importante, la seule région à avoir un organisme payeur, organisme payeur qui est à un niveau non pas national de certification, mais européen. Aujourd'hui, il y a deux organismes payeurs en France, l'ASP pour toutes les régions de France et d'outre-mer et l'ODARC.

Lorsque nous avons obtenu cette qualification, ces questions-là se posaient : comment contrôler ? Comment régler les défauts d'apurement ? Comment payer en temps et en heure ? Comment équilibrer les budgets ? Comment faire en sorte que les agriculteurs comprennent une politique particulièrement complexe qui est celle de la PAC ? Comment vulgariser notre action, non seulement auprès des agriculteurs, mais aussi auprès des chambres d'agriculture, des groupes leaders, de tout ce qui fait le monde rural ? C'était en 2007.

La politique agricole, vous le savez, c'est une politique de long terme. Je crois que 15 ans après, notre institution a démontré, l'ODARC en particulier, la qualité de sa gestion sur le second pilier : aucun défaut d'apurement, validation chaque année de la CICC, un tampon qu'on donne aussi bien à l'ASP, à peu près 7000 employés, qu'à l'ODARC, 140 employés. Ça, c'est sur le second pilier.

Pourquoi voudriez-vous que nous ne réussissions pas sur le premier pilier ? Pourquoi, ne relèverions-nous pas ce défi qui consiste à adapter une politique agricole européenne aux réalités de la Corse ?

Aujourd'hui, c'est clair, 36 millions d'euros sur le premier pilier, à peu près 24 sur le second par an, ça fait à peu près 60 millions d'euros. Donc, 36 millions d'euros sont gérés directement par l'état central qui gère exactement de la même façon le premier pilier, à Aléria ou en Brie. C'est la même chose. C'est stupide parce que la réalité d'Aléria, elle est différente, que la réalité de Brie.

Donc, vous comprenez bien qu'adapter notre politique agricole, c'est premièrement une politique de long terme, deuxièmement, une politique globale.

On ne peut pas imaginer qu'il y ait une politique différente du premier et du second pilier. Et Troisièmement, on a une grande chance, c'est d'avoir l'expérience, d'avoir géré pendant 15 ans un second pilier.

Donc moi, je crois non seulement qu'il faut absolument récupérer la gestion de ce premier pilier, qu'il faut évidemment l'adapter aux contraintes de la production, Jean-Jacques ou Monsieur Benedetti l'ont dit, et qu'il faut arriver à avoir une cohérence qui se trouvera dans un terme moyen. Je pense qu'il faut progressivement transformer l'agriculture corse encore, faire en sorte qu'on aille vers la production et non pas vers la rente, faire en sorte que progressivement mais sûrement, on puisse assurer l'autonomie alimentaire de notre île.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, pour ces précisions.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Abstention du groupe « Un soffiu novu ».

Absence de Madame TERRIGHI.

Nous avons terminé les rapports, nous pouvons donc passer aux motions.

## MUZIONE / MOTIONS

### M. Hyacinthe VANNI

Il y avait une demande de Josepha GIACOMETTI. Je ne sais pas si elle est partie ou si elle est toujours là, pour présenter sa motion en premier puisqu'elle avait une obligation, sinon, je veux bien présenter la mienne.

Donc, je vais présenter la mienne.

**Motion n° 2022/O2/025 déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan**

Très rapidement puisqu'il s'agit d'une motion qui est dans les tuyaux, j'ai envie de dire, en tout cas depuis quelques mois, c'est une motion qui n'est pas nouvelle. C'est une motion en soutien au peuple arménien, encore une fois.

Je rappelle qu'une première motion avait été déposée par Jean BIANCUCCI en 2015, une deuxième motion avait été déposée par moi-même en 2020. Aujourd'hui, une troisième motion est déposée pour soutenir ce peuple arménien et au-delà, d'être vraiment partenaires. La communauté arménienne de Corse m'a contacté en me disant qu'il serait bien aussi que la Collectivité de Corse réunisse cette communauté dans cette enceinte pour vraiment, à votre disposition bien sûr, soutenir et montrer qu'on est à leurs côtés. C'est un message que je fais passer aussi à l'exécutif.

Je vais vous faire grâce à des considérants que vous connaissez tous et je vais vous lire quand même ce qu'on va voter, la demande, encore une fois, de cette troisième motion.

« L'Assemblée de Corse dénonce l'agression azerbaïdjanaise à l'encontre de l'Arménie,

Renouvelle son soutien indéfectible au peuple arménien dans sa recherche de paix et de liberté,

Demande à l'Union européenne et à l'ensemble des états de l'ONU de poursuivre, d'élargir et d'intensifier leurs engagements dans la résolution de ce conflit dans la recherche d'une paix durable entre les deux pays.



Donc, je me tourne vers l'exécutif pour demander son avis sur cette motion.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, en ayant pris en compte la demande de la communauté arménienne de Corse.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention pour ou contre ? Il n'y en a pas.

Je mets la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

Absence de Madame TERRIGHI.

À ringrazià vi pè elli soprattuttu.

Josepha GIACOMETTI est arrivée. On va lui donner la parole pour présenter sa motion. Avete a parolla.

**Motion n° 2022/E4/019 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une motion concernant la demande d'une enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse. J'avais eu l'occasion de la présenter également dans la commission compétente.

Je vais vous faire grâce moi aussi des considérables, mais tout de même, recontextualiser cette motion puisque notre Assemblée avait eu à se prononcer sur la présence sur la terre corse de différents sites occupés par l'armée, à concurrence de plusieurs centaines d'hectares, puisqu'il s'agit de la BA 126 d'A Sulinzara Ventiseri, de la BAN d'Asprettu, du camp Raffalli de Calvi.

L'aspect géopolitique avait été évoqué dans cette Assemblée, notamment par la motion du 29 janvier 2021 portée par « Corsica libera » et adoptée à la majorité pour la démilitarisation de la base d'Aspreto et sa restitution aux autorités corses.

À cette occasion, l'Assemblée de Corse avait affirmé s'inscrire pleinement dans une philosophie de coopération méditerranéenne. Cette orientation politique se situe aux antipodes du statut de point d'appui opérationnel pour des unités combattantes où de bastions avancés de la France en Méditerranée, comme ça a été d'ailleurs réaffirmé depuis par différents ministres en visite en Corse.

Cette même motion du 29 janvier 2021 demandait par ailleurs l'ouverture de discussions entre la Collectivité de Corse et l'État quant au devenir de l'ensemble des sites militaires de Corse.

Au-delà des aspects bien sûr géopolitiques qui sont venus d'ailleurs se dégrader depuis, la motion d'aujourd'hui se porte plus particulièrement sur la question du coût des revenus induits par la présence de la base militaire, spécifiquement de la BA 126 puisque c'est une base OTAN et qu'elle rapporte, dépenses effectuées localement et résultant directement ou indirectement de la présence de la base, d'autre part, les coûts générés par celles-ci.

Une même étude avait été menée en Sardaigne il y a quelques années, il y a 25 ans, et elle avait évalué le coût. L'étude concluait à un déficit de 1,798 milliard de liras par an, soit 45 milliards de liras sur une période de 25 ans, considérant que par-delà le coût économique stricto sensu, cette étude mettait également en relief les dégâts environnementaux ainsi que les risques sanitaires corrélés à la présence militaire à La Maddalena, et qu'à cette heure, aucune étude de ce type n'a été menée en Corse malgré les multiples nuisances, de tous genres, constatées depuis des décennies. Nous demandons donc que la réalisation d'une étude indépendante.

Je précise encore, pour continuer le parallèle avec la Sardaigne qu'une motion équivalente sera défendue devant le Conseil de la région autonome de Sardaigne dans les prochaines semaines. Je le précise puisque c'est une action conjointe et au plan notamment international qui est menée dans différentes assemblées en Sardaigne très prochainement,

Nous demandons au Président du Conseil exécutif de mandater une étude scientifique indépendante, afin d'évaluer les coûts économiques, sanitaires, environnementaux de la présence d'emprise militaire sur la terre de Corse,

Demande à ce que cette démarche d'évaluation et de transparence permettent également d'identifier la valeur des sites militaires présents en Corse en termes d'actifs économiques, les revenus générés par la location des infrastructures militaires, particulièrement en ce qui concerne la BA 126 OTAN d'A Sulinzara Ventiseri,

Demande à ce que ces questions fassent l'objet, le cas échéant, de requête officielle de la Collectivité de Corse auprès du Gouvernement français,

Demande également à la Présidente de l'Assemblée de Corse la réunion du Conseil permanent Corso/Sarde afin d'opérer un suivi partagé des démarches engagées par la Collectivité de Corse et la région autonome de Sardaigne sur le sujet.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Un pour, un contre.

Oui, Madame PIERI.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Chère collègue, on est élues sur le même territoire. Moi, je vais parler du côté économique que nous connaissons, de la base de Solenzara, à savoir récemment, il y a eu un article du colonel Barnabé dans Corse-Matin qui disait que concernant la base en 2021, il y avait eu 10 millions d'euros qui avaient été (inaudible).

Après, vous n'ignorez pas qu'il y a de nombreuses tâches qui sont faites à l'extérieur et qui concernent la base, notamment le blanchiment, tout ce qui concerne la nourriture.

Il y a aussi 700 familles qui vivent à l'extérieur de la base, 1 000 enfants qui sont scolarisés de 1 an au lycée. Ils participent à la vie économique de l'île, de notre territoire plus exactement. Donc, ils sont véritablement implantés sur notre territoire.

Il faut savoir aussi que les canadiens et les bombardiers d'eau stationnent régulièrement sur la base de Solenzara et cela, sans coût financier pour la région.

Il y a une logique d'assistance également de secours en mer, de secours sanitaire et de tout ce qui est également événement climatique puisqu'ils ont une station météo et que souvent, nos agriculteurs les interrogent sur la climatologie pour pouvoir planter et même nos maires des communes environnantes. Donc, il y a un véritable échange avec cette base. C'est vraiment pour moi, des apports très positifs.

Ensuite, l'été, il faut savoir que, je pense que le SIS de Corse-du-Sud peut le dire, tous les pompiers qui sont en réserve, sont sur la base de Solenzara. Le personnel de la base de Solenzara participe également au contrôle pour lutter contre l'incendie. Il y a véritablement une participation de cette base.

Au vu de l'environnement de la base, vous avez vu que la commune de Ventiseri a créé une zone d'activités avec plus de 40 lots où vous avez une aire de lavage, vous avez un supermarché, vous avez un bowling, un restaurant, un pressing. Il y a véritablement une vie économique qui s'est créée autour de la base.

Je pense que pour nous, ça devrait être plutôt un atout, c'est à dire qu'on devrait avoir des échanges avec eux parce qu'ils ont des moyens qui peuvent nous apporter.

Récemment, j'ai vu dans la presse également, le 8 novembre, il y avait en fait ce qu'ils appellent, il y avait une porte ouverte où il y avait des embauches qui étaient proposées, des contrats sur 4 ans pour des jeunes de 17 à 30 ans, des contrats de 4 ans qui peuvent être renouvelés. Donc, cette base, elle n'est pas neutre sur notre territoire.

Je terminerai par quelque chose qui me touche davantage. En 2019, j'ai failli perdre mon mari et la base de Solenzara avait mis à disposition un hélicoptère avec un médecin, un système COVID et une infirmière alors que l'hôpital de Bastia n'avait aucun moyen.

Donc, vous comprenez que pour moi, ça, déjà ça a une importance. Mais je vois aussi comment tout s'est construit autour de cette base.

Merci.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Je suppose que l'intervention était contre. Donc, il reste une intervention pour : M. BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je pense qu'il n'y a rien de mal à demander une évaluation économique environnementale. Chacun peut y voir son espace de pensée avec ceux qui y voient une contrainte et ceux qui y voient un avantage.

Maintenant, c'est une présence ostentatoire sur plusieurs milliers d'hectares. Il y a la base de Solenzara et le champ de tir de Diana, et le champ de tir de Bonifacio, et le champ de tir de Casta. On discute de plusieurs milliers d'hectares qui sont enlevés à l'espace agricole corse, qui sont souillés par des munitions qui, à un moment donné, ont été hors normes, entre autres, des éléments radioactifs, ils ne le disent pas, mais ils l'ont toujours fait, surtout dans les années 70.

Ensuite, on doit se poser la question géopolitique, on est une île, on est tranquilles, on a une base qui aujourd'hui sert de plateforme internationale sur des missions, certains les voient comme des missions de maintien de la paix, d'autres peuvent les voir comme des missions de déstabilisation dans certaines régions du monde. Je pense entre autres à la Libye. Tout est presque parti de Solenzara. On a probablement sur cette base un site temporaire, en tout cas opérationnel sur des bombardiers stratégiques avec ogive nucléaire. Tout ceci mérite d'être connu et surtout si demain on doit discuter d'un statut d'autonomie cohérent, on doit

pouvoir connaître, comme l'a fait la région autonome des Açores avec le gouvernement portugais, le coût d'une telle présence et le prix à payer pour continuer à y rester de manière rationnelle, dans le cadre d'une logique économique.

Après, la base de Solenzara, par exemple, oui, il y a des travaux, il y a des élèves, ça crée un dynamisme économique, mais s'il n'y avait pas la base et qu'il y avait autre chose, peut-être qu'il y aurait autant d'économie. On ne sait pas. Le Corse est assez imaginaire, ce n'est pas quelque chose qui aurait pu ne pas se substituer.

Ensuite, oui, on a une belle entrée, mais ce qu'on ne dit pas, c'est que pour préserver leur mini-golf public ouvert aux civils de la base et aux familles, comme on est dans un stock militaire ultra stratégique et ultra violent en termes de risque de déflagration, on est en site Seveso 1, périmètre de sécurité à 700 mètres et pour ne pas impacter le golf qui est du côté de l'étang de Palu où là il n'y a aucune maison, le dépôt de munitions a été mis côté sud. Et c'est le seul endroit d'Europe et du monde, parce que les sites de Seveso aujourd'hui sont des sites mondiaux, où le cercle n'est pas rond. On fait un petit décroché justement pour pouvoir avoir l'entrée, mais les 700 mètres pénalisent la commune de Ventiseri qui a une grosse partie de sa zone communale qui aujourd'hui est interdite totalement à la construction à cause de ce périmètre de sécurité. Et pour ne pas l'avoir, il suffirait de mettre le dépôt là où il doit être, à l'étang de Palu.

Donc après, tout ceci, ça ne peut être qu'une enquête. Moi je vous le dis, vous pouvez me croire ou ne pas me croire, mais la réalité c'est qu'on n'est pas certains d'abord, que la base ne soit pas une nuisance environnementale très forte et un danger parce qu'on ne sait ce qu'il y a. Ils ont fait un élargissement pour les commodités aériennes, en théorie, ils ont fait un défrichage massif, une déforestation sur plusieurs dizaines d'hectares. Il y a une interdiction de survol aérien, une interdiction de longement de côte. C'est quand même des privations. Je veux dire, quand on a une contrainte derrière, il doit y avoir une compensation. Aujourd'hui, la compensation, la Collectivité de Corse ne la voit pas et il est légitime de demander une évaluation.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Jean BIANCUCCI voulait dire un mot.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je ne ferai pas de commentaires sur les considérants. Je ne ferai pas de commentaires non plus sur les arguments qui ont été développés, aussi bien par une partie de l'opposition que l'autre.

Nous, nous sommes la majorité, nous sommes donc interpellés par quoi ? Je dis bien, je laisse de côté, les considérants parce qu'on pourrait en partager certains et ne pas en partager d'autres. Mais c'est souvent le cas pour les motions.

Donc, mandater une étude scientifique, forcément, c'est à dire quelque chose d'exhaustif qui nous permette de savoir de manière précise, n'engage pas un positionnement sur l'existence ou pas de la base de Solenzara. Aujourd'hui, le débat n'est pas là parce qu'il faut repositionner les choses pour ceux qui craignent que demain il ne puisse y avoir, par un raisonnement plus élargi, une remise en cause.

Moi, je pense qu'il faut prendre les choses là où elles sont et là où elles sont, c'est une étude qui nous permette de savoir, mais il y a bien d'autres domaines, dans lesquels on pourrait engager des études sur des parties de territoire, je pense à Aspretto, bref, on pourrait élargir la chose. Mais on ne peut pas être contre une étude.

Et ensuite, l'étude elle-même, bien entendu, elle est soumise à un cahier des charges, il y a un cahier des charges, mais d'abord il faut décider de savoir si on fait ou pas l'étude.

Pour notre part, je pense qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là si on engage une étude dans ce domaine-là, je ne vois pas vraiment le problème. Et puis chacun, gardant par ailleurs, ses propres considérations, y compris sur ce que vous avez dit et dont on peut comprendre à la fois l'intelligence, mais aussi la proximité que vous pouvez avoir, y compris par votre expérience personnelle.

Moi, je crois qu'on peut le faire, qu'il faut le faire. Il y a sans doute à réfléchir de manière un peu plus précise après avoir pris la décision sur un cahier des charges qui, sans remettre en cause le futur et la destinée de la base, parce que sinon à ce moment-là, on engage un débat général où on risque d'avoir des positions différenciées. Je ne parle pas de nous, mais je parle d'autres parce qu'il faut respecter aussi la diversité des opinions.

Ensuite, est ce qu'on doit engager de la même manière avec la Sardaigne ? Je n'en suis pas persuadé pour une chose, c'est qu'il faudrait par ailleurs à ce moment-là avoir des relations un peu plus entretenues avec la

Sardaigne. Mais je crois que des initiatives ont été prises, notamment par le Président de l'exécutif, il y a 2 ans et que les choses n'ont pas trop avancé. Mais on pourrait prendre en compte cette dimension-là.

Donc la commission des finances, elle-même, a donné un avis favorable, donc nous, nous y sommes favorables.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien donc je peux redonner la parole à ceux qui sont pour, dans un souci d'équilibre et d'équité. Merci de votre bienveillance. Je donne la parole à l'exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je la mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTÉE.**

Absence de Madame Charlotte TERRIGHI.

On peut passer à la motion suivante qui est présentée par Monsieur Jean-Paul Panzani. Avete a parolla.



**Motion n° 2022/O2/027 déposée par M. Jean-Paul PANZANI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site de Roccapina**

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Président.

D'abord, en préambule, je voudrais dire, vous savez comme d'autres certainement, que cette motion a été décalée, elle n'est pas passée à l'avant dernière session. Donc, je voudrais un peu recontextualiser le cadre de la motion que présente « Fà populu inseme » sur la l'esprit de la motion et l'objectif. Le fait qu'on l'ait décalée nous met en miroir avec le débat qu'on a eu hier sur le rapport qui a été présenté par la conseillère exécutive sur les aides au patrimoine, puisque vous verrez qu'il y a une continuité dans cette motion avec le débat riche qui a eu lieu hier. Je retiens une formule d'ailleurs, puisqu'on est sur un patrimoine important, je retiens une formule riche de Jean BIANCUCCI qui dit que « le patrimoine, c'est un fil qui nous relie tous dans l'histoire de notre pays ».

La motion, vous avez compris qu'elle traduit notre volonté commune de préservation du patrimoine sur un site quand même emblématique, puisque le lion de Roccapina et la tour génoise qui est autour du lion, pas sur le lion, sur le lion, c'est une couronne qui est autour du lion, sont dans un site sensible, qui part de Tizzano, qui passe par Tradicetu, par Murtoli, Monaccia et Cagna. Je limite à ce périmètre.

Un périmètre sensible parce que ce sont des sites naturels d'une beauté extraordinaire et deuxièmement, un périmètre sensible parce qu'ils sont soumis à une pression touristique très forte sur la fréquentation et sur la spéculation.

Le site est divisé en deux parcelles : l'une se trouve sur la tour et l'autre autour du lion. Notamment en ce qui concerne la tour, il y a des problèmes de sécurité qui se posent. Un effondrement de la tour n'est pas à exclure. Se posent également des problèmes de sécurité car le site est fréquenté par beaucoup de visiteurs.

Quant à la couronne que j'évoquais tout à l'heure, c'est le fortin, on l'appelle le fortin, il est aussi en très mauvais état et nécessite des travaux de rénovation.

Quand nous avons déposé cette motion, nous étions dans le cadre ou une société privée italienne Bubika est devenue propriétaire des lieux dans les

années 70, faisant ainsi tomber Roccapina et ses plus beaux atouts dans le giron privé.

Il y a eu un imbroglio juridique entre cette société et le conservatoire du littoral, vous voyez donc que les ramifications sont importantes, qui souhaite acquérir le site et la procédure dure depuis 10 ans.

Le refus initial de la vente a entraîné une procédure d'expropriation et c'est là, c'est le deuxième élément qui rentre dans la contextualisation de cette motion, c'est que la justice entre le report de la motion et aujourd'hui, a décidé que le propriétaire légitime de ce lieu est effectivement le conservatoire du littoral.

Actuellement, il y a une transaction qui peut s'avérer longue entre la justice et le conservatoire du littoral pour fixer le prix de cette session, avec tout ce qui peut se passer autour d'éléments spéculatifs.

Donc nous, nous souhaitons qu'évidemment, le lion de Roccapina, sa tour rentrent et reviennent dans le giron du patrimoine corse. Ça veut dire que c'est une réappropriation de notre patrimoine national. Nous ne voulons plus de dépossession. C'est une question importante qui a été évoquée hier, c'est pour cela que je dis qu'il y a une continuité. C'est une motion qui est ciblée sur cet exemple de Roccapina pour les questions juridiques que je viens d'évoquer, mais également qui se déporte, qui a un spectre beaucoup plus large puisque c'est tout le patrimoine de notre pays qui est concerné par ces questions de ces monuments emblématiques, surtout que le la tour est un monument classé, j'ai oublié de le dire.

Je vais vous épargner les considérants. Je vais aller directement aux conclusions de la motion. Mais avant je voudrais vous dire una sprissione chì si dici in Sartè « l'omu di Cagna guarda a muntagna, u lionu di Roccapina veggjant' à a marina ». Avà tocca à no à vighjà annantu à u lionu.

« L'Assemblée de Corse,

Réaffirme son attachement à la maîtrise foncière publique, notamment en matière environnementale et patrimoniale,

Soutient la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique engagée par le conservatoire du littoral,

Demande au Président du Conseil exécutif de Corse d'entamer des discussions avec le conservatoire du littoral afin que la Collectivité de Corse

puisse participer pleinement à la mise en sécurité, la restauration et la gestion de la tour et du lion de Roccapina, une fois la procédure terminée,

Réaffirme que ces terres ont vocation à terme à réintégrer le domaine public de la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple Corse,

Demande au Président du Conseil exécutif de Corse, la mise en place d'un état des lieux juridique et patrimonial relatif à l'ensemble des tours classées de Corse ».

Voilà la motion que vous propose le groupe « Fà populu in seme ».

Vi ringraziau.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre. Il n'y en a pas.

L'exécutif ? Favorable.

Donc, je mets la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

Absence de : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

On peut passer à la motion suivante qui est déposée par le groupe « Un soffiu novu ».

**Motion n° 2022/O2/028 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » :  
maintien du peloton du PGHM à Corte**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, rapidement.

Je disais ce matin que les prestations du PGHM sont connues à l'échelle internationale. Vous connaissez tous leurs activités et les vertus de ce groupe d'élites qui sont basés et localisés à Corte.

Comme toute restructuration, il y a, non pas des rumeurs, mais des pistes de travail qui les conduiraient à être basés sur Borgo, ce qui n'est pas sans inquiéter les familles et la communauté cortenaise, en tout cas une grande partie de la communauté cortenaise qui est très attachée au groupement d'élites que représente le PGHM et à leur famille.

Je vous passe à la fois, les considérants et le corps du texte qui, en synthèse et pour faire vite à cette heure, affirme le soutien aux membres du PGHM, à leur famille et demande à toutes les autorités compétentes qui vont décider de leur avenir, le maintien du peloton de Haute-Corse à Corte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le PGHM, je retiens que leur enseigne, c'est deux piolets.

Ce sont effectivement des troupes d'élites, des vrais montagnards qui sont en Corse depuis longtemps, qu'ils ont été repositionnés à Ajaccio, il y a une dizaine d'années je crois, pour qu'il y ait la logique entre les moyens aériens, avec la base aérienne, gendarmerie avec leur hélicoptère Choucas qui est basé à Ajaccio, ils ont donc déplacé, ils ont fait moitié-moitié.

Aujourd'hui, sortir l'équipe de Corte, ça veut dire que les interventions hélicoptérées ne vont se faire que d'Ajaccio avec un départ exclusivement avec les équipes de secours en montagne, basées à Ajaccio et les équipes de Bastia, s'il fallait qu'elles interviennent, devraient dépendre à ce moment-là de l'hélicoptère de la sécurité civile. C'est un problème de fond. En général, ce sont des équipes opérationnelles qui sont hélicoptérées. Il y a un rapport aujourd'hui de la chambre régionale des comptes sur les moyens aériens de la sécurité civile qui met en

demeure le ministre de l'Intérieur, ça date du 3 octobre 2022, c'est récent, d'avoir un plan de renouvellement de la flotte parce que globalement en Corse, on a aujourd'hui un problème de moyens aériens. Les 2 hélicoptères sécurité civile sont très vieux, celui de la gendarmerie, je ne sais pas et il n'y a pas d'hélicoptère SMUR, ce qui fait qu'on a aujourd'hui un problème d'intervention, un problème de rapidité et un problème de compétence.

Moi, par contre, je vais vous surprendre, je vais voter votre motion. Le soutien aux familles, je ne vois pas ce que ça vient faire. Un militaire de gendarmerie, c'est un nomade, tous les 2 ou 3 ans, il change d'endroit. Ce n'est pas le pire d'aller de Corte à Borgo.

Par contre, qu'on ait cette équipe d'élites qui reste près de la montagne, c'est quelque chose de fondamental. La logique, ça serait que la totalité du PGHM remonte à Corte avec un hélicoptère de haute montagne dédié et dans les 4 nouveaux hélicoptères que va récupérer la sécurité civile qui vont arriver là récemment parce qu'ils sont en commande, qu'il y en ait un affecté à la Corse spécifiquement, que l'on ait ensuite un redéploiement sur les autres moyens aériens. Ça fait partie des choses qui seraient logiques.

Quand on fait du secours en montagne, on part de la montagne, on ne part pas d'Ajaccio et encore moins de Bastia lorsqu'il n'y a pas d'hélicoptère à Bastia.

Donc tout ceci, ce sont des cohérences je pense, de repositionnement militaire. Par contre, je pense que les militaires doivent nous écouter, je considère ces hommes comme des sauveteurs et pas comme des militaires, qu'on ne leur fasse pas faire de temps en temps des tâches subalternes de contrôle routier.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Moi, je voudrais dire 2 mots, si vous permettez, parce que je pense qu'il faut s'organiser autour des moyens de secours. Il n'y a pas que le PGHM qui est impacté, il y a les 2 services d'incendie et de secours qui font du secours en montagne avec une organisation aujourd'hui qui est établie.

Donc, voter une motion ici sans avoir pris l'avis des professionnels de la montagne, des services d'incendie et de secours, je pense que c'est un peu précipité. Alors je le mets au débat, est-ce qu'on ne pourrait pas la reporter et prendre le temps d'étudier vraiment le système opérationnel. Vous savez que c'est une semaine, le SIS, une semaine le PGHM ; quand le PGHM est en garde, c'est

le GRIMP, c'est toute une organisation autour du PGHM. Il ne s'agit pas de dire on vote le soutien au PGHM à Corte pour régler tous les problèmes. C'est une organisation très complexe aujourd'hui des montagnards.

Je rejoins mon collègue et ami Paul-Félix, ce sont des montagnards avant tout, ce sont des gens qui connaissent bien la montagne, mais qui connaît mieux la montagne que les pompiers du SIS montagnards et que des gens qui font de la montagne du matin au soir. Donc, c'est toute une organisation à repenser et à réfléchir, à mon avis.

Donc, je n'y suis pas opposé, mais je ne suis pas à ce stade non plus... Enfin, je pose le débat parce que ça demande réflexion. Est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas qu'on en discute dans des commissions, qu'on prenne le temps, je me tourne vers l'exécutif aussi, plutôt que de voter à la hâte une motion comme ça qui pourrait déstabiliser un certain nombre de choses.

J'ouvre un peu le débat parce que ça mérite réflexion.

### **M. Jean BIANCUCCI**

La proposition qui est faite par Hyacinthe VANNI, c'est une proposition qui permettrait d'intégrer des réflexions. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'être pour ou contre le PGHM, il ne s'agit même pas de poser le problème en ces termes. Si j'ai bien compris, c'est le maintien du PGHM à Corte, c'est ça ?

Après, les considérants, il y a des considérants, on vous le dit, qu'on ne partage pas du tout, mais pas du tout. Il ne s'agit pas de nuance, il faut le dire, parce qu'il faut être honnête.

On a une session sous peu, on a une session dans 3 semaines. Est-ce qu'on ne pourrait pas, enfin, on vous demande si vous pouvez être d'accord là-dessus, on reporte à la prochaine session. Entre-temps, bien entendu, on voit s'il y a des éléments complémentaires qui nous permettent d'aller vers la proposition que vous faites.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, j'entends à la fois les gènes qui se manifestent, et autour des familles, et autour des considérants, et autour de la globalité de la réflexion.

Moi, je ramenait ça à des choses beaucoup plus pragmatiques, à des problèmes de calendrier et à des problèmes temporels. Le temps court, le processus décisionnel est déjà très amorcé.

Moi, ça me paraît très claire, il y a un ministre de l'Intérieur qui arrive dans quelques jours et de notre point de vue, il serait bien que ce texte soit voté, si c'est possible à l'unanimité, en tout cas soit voté de façon à ce que ce texte, pour autant qu'il puisse contribuer à la décision finale, puisse être contributif d'une solidarité autour du PGHM, ce qui n'interdit en rien, qu'on nous livre que le corps du texte et pas les considérants, et ce qui n'interdit en rien qu'on se pose la question mais qu'on ne va pas régler sous quinzaine, de l'organisation des services de secours en montagne, de façon générale.

Donc, pour faire simple, nous souhaitons à cette heure que le texte soit maintenu et mis au vote.

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

Monsieur le Président, pour l'exécutif, ce que nous proposons, nous, en l'état, c'est éventuellement que l'on puisse faire une suspension de de séance et travailler à un amendement de cette motion, en y intégrant, bien sûr les remarques qui ont été faites par Hyacinthe VANNI concernant l'élargissement à tous les professionnels de la montagne. Je pense que ça peut être une voie de solution qui nous permettrait de voter dans la foulée cette motion.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Par contre, il n'y a pas besoin d'une suspension de séance, on peut trouver la phrase en direct s'il ne s'agit que de ça, parce que là, à cette heure tardive, emu duie ore di strada da quì à pocu. Je pense que ce n'est pas le texte qui va changer, ni la vie du PGHM, ni l'organisation des services de secours, ni faire trembler les colonnes du temple du ministère de l'Intérieur. Donc, on rajoute la phrase que peut suggérer l'exécutif autour de l'élargissement de la problématique, si vous en êtes d'accord, sur l'organisation des secours, ça ne pose pas de problème et on met aux voix, si vous êtes d'accord. La question à ce stade, c'est : est-ce qu'on peut éviter une suspension de séance ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour connaître la problématique, aujourd'hui, je vous dis, on ne peut pas à l'heure actuelle, dire, « on maintient le PGHM à Corte » sans avoir pris l'avis des montagnards, des professionnels de la montagne de chez nous, c'est à dire que là, les SIS 2B les SIS 2A, c'est nous, on ne peut pas dire « nous, on va mettre quelqu'un d'autre que nos montagnards à Corte, comme ça sans en avoir discuté ». Ce n'est pas possible, je vous le dis.

Pourquoi on n'a pas pris le soin d'en discuter avec les SIS 2A et les SIS 2B, c'est nos montagnards, c'est nous, et nous, on voudrait introduire aujourd'hui le fait de sanctuariser le PGHM à la place de ... Je pense qu'à l'heure où on parle, ce n'est pas possible. Je le dis très clairement.

Maintenant, on peut la passer le mois prochain, on prend l'avis des montagnards, des professionnels de la montagne du SIS 2B et du SIS 2A, on les additionne en commission, on trouve un point d'équilibre. Mais à l'heure où on parle, on ne peut pas voter une motion en l'état.

**M. Xavier LUCIANI**

Je dégonfle le ballon là, je pense que c'est uniquement un vote de principe. On en a discuté avec Paul-Félix et j'écoutais ce que disait Jean-Martin, je crois qu'on n'est pas là pour sacraliser en attendant de marquer un principe avec bien sûr derrière, et j'adhère complètement à ton discours, l'évolution qu'il y aura. On n'est pas ici pour parler d'un dispositif qui peut être mettre 6 mois à se mettre en place. On est en train de dire « voilà, il y a un PGHM qui est depuis des années à Corte », sinon, ne pas le voter, ça voudrait dire qu'à la limite, on pourrait penser qu'on est même contre le fait qu'ils y soient.

Le principe, on le maintient et après on discute, mais il n'y a pas d'engagement à vitam aeternam, sinon ça va être encore plus confus si on refuse à mon avis, ça va être mal lu.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je demande une suspension de séance de 5 minutes.

**La séance est suspendue à 18 h 33 et reprise à 18 h 45.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci de regagner vos places, nous allons reprendre.

Suite à la suspension de séance, nous vous proposons un amendement commun, si vous en êtes d'accord, j'en fais lecture.

Remplacer le 2<sup>ème</sup> alinéa par :

DEMANDE aux autorités compétentes le maintien de l'organisation actuelle des secours en montagne coordonnée entre le PGHM et les services d'incendie et de secours (SIS).



Le reste inchangé.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets la motion ainsi amendée aux voix. Qui est pour ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Absence de : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Nous passons à la motion suivante.

**Motion n° 2022/O2/023 déposée par le groupe « Core in Fronte » relative aux meublés de tourisme.**

**Mme Véronique PIETRI**

Piuttostu chì una lettura di u testu di a muzioni, vi faraghju una presentazioni di a situazioni in stu duminiu, è di i raghjò di sta muzioni, scritta à u mesi di sittembri, dopu à a nostra azzioni di tarrenu in a cità d'Aiacciu è rimissa dipoi.

Cette activité ne date pas d'hier, mais elle s'est démesurément accrue au travers d'un parc constitué de maisons achetées ou construites et surtout par beaucoup de personnes et groupes constitués, extérieurs à la Corse.

Cette activité s'est particulièrement développée avec :

- la croissance exponentielle des résidences secondaires, on parle d'une croissance de 59 % ces 20 dernières années.

- l'émergence de plateformes internet de location du type Airbnb, VRBO, Le bon coin, qui ont permis une amplification sans précédent des capacités de commercialisation.

- l'apparition d'un nouveau type de loueur, multi-investisseur, multipropriétaire, un gestionnaire plus professionnel.

Sans régulation aucune et faisant l'objet de toutes les dérives spéculatives, cette activité est anthropophage, en captant toutes nos ressources pour se développer à notre détriment, et participe fortement à mettre dehors les corses du marché du logement, les jeunes, moins jeunes, les familles... par la raréfaction de disponibilité de logements à un tarif normal ou modéré.

Cette activité a un impact insupportable pour l'économie et le peuple corses :

- C'est une cause majeure de l'éviction des Corses du marché du logement. Les meublés touristiques ont absorbé au moins 12 % du parc de logements et représentent l'équivalent de 63 % du parc locatif privé.

- Ce phénomène déstabilise l'économie touristique. Les professionnels du secteur misaient sur une montée en gamme après la crise du COVID, mais l'offre étant devenue pléthorique cette fréquentation supplémentaire a été absorbée. En 2021, les meublés représentaient 63 000 chambres, soit l'équivalent de 2 200 hôtels, pour 427 véritables hôtels classés.

- Ces nouveaux loueurs constituent une activité de type paracommercialisme qui touche 80 % des locations touristiques en Corse. C'est un écosystème frauduleux auquel se rajoute d'autres activités induites du type conciergerie, qui gèrent des dizaines de propriétés sans aucun salarié déclaré.

- D'autres activités sont générées : le linge, ménage, cuisine, là aussi sans règlement aucun, qui en font une offre en concurrence frontale avec les hébergements professionnels.

- Il s'agit d'une concurrence déloyale même au niveau du tarif, très compétitif par l'absence de charges, de normes, de fiscalités et de prélèvement sociaux.

Entre 2021 et 2022, seuls 16 % des meublés actifs sur les 2 principales plateformes de location ont un arrêté de classement.

- D'un autre côté, il y a un manque à gagner au niveau de la taxe de séjour et autres taxes qui échappent aux communes directement et aux finances des collectivités locales... sans parler des possibilités d'optimisation fiscales qui rendent les acquisitions encore plus abordables et profitables.

- Il s'agit d'une des principales sources du financement des résidences secondaires.

Au moins 40 % de ces loueurs sur les plateformes Airbnb sont non-résidents, détachés de la vie économique corse. Ils sont sans doute majoritaires puisque beaucoup ne se déclarent pas sur les plateformes.

Ce locatif saisonnier spéculatif est sous la coupe de multipropriétaires investisseurs, que l'on retrouve sur les marchés français, européens et mondiaux et qui captent un tiers des revenus perçus en Corse.

On peut parler d'évasion massive de la valeur ajoutée (127 M€ à minima par les non-résidents en 2021), au détriment de notre économie.

Cela s'inscrit dans un tout-tourisme dévastateur qui participe à tuer la Corse. On peut parler de surtourisme non-contributeur et non-maîtrisé, responsable d'un accroissement de la pollution, de la surfréquentation, de la saturation de nos infrastructures (transports, eau, énergie, déchets...) sans véritables revenus générés.

On parle de baisse en gamme qui se traduit par la baisse de 11 % de la dépense touristique sur place entre 2017 et 2021.

Il faut une réelle prise de conscience de tout cela et ne plus raisonner avec un chiffre brut d'« arrivées » au détriment de la valeur ajoutée réellement produite. Il est donc urgent de réguler cette activité, les chiffres donnent le tournis...

Depuis 2014, la location touristique meublée a été encadrée par des textes dans le Code du tourisme, le Code de la construction et de l'habitat, etc.

Mais en Corse, toutes ces réglementations ne sont pas perceptibles. Ce cadre légal et réglementaire est une sorte de boîte à outils que l'on peut mettre en place et adapter, mais pour l'instant les collectivités locales ne s'en sont pas emparées.

Une nouvelle réglementation est sur le point d'être mise en place au niveau de l'Europe devant l'importance du phénomène et devant le refus de déclarer leurs données et les obstructions juridiques des plateformes. Il s'agit donc d'un outil supplémentaire.

La Corse est l'endroit proportionnellement le plus touché et nous devons agir. Il faut d'ailleurs saluer le travail des villes de Bastia ou d'Ajaccio, ou d'intercommunalités comme celle du Cap qui ont déjà mis en place des mesures.

Les initiatives doivent venir de nous, par une forte et audacieuse politique de régulation, avec d'emblée une protection législative pour les résidences principales, une territorialisation des compétences de régulation du meublé, avec la mise place d'un document de contractualisation entre la CDC et les communes ou EPCI, ce qui permettrait d'instituer le permis de louer existant dans certaines agglomérations mais, pour l'instant, seulement pour les logements insalubres ; et enfin, mettre en place une fiscalité adaptée qui promeut la location à l'année ou la location de logements vides sans qu'elle soit un obstacle à la location de nos gîtes ruraux.

C'est tout ce que demande cette motion et je tiens aussi à préciser qu'il ne s'agit pas ici, d'amalgamer les loueurs que nous connaissons en Corse, qui sont de petites exploitations qui ne sont pas de nature spéculative, avec ce système de dépossession de ces investisseurs étrangers à la Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc un pour, un contre au moins.

Le rapport de la commission, M. COLONNA, vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Monsieur le Président, mais si vous permettez, je laisse intervenir Christelle COMBETTE et après je ferai une intervention où il y a une demande...

Il y a un amendement qui est déposé, donc à la demande générale, je vais lire les 15 pages du rapport, c'est ça Monsieur le Président ? Vous êtes sûr ?... Nadine, un peu d'humour ! Un peu d'humour !

Simplement pour dire que la commission des compétences législatives et réglementaire avait été saisie suite au report de cette motion, qu'on a fait un travail, un premier travail qui était tout à fait satisfaisant, où la conseillère territoriale est venue présenter la motion du groupe Core in Fronte.

Moi, je vous invite à prendre connaissance du rapport de commission qui est disponible sur Nomade parce qu'il est assez conséquent et il traduit aussi, l'épaisseur, la qualité de nos échanges.

On est parti collectivement, pour ceux qui étaient présents, d'un principe, c'était qu'il fallait absolument traiter ce problème. Donc ça, c'était un principe partagé collectivement. Mais on a aussi dit aussitôt que ce problème ne pouvait pas, ou sa résolution en tout cas, se satisfaire d'une simple motion, qu'il fallait absolument baliser le terrain, trouver un modus operandi qui soit satisfaisant d'un point de vue juridique. Et on a aussi rappelé le travail important qui avait été effectué.

Alors Madame la Présidente MAUPERTUIS n'est pas là, mais je parle sous le contrôle de la présidente qui lui a succédé, Angèle BASTIANI. On a rappelé le travail important qui avait été fourni par l'ATC, l'Agence du tourisme de la Corse.

On a aussi rappelé le travail qui a été fourni d'un point de vue parlementaire et notamment par le député Jean-Félix ACQUAVIVA, à travers le dépôt d'amendements ou le dépôt d'une loi qui a été adoptée en première lecture et qui traitait de l'ensemble de ces problématiques.

Alors, bien évidemment. Il ne s'agit pas ici de dire que ni le travail de l'ATC, ni celui du Député ACQUAVIVA ne règlent l'ensemble de la problématique, mais au moins ils ont posé un certain nombre de bases sur lesquelles il faut continuer et c'est l'objet de l'amendement.

Nous avons été tous d'accord pour dire qu'il fallait absolument enclencher un travail à court terme qui nous permette de dégager des solutions à moyen et à long termes, et qu'on ne pouvait pas juste se satisfaire du vote de cette motion. Et la conseillère territoriale qui présentait la motion en a tout à fait convenu.

Donc, nous demandons à travers l'amendement qui vous a été soumis et qui a reçu un avis favorable de l'ensemble des commissaires présents, la suppression d'un alinéa qui ne nous semblait pas à propos par rapport à ce que je viens de dire, et la saisine des commissions compétentes et de l'Exécutif à travers son président et les exécutifs concernés pour engager cette réflexion et qu'on puisse éventuellement revenir devant l'Assemblée avec un rapport finalisé qui permette de dégager de manière pérenne des solutions pour amoindrir et régler ce problème.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour cette synthèse.

Donc Christelle COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'ouverture d'un tel débat dans cet hémicycle puisque la Collectivité de Corse doit elle aussi prendre ses responsabilités dans l'intérêt général et partagé de l'île.

Et puis je suis aussi satisfaite, puisque vous l'avez rappelé, Cher collègue, dans le cadre de mon mandat municipal, j'ai fait voter une délibération en avril 2021. Donc, Monsieur COLONNA, il n'y a pas que le Député ACQUAVIVA qui s'intéresse à ce sujet, puisque j'ai été la première commune de Corse à avoir délibéré sur le sujet.

Donc, nous sommes aussi très sensibles à ce phénomène qui, effectivement, comme il a été dit, est un phénomène que nous devons réguler.

Pour parler du fond de la motion, le constat de l'attractivité des zones littorales, bien évidemment, n'est plus à démontrer et la Corse n'échappe évidemment pas à la règle, et est un terrain d'accueil prisé pour ce type d'hébergement.

Alors, dans une étude d'impact que nous, nous avons commandée, et qui nous a été transmise la semaine dernière, donc je n'ai pas encore les moyens de vous donner l'étude et les résultats complets, mais j'ai une réunion la semaine prochaine, donc je mettrai à la disposition de chacun le retour de cette étude puisque c'est la banque des territoires qui nous l'a réalisée pour le compte de la commune d'Ajaccio, il est établi que 37 nuitées par jour en Corse-du-Sud, 20 nuitées en Haute-Corse, contre 4 nuitées au niveau national. Donc vous voyez que, effectivement, la Corse est très prisée pour ce type d'hébergement.

Donc, nous souscrivons bien sûr au constat qui est établi dans cette motion d'une manière générale. En revanche, nous émettons tout de même des réserves sur les chiffres qui sont avancés, s'agissant notamment de la typologie des propriétaires et de l'emploi qu'ils font de leurs revenus, au profit ou non de notre île.

Alors, il faut donc faire attention aux idées reçues et à l'utilisation des chiffres et en faire des généralités. Selon nous, c'est quand même important de modérer un petit peu les chiffres qui sont annoncés. En fait, derrière ces types de logements, vous l'avez rapidement rappelé, il y a quand même une majorité de

particuliers, résidents locaux, pour qui cette offre permet un revenu supplémentaire en louant occasionnellement leur résidence principale dans une limite de 120 jours tolérée par la loi.

Dans une région aux salaires moyens modestes, cette pratique n'est pas négligeable pour les loueurs. Donc les revenus locatifs qui permettent aux foyers une rénovation, le règlement d'une facture, le paiement de loisirs, c'est une fiscalité qui entre et qui reste sur notre territoire.

C'est donc, on le voit bien, un sujet sensible qu'il faut aborder très objectivement sur la base d'éléments tangibles, avec une régulation, oui, nous sommes tous d'accord apparemment, mais une régulation admise par tous les publics concernés qui soient justes et équitables aux plans commercial, fiscal, sociétal et économique.

Il nous semble donc que la Collectivité de Corse doit prendre ses responsabilités et accompagner les municipalités, les intercos qui justement décident d'intervenir dans ce domaine : par exemple, l'application d'une fiscalité régionale concertée avec les territoires, qui sont concernés bien évidemment, et dont les clés de répartition ne serviraient pas que les recettes de la région, mais également celles des villes et des EPCI confrontées à ce problème.

Pour cela, selon nous, il est indispensable de diligenter une étude pour la mise en place de mesures adaptées à notre territoire et, je me répète, admise par le plus grand nombre des publics concernés.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, qui veut défendre ? Un pour ? M. le Président de la Commission.

**M. Romain COLONNA**

Vous l'avez compris, c'est implicite dans ma synthèse que nous appuyons la motion qui est proposée.

Si vous le voulez bien cette fois-ci, Monsieur le Président, sous votre autorité, que je lise l'amendement, comme ça on passe à l'amendement. Et j'ajouterai, dommage qu'aucun membre de droite ne soit venu à la commission, sinon nous aurions pu travailler davantage que cela n'a été fait dans cet hémicycle, mais ça sera partie remise.

Donc, la commission a adopté l'amendement suivant :

Supprimer dans le 1<sup>er</sup> considérant le 7<sup>ème</sup> alinéa, ajouter dans le dispositif un 4<sup>ème</sup> alinéa tel que suit : « demande à ses commissions compétentes, ainsi qu'au Conseil exécutif et à son président d'identifier dans les meilleurs délais, d'une part les solutions applicables à droit constant et d'autre part, les nécessaires évolutions constitutionnelles, législatives et réglementaires permettant de réguler ce phénomène ».

Avis favorable à l'unanimité des présents sur la motion ainsi amendée.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, je pense que la personne qui porte la motion est d'accord pour l'amendement. Très bien.

L'Exécutif ?

**Mme Angèle BASTIANI**

Avant de me prononcer au nom de l'Exécutif, je voudrais quand même apporter quelques précisions, parce que l'alinéa qui a été supprimé, le 7<sup>ème</sup> alinéa, c'était l'alinéa qui disait que la Collectivité de Corse n'avait pas travaillé depuis tout ce temps sur les meublés de tourisme, et je ne peux pas donner un avis favorable à cette motion sans donner quelques explications.

Oui, nous prenons nos responsabilités. La Collectivité de Corse prend ses responsabilités, et notamment l'Agence du tourisme de la Corse, puisque la question des meublés de tourisme constitue une de nos préoccupations majeures.

Donc évidemment, je fais juste un petit topo pour montrer que le problème des meublés de tourisme n'est pas que le problème de certains. On en est tous conscients. Avec l'essor des plateformes collaboratives d'hébergement, et qui sont encouragées par ce développement du numérique, on assiste à une recrudescence, évidemment, du nombre de logements offerts à la location en ligne et notamment de la location saisonnière.

Bien sûr que nous constatons que cette économie qui repose sur le principe de la mise en relation de particulier à particulier, est devenue un phénomène de société suscitant nombre de réactions de toutes parts. On le voit aujourd'hui dans cet hémicycle, comme dans beaucoup d'autres villes dans le monde, bien évidemment, puisque la location de meublés de tourisme a connu



aussi en Corse ces dernières années, un très fort développement, puisqu'environ 31 200 logements entiers ont été actifs en 2021 sur le territoire corse.

Alors, d'un côté, ces plateformes de réservation permettent aux touristes, évidemment, de vivre de nouvelles expériences de visite au plus près des habitants, sûrement. Elles procurent également un revenu complémentaire, vous l'avez souligné, pour les loueurs, et représentent une offre alternative à une offre d'hébergement déjà existante. Mais d'un autre côté, elles sembleraient, et c'est le cas sûrement, créer également des tensions parmi les acteurs du secteur touristique, puisqu'il y a une concurrence de l'hôtellerie, on assiste à de la tourismophobie, et on voit aussi ces tensions au sein de la société civile et notamment la spéculation, l'augmentation des prix des loyers, les difficultés d'accès à la propriété, la pénurie de logements à la location, etc., etc.

Face à ces enjeux touristiques, économiques et sociétaux, la question de la mesure de ce phénomène, évidemment, elle est devenue primordiale. Et évidemment, l'Agence du tourisme de la Corse y travaille depuis très longtemps, et évidemment, la Collectivité de Corse y travaille.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un observatoire à l'ATC et pour ceux qui sont intéressés évidemment par ce phénomène de la question des meublés de tourisme, nous sortons des cahiers du tourisme tous les mois, qui sont téléchargeables, notre centre de ressources qui étudie ce phénomène de manière très précise.

Donc ça constitue sans doute le travail le plus abouti concernant ce dossier, c'est dans le cahier n°10, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le lire.

Donc évidemment, des propositions d'adaptation législative découlent de ces réflexions que nous pouvons mener, puisque le président nous a demandé et le secrétariat général nous a sollicités, il y a plusieurs semaines encore, pour qu'on puisse remonter des données sur le sujet des adaptations réglementaires ou législatives qui pourraient être intégrées aussi dans les discussions que nous allons pouvoir mener avec l'État.

Et l'encadrement et la régulation de la location touristique meublée, évidemment, est une proposition qui figure au plan de relance 2020, la fameuse feuille de route territoriale pour le tourisme. Donc un travail entamé bien avant même que je n'arrive à la présidence de l'ATC.

Donc, je vais vous épargner les détails des articles, etc. Mais cette adaptation législative donnerait la possibilité, comme vous le précisez,

d'instaurer un régime dit « permis de louer » à destination de meublés de tourisme, ce qui permettrait de réguler, évidemment, et de moraliser ce marché.

A la demande du Président du Conseil exécutif, un cycle de rencontres a été initié, donc par l'Agence de l'ATC, avec nos partenaires, parmi lesquels le collectif de socioprofessionnels qui s'est constitué au moment de l'élaboration du plan de relance et notamment, ce collectif est constitué de Strada corsa, CPME, Gîtes de France, FNTV, CCIC, l'UMIH. Nous avons également rencontré le Conseil d'administration de l'UMIH dernièrement.

Avec ces 2 groupes, il a été décidé de constituer, sous l'égide de l'ATC et de la CCIC, un comité chargé d'étudier les différentes options pour améliorer la situation actuelle qui préoccupe évidemment beaucoup de professionnels de l'hôtellerie.

Donc une fiche d'adaptation législative a été rédigée par le pôle développement de l'Agence du tourisme de la Corse il y a un petit moment, et puis on y travaille. Je ne vais pas rentrer dans le détail et moi, je proposerai de travailler en commission.

Je suis un peu longue, mais je pense qu'il faut qu'on arrête de dire que la Collectivité de Corse ne travaille pas et que ce ne sont pas des sujets qui nous intéressent.

Donc, juste pour dire qu'une fiche d'adaptation a été rédigée par le pôle développement. C'est une fiche qui est intitulée « adaptations législatives », dans laquelle est rappelée la législation applicable qui explicite les possibilités d'évolution qui permettraient de réguler le phénomène, mais également de recouvrer correctement la fameuse taxe de séjour, évidemment qui est un manque à gagner sur notre budget.

Je voulais aussi dire que l'Agence du tourisme de la Corse et la Collectivité de Corse compétentes en matière de politique publique de tourisme, ne peuvent intervenir dans un champ de compétences attribué actuellement au bloc communal et intercommunal. C'est pour cela qu'une adaptation législative est nécessaire, c'est pour cela que Romain Colonna a précisé tout à l'heure le travail fait par nos députés.

Donc évidemment, nous sommes favorables à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Eccu. A ringrazià vi.

Donc, je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Amendement adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

(ABSENTS : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA)

A ringrazià vi.

Motion suivante, M. LUCIANI, ete a parolla.

**Motion N° 2022/O2/024 déposée par le groupe « Avanzemu » :  
Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif**

**M. Saveriu LUCIANI**

A 10 ore, surtimu, o zittè ! Un v'inchietate micca.

Je vais essayer d'être rapide.

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI

Je pense que tout le monde a lu les considérants.

Simplement, il y a un certain nombre de considérants que vous connaissez. Il y a aussi un certain nombre de décisions qui ont été prises sous l'ancienne mandature nationaliste, qui sont encore donc sur la table.

Il y a d'autres considérants qu'il me semble important de souligner.

Le premier, c'est qu'il y a une importance stratégique pour la formation des enseignants, entamée donc pour le primaire et le secondaire, qu'on n'a pas un vivier suffisant aujourd'hui de professeurs des écoles, professeurs tout court, souvent pour la montée en charge essentiellement du corse et le bilinguisme donc dans l'école.

Il y a aussi l'unanimité, on pourrait dire, de la classe politique quant à l'objectif d'une société corse plurilingue.

Derrière, bien entendu, il y a l'objectif majeur du prochain CPER qui doit marquer un saut qualitatif, je l'espère en tous les cas, notamment dans le cadre d'une discussion avec l'État sur un cadre dérogatoire et un statut officiel pour cette langue, ou en tous les cas une langue du territoire.

Dire aussi qu'il y a aussi un besoin de systématiser l'évaluation qui est aujourd'hui le parent pauvre des cursus. Besoin donc par là même de corriger le déficit d'inspecteurs de langue corse, notamment dans le premier degré, ou en tous les cas d'encadrement de manière à ce qu'il y ait un accompagnement beaucoup plus soutenu et surtout, qu'il y ait donc à un moment donné une évaluation systématique.

Sur le reste, vous avez bien compris qu'il y d'autres considérants que je vous laisse le soin de lire ou de relire.

L'idée aussi, c'est bien entendu qu'on enrayer quand même ce malaise qui est que le secondaire aujourd'hui est en panne, on peut le dire. Et donc, on a besoin non pas de booster uniquement le secondaire, mais de reprendre dès la maternelle la stratégie.

Une des conséquences, par exemple, du vivier qui est quand même faible, c'est le fait qu'il y a un non-respect par l'État du quota de recrutement des professeurs des écoles bilingues. Cette année, on a pratiquement 1/4 alors qu'on devait avoir la moitié.

Et donc, par rapport aussi au fait qu'il y a depuis plus de 45 ans, si mes souvenirs sont bons, un combat, un combat pédagogique, je précise, qui peut être aussi qualifié d'historique, des enseignants, d'enseignants qui sont finalement des bénévoles qui sont engagés dans les collèges, les lycées pour développer cette langue et l'enseigner. L'histoire l'a baptisé dans un premier temps « Riacquistu ». Aujourd'hui, je ne sais pas comment on doit l'appeler, « mantenimentu » o « salvezza ». Ce qui est sûr, c'est qu'il y a besoin d'avoir vis-à-vis de l'État, donc à la veille d'autres discussions qui, je l'espère, seront fructueuses, besoin de réaffirmer pour nous, et je lis donc la proposition :

Notre soutien indéfectible au développement et à la généralisation de l'enseignement de la langue corse, à travers des filières bilingues et immersives ;

Le besoin, la nécessité absolue de renforcer le vivier enseignant ». Donc ça, ça va de pair. « Le besoin d'être en conformité avec le Pianu lingua 2020,

que nous avons voté à l'époque où nous étions dans l'opposition déjà, donc un concours spécifique et unique de recrutement de professeurs bilingue pour les écoles ;

L'importance d'un pilotage fort de la politique linguistique, notamment en développant les ressources humaines dans le domaine de l'inspection et de l'évaluation.

Je vous rappelle quand même qu'on est pratiquement sur un nombre qui n'a pas beaucoup varié depuis 30 ans et que vous avez quand même, par exemple pour le primaire, 11 000 élèves qui suivent l'enseignement du corse. Quand vous pensez à la préhistoire, où il y avait quelques classes, il y a aujourd'hui un besoin évident de renforcer tout ça.

Un point important aussi qui me semble marqué aujourd'hui par rapport à ce qui se fait en Alsace, le principe d'une unanimité spécifique pour les enseignants du premier degré, voire même du 2ème degré quand il y aura la mise en place de filières bilingues évaluées, je précise bien, de manière claire dans les disciplines non linguistiques, donc à partir de la rentrée septembre 2023, c'est-à-dire qu'on a pratiquement une année pour en discuter avec l'État et en discuter entre nous.

Et bien entendu donc, de mandater le Président de l'Exécutif, la Présidente de l'Assemblée de Corse et les représentants des groupes politiques qui seront amenés à en discuter certainement aussi ailleurs, afin de mettre en place donc dans les délais les meilleurs des dispositions qui permettent la mise en œuvre de moyens financiers humains nécessaires à la réalisation de ce dispositif.

C'est en gros quelque chose qui me semble aujourd'hui marquer un complément de la volonté politique que nous avons tous ensemble, d'accompagner et certainement de mieux réussir demain par le biais du processus qui est engagé par le Président de l'Exécutif, le processus donc lié à la programmation qui sera aussi une programmation pluriannuelle ; documents d'orientation, donc, de politique linguistique, qui a besoin aujourd'hui donc d'avoir aussi, au-delà de notre propre volonté politique, des avancées qui sont à la fois partagées, puisqu'on aura besoin de faire aussi un effort, mais aussi reconnues par l'État.

Je le dis parce que la reconnaissance passe aussi par le fait de reconnaître tous ces gens, professeurs des écoles, instituteurs, aides maternelles même parfois, et professeurs du 2nd degré, de s'être engagés sans pour autant rien demander en contrepartie, si ce n'est leur propre foi et leur volonté d'avancer sur ce domaine de reconquête et de réappropriation de la langue corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc un pour. Romain a demandé la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Monsieur le Président.

Rapidement pour dire que c'est une motion qui a à la fois une portée technique et à la fois une portée politique. Nous partageons les visas, les considérants et les finalités.

Rappeler aussi qu'un certain nombre de ce que vous demandez pour l'Assemblée de Corse, à travers les rappels, les réaffirmations, les exigences ont déjà été votés par cette Assemblée à de nombreuses reprises. Donc, ça doit aussi nous interroger et ça doit encore une fois de plus appeler à être vigilants dans la future négociation.

J'aurais juste une interrogation ou peut-être une nuance par rapport au cadre alsacien. Vous l'avez rappelé, la convention, c'est le financement pour les personnels, c'est quand les dispositifs sont en cours d'élaboration ou n'existent pas forcément encore, donc il y a un système de promotion à l'égard des personnels.

Donc, sur « Adopte le principe de l'octroi d'une indemnité spécifique », nous, bien évidemment, on n'est pas contre le principe de valoriser et je pense qu'il y a un travail qui est important au niveau de l'élaboration de la langue corse par tous ces personnels, vous l'avez rappelé, mais il ne faudrait pas, alors qu'il n'y a pas de transfert de compétences, que la Collectivité de Corse se substitue à la charge de l'État. Ce sont des personnels de l'Éducation nationale et on l'a vu dans d'autres dispositifs, je ne vais pas les citer ici, où la Collectivité de Corse est obligée de compenser ce que ne fait pas l'État.

Donc j'ai envie de dire, par militantisme, on le fait très volontiers, mais là, il y a une négociation qui va démarrer également sur cette question. Il faudra absolument qu'on intègre ce point, parce que s'il n'y a pas de transfert de compétences, ce n'est pas à la Collectivité de Corse de payer.

Mais sinon, avis favorable du groupe, bien évidemment.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bravu.

**M. Saveriu LUCIANI**

J'ai été moi aussi en face dans la situation à un moment donné...

Il y en gros aujourd'hui, à parité horaire, évalué, mais j'émetts un doute sur le nombre parce que c'est un déclaratif, je pense qu'il y a à peu près, sur le nombre qu'on a, se no straccemu appena, 120 à 130 classes en Corse qui font de la parité horaire. Si vous multipliez par l'ISOE, qui est possible, qui se passe déjà en Alsace, de 1 200 € par an, ce qui correspond à l'indemnité ZEP pour les instits titularisés, c'est pratiquement autour de 160 000 € par an, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce qu'on a donné hier pour l'immersif associatif.

Donc, ce n'est pas énorme et ça peut être une marque pour la CDC de montrer à l'État qu'à un moment donné, on assume aussi notre bilinguisme. C'est un signe politique fort et qui peut peser dans la négociation, à mon avis, et qui ne coûte pas grand-chose puisqu'il coûte à peu près ce que coûte le CPER en termes d'encadrement pour le grand plan de formation aussi, 130 à 140 000 €. Je vous donne les chiffres, parce qu'on a pesé, on ne veut pas tracer de plan sur la comète. C'est un acte fort par rapport à la discussion qu'on aura avec eux de dire « voilà le CPER c'est 34 M€ », 150 000 € o zità ! On fait 75/75, s'il le faut !

Ça permet de reconnaître ce travail et en même temps de montrer qu'en Corse, il y a une volonté de la Collectivité d'avancer concrètement.

A parte di a cundizione ch'ellu ci sia un'inspezzione è una valutazione.

**M. Hyacinthe VANNI**

E cusì sia.

Pas d'intervention contre. Je demande l'avis de l'exécutif favorable ?

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Favorable !

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

(**ABSENTS** : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Valérie BOZZI)

A ringrazià vi.

Pudemu passà à l'ultima muzione, chì hè stata rimpiazata par une motion d'actualité.

Je vais faire d'abord voter **la dérogation du temps de travail (agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse)**

L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.**

On peut passer à la motion suivante, ghjè u nostra amicu SORBA ch'hà a parolla.

**Motion N° 2022/O2/030** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels de la Poste du secteur Valincu-Sartinesi-Alta-Rocca (La motion N° 2022/O2/030 est remplacée par la motion N° 2022/O2/031 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural)

**M. François SORBA**

Merci, Monsieur le Président.

Cette motion n'est quasiment plus d'actualité. Elle a été rédigée suite à la décision de la Direction de La Poste en Corse, demandant la réduction des horaires d'ouverture et des suppressions d'emplois dans les bureaux du secteur Valincu - Sartinesu - Alta Rocca.



Les négociations entre les parties ont permis, mercredi 23, de trouver une issue favorable. Donc nous nous en félicitons évidemment. Mais aujourd'hui, cette motion reste quand même d'actualité car nous vivons régulièrement ce genre d'attaque dans les territoires.

Je vous passe les considérants, je vais faire pareil que mes collègues, donc :

« L'Assemblée de Corse

REAFFIRME la nécessité de renforcer la présence des services publics de proximité, de les rendre accessibles à tous les citoyens,

DEMANDE le maintien des services publics en milieu rural et le maintien de tous les emplois afin d'assurer un service de qualité pour tous les usagers,

DEMANDE que la Collectivité de Corse, ainsi que les communes et intercommunalités concernées soient systématiquement et préalablement consultées sur tout projet de réorganisation de services publics,

Et MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs ».

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il n'y a pas d'intervention contre ? On est tous pour ?

L'Exécutif ? Pour.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

(**ABSENTS** : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Valérie BOZZI).

Merci. Emu compiù. Bon week-end è à prestu !

**La séance est levée à 19 h 25.**